QUARANTIÈME ANNÉE Nº 12046 – JEUDI 20 OCTOBRE 1983

EN ESPAGNE

Un officier assassiné par l'E.T.A.

LIRE PAGE 36



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., ... ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; ... P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 23

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

M. Chirac et la défense européenne

M. Chirac ne s'est pas seulement distingué, au cours de son voyage en République fédérale, par l'ardeur de ses appels à la fermeté dans l'affaire des euromissiles et par son rejet du pacifisme, un peu comme l'avait fait M. Mitterrand dans le même pays neuf mois plus tôt. En parlant de la question de la défense européenne, le président du R.P.R. a ranimé une vieille querelle non seulement franco-allemande, mais franco-française, comme en témoignent certaines réactions à Paris.

M. Chirac, il est vrai, comme l'explique son entourage, s'est borné à poser en termes généraux un problème à longue échéance. En substance, la « montée en puissance » de la force nucléaire française, celle de la Grande-Bretagne – qui prévoit aussi une importante modernisation de son arsenal, – ne peuvent pas ne pas intéresser toute l'Europe, d'autant que la parité nucléaire soviéto-américaine a réduit la crédibilité du parapluie offert à l'Europe par les Etats-Unis. Quoi de plus normal que de songer à mettre ce potentiel au service de la défense de l'Europe occidentale dans son ensemble ?

M. Chirac, qui avait dès 1975 attiré l'attention sur cette dimension de la force française et qualifié le Pluton d'arme « authentiquement européenne », ne surprend donc pas en revenant sur ce thème, encore que sa définition d'une défense « européo-américaine » soit ambiguë et qu'il ne pourrait faire oublier sa campagne de 1979 contre la supranationalité. Mais il va plus loin en indiquant que l'Allemagne fédérale ne saurait rester à l'écart d'un tel effort et qu'elle devrait y « participer directement au niveau des responsabilités ».

Les objections élevées contre l'idée d'une défense européenne ne sont pas nouvelles, mais ne sont pas toujours fondées. Parler d'une trahison du gaullisme est facile, mais c'est oublier que de Gaulle s'opposait surtout à la supranationalité parce que, dans les conditions de l'époque, tout abandon de souveraineté française serait allé dans le sens d'un renforcement des Etats-Unis et du monde « anglo-saxon ».

Après tout, c'est de Gaulle qui a approuvé, en 1961, le plan Fouchet qui préconisait une « politique commune de défense » en Europe et c'est encore lui qui, en septembre 1962, offrait à la République fédérale une « coopération organique de nos armées en vue d'une seule et même défense ».

L'autre objection est celle que M. Giscard d'Estaing opposait en 1975 aux conceptions par trop « européennes » de son premier ministre. L'Allemagne, expliquait-il en substance, doit rester à l'écart du processus ; sinon cela heurterait l'Union soviétique. De fait, un doigt allemand unique sur la gâchette nucléaire serait mal très vu à Moscou et contredirait les traités par lesquels Bonn a renoncé aux armes de destruction massive. Mais cette gâchette peut être aussi un cran de sécurité : les systèmes à « double clef » ont cet intérêt d'offrir à ses détenteurs un « droit de veto sur l'emploi » beaucoup plus qu'un authentique « droit d'emploi ».

L'adoption de la double clef, trop vite écartée dans l'affaire des euromissiles américains, aurait sans doute évité pas mal des frustrations et méfiances anti-américaines que l'on voit se développer en Allemagne fédérale. Et c'est autour d'un tel système qu'il conviendra de rechercher les solutions le jour où les Européens s'estimeront en mesure de profiter des arsenaux français et britanniques pour renforcer leur défense, relançant ainsi une construction européenne dont le principal défaut a été, précisément, l'absence jusqu'à ce jour de toute dimension militaire.

Les propositions définitives de M. Savary sur l'avenir de l'enseignement privé

Écartant l'idée d'intégration dans un service public le ministre propose un calendrier de discussions pour une rénovation d'ensemble du système éducatif

Dix mois après ses « propositions du 20 décembre » sur les relations entre les enseignements public et privé que les responsables de l'enseignement catholique avaient rejetées, M. Alain Savary a présenté, mercredi 19 octobre, *« au nom du gouvernement »*, un nouveau document. Le ministre de l'éducation nationale ne propose ni la disparition des écoles privées ni leur intégration dans un service public, mais une base de discussions échelonnées dans le temps.

Ce texte a été laborieusement mis au point – une quinzaine de versions successives – car il fallait éviter de heurter la sensibilité des uns et des autre. Entre deux revendications extrêmes – le *statu* quo qui permet aux établissements scolaires privés d'exister grâce à l'aide de l'État ou leur intégration au service public, – il fallait proposer une formule qui ne ferme pas les portes. Il fallait aussi trouver le *moyen*, sinon de faire asseoir autour d'une même table les représentants de forces qui sont antagonistes depuis plus d'un siècle, du moins d'ouvrir le dialogue.

Les « propositions Savary » fondent le système éducatif français – public et privé – sur trois principes : *« L'égalité de tous devant l'éducation », « le respect des consciences », « la liberté de l'enseignement »*. L'égalité, comme la liberté, sont inscrits dans la Constitution. Le « respect des consciences », est l'expression employée, le 2 janvier dernier, pour définir la laïcité ; elle n'exclut pas la dimension religieuse ; elle est une exigence pour tous les établissements, publics ou associés à l'Etat.

Malgré cet idéal subsistent aujourd'hui *« deux écoles »* aux statuts très différents, opposés par *« des mécanismes diviseurs »*. L'objectif du gouvernement est de rénover l'ensemble du système éducatif en réduisant *« progressivement les différences »* qui font obstacle à la réalisation des trois principes précités. Il ne s'agit pas d'uniformiser, il ne s'agit pas de favoriser les uns au détriment des autres : *« L'éducation doit être nationale sans être uniforme, dans le respect de l'égal accès de tous aux établissements qui concourent au service public. »*

La méthode préconisée est de s'attaquer, à la fois, et avec tous les partenaires, aux problèmes du public et du privé, en commençant par les moins difficiles et en prenant tout le temps nécessaire pour les plus délicats. Etant entendu que rien ne se fera sans concertation.

M. Savary établit une liste *« non exhaustive »* de ces problèmes à résoudre.

CATHERINE ARDITTI et CHARLES VIAL.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

Opposants

Les opposants sont surmenés. Ils vont de tribune et tribune, de forum en studio, de ville en ville, porter la bonne parole.

Ce ballet incessant pourrait devenir lassant si, d'ici à 1986, MM. Barre, Chirac et Giscard d'Estaing devaient monopoliser les écrans comme ils le firent naguère avec le résultat que l'on sait.

Ils vont finir par donner l'impression qu'ils se posent en s'opposant plus entre eux qu'à la gauche. Ils seraient donc avisés de protester eux-mêmes, et tout de suite, contre le fait qu'on les voit trop à la télévision.

B. Fr.

Faits et démons

On revient de loin. Dans cette guerre scolaire non déclarée qui empoisonne la France depuis un siècle, la gauche au pouvoir vient de confronter ses dogmes aux réalités. Il en résulte ce « document Savary » que vont noter les examinateurs du *privé et du public. Document* dont le contenu nuancé prend en compte des évolutions de la société française.

Une double évolution est en germe, au terme de laquelle les adversaires d'hier deviennent, ou en tout cas deviendront, des partenaires. *De part et d'autre, les* dogmatismes s'effritent et les démons s'essoufflent.

A gauche, l'anticléricalisme de choc, haineux, absolutiste, a perdu des plumes dans toutes ses batailles perdues. Les nobles idéaux de la laïcité *ont mal résisté au choc de* 1968, qui a montré le conservatisme et l'immobilisme traversant équitablement les deux écoles, celle du *« peuple » et celle des « curés ».* On s'est avisé que le maintien des privilèges pouvait aussi bien s'obtenir au sein des grands lycées publics que des grands collègues privés et, inversement, que des écoles privées étaient aussi près du peuple que des écoles publiques.

La gauche, en outre, a attiré à elle depuis vingt ans des franges de la *population aux yeux de qui le combat* pour l'« école publique » était accessoire, alors que l'aspiration à la décentralisation, à l'autogestion, devenait première. Et l'on vit – et l'on voit – des dirigeants de la gauche, des ministres, placer sans mauvaise conscience leurs enfants *dans* le privé, ce qui est, on en conviendra, la manière la plus concrète de montrer que, pour eux, cette école est légitime.

A cette évolution a correspondu une déroute du cléricalisme triomphant. *Déchristianisation, chute des* vocations sacerdotales, concile Vatican II : l'Eglise de France a subi les assauts du siècle et, dans sa tentative de s'y adapter, elle a évidemment perdu de sa superbe. Elle a renoncé à investir à tout prix le ter*rain de la société civile. Sans lâcher* son école, l'Eglise catholique a accepté depuis 1959 le rapprochement avec l'Etat, que les conservateurs et les intégristes – il faut s'en souvenir – considéraient comme diabolique, la loi Debré leur paraissant *l'amorce d'une assimilation.*

La situation actuelle est paradoxale. La gauche qui gouverne prolonge la logique de la loi Debré qu'elle dénonça naguère. Le docu*ment Savary est établi sur la base de* rapports contractuels entre l'Etat et le privé.

BRUNO FRAPPAT.

(Lire la suite page 10.)

Le succès d'Ariane

L'avenir commercial de la fusée européenne est désormais assuré

C'est finalement avec une cinquantaine de minutes de retard sur l'horaire prévu que le septième exemplaire de la fusée européenne Ariane s'est élancé, mercredi 19 octobre, *dans* le ciel de Guyane. Après un arrêt de chronologie dû à une erreur de programmation d'ordinateur, le lanceur à été mis à feu de nuit, à 1 h 45 du matin (heure française), et, au terme d'un vol sans histoires d'une quinzaine de minutes, Ariane a mis en orbite le satellite Intelsat-5. Il s'agit d'un satellite de télécommunications de 1 870 kilogrammes, conçu par des sociétés américaines et européennes, pour offrir un supplément de télécommunications internationales destiné à satisfaire une demande mondiale qui double tous les *trois* ou quatre ans.

Ce succès confirme le tir réussi du mois de juin. Il prouve aussi le bien-fondé des modifications apportées à *certains éléments du troisième étage* d'Ariane, ainsi que la capacité du lanceur européen à mettre en orbite la charge la plus lourde pour laquelle il était prévu.

Ariane a déjà réussi de nombreux tirs. Mais c'était la première opération vraiment commerciale. *« Il nous faut maintenant nous habituer à ce genre d'émotion cinq, six ou sept fois par an. »* Ainsi s'est exprimé M. Hubert Curien, président du Centre national d'études spatiales (CNES) dans les minutes qui suivirent le septième lancement *réussi d'Ariane* et la *mise en orbite* du satellite Intelstar-5 (1). M. Curien indiquait ainsi qu'il ne fallait pas prendre cette réussite pour un exploit et que les lancements réussis doivent devenir banals. En sens inverse, il a indiqué qu'un échec éventuel n'aurait pas été une catastrophe. *« Tout grand programme de développement technologique a des aléas,* a-t-il fait remarquer : *il est possible qu'il y ait des anicroches lors des prochains tirs. Cela ne remettra pas en cause la réussite d'ensemble. »*

MAURICE ARVONNY et JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(Lire la suite page 12.)

(1) Ce satellite a été construit pour la somme de 29,7 millions de dollars par la firme américaine Ford Aerospace en liaison avec plusieurs sociétés européennes, dont l'Aérospatiale (SNIAS).

L'avenir du câblage en France

Le plan français a largement dépassé la phase expérimentale et son financement ne sera pas affecté par la politique de rigueur

estime M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T.

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., signe ce *mercredi 19 octobre* à Montpellier, à l'occasion des Journées de l'IDATE, la première convention de câblage importante entre l'Etat et une collectivité locale. Un an après son annonce par le conseil des ministres, le plan de câblage pour la télédistribution entre dans une phase d'actives négociations entre tous les partenaires : administration, industriels, collectivités locales, groupes financiers. On discute les choix technologiques, les propositions tarifaires, on polémique sur le rôle de l'Etat, on bâtit les premiers programmes. Resté volontairement en retrait de ces *négociations*, M. *Louis Mexandeau prend pour* la première fois position dans le débat et fait le point sur un des paris industriels et culturels les plus audacieux du septennat.

« Où en est le plan de câblage de la France, un an après son annonce par le conseil des ministres ?

– *Lorsque*, le 3 novembre 1982, le gouvernement, sur ma proposition, a adopté ce plan, les commentateurs l'ont unanimement salué comme un plan audacieux et cohérent. Il s'agit, en effet, d'un axe majeur du développement économique et culturel, conjuguant volonté décentralisatrice et cohérence nationale, comme l'avait souhaité le président de la République. Conscient à l'époque de l'ampleur du programme de *longue* haleine dans lequel nous nous engagions, j'ai souligné, la dernière fois que je me suis exprimé publiquement sur ce sujet en janvier dernier que, avec ce plan, *« nous invitions les partenaires des pouvoirs publics, collectivités locales, industriels, entreprises de communication audiovisuelle, dans une voie ambitieuse qui serait jalonnée de multiples négociations, décisions, s'étendant sur de nombreuses années »*.

» Arrivant bientôt au terme de la première année de ce plan, je suis maintenant plus résolument optimiste, et je vous dis : *« Le plan câble est en pleine forme. »*

Propos recueillis par JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire la suite page 13.)

DANS LE SUPPLÉMENT DES ARTS ET DES SPECTACLES

- LE RETOUR DU JEDI. – Troisième épisode de *la Guerre des étoiles*, un film de Richard Marquand, produit par George Lucas, avec Luke Skywalker, Han Solo, les robots futés, la princesse Leia, l'infâme Darth Vader, l'épouvantable Jabba. Le sage Yoda disparaît, mais apparaissent de nouveaux personnages promis à un avenir mouvementé : les Awaks.

  Film à trucages électroniques, *le Retour du Jedi* récupère les techniques de pointe qui mettent en danger l'industrie du cinéma...
- POUR OU CONTRE L'ÉCRITURE VIDÉO. – La deuxième partie de l'enquête de Lisa Bloch-Morhange sur l'avenir d'Hollywood.

(LIRE PAGES 15 A 17.)



Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

LES PROPOS DE M. CHIRAC SUR LA DÉFENSE EUROPÉENNE

« On peut envisager qu'une dissuasion nucléaire européo-américaine garantisse la sécurité de l'Europe occidentale »

Parlant le lundi 17 octobre devant la Fondation Adenauer à Bonn, M. Chirac a déclaré qu'il serait *« funeste de se dérober »* à l'exécution de la décision de l'OTAN sur les euromissiles si l'U.R.S.S. n'acceptait pas de démanteler ses SS-20 (*le Monde* du 19 octobre). Il a précisé, à propos de la défense européenne :

« Sans doute la sécurité de l'Europe occidentale devrait-elle être avant tout l'affaire des Européens eux-mêmes. Il est toujours risqué de s'en remettre à d'autres de ce que l'on devrait faire soi-même. J'irai même plus loin : l'impression ressentie par nos opinions publiques que le sort de l'Europe n'est en définitive qu'un enjeu de la rivalité entre les deux Super-Grands offre un terrain d'action propice à la propagande pacifiste. Ni vous ni nous n'acceptons l'idée que l'Europe puisse devenir un nouveau champ de bataille, mais il faut bien comprendre que nous ne pourrons pas éviter pour cela une réflexion approfondie sur les conditions à long terme de notre défense commune.

» Ce qui vaut pour l'ensemble de l'Europe occidentale vaut, à plus forte raison, pour la République fédérale d'Allemagne et pour la France. Elles doivent unir davantage leurs politiques, leurs objectifs, leurs moyens et, pour y parvenir, doivent parler l'une avec l'autre de tous les problèmes de leur sécurité sans en exclure aucun. Rappelons-nous la conviction qu'exprimait le général de Gaulle, s'adressant à votre grand pays : « Pourquoi l'union ? D'abord parce » que nous sommes ensemble et di» rectement menacés. Devant l'am» bition dominatrice des Soviéti» ques, la France sait quel péril » immédiat courraient son corps et » son âme si, en avant d'elle, l'Alle» magne venait à fléchir, et l'Alle» magne n'ignore pas que son destin » serait scellé si, derrière elle, la » France cessait de la soutenir. »

» Dans le même esprit, les nations européennes devraient développer, bien au-delà de ce qui a été entrepris jusqu'à maintenant, la fabrication en commun d'armements modernes. La valeur combative de nos armées y gagnerait beaucoup et la volonté de l'Europe de renforcer sa contribution à sa propre défense serait ainsi clairement soulignée. »

Après avoir évoqué les conflits du tiers-monde, M. Chirac a ajouté :

« Il est grand temps de réagir. Les nations de l'Europe occidentale doivent prendre conscience des responsabilités qui leur incombent et se doter des moyens d'agir, là et quand il le faut, avec résolution et promptitude. D'abord en franchissant un pas décisif dans le domaine de la concertation de leurs politiques étrangères, de telle manière que leurs interventions diplomatiques puissent réellement peser sur les événements. Ensuite en s'équipant des moyens d'intervenir en commun avec toute l'efficacité nécessaire quand leurs intérêts vitaux ou la sécurité de leurs ressortissants sont en péril. Certains jugeront peut-être ces suggestions trop ambitieuses. Je crains fort que les événements ne leur donnent tort. N'attendons pas qu'ils se produisent pour nous mettre en état d'y faire face (...).

» Nos vues sur le monde et sur l'avenir ne sont pas toujours orientées dans la même direction parce que nos situations ne sont pas identiques. Vous vous sentez directement engagés par tout ce qui se passe à l'est de vos frontières : comment s'en étonner, alors que votre peuple est déchiré et que le retour à son unité est la première aspiration de vos âmes ? Nous le comprenons, et c'est pourquoi nous avons en leur temps approuvé vos efforts pour nouer des relations économiques et humaines avec ces nations qui font indiscutablement aussi partie de l'Europe et auxquelles la France est liée par les traditions de son histoire et de sa culture. Nous comprenons aussi que vous ne vouliez pas abandonner cet effort, mais la manière décevante dont ont été appliqués les accords d'Helsinki a dissipé toutes les illusions : la recherche de relations plus normales avec les peuples d'Europe centrale ne doit pas conduire les pays de l'Ouest européen à affaiblir leur cohésion et leur défense commune.

» Dans moins de cinq ans, avec le système des têtes multiples, la force nucléaire britannique et la force nucléaire française vont avoir augmenté considérablement. Elles vont représenter une force et une capacité de dissuasion qui sera véritablement importante, décisive. A partir de là, on peut envisager dans un avenir prévisible qu'une dissuasion européo-américaine garantisse la sécurité de l'Europe occidentale. Mais on ne peut pas l'imaginer sans que l'Allemagne y participe directement au niveau de la responsabilité. On ne peut pas imaginer que ce sont les Anglais et les Français qui vont assurer la dissuasion nucléaire de l'Europe. Le problème de la participation directe de l'Allemagne aux questions centrales est un problème qui se pose et qu'il faudra résoudre. »

M. CHEVÈNEMENT : « M. Chirac a l'intuition d'un vrai problème mais il le pose très mal »

M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre d'État, a notamment déclaré, mardi, au micro de France-Inter : *« Jacques Chirac a sans doute l'intuition d'un vrai problème mais il le pose, à mon avis, très mal. Le problème de l'Europe et le problème de l'Allemagne sont un seul et même problème. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Allemagne est divisée et on parle de l'Europe comme si l'Europe pouvait exister indépendamment d'une Allemagne qui retrouverait ses responsabilités politiques qu'elle a perdues depuis la chute de Hitler. La vérité est que beaucoup de pays européens n'accepteront pas comme cela que l'Allemagne puisse avoir, à nouveau, accès aux armes nucléaires. C'est vrai de l'U.R.S.S. mais c'est vrai de bien d'autres* (...).

» Je crois que Jacques Chirac a tort de dire que la France et la Grande-Bretagne ne peuvent pas assurer la dissuasion en Europe. Je pense, au contraire, que la France et la Grande-Bretagne, qui disposent, actuellement, à elles deux, de près de trois cents têtes nucléaires et qui pourraient, au prix d'un effort minime, disposer d'un millier de têtes, peuvent assurer une dissuasion selon le principe dit du faible au fort. Et à vrai dire, le faible n'est plus tellement faible car avec les ogives multiples nous allons vers une force de frappe française tout à fait impressionnante qui peut causer des ravages épouvantables.

» Et, d'ailleurs, c'est bien un des problèmes qui se posent aujourd'hui : remarquez la convergence curieuse qui se dessine entre la position soviétique, qui veut prendre en compte, c'est-à-dire contrôler la dissuasion française et la position du vice-président des États-Unis, M. Bush, ou d'un organisme aussi important que la Trilatérale, qui veut, effectivement, mettre sous contrôle notre force de dissuasion. Alors, ce qui se joue là c'est, à terme, l'indépendance de l'Europe.

» Pour ma part, je ne pense pas que l'Europe puisse toujours s'en remettre aux États-Unis du soin d'assurer sa défense. Et je crois que la France gagnerait à poser le problème du développement et de la modernisation de sa propre force de dissuasion d'une manière plus ambitieuse (...).

» Les Allemands, à la fin des années 70, ont découvert ce que le général de Gaulle avait compris dans une intuition à vrai dire tout à fait remarquable et même géniale au début des années 60. Ils ont compris que les Américains ne sacrifieraient pas leurs villes pour défendre les villes d'Europe et les villes allemandes. Alors, la réponse que la France avait donnée à l'époque me paraît à moi toujours juste : c'est la construction d'une puissante force de dissuasion, seule de nature à assurer la paix. La réponse allemande oscille entre un pacifisme qu'on peut comprendre à vrai dire et un super-atlantisme qu'on peut comprendre aussi, mais aucune de ces deux positions ne me paraît satisfaisante du point de vue de l'intérêt de l'Europe. »

« L'Humanité » : le pavé de l'ours

Dans *l'Humanité* du mercredi 19 octobre, Yves Moreau écrit : *« Cette argumentation de Chirac, c'est le pavé de l'ours. S'il fallait une raison de plus pour s'opposer aux Pershing, le chef du R.P.R. l'a donnée. « A chacun ses Allemands », écrivait autrefois, dans ce même journal, Paul Vaillant-Couturier. Chirac a choisi les siens : ceux qui rêvent encore de revanche et de puissance guerrière illimitée. Nous avons les nôtres, heureusement les plus nombreux — et de loin ! — aujourd'hui : ceux qui manifestent pour la paix, nos amis, nos frères... »*

La veille, M. Jacques Huntzinger, secrétaire national du P.S. chargé des affaires internationales, avait jugé *« irresponsables »* les déclarations de M. Chirac. Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, s'était déclaré *« surpris »* de ces déclarations. *« Le gouvernement français*, affirmait M. Hernu, *n'a de leçon à recevoir de quiconque en matière de coopération franco-allemande. »*

AU COURS D'UNE VISITE A BERLIN-OUEST

Le président du R.P.R. se dit convaincu que les Soviétiques prendront leur parti de l'installation des missiles de l'OTAN

Bonn. — Tout comme M. Kissinger, M. Jacques Chirac pense que la double résolution de l'OTAN a été une erreur : il fallait d'abord implanter les euromissiles et négocier ensuite avec Moscou. C'est ce que le maire de Paris a dit à Berlin-Ouest, où il a passé la journée du mardi 18 octobre avant de gagner Munich dans la soirée, pour un entretien avec le ministre-président de Bavière, M. Franz Josef Strauss.

De notre correspondant

Comme à Bonn, la veille, M. Chirac s'est montré un fervent partisan de l'implantation des fusées américaines en Europe. Les Soviétiques étant réalistes, ils finiront par en prendre leur parti, a-t-il assuré. Renoncer aux missiles ce serait s'exposer à la neutralisation de l'Europe, qui est l'objectif poursuivi inlassablement par l'U.R.S.S. Les rapports Est-Ouest ne souffriront pas des euromissiles.

D'ailleurs, selon M. Chirac, l'importance que les moyens d'information accordent au mouvement pour la paix en R.F.A. est exagérée, ce qui porte préjudice à l'image de l'Allemagne fédérale à l'étranger. A côté de vrais pacifistes et de dangereux utopistes, les communistes *« à la solde de Moscou »* jouent de plus en plus un rôle déterminant, a affirmé M. Chirac, rejoignant les convictions du ministre fédéral de l'intérieur, M. Zimmermann, et la récente mise en garde de l'écrivain Heinrich Böll.

Le gouvernement fédéral a donc bien raison de ne pas se laisser troubler par un mouvement qui pourrait porter atteinte à la paix et à l'indépendance des Allemands, a poursuivi le maire de Paris, qui s'est prononcé pour la réunification de l'Allemagne. La partition de celle-ci est contre nature et n'a rien de définitif. *« Nous, qui avons connu dans l'histoire beaucoup d'amputations et même une frontière dressée à travers notre pays, nous pouvons comprendre mieux que personne que tous les Allemands appartiennent à une même famille »*, a-t-il déclaré à l'hôtel de ville de Berlin-Ouest.

ALAIN CLÉMENT.

A LA VEILLE DU SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

Londres est prêt à examiner les propositions sur l'augmentation des ressources de la Communauté

nous déclare M. Howe, secrétaire au Foreign Office

M. Mitterrand sera à Londres les jeudi 20 et vendredi 21 octobre, à l'occasion du huitième sommet franco-britannique. Pour ses entretiens avec Mme Thatcher et ses collaborateurs, le président de la République sera accompagné de MM. Hernu (les ministres de la défense participeront pour la première fois à un sommet franco-britannique), Cheysson, Chandernagor, Delors, Fabius et de Mme Edith Cresson.

A la veille de cette réunion, Sir Geoffroy Howe, secrétaire au Foreign Office, a indiqué à notre envoyé spécial à Londres que le gouvernement de Londres était prêt à examiner les propositions de ses partenaires pour une augmentation des ressources propres de la C.E.E..

« On considère généralement que le sommet européen d'Athènes en décembre aura une importance exceptionnelle dans l'histoire de la C.E.E. Les partenaires de la Grande-Bretagne, notamment la France, ont souvent l'impression que le principal obstacle à la conclusion d'un nouvel accord entre les Dix est l'obstination britannique à vouloir, comme disait Mme Thatcher, « récupérer son argent ». *Où en êtes-vous à cet égard ?*

— Les difficultés ne viennent pas spécialement de la Grande-Bretagne : elles viennent de l'ensemble de la C.E.E., qui doit faire face à un grave problème budgétaire, dont la revendication britannique est tout au plus un élément et que la perspective d'élargissement vient rendre plus pressante encore.

Attachement à la C.E.E.

» Contrairement à ce qui se passait il y a quelques années encore, tout le monde au sein de la Communauté est bien conscient du caractère général de ce problème budgétaire et de la nécessité pour les Dix de trouver, entre eux et chez eux, les termes d'un accord juste et les moyens d'une relance. De même, me semble-t-on beaucoup plus conscient aujourd'hui, chez les partenaires de la Grande-Bretagne, du fait que le système qui avait fait de ce pays, parmi les moins prospères, l'un de ceux qui contribuaient le plus lourdement à financer le budget de la Communauté n'est guère défendable et doit être amendé.

» C'est très important, cette évolution de nos partenaires. Elle signifie que nous pouvons rechercher ensemble les éléments de ce changement. Ainsi de la politique agricole commune : il est désormais clair que ce domaine d'action communautaire qui coûte le plus cher est, dans sa forme actuelle, une menace pour l'équilibre de la Communauté. On peut désormais parler de toutes ces questions non plus en recourant à une rhétorique démodée, mais en traitant des vrais problèmes — par exemple du développement de nouvelles politiques communes — comme la politique industrielle — qui peuvent contribuer considérablement à renforcer l'Europe communautaire. Ce ne sont pas des petits pas, ce sont de réels avancées qui se préparent. Je ne dis pas que cela sera facile à Athènes, mais je dis que c'est maintenant possible.

— On a tout de même le sentiment que vous êtes toujours prêts à brandir la menace d'un retrait britannique et que l'idée européenne, au fond, vous reste assez largement étrangère, qu'il s'agisse du gouvernement, de l'opinion ou de l'opposition...

— Le parti travailliste, comme chaque fois qu'il n'est pas au pouvoir, a cru ingénieux d'annoncer que la Grande-Bretagne quitterait la Communauté s'il gagnait les élections. Le résultat a été clair. D'ailleurs, même chez les travaillistes, les choses ne sont pas si nettes. Leur récent congrès l'a montré : il reste des éléments d'hostilité à l'Europe, mais ils en acceptent la nécessité.

» Quant à l'opinion et au gouvernement, je veux dire clairement que nous sommes aujourd'hui, au moins autant qu'aucun autre pays membre, attachés à la Communauté. Ce que nous demandons, c'est qu'on trouve une solution au problème de la contribution britannique ; mais nous sommes prêts à examiner les propositions de nos partenaires pour augmenter les ressources de la C.E.E. Notre attitude n'a rien à voir avec une menace de retrait. Elle est au contraire très positive. L'opinion y est d'autant plus sensible que la question, après tout, concerne au premier chef les contribuables. Mais nos partenaires ne doivent pas se méprendre sur la fermeté de notre attachement à la Communauté.

La fermeté des Occidentaux

— A propos de la coopération politique entre les Dix, certains pays semblent éprouver quelque irritation à voir la R.F.A., la Grande-Bretagne et la France établir une sorte de concertation privilégiée. Ne pensez-vous pas qu'il y a là une situation dont d'autres pays peuvent souffrir ?

— La Communauté européenne vaut par l'ensemble de ses membres, sans exception. Il peut y avoir dans tel ou tel domaine des actions « à la carte » qui regroupent non pas l'ensemble des Dix, mais certains pays qui sont plus directement intéressés par une opération précise. Mais il ne peut y avoir, à l'intérieur de la Communauté, des « clubs » ou une « super-coopération » dont certains États se trouveraient exclus.

— Que peut-on encore espérer, après les dernières déclarations enregistrées de part et d'autre, des négociations eurostratégiques de Genève ?

— D'abord qu'elles continuent et ensuite qu'elles réussissent. En dépit des difficultés actuelles et des tensions internationales, la position britannique n'avait pas changé : nous continuons à croire qu'un accord américano-soviétique est possible à Genève, et à le souhaiter.

» Mon collègue ouest-allemand, M. Genscher, l'a opportunément souligné lors de sa récente rencontre avec M. Gromyko : cette espérance n'ôte rien à la résolution des Occidentaux de procéder à l'installation des euromissiles de l'OTAN, si cet accord ne voit pas le jour. Mais malgré les déclarations soviétiques montrant que Moscou est actuellement tenté de suspendre ces pourparlers, nous voulons encore croire que l'accord sera possible.

Des progrès à faire

— Ne craignez-vous pas que pour obtenir au moins un petit résultat, les Américains ne se résolvent à accepter que les armements nucléaires français et britanniques soient pris en compte dans cette négociation ?

— Non. La coopération politique avec Washington est très bonne, et ses bases sont claires. Bien sûr les États-Unis voudraient bien obtenir un résultat à Genève. Mais tout montre qu'ils savent parfaitement qu'à ce stade de la négociation, et en l'état actuel de la balance des forces, seules les armes des deux superpuissances sont en cause. Il y a d'ailleurs à ce sujet une grande identité de vues entre Français et Britanniques. Une autre attitude ne servirait l'intérêt de personne à l'Ouest.

» Si les Américains nous demandaient de réviser notre jugement sur ce point, nous leur répondrions la même chose que le président Mitterrand. Et tout comme la France, nous n'avons jamais dit que nos forces devaient pour toujours échapper à toute réduction simultanée et concertée des armements de l'Est et de l'Ouest : nous disons simplement que le décalage actuel entre le niveau de ces armements, américains et soviétiques d'un côté, français et britanniques de l'autre, est tel que pour l'instant seules les armes nucléaires des deux superpuissances peuvent être prises en compte.

— Comment compte-t-on, du côté britannique, répondre au mouvement pacifiste ?

— Par des arguments, encore et toujours des arguments. Le résultat de nos dernières élections a bien montré que les thèses pacifistes n'avaient pas la faveur de la majorité de l'opinion. Certaines considérations techniques ont commencé à porter. Mais il faut dire et redire clairement que lutter contre le déséquilibre actuel des forces en Europe ne revient pas à aimer les armes nucléaires ou à préparer la guerre, au contraire.

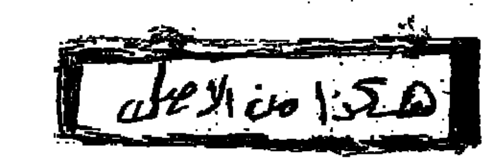
— Les relations bilatérales franco-britanniques, ne semblent pas tout à fait ce qu'elles pourraient être, surtout si on les compare aux relations franco-allemandes ou anglo-allemandes. Que comptez-vous proposer pour les améliorer ?

— D'abord je ne voudrais pas laisser dire que nos relations soient moins bonnes que d'autres. Par exemple, nous sommes les deux seules puissances nucléaires européennes, et, en ce moment tout particulièrement, cela nous rapproche. Nous sommes deux anciennes puissances coloniales, ce qui peut créer une certaine compréhension. Nous avons, il y a bien longtemps déjà, jeté les bases d'une « entente cordiale » aujourd'hui élargie à dix pays d'Europe occidentale.

» Mais nous avons, c'est vrai, encore beaucoup de progrès à faire. Parmi ces progrès, j'en retiendrai particulièrement deux. D'une part, il nous faut développer notre coopération politique en restant constamment en contact, ce qui permettra de dissiper certains malentendus. D'autre part, sur un plan plus pratique, il faut mieux exploiter l'avantage que nos deux industries peuvent tirer d'une action commune.

» Il faut, en outre, encourager le rapprochement de nos industries privées. Ce n'est pas aux gouvernements de décider de tout cela et de se substituer à l'initiative des entreprises. Mais on peut l'encourager. Les différences doctrinales entre le pouvoir socialiste français et le pouvoir conservateur britannique ne sont pas de ce point de vue un obstacle sérieux : en France, il reste une place importante pour l'industrie privée, et, en Grande-Bretagne, l'État intervient encore dans beaucoup de domaines de l'économie. La coopération franco-anglaise peut jouer un rôle encore insoupçonné dans l'essor industriel et commercial de nos deux pays, mais aussi de la Communauté tout entière. Là encore, il ne s'agit pas de faire une sorte de super-C.E.E. à quelques-uns. Il s'agit, au coup par coup, de tirer parti d'une sorte de géométrie variable de l'Europe. »

Propos recueillis par BERNARD BRIGOULEIX.



En R.F.A.

Le porte-parole du mouvement pour la paix estime que les Deux Grands sont responsables de la « misère de l'Europe »

Bonn. – *Des dizaines de groupes d'obédiences très diverses, rassemblés sous le nom de mouvement pour la paix, animent, en République fédérale, la vaste campagne contre les Pershing et les missiles de croisière. Malgré son extrême diversité, sa décentralisation, son absence de dirigeants, ce mouvement a su, jusqu'à présent, éviter les dérapages incontrôlés.*

Jo Leinen, le porte-parole pour cette campagne, est l'un de ceux qui, contre certains groupes – les autonomes et les Verts notamment – favorables à une radicalisation du mouvement, ont su maintenir à ce rassemblement disparate une cohésion et une maîtrise dans l'action sans lesquelles il aurait probablement perdu une partie de son audience. A trente-cinq ans, il a déjà derrière lui près de dix ans de militantisme contre le nucléaire civil, d'abord, puis militaire, à la tête de la très puissante fédération des comités d'action (B.B.U.).

Jo Leinen n'a pas les défauts de certains de ses camarades qui ont contribué à diffuser hors d'Allemagne une image caricaturale du mouvement. Il n'est ni un naïf (*« Je ne suis pas pacifiste,* dit-il, *et comme la plupart des membres du mouvement je suis partisan d'une défense militaire »*), ni un illuminé partant en croisade, ni un absolutiste qui voudrait « tout tout de suite », c'est-à-dire un monde débarrassé de toutes les armes nucléaires. Ce n'est pas non plus un manipulateur essayant de tirer la couverture à soi comme il s'en trouve parmi les communistes du D.K.P. ou parmi les Verts, ni un angoissé qui voit l'humanité au bord du gouffre.

Les premiers Pershing-2, selon toutes vraisemblance, seront installés dans deux mois en République fédérale. *« Je ne crois pas pour autant,* dit-il, un rien railleur, *qu'une guerre atomique éclatera en décembre ou quelques mois plus tard. »* Ce qu'il craint en revanche, c'est *« que la course aux armements et les modifications révolutionnaires de la technologie militaire n'aient pour finalité logique un conflit nucléaire »*. Ce qu'il constate, *« c'est que les armes à courte et moyenne portée placent l'Europe dans une situation fort désagréable : celle de théâtre des opérations »*. Ce qu'il ressent, *« c'est qu'il est malgré tout plus dangereux de vivre ici en Allemagne plutôt qu'en Californie ou au Canada »*. Ce qu'il veut : l'Europe aux Européens ; *« cela a quelque chose de gaulliste »*, ajoute-t-il. Ce qu'il condamne enfin : le jeu des deux superpuissances et un isola-

De notre envoyée spéciale

tionnisme français qui se berce, selon lui, d'égoïsme et d'illusions.

Illusions pour les Français que de croire, d'une part, qu'ils seraient protégés par leur force de frappe et, d'autre part, qu'ils ne seraient pas concernés par un conflit dans le reste de l'Europe. Egoïsme, parce que la France représente actuellement un obstacle sur la voie d'un éventuel accord sur le désarmement, sur la voie d'une détente militaire.

La « schizophrénie » française

Le mouvement pour la paix, qui n'a pendant longtemps formulé que ses objectifs à long terme – à savoir la dénucléarisation de l'Europe, – admet aujourd'hui qu'il aurait pu y avoir à Genève *« une solution intermédiaire avec laquelle nous pouvions vivre et qui aurait constitué pour nous un certain succès »*. Il y avait, estime Jo Leinen, dans la proposition de M. Andropov de réduire le nombre des SS-20 au niveau des forces françaises et britanniques la possibilité d'un accord. *« Certes, il ne suffisait pas de jeter cette proposition sur la table des négociations,* ajoute-t-il, *et j'ai moi-même écrit à M. Andropov pour lui dire qu'elle eût été plus efficace s'il avait engagé tout de suite le démantèlement des SS-20. »*

C'est là qu'intervient l'égoïsme de la France et ce qu'il appelle la nature « schizophrénique » de sa situation militaire. *« En théorie, les armes françaises sont considérées par les Français comme des armes tous azimuts. Mais en réalité leur utilisation n'est envisageable que dans le cadre d'un conflit Est-Ouest. C'est pourquoi leur comptabilisation est, aux yeux des Soviétiques, légitime. Je dois le dire clairement : c'est là quelque chose sur quoi nous, mouvement pour la paix, de là où nous vivons, c'est-à-dire en Allemagne, trouvons plus acceptable le point de vue soviétique que le point de vue français. »*

Jo Leinen ne veut pas cependant se tromper d'adversaire. *« La misère de l'Europe,* dit-il, *vient des Deux Grands. »* Il esquisse un sourire en voyant arriver le reproche de francophobie après celui d'anti-américanisme.

Quoi qu'on pense sur le fond, la tactique du mouvement pour la paix ne sert-elle pas l'Union soviétique ? *« Non-sens,* répond-il. *Dans le jeu des Deux Grands où il s'agit de décision fondamentale, le mouvement pour la paix est quelque chose de périphérique. La façon dont on le loue ou dont on l'attaque relève de la guerre des nerfs qui se livre en Europe, mais il n'est pas un facteur de décision dans la négociation. La question de savoir si un accord est possible, ce que signifient la parité et l'équilibre et qui a un avantage à reprendre à l'autre, tout cela est indépendant du mouvement pour la paix. »* La preuve en est l'échec désormais inéluctable, selon lui, des négociations de Genève. *« Il n'en sortira plus rien,* dit-il, *que du brouillard pour noyer le débat public et la recherche des responsables de l'échec. Il n'en sortira rien pour la raison première que les Etats-Unis ont de toute façon intérêt à ce que ces armes soient installées ou du moins certaines d'entre elles. Les Pershing, qui peuvent atteindre Moscou en sept minutes, représentent une menace maximale dont les Etats-Unis peuvent jouer dans tout conflit même s'il se situe dans d'autres parties du monde. »*

Mais cet échec, qui en est aussi un pour le mouvement pacifiste, ne signifie pas la fin de son combat. Le mouvement s'efforce en ce moment de ne pas présenter décembre comme une échéance ultime : neuf Pershing doivent être installés à cette date en République fédérale, l'agitation devra être entretenue contre les implantations ultérieures. Le mouvement trouvera en outre, au-delà de la question des missiles, d'autres terrains d'action : *« Nous avons avec nous la majorité de l'opinion,* dit encore Jo Leinen ; *il sera clair en décembre qu'un allié peut imposer sa volonté contre celle d'une population. J'imagine qu'alors le débat ne portera plus seulement sur les systèmes d'armement, mais sur les mécanismes de l'alliance et sur l'appartenance à l'alliance. »* Est-ce à dire que le mouvement pour la paix aurait éveillé en République fédérale un nouveau nationalisme ? *« L'idée de nationalisme reste liée chez nous à celle de réunification, que pour ma part je ne connais pas et qui n'est pas le but, pas même le but lointain du mouvement. Nous sommes dans une situation géographique et politique telle que les Américains, selon nous, nous utilisent, et que cela n'est pas en ce moment de l'intérêt des Allemands, ni de celui de la R.F.A. ni de celui de la R.D.A. Ce à quoi tout cela donne lieu est plutôt un nouveau patriotisme, dans le sens où l'une des motivations des membres du mouvement pour la paix est la défense des intérêts du pays où ils vivent, à commencer par l'intérêt de sa survie. »*

CLAIRE TRÉAN.

PROCHE-ORIENT

Liban

A LA VEILLE DE LA RÉUNION PRÉVUE A L'AÉROPORT DE BEYROUTH

Le congrès de réconciliation nationale paraît gravement compromis

Beyrouth. – Dans une ambiance désenchantée et morose, les Libanais ont appris coup sur coup que le congrès de réconciliation nationale prévu par les accords de cessez-le-feu, le 25 septembre dernier, était censé tenir sa première réunion, jeudi 20 octobre, à l'aéroport de Beyrouth, puis que celle-ci n'aurait vraisemblablement pas lieu. Mais durant les quelques heures qui, mercredi après-midi, ont séparé l'annonce de la réunion et le refus du site choisi par l'un des principaux participants, M. Walid Joumblatt, au lieu de la vague d'espoir qui n'aurait pas manqué de se manifester il y a peu encore, le scepticisme et le découragement sont demeurés entiers.

Après de longues tractations et beaucoup d'hésitations – près d'un mois s'est écoulé entre l'annonce du congrès et sa convocation, peut-être mort-née, – les invitations avaient été adressées par le président de la République aux neuf personnalités sélectionnées après un dur marchandage avec la Syrie, par l'intermédiaire des Américains et du médiateur saoudien.

Normalement, le choix des participants ayant été effectué après des concessions à la Syrie, le dialogue sur l'entente nationale aurait dû, au moins, commencer aussitôt, quitte à tourner court ou à s'enliser. Au lieu de cela, ce ne furent qu'obstacles et tergiversations jusqu'à ce qu'un comité préparatoire, créé pour tourner la difficulté, ait retenu la date du 20 octobre et le site de l'aéroport. Ceux-ci viennent précisément d'être, sauf nouveau revirement, récusés par l'opposition. D'ultimes démarches de l'émissaire saoudien, M. Rafic Hariri, auprès de Damas permettront-elles de débloquer la situation à quelques heures de l'échéance ? On en doute ici.

Refus et réticences

A la veille de la réunion projetée, cinq personnalités avaient donné leur accord pour y participer (MM. Camille Chamoun et Pierre Gemayel, maronites du Front libanais ; M. Saëb Slam, sunnite conservateur ; M. Adel Osseirane, chiite conservateur ; M. Nabih Berri, chiite également, chef du mouvement Amal), une avait exprimé son refus (M. Walid Joumblatt, druze du Front de salut national, prosyrien), et deux, alliées de ce dernier, marquaient des réticences qui risquent de se transformer en refus.:

De notre correspondant

MM. Soleiman Frangié, maronite, et Rachid Karamé, sunnite. Le dernier pressenti, M. Raymond Eddé (maronite libéral, antisyrien, anti-israélien, antiphalangiste, vivant à Paris) s'est déjà récusé. Le dixième participant est le chef de l'Etat lui-même, M. Amine Gemayel, autour duquel les autres personnalités sont censées se réunir.

Le plus grave dans l'affaire est que personne ne croit plus à ce congrès, même s'il devait se tenir, à commencer par les participants. Le président Gemayel, qui devrait être le premier intéressé à son succès, a souligné avec une insistance remarquée le rôle primordial des institutions constitutionnelles, c'est-à-dire du Parlement, le jour même où il adressait ses convocations au congrès. Autre signe négatif : depuis que l'on a envisagé de convoquer ces assises nationales à l'aéroport, une situation de plus en plus trouble a été créée dans son périmètre, et les voies d'accès qui y mènent sont, depuis vingt-quatre heures, incertaines. Ici comme ailleurs sur le terrain, la situation se détériore constamment, et l'on a déploré, au cours de la journée de mercredi, huit morts (dont deux soldats libanais) et quatorze blessés (dont deux soldats libanais et un membre du contingent italien de la force multinationale), sans que le comité militaire, qui contrôle l'arrêt des combats, parvienne à maîtriser l'escalade. Il a attribué celle-ci à *« une cinquième partie »*, indiquant par là que les belligérants d'hier, regroupés *en son sein* (armée libanaise, forces libanaises chrétiennes, Amal chiite et P.S.P. druze), *y* sont étrangers. Enfin, si un accord de principe est intervenu pour faire appel à huit cents observateurs militaires italiens et grecs pour consolider le cessez-le-feu, ceux-ci ne semblent pas prêts à devenir opérationnels.

LUCIEN GEORGE.

● *Deux militaires israéliens tués.* – Deux militaires israéliens ont été tués mardi soir et un autre blessé, à la suite d'une embuscade tendue à une patrouille dans le secteur de Saïda (chef-lieu du Sud-Liban), a annoncé mercredi le porte-parole militaire israélien. Selon lui, deux jeeps d'une unité de gardes-frontières israéliens qui se trouvaient au sud de Saïda ont été prises, mardi soir, sous le feu d'une embuscade tendue sur la route qu'elles avaient empruntée. Des tirs d'armes automatiques et de roquettes ont visé les deux véhicules, ainsi que des grenades lancées depuis un bâtiment situé à proximité. Les Israéliens ont riposté et fait venir des renforts sur les lieux pour ratisser le secteur. La mort de ces deux militaires porte le nombre des soldats israéliens tués au Liban, depuis le début de la campagne en juin 1982, à cinq cent vingt-deux. – *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Etats-Unis

UN AMÉRICAIN EST ACCUSÉ D'AVOIR TRANSMIS A MOSCOU D'IMPORTANTS DOCUMENTS SUR LES MISSILES STRATÉGIQUES

San-Francisco *(A.F.P.)*. – Un Californien de quarante-neuf ans, M. James Harper, arrêté le 15 octobre pour avoir vendu à Moscou une centaine de secrets militaires sur les missiles balistiques par l'intermédiaire d'espions polonais, a fourni aux Soviétiques des renseignements qui *« causeront de graves préjudices »* à la défense nationale des Etats-Unis, selon un responsable militaire américain.

Selon le F.B.I., ces documents sont si importants que les espions polonais qui les ont recueillis ont été félicités en 1980 par M. Youri Andropov, alors chef du K.G.B. Le F.B.I. indique que Harper a rencontré les agents polonais à quatorze reprises depuis 1979 à Varsovie, à Mexico, à Vienne et en Suisse pour leur remettre les documents qui étaient ensuite envoyés à Moscou.

James Harper a entamé sa carrière d'espion en 1975, après avoir fait la connaissance de deux Polonais possédant *« une liste d'achat »*, de matériel de haute technologie que désiraient acquérir les autorités polonaises, ajoute le F.B.I. En 1981, Harper, sans dévoiler son identité, aurait offert de travailler pour la C.I.A. comme agent des services de renseignements américains, pour échapper aux poursuites judiciaires. La C.I.A. avait rejeté cette offre, a précisé le F.B.I.

Lors d'une audition, Harper a déclaré qu'il n'avait pas besoin d'un avocat et qu'il avait l'intention de collaborer complètement avec le gouvernement américain. S'il est reconnu coupable, James Harper risque la prison à vie.

Les rebelles antisandinistes envisagent des actions communes avec les forces armées du Guatemala, du Salvador et du Honduras

Les rebelles antisandinistes ont déclaré, mardi 18 octobre à Washington, rechercher l'aide des armées des autres pays d'Amérique centrale pour renverser le gouvernement de Managua à la suite de la réactivation du pacte de défense de la région.

« Les soldats des autres pays d'Amérique centrale peuvent se joindre à nous pour combattre le communisme », a déclaré M. Adolfo Calero, l'un des leaders de la Force démocratique nicaraguayenne (F.D.N.), basée au Honduras.

Le 3 octobre, les ministres de la défense du Salvador, du Guatemala et du Honduras ont décidé de relancer le Conseil de défense d'Amérique centrale (CONDECA), pacte anticommuniste créé en 1963. M. Calero a précisé que la F.D.N. avait eu des discussions secrètes sur une éventuelle action commune des armées d'Amérique centrale et des rebelles antisandinistes, dirigée contre le régime de Managua.

● A MANAGUA, les autorités nicaraguayennes ont montré mardi à la presse un matériel perfectionné fourni, selon elles, par la C.I.A. aux commandos antisandinistes qui ont, le 10 octobre, fait sauter des réservoirs de combustibles, à Puerto-Corinto. M. Lenin Cerna, chef de la sécurité nationale, a présenté un équipement d'homme-grenouille doté d'un dispositif de recyclage de l'oxygène permettant de rester neuf heures sous l'eau. Selon lui, *« les vedettes équipées de mitrailleuses et de roquettes étaient munies de valves permettant une submersion partielle assurant une plus grande stabilité de tir »*.

L'attentat de Puerto-Corinto a provoqué l'évacuation de quarante mille personnes et sérieusement entamé les réserves nicaraguayennes en combustibles. Il a surtout entraîné un arrêt des livraisons de pétrole au Nicaragua.

● A PARIS, le vice-président du Costa-Rica, M. Alberto Fait, en visite officielle, a demandé mardi à la France de ne pas abandonner son pays, qui, a-t-il souligné, est un pays *« démocratique, libre, stable et neutre confronté à une crise de caractère économique, comme les autres pays d'Amérique centrale »*.

Les problèmes politiques de l'Amérique centrale sont le résultat d'un *« manque de développement économique »*, que doivent pallier les pays industrialisés, a ajouté M. Fait, qui a d'autre part précisé que le statut de « neutralité permanente » du Costa-Rica, qui doit être proclamé le 17 novembre par le président Monge, ne fait pas de son pays un *« simple spectateur »* dans les conflits d'Amérique centrale. Il a rappelé que son pays soutenait les efforts de paix du groupe de Contadora (Colombie, Mexique, Panama et Venezuela). – *(A.F.P., Reuter.)*

● *Nouveau procès des religieux français détenus au Brésil.* – Les Pères français Aristide Canio et François Gouriou, incarcérés depuis plus de deux ans, doivent être rejugés jeudi 20 octobre. On leur reproche d'avoir encouragé des paysans à tendre une embuscade à une patrouille militaire au début de 1981 à Sao-Geralso-de-Araguaia. Une personne avait été tuée et plusieurs officiers blessés. A la suite de cette embuscade, les deux prêtres et treize paysans avaient été incarcérés. L'un des avocats des prêtres a déclaré que de nouveaux éléments étaient intervenus et que les ecclésiastiques n'auraient pas dû être jugés par un tribunal militaire. Le Conseil épiscopal brésilien a apporté un soutien très ferme aux religieux français, qu'il considère comme innocents. – *(A.P.)*

Irak

AMNESTY INTERNATIONAL ÉVALUE A 520 LE NOMBRE DES PRISONNIERS POLITIQUES EXÉCUTÉS DE 1978 A 1982

Dans un rapport sur l'Irak, publié ce mercredi 19 octobre et portant sur la période 1976-1982, Amnesty International dénonce plusieurs cas de tortures suivis d'assassinat. Ainsi, Reber Mulla Hussein, Kurde de dix-neuf ans, aurait eu un œil crevé, la verge tranchée et le corps transpercé par neuf clous avant de mourir. Hamid Ati, communiste, aurait été frappé au fouet métallique, suspendu à un ventilateur à hélice et enfin électrocuté.

Selon les informations recueillies par l'organisation mondiale de défense des droits de l'homme, notamment lors d'une mission en janvier en Irak, cinq cent vingt prisonniers politiques irakiens auraient été assassinés en Irak depuis 1978. En outre, Amnesty cite les noms de cent quatorze personnes *« dont toute trace a été perdue depuis leur arrestation entre 1979 et 1982 »*. Les peines de mort prononcées devant le tribunal révolutionnaire *« ne peuvent faire l'objet d'un appel et les audiences ne sont pas publiques »*.

Dans son rapport, Amnesty International demande instamment au président Saddam Hussein de *« publier une déclaration personnelle interdisant la torture en toute circonstance, garantissant la protection des prisonniers et suspendant immédiatement les exécutions pour délits politiques non violents »*. Bagdad, dans sa réponse annexée au rapport, affirme qu'*« il n'y a eu ni exécution politique ni tortures en Irak »* et que ces accusations ont pour but de *« discréditer le peuple irakien et son gouvernement révolutionnaire »*.

ASIE

LA REPRISE DES CONSULTATIONS SUR HONGKONG

Les Britanniques soumettraient aux Chinois de « nouvelles idées »

Une nouvelle série de consultations sur l'avenir de Hongkong s'ouvre ce mercredi 19 octobre à Pékin. C'est la cinquième fois que les négociateurs chinois et britanniques se rencontrent. Les dernières conversations avaient eu lieu les 22 et 23 septembre dans la capitale chinoise.

De notre correspondant

Londres. – Si la décision des autorités de Hongkong de lier le dollar local au dollar américain a stimulé la Bourse des valeurs de Hongkong, elle a également provoqué une spéculation sur le « billet vert » au détriment de la monnaie de la colonie. Les experts estiment que la situation pourrait devenir à nouveau difficile si la confiance ne renaît pas rapidement dans l'avenir du territoire – qui fait l'objet des conversations de cette semaine à Pékin.

Selon des informations en provenance de Hongkong les négociateurs britanniques, conduits par Sir Percy Cradock, ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine, devaient remettre à leurs interlocuteurs chinois une lettre de Mme Margaret Thatcher dans laquelle le premier ministre avance quelques propositions pour débloquer les négociations. Il semblerait en effet que de « *nouvelles idées* » aient émergé des discussions qu'a eues récemment à Londres Mme Thatcher avec Sir Edward Youde, gouverneur de Hongkong, et les membres du conseil exécutif de la colonie. Le premier ministre britannique a personnellement insisté toutefois pour que ses interlocuteurs gardent le silence le plus complet sur ces entretiens.

Depuis l'ouverture des négociations sur l'avenir de Hongkong, les Britanniques ont entouré leur position du plus grand secret. Il apparaît cependant que Londres a demandé à jouer un rôle dans l'administration de la colonie après 1997, date à laquelle se termine le bail de quatre-*vingt-dix-neuf ans qui* lie les « Nouveaux Territoires » à la Couronne. L'île même de Hongkong – où se trouvent les institutions financières – a été cédée à perpétuité à la Grande-Bretagne en 1842, mais elle ne saurait survivre sans l'assistance des « nouveaux territoires » qui assurent, par exemple, 90 % de ses besoins en eau potable.

Même s'il ne veut pas l'avouer ouvertement le gouvernement de Mme Thatcher a conscience qu'un jour ou l'autre la colonie sera elle aussi rattachée à la Chine. La ques*tion est quand et comment.*

Dans cette affaire Mme Thatcher est handicapée par son image d'héroïne guerrière car, ayant fait la guerre pour *les Malouines, elle* peut difficilement donner l'impression de brader la souveraineté britannique sur un autre territoire de la Couronne. En juin dernier pourtant l'hebdomadaire de Hongkong *Far Eastern Economic Review*, réputé pour être bien informé, écrivait que *le premier ministre avait reconnu*, dans une lettre à M. Deng Xiaoping, les droits fondamentaux de la Chine sur Hongkong (une information qui avait été qualifiée à l'époque de « *spéculation* » par le Foreign Office).

Les Britanniques auraient proposé aux Chinois d'oublier pour un temps l'épineuse question de la souveraineté et d'élaborer un plan pratique concernant l'administration de Hongkong après 1997. Mais Pékin ne semble voir dans cette proposition qu'une manœuvre dilatoire destinée à *prolonger* le contrôle de Londres sur un des centres financiers les plus importants du monde. A cela les Britanniques rétorquent qu'ils profitent beaucoup moins que les Chinois de leurs échanges avec la colonie puisque ceux-ci se caractérisent pour eux par un déficit commercial chronique.

(Intérim.)

Afghanistan

Violents bombardements au nord-est de Kaboul

Au cours de l'offensive lancée depuis le mois dernier par les forces soviéto-afghanes contre la résistance, la bourgade d'Istalef, dans la vallée de Shamali, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Kaboul, a subi des bombardements parmi les plus violents depuis le déclenchement de la guerre en Afghanistan.

Selon des diplomates occidentaux, ces bombardements, qui ont débuté le 2 octobre, ont rasé Istalef à 40 %. « *L'odeur des cadavres enterrés sous les ruines était perceptible de loin* », a raconté un réfugié. Face à la puissance de feu des assaillants, les résistants ont décroché. Des combats ont aussi été signalés dans la région de Hérat, à l'ouest du pays. L'Iran a d'ailleurs protesté contre les fréquentes violations de son espace aérien par les Afghans.

D'autre *part*, toujours selon des diplomates occidentaux, une des importantes personnalités musulmanes de Kaboul, le mollah Bozorg, imam *de la mosquée Qala-I-Musa*, a *été* égorgé. Mais on ne sait s'il a été victime des résistants qui l'accusaient de collaboration avec le régime, ou de membres du P.C. qui le soupçonnaient d'être lié avec la résistance. – *(U.P.I., Reuter, A.P.)*

Chine

Pékin multiplie les contacts avec les pays communistes

De notre correspondant

Pékin. – Tandis que se poursuit, à Pékin, la troisième série des consultations sino-soviétiques, au rythme tranquille, depuis le 6 octobre, de deux réunions hebdomadaires, une nette augmentation des contacts est notée entre la Chine et différents pays communistes.

*Dans la soirée du mardi 18 octo*bre, le ministre cubain du commerce extérieur, M. Ricardo Cabrissas Ruiz, est arrivé dans la capitale chinoise venant de Moscou. Cette visite, la première d'une personnalité cubaine de ce niveau depuis une vingtaine d'années, n'aurait pas pour objet la signature du protocole d'échanges annuel entre les deux pays mais la discussion des possibilités de diversifier le commerce bilatéral.

Plus significative encore est la venue en Chine, annoncée pour vendredi, du *ministre* du commerce extérieur hongrois, M. Peter Veress, ancien ambassadeur en France. M. Veress séjournera une semaine *dans le pays*. Après *ses* entretiens à Pékin, destinés, indique-t-on, à explorer de « *nouvelles voies* » dans le domaine du commerce, il se rendra *à la Foire de Canton. Cette année*, les échanges entre la Chine et la Hongrie devraient s'élever à environ 180 millions de francs suisses, en augmentation *de près de 80 % par* rapport à 1982.

Depuis le printemps dernier, un réchauffement sensible des relations entre la Chine et la plupart des pays d'Europe de l'Est a *été* observé, parallèlement au déroulement des conversations sino-soviétiques en cours depuis un an. Cette amélioration s'est concrétisée, sur le plan politique, à l'occasion de l'actuelle session de l'Assemblée générale des Nations unies : pour la première fois depuis deux décennies, le ministre des affaires étrangères chinois a rencontré tous ses collègues du bloc de l'Est et il se serait entretenu aussi avec M. Gromyko si ce dernier n'avait au dernier moment annulé son voyage.

Hongrie et R.D.A.

Dans ce tableau d'ensemble, deux pays – la Hongrie et, à un moindre degré, la R.D.A. – semblent, toutefois, tenir une place plus importante. On ne compte plus le nombre de délégations culturelles, scientifiques et sportives dans les deux sens entre Budapest et Pékin. Une équipe de la télévision hongroise, chargée de préparer une série d'émissions sur la Chine, se trouve, en ce moment, ici. Les contacts ont repris également dans le domaine touristique et syndical, ainsi qu'il vient d'être révélé à la veille de l'ouverture du congrès des syndicats chinois.

Des échanges particulièrement in*téressants paraissent* avoir lieu en matière financière. En septembre, un vice-ministre chinois des finances a eu des entretiens à Budapest avec *ses collègues hongrois* et une visite en Chine d'une délégation de la Banque de Hongrie est en cours de préparation. De telles conversations sont sans doute liées à une probable augmentation du commerce bilatéral, mais aussi à des opérations industrielles plus complexes. Des discussions seraient par exemple en cours en vue de confier à des sociétés hongroises la modernisation d'entreprises du port de Dalian, au *nord de Pékin*. Par ailleurs, selon certaines informations, la Banque de Chine aurait procédé, à la fin de l'année dernière, à un dépôt de 100 millions de dollars auprès de la Banque de Hongrie, ce qui aurait représenté pour cet établissement un apport de liquidités tout à fait bienvenu.

Avec l'Allemagne de l'Est, plusieurs accords, dans différents do*maines, ont été signés ces derniers* mois. L'un d'entre eux porte sur les relations postales et les télécommunications (télégrammes, téléphone, télex). Un centre de maintenance d'instruments de précision vient d'être créé à Tianjin par la firme Carl Zeiss d'Iéna. La coopération entre les deux pays s'étend même aux journalistes (signature d'un protocole valable pour la période 1984-1987) ainsi qu'au sport. La Chine compte étudier très sérieusement l'expérience est-allemande en ce domaine en prévision des prochains Jeux olympiques.

Pékin ne soulevant pas, pour l'amélioration de ses relations bilatérales avec les pays de l'Est, les mêmes obstacles que ceux qui marquent ses discussions avec l'U.R.S.S., ces rapports devraient, dans la période à venir, régulièrement progresser et se diversifier. Il serait aussi question que les échanges commerciaux avec Moscou fassent, l'an prochain, un nouveau bond. Il convient, enfin, de relever que Pékin vient de renouer officiellement ses relations commerciales avec l'Albanie, tombées à zéro *depuis* la brouille *entre* les deux pays en 1978.

MANUEL LUCBERT.

AFRIQUE

Mozambique

Les auteurs de l'attentat contre un local de l'A.N.C. résideraient à Maputo

M. Samora Machel, président du Mozambique, a quitté Paris, *le* mercredi matin 19 octobre, pour Londres, au terme d'une visite « *officielle de travail* » de quarante-huit heures. Au cours d'un dîner *offert* en son honneur, mardi soir, au Quai d'Orsay, par M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, *le* président mozambicain a déclaré que son séjour en France s'est déroulé dans une atmosphère d'« *amitié et de compréhension* ». Parlant de la coopération entre les deux pays, qu'il a qualifiée d'« *exemplaire* », il s'est félicité du « *développement solide* » des rapports bilatéraux.

L'attentat commis lundi 17 octobre à Maputo contre un local de l'A.N.C. (Congrès national africain) a suscité de nombreuses protestations internationales, et les autorités mozambicaines s'interrogent sur les circonstances de cet attentat.

De notre envoyé spécial

Maputo. – Aucun doute, ceux qui ont posé le lundi 17 octobre trois bombes magnétiques sur le toit d'un appartement occupé par le Congrès national africain (A.N.C.) à Maputo connaissaient leur métier. Les trouées de 1 mètre de diamètre ouvertes dans le plafond du logement sont si parfaitement identiques qu'elles pourraient avoir été découpées par un *professionnel* du burin s'il n'y avait pas ces douzaines de vitrines qui ont éclaté sous le choc des explosions simultanées, et ce dans un rayon de 500 mètres... Du travail de spécialiste, à coup sûr, mais pas forcément militaire, comme l'affirme Pretoria.

Que l'opération ait été menée sur ordre sud-africain, personne n'en doute. Ce qui est mis en cause, officieusement du moins, à Maputo, ce sont les déclarations du général Malan, ministre sud-africain de la défense, concernant l'héroïsme d'« *un petit commando militaire rentré sain et sauf au pays* ».

Afin d'insister au maximum sur « *la nouvelle violation des frontières nationales par l'apartheid* », et pour ne pas embarrasser l'A.N.C., qui rejette, par principe, l'hypothèse d'un traître dans ses rangs, les autorités mozambicaines ne disent pas tout haut que, pour elles, le ou les auteurs de l'opération résident à Maputo. *Mozambicains ou Sud-Africains « réfugiés », les hommes de main au service de Pretoria, dans cette ville, ne manquent sûrement pas* », avoue, fataliste, un cadre du Frelimo.

La thèse officieuse de Maputo, il faut le noter, s'appuie sur deux autres points. *D'abord*, contrairement à l'habitude, le général Malan n'a revendiqué aucune saisie d'armes ou de documents sur les lieux. « *Il ne nous manque rien* », confirme M. Bob Thati, chef du bureau local de l'A.N.C.

Second constat : c'est la *première* fois que le bilan d'une opération spectaculairement revendiquée par l'armée sud-africaine ne fait aucun mort. *Sur* les cinq personnes blessées dans leur sommeil par les chutes de gravats, trois sont sorties de l'hôpital et l'état des deux autres n'inspire aucune inquiétude. Chacun s'en félicite et en tire la conclusion que les conscrits sud-africains ne participaient pas à l'opération. Après tout, ajoute-t-on, « *ces bureaux de l'A.N.C. sont officiellement installés à cette adresse depuis plusieurs années et les Sud-Africains savent parfaitement qu'ils sont occupés par des administratifs et non des guérilleros* ».

Quant à la question de savoir pourquoi les Sud-Africains ont tout de même frappé, Pretoria fournit plusieurs réponses. En premier lieu, dit le général Malan, « *c'est dans ces locaux que fut planifié l'attentat à la bombe du 10 octobre à Warmbath* ». Il n'y eut, ce jour-là, que des dégâts matériels, mais ce qui choqua le plus les Sud-Africains, c'est que le premier ministre devait prendre la parole le lendemain à cet endroit précis et que deux mines, réglées pour exploser à l'arrivée de la défense civile et militaire, furent découvertes à temps sur les lieux.

Ceux qui ont ordonné l'opération n'étaient sûrement pas fâchés, d'autre part, que l'explosion ait lieu au moment où *le* président Samora Machel effectue une tournée à l'étranger qui est capitale pour l'avenir du pays. En clamant avec emphase leur succès à Maputo, quitte à en rajouter un peu sur les fruits de l'opération, les Sud-Africains démontrent une nouvelle fois la vulnérabilité de leur voisin et rappellent qu'ils sont de taille à frapper leur ennemi dans son propre territoire.

A deux semaines d'un référendum national qui divise profondément l'électorat traditionnel afrikaner du gouvernement, Pretoria aurait ainsi cherché à refaire l'unité de la communauté au pouvoir autour de deux thèmes mobilisateurs, la force et la lutte contre le terrorisme. C'est une recette qui a fait plusieurs fois ses preuves dans l'histoire de l'Afrikanerdom. On a sans doute jugé, en haut lieu, que le noble et difficile pari de la réunification boer valait bien un léger surcroît de critiques à l'étranger. D'autant que, en définitive, les condamnations internationales de l'attentat et de la violation de frontière n'ont pas été plus vives *que par le passé*.

PATRICE CLAUDE.

Tchad

M. HISSÈNE HABRÉ A RENCONTRÉ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'O.U.A

A l'occasion du sommet des chefs d'Etat d'Afrique centrale, M. Hissène Habré s'est entretenu, *le* mardi 18 octobre, à Libreville, du conflit tchadien avec M. Peter Onu, secrétaire général par intérim de l'Organisation de l'unité africaine. Rien n'a filtré de cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'O.U.A. pour tenter de résoudre la crise tchadienne.

Sur le terrain, des accrochages auraient eu lieu, lundi, selon M. Abderrahmane Moussa, porte-parole à Paris de M. Goukouni Oueddeï, à 150 kilomètres à l'est de N'Djaména, soit nettement au sud de la « ligne rouge » protégée par des unités françaises. Ces incidents, qui n'ont pas été confirmés par N'Djaména, ne semblent pas de toute façon constituer une reprise des hostilités. Les derniers combats avaient eu lieu, en septembre, dans la région d'Oum-Chalouba. – *(A.F.P.)*

Nigéria

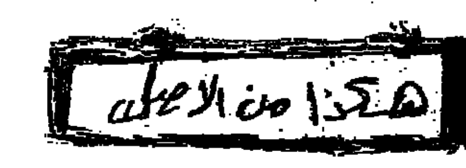
CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT ET EXPULSION D'IMMIGRÉS

Le président du Nigéria, M. Shehu Shagari, réélu à la tête de l'Etat le 10 août pour un nouveau mandat de quatre ans, a soumis, le mardi 18 octobre, à l'*approbation du* Sénat la liste de son nouveau gouvernement. Celui-ci comporte trente-cinq noms, soit onze de moins que dans la précédente équipe.

Huit ministres seulement se retrouvent dans le nouveau gouvernement. Aucun des ministres responsables des secteurs économiques (finances, industrie, commerce et emploi), non plus que le ministre des affaires étrangères, M. Ishaya Andu, ne sont reconduits. Aux termes de la Constitution du Nigéria, les ministres proposés par le chef de l'Etat doivent recevoir l'agrément du Parlement, après des « auditions » qui peuvent durer plusieurs jours.

Les autorités nigérianes ont, d'autre part, lancé une nouvelle offensive contre les travailleurs immigrés en situation irrégulière qui sont revenus clandestinement au Nigéria après les expulsions de janvier et février derniers.

Le quotidien nigérian *Daily Times* fait état, mardi 18 octobre, de l'interpellation, dans la seule région de Lagos, de deux cent quarante-huit immigrés en situation irrégulière, pour la plupart des femmes. Selon la police, la montée *de la* criminalité est liée à la présence de ces immigrés. – *(A.F.P., Reuter.)*



EUROPE

Union soviétique

LA RÉPRESSION CONTRE LES CONTESTATAIRES

Le nombre d'or de M. Andropov

Sept plus cinq : sept ans de camp, ou de prison, et cinq ans de relégation, habituellement en Sibérie, c'est-à-dire d'interdiction de revenir chez soi, au terme de la première peine, de retrouver une vie à peu près normale : c'est le verdict classique, la peine maximale prévue par l'article 70 du code pénal de l'U.R.S.S., *qui traite de « l'agitation et la propagande antisoviétiques »*. Parmi les « criminels » qui ont mérité cette punition, on trouve des représentants d'à peu près toutes les formes de contestation subsistant encore en U.R.S.S. en 1983. Yossif Begun, un juif qui s'entêtait à vouloir émigrer et en attendant à enseigner l'hébreu, est le dernier, ou le plus connu, à avoir rejoint cette cohorte (*le Monde* du 16 octobre).

On y trouve aussi, parmi bien d'autres, une Ukrainienne, Irina Ratouchinskaya, qui s'était laissée aller à composer un recueil de cent dix poèmes jugés *« antisoviétiques »*. Ou bien un jeune mathématicien, Valery Senderov, l'un de ces rares obstinés à n'avoir pas compris que la tentative de créer des embryons de syndicats libres menait directement, et exclusivement, à la prison ou à l'asile (qui se souvient encore du premier initiateur de ce « mouvement », Vladimir Klebanov, tombé dans la trappe depuis des années, sans doute définitivement ?).

Sept plus cinq, aussi, pour Anatoli Koriaguine, un psychiatre qui a voulu dénoncer l'utilisation intensive de sa spécialité par le K.G.B., ou pour le Père lituanien Alfonsas Svarinskas, membre d'un comité catholique de défense des croyants, condamné au printemps – il a déjà passé seize ans de sa vie dans des camps. Et pour combien d'autres, connus ou inconnus.

Naturellement, il ne s'agit pas d'un tarif unique : le code pénal offre bien d'autres ressources. On peut obtenir beaucoup plus : *dix ans de camp pour l'écrivain* chrétien Lev Borodine (qui avait déjà derrière lui six ans d'incarcération). Quinze ans pour un Letton, Youri Boumeister, coupable de souhaiter l'indépendance de son pays. Ou beaucoup moins : un an pour Zoya Krakhmalnikova, qui avait pourtant rédigé un recueil de prières et de méditations au titre subversif : *Espoir*. Un an aussi (plus cinq ans de relégation) pour un pacifiste indépendant (qui a eu la chance d'être jugé en pleine campagne anti-Pershing).

Rien de surprenant à tout cela, sinon qu'après tant d'années de répression il se trouve encore des hommes et des femmes assez inconscients ou courageux pour braver ce système. Rien d'étonnant non plus de la part de M. Youri Andropov, qui peut s'enorgueillir d'avoir, vers la fin des années 70, en tant que responsable du K.G.B., liquidé pour l'essentiel la « grande dissidence », celle qui faisait du bruit. Et qui, après son accession au pouvoir suprême, a fait proclamer une amnistie excluant soigneusement *tous les auteurs de crimes « contre l'Etat »*, c'est-à-dire les prisonniers politiques : Alexei Mourjenko et Youri Fedorov, qui avaient imaginé de fuir l'U.R.S.S. à bord d'un petit avion, en compagnie de plusieurs juifs, tous libérés depuis sous la pression de l'Occident, purgeront jusqu'au bout leur peine de quatorze et quinze ans. D'autres, de toute manière, n'avaient plus rien à espérer, tel cet Alexei Stepaniouk, qui en était à sa vingt-cinquième année de camp lorsqu'il est mort, en octobre dernier.

Rien de nouveau donc, sinon une sévérité encore accrue depuis que M. Andropov est passé du K.G.B. au secrétariat général. Mais on n'a pas renoncé pour autant à cette « souplesse » qui fait l'efficacité, permet de faire entrevoir des peines plus légères à ceux qui se « repentent » publiquement, de laisser partir, de guerre lasse, des pentecôtistes réfugiés depuis des années à l'ambassade des Etats-Unis, ou d'accorder un visa de sortie – avec déchéance de nationalité à la clef – à un écrivain qui n'en peut plus (Gueorgui Vladimov).

Il y a aussi quelques raffinements : de plus en plus souvent, on empêche non seulement les amis, mais les parents directs (femme, mère) de l'accusé d'assister au procès – sinon pour l'énoncé du verdict. Ainsi la « loi » est respectée, l'agence Tass peut écrire que le procès a été public. Mais personne ne saura jamais ce qu'a voulu dire pour sa défense – pour son honneur peut-être – l'homme qui va plonger pour des années à jamais dans le monde du goulag : sa « *dernière parole* », comme disent les Russes.

La plus grande victoire de M. Andropov est ailleurs : c'est d'avoir lassé, à force de routine, l'opinion occidentale, essoufflée depuis longtemps d'avoir trop protesté : Pliouchtch, Boukovsky, doivent leur liberté à ces campagnes d'opinion. Chtcharansky, Orlov, ont eu moins de chance – mais au moins leur sort, la cause qu'ils défendaient, ont occupé en leur temps des colonnes entières dans la presse occidentale. Mais maintenant ? Une condamnation de dissident : *encore un nom imprononçable*. Encore sept plus cinq... Banal.

JAN KRAUZE.

Un nouveau parti centriste en gestation

De notre correspondant

Madrid. – Un an après la déroute électorale de l'Union du centre démocratique (U.C.D.) qui devait l'amener à se saborder en février dernier, une opération vient d'être lancée pour doter l'Espagne d'un nouveau parti centriste, baptisé parti réformiste. Son congrès constitutif devrait avoir lieu au printemps prochain.

A la tête de la commission mise sur pied pour préparer ce congrès figure le président du petit parti démocratique libéral (P.D.L.), M. Antonio Garrigues Walker, dont la formation disparaîtra probablement au sein du parti réformiste. Toutefois, le véritable promoteur de cette opération est M. Miguel Roca Junyent, l'un des leaders du parti régional au pouvoir en Catalogne et le « *grand espoir* » du centre-droit. Placé sous le signe du libéralisme politique, le parti réformiste aura une structure fédérale ; c'est-à-dire que le parti catalan de M. Roca, Convergence démocratique en *Catalogne*, continuera à exister en tant que tel.

Cette nouvelle formation veut regrouper tous les petits partis nés de l'éclatement de l'U.C.D., cette coalition hétéroclite qui gouverna l'Espagne entre 1977 et 1982. A long terme, l'objectif est de tenter de « récupérer », lors de la prochaine consultation générale prévue pour 1986, les quelque trois millions d'électeurs qui, après avoir voté pour l'U.C.D. lors du scrutin de 1979, ont choisi le parti socialiste le 28 octobre 1982.

Pour MM. Roca et Garrigues Walker, ces trois millions d'électeurs de centre-droit ne voteront jamais pour l'Alliance populaire, l'opposition conservatrice dirigée par l'ancien ministre franquiste, M. Manuel Fraga Iribarne. Il s'agit donc de leur offrir une option moderne et modérée.

Cette nouvelle tentative de donner au centrisme une expression politique se heurte cependant à un obstacle de taille : l'existence d'un autre parti « chassant » sur les mêmes terres, quoiqu'en principe un peu plus à gauche, le Centre démocratique et social (C.D.S.), lancé l'an dernier par l'ancien président du gouvernement et fondateur de l'U.C.D., M. Adolfo Suarez. Or celui-ci a annoncé son refus de toute coalition.

(Intérim.)

Espagne

Le parti communiste traverse une nouvelle crise

De notre correspondant

Madrid. – Un an après avoir subi une véritable déroute lors des élections législatives qui virent le triomphe du parti socialiste ouvrier (P.S.O.E.) de M. Felipe Gonzalez, le parti communiste espagnol traverse actuellement l'une des plus graves crises internes de son histoire.

Provoquée par l'opposition totale des tenants de l' « orthodoxie » idéologique à la politique d'ouverture menée depuis sa nomination, le 6 novembre 1982, par le jeune secrétaire général du parti, M. Gerardo Iglesias, cette crise fait peser sur le P.C.E. la menace d'une nouvelle scission qui réduirait encore considérablement l'influence communiste sur la scène politique.

Deux événements récents ont révélé au grand jour un affrontement qui se limitait jusqu'alors aux coulisses. *Il y a eu d'abord, le 2 octobre*, les déclarations de l'ancien secrétaire général du P.C., M. Santiago Carrillo, au cours d'une réunion tenue dans un cinéma madrilène. Dans un discours constituant un véritable reniement des idées qu'il professait *il y a quelques années*, celui que l'on considère comme l'un des « pères » de l'eurocommunisme s'est totalement réaligné sur la politique extérieure du Kremlin, faisant sienne la thèse soviétique dans l'affaire du Boeing sud-coréen.

Il a également attaqué les socialistes avec une violence inusitée, provoquant un profond malaise au sein *de la direction du* P.C.E. M. Iglesias et son entourage n'ont toutefois pas été surpris, puisque M. Carrillo venait de publier, quelques jours auparavant, des *Mémoires de la transition* chargées de fiel, à l'encontre de l'actuelle direction du parti communiste, l'accusant de tous les maux, et notamment du pire d'entre eux : d'avoir des tendances sociales-démocrates.

Le second événement, survenu le 11 octobre, a été la démission du comité central et du comité exécutif (équivalent du bureau politique) de l'un des derniers représentants de la vieille garde stalinienne, M. Ignacio Gallego. Considéré, de 1964 à 1977 (avant la naissance de l'« eurocommunisme »), comme le dauphin de M. Carrillo, M. Gallego, âgé de soixante-neuf ans, se définit lui-même comme *« un défenseur de l'internationalisme prolétarien »*. Il a expliqué de la manière suivante sa démission, dans une lettre adressée aux membres du comité central : *« L'eurocommunisme nous a fait beaucoup de mal. Mais votre projet euronénovateur, s'il se poursuivait, signifierait la liquidation du parti communiste. »*

Employé avec un certain mépris par M. Gallego, le terme d'« *eurorénovateur* » résume parfaitement les reproches faits à l'actuelle direction par les partisans d'un retour à une ligne « *pure et dure* », caractérisée à la fois par le refus de tout compromis avec les partis « bourgeois » en politique intérieure, et par le soutien *sans nuance à la diplomatie soviétique* sur le plan extérieur. Selon ces derniers, la politique de M. Iglesias est encore plus « *droitière* » que celle des « rénovateurs », ces militants qui reprochaient à M. Carrillo de ne pas aller assez loin sur la voie de l'eurocommunisme et d'une plus grande démocratie interne. La plupart des « rénovateurs » ont été expulsés du P.C.E. ou l'ont quitté *d'eux-mêmes en 1980 et 1981*.

Depuis qu'il a succédé à M. Carrillo, dont il passait au départ pour un fidèle, M. Iglesias n'a cessé d'irriter le courant radical en maintenant à l'égard du gouvernement socialiste de M. Felipe Gonzalez une attitude d'« *opposition constructive* » : une pression à travers certains conflits sociaux ou divers thèmes de politique étrangère (le problème de l'intégration à l'OTAN et de la présence de soldats américains en Espagne), équilibrée par des offres de collaboration.

Un parti à deux voix

L'un des aspects les plus paradoxaux de cette crise réside assurément dans le fait que ce soit M. Carrillo qui incarne la ligne orthodoxe face à son ancien protégé. De 1977 à 1982, temps fort de la transition de la dictature franquiste à la démocratie, M. Carrillo était, en effet, allé beaucoup plus loin sur la voie du « *déviationnisme* » et du « *compromis historique* » avec les partis de droite que ne pourra jamais le faire son successeur. Au nom de la consolidation d'une démocratie encore fragile, M. Carrillo transforma alors le P.C.E. en une simple force d'appoint des gouvernements centristes. Il le dégagea par ailleurs de la tutelle de Moscou et fit un sort à quelques concepts idéologiques fondamentaux pour les communistes, comme la dictature du prolétariat.

Parallèlement à l'opposition des « rénovateurs », cela lui valut la révolte de nombreux représentants du courant « prosoviétique », qui choisirent eux aussi de s'en aller. C'est la crise suscitée au sein du parti par la politique « carrilliste » qui explique, pour l'essentiel, la dégringolade du nombre des militants (de 240 000 en 1977 à 40 000 en 1982) et le désastre électoral du 23 octobre 1982, où les communistes recueillirent seulement 3,9 % des voix, contre 10 % en 1979, et perdirent 19 de leurs 23 députés. Le parti communiste que M. Carrillo confia, contraint et forcé, à M. Iglesias, était donc un parti exsangue.

La politique modérée du gouvernement socialiste a, certes, permis au P.C.E. de récupérer, lors des élections municipales du 8 mai dernier, une partie des électeurs perdus six mois plus tôt au profit du P.S.O.E., et d'obtenir ainsi 8 % des suffrages exprimés. Mais cela n'est *pas suffisant aux yeux du « secteur* critique », qui prône un retour à la « *politique du ghetto* » et de l'affrontement de classes, en exploitant au maximum le mécontentement suscité dans les milieux ouvriers par deux aspects de la politique gouvernementale : son austérité en matière économique (principalement dans le cadre de la reconversion industrielle) et son indécision au sujet du *maintien de l'Espagne dans* l'OTAN.

Au-delà de la querelle sur le *maintien* du pays *dans l'alliance*, c'est la « *dérive atlantiste* » de M. Gonzalez et son soutien à Washington en matière de rapports Est-Ouest et de désarmement qui sont visés par M. Carrillo et ses amis. Le fait que ce durcissement du clan « pro-soviétique » survienne dans une période de tension croissante entre Washington et Moscou – et alors que les négociations de Genève sur les euromissiles semblent dans l'impasse la plus totale – est-il vraiment un hasard ?

Réuni le 14 octobre à Madrid, le comité exécutif a réaffirmé par une nette majorité (15 voix contre 5 et une abstention) son soutien à M. Iglesias, condamnant l'attitude de Santiago Carrillo, sans pour autant nommer ce dernier. A deux mois du onzième congrès du parti – qui s'annonce d'ores et déjà comme l'un des plus importants de l'histoire du mouvement communiste espagnol, – la position de l'actuelle direction est cependant de plus en plus inconfortable. Dans la campagne sans merci qu'il vient de lancer contre son successeur, M. Carrillo bénéficie, en effet, d'un atout considérable : sa position de porte-parole du groupe communiste au Congrès des députés, qui fait de lui le véritable représentant du parti aux yeux de l'opinion publique, et vaut ainsi au P.C.E. d'être sans doute le seul parti communiste d'Europe à s'exprimer publiquement à deux voix (discordantes).

Cette dyarchie illustre parfaitement la gravité de la crise : ce n'est plus simplement le maintien à son poste de M. Iglesias et la poursuite de sa politique qui sont en jeu, mais l'unité et l'existence même du parti. Bien que M. Carrillo ait assuré ne pas vouloir revenir au secrétariat général et ne pas chercher à provoquer une nouvelle scission, une victoire de M. Iglesias lors du onzième congrès pourrait entraîner le départ de nombreux partisans du « retour aux sources » idéologiques... Ceux-là mêmes que M. Carrillo n'avait pas expulsés durant sa période « eurocommuniste ».

(Intérim.)

LA COHÉSION DE LA MAJORITÉ

Le prix de l'union

Le parti communiste fait figure d'accusé à un double titre. Il critique la politique du gouvernement, auquel il participe ; dans le meilleur des cas, il se félicite des acquis passés de cette politique, mais il évite de se prononcer sur sa réalité présente ; ou bien il parle de ce qu'il faudrait faire, plutôt que de ce qui se fait.

D'un autre côté, le P.C.F. contribue à affaiblir le crédit de la gauche, en lui faisant subir, dimanche après dimanche, les conséquences d'opérations électorales douteuses lors des élections municipales de mars dernier. Le premier ministre et le ministre de l'intérieur avaient proposé aux communistes que les élections partielles, rendues nécessaires par les décisions des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat, fussent groupées dans le temps.

Le P.C.F. avait préféré leur étalement, grâce auquel, pensait-il, il pourrait mener campagne sur sa gestion. Mauvais calcul, qui fait dire aux socialistes — Antony succédant à Sarcelles et précédant peut-être Aulnay-sous-Bois au tableau des pertes de la gauche — que le prix de l'union est, ces temps-ci, particulièrement élevé.

La *« proclamation »* rendue publique, mardi, par M. Georges Marchais, tend à répondre à ces *deux reproches*. L'*aspect proprement* électoral de cette démarche tient à sa date — au surlendemain de la défaite d'Antony et un peu plus de quinze jours avant le premier tour de l'élection municipale partielle d'Aulnay-*sous-Bois — et à un passage de* ce texte, qui insiste sur le respect du suffrage universel et de l'*« alternance démocratique »*. Comment ne pas y voir un rappel à l'ordre, adressé aux responsables et aux militants locaux, dont les *errements avaient provoqué* l'annulation des scrutins de mars, en même temps qu'une protestation de sincérité démocratique à l'intention des électeurs, auprès desquels la réputation d'honnêteté du P.C.F. a pu *être ternie ? M. Marchais a dé*noncé le caractère *« scandaleux »* de la campagne de l'opposition à Antony, mais il a souligné la difficulté pour son parti et pour la gauche de conserver cette municipalité, gagnée en 1977 et qui *ne leur est pas sociologiquement* favorable.

La déclaration communiste se présente, en outre, comme un appel à l'union, qui, selon le P.C.F., a besoin d'être « renforcée ».

C'est bien l'avis des socialistes. Selon eux, le comportement du P.C.F. a pour effet d'entamer la crédibilité de l'action gouvernementale à l'intérieur et celle de la politique présidentielle à l'extérieur. Sur ce dernier point, M. Marchais s'est montré modéré, mardi, en réponse à une question sur les propos tenus par le président de la République, la semaine dernière, en Belgique. *« Il y a*, a dit le secrétaire général, *des missiles à l'Est et à l'Ouest, qu'il faut réduire, et des hommes de paix à l'Est et à l'Ouest, qui peuvent s'entendre »*.

Sur le plan intérieur, la « proclamation » du P.C.F. est, en apparence, *conforme aux canons* unitaires les plus stricts. La droite est vigoureusement dénoncée, la gauche défendue toutes tendances confondues, le bilan gouvernemental pleinement assumé. Comme M. Marchais *l'avait fait, déjà, le 7 octobre, il* est souligné que les difficultés du moment ne sont pas imputables à la politique de gauche, mais à la conjoncture économique.

Sous ce badigeon unitaire, et à peine dissimulées par lui, les réserves du P.C.F. n'ont pas diminué. Qu'il s'agisse de la *« grande politique industrielle » — nécessaire et qui, donc, fait dé*faut — ou du pouvoir d'achat, les communistes rappellent leurs partenaires à leurs engagements.

PATRICK JARREAU.

Le jeu des courants, le poids des dirigeants

Il peut bien y avoir sept motions en présence, comme au congrès de Metz en 1979, ou seulement trois comme c'est le cas, cette fois, à Bourg-en-Bresse, le parti socialiste est toujours traversé par quatre courants de pensée ou de comportement, autour desquels s'organisent *ses débats*.

Les héritiers de la tradition néo-radicale — M. François Mitterrand et ses amis de la Convention des institutions républicaines créée en 1965 — côtoient ceux du socialisme dit « révolutionnaire » — le CERES de M. Jean-Pierre Chevènement et les amis de M. Jean Poperen, militant d'une union de la gauche vécue comme une tentative de réunification du mouvement ouvrier plus que comme une simple alliance électorale, — les socialistes autogestionnaires représentés par M. Michel Rocard et les militants de la C.F.D.T. (1), *et les héritiers de la* « vieille maison », la S.F.I.O., représentés par M. Mauroy.

Les premiers ont constitué, depuis la création du nouveau parti socialiste à Epinay en 1971, le noyau central *autour duquel vit le P.S. Ils ont* fait alliance, alternativement, avec les uns ou les autres. En 1975, le CERES avait été rejeté dans la minorité du parti. En 1979, il avait réintégré la majorité, au détriment de M. Michel Rocard, entré au P.S. à *l'occasion des « assises du socialisme »* en 1974, et de M. Pierre Mauroy.

M. François Mitterrand, premier secrétaire jusqu'au congrès de Créteil, où, pour cause de campagne *présidentielle, il avait passé le relais à* M. Lionel Jospin, pouvait être considéré comme l'héritier d'une tradition historique. Il était porteur d'un message politique que l'on peut ainsi résumer : défense de la République, et donc combat contre le *« coup d'Etat » gaulliste, rassemblement* nécessaire, compte tenu des institutions de la V[e] République, des voix de gauche. Le *message, peu à peu*, s'est politiquement musclé jusqu'à devenir porteur, au-delà de la simple juxtaposition de suffrages électoraux, de la thèse du « front de classe », et d'un programme, le programme commun de gouvernement conclu, en 1972, avec le parti communiste.

Aujourd'hui, le premier secrétaire du P.S. n'est pas l'héritier d'une tradition ou de l'un des trois courants de pensée du P.S. Les socialistes sont au pouvoir. Ces deux constats *sont essentiels pour bien comprendre* les conditions dans lesquelles s'est préparé le congrès de Bourg-en-Bresse.

L'actuel premier secrétaire du P.S., M. Lionel Jospin, est d'une espèce particulière. Sa jeunesse relative — il a quarante-six ans — et son adhésion encore récente — en 1971, après le congrès d'Epinay — lui évitent *d'avoir à porter un quelconque* passif du socialisme français. Il n'a pas d'héritage personnel à supporter. Ni d'héritage idéologique.

La virginité de M. Jospin

Cette sorte de virginité le distingue déjà des anciens de la S.F.I.O., tels MM. Mauroy ou Chevènement. D'autant que, formé à l'engagement *politique au travers des luttes antico*lonialistes et anti-impérialistes, M. Jospin n'a guère apprécié l'attitude de la S.F.I.O. et singulièrement celle de Guy Mollet pendant la guerre d'Algérie. Il ne lui était pas davantage possible de se reconnaître dans *les ambiguïtés du François Mitter*rand de l'époque.

Cette virginité dans l'histoire même du parti socialiste le distingue aussi des conventionnels de la CIR. La CIR « sentait » encore trop la gau*che ancienne pour qu'il y adhère lors*que M. Pierre Joxe l'invita à y entrer. A ceux qui, anciens de la Convention ou rescapés de la S.F.I.O., lui reprochent aujourd'hui son adhésion tardive au P.S., il répond qu'il s'agit plutôt, dans son esprit, d'un atout. Il n'a *pas eu à tremper dans les coups* tordus et les compromis qui ont permis à M. Mitterrand de prendre en main les destinées du parti socialiste.

Cela laisse à l'actuel premier secrétaire — présenté par M. Louis *Mermaz, ex-conventionnel*, lors du congrès de Créteil comme le premier secrétaire *« par intérim »*, ce qui ne fut pas vérifié par les faits, — une liberté d'action plus vaste qu'on ne l'avait imaginée au lendemain de la victoire de la gauche. Liberté reçue *par certains de ceux qu'il dirige* comme l'expression d'une étonnante prétention.

Ainsi, au CERES, qui s'inquiétait des risques de *« dérive »* que présente, selon ses militants, l'intégration des rocardiens au sein du courant I (composé des anciens courants A-Jospin, B-Mauroy, C-Rocard), a-t-il répondu : *« Il n'y aura pas de dérive si le courant A — pardon le courant I — ne dérive pas. Je m'ancre en lui et non pas chez les autres. Je cherche ma vérité chez moi, pas chez les autres. »*

Deux limites

Cette liberté d'action a deux limites, l'une volontaire — la référence aux orientations du congrès de *Metz en 1979, — l'autre imposée* par la présence de la gauche au pouvoir.

A Metz, les mitterrandistes l'ont emporté sur une ligne prônant la « rupture » avec le capitalisme et l'*union des forces de gauche contre* celle jugée « réformiste » en matière économique et distante à l'égard du P.C.F. de MM. Mauroy et Rocard. Aujourd'hui, malgré le nouveau cours de la politique économique, M. Jospin affirme que Metz ne peut être effacé, ne serait-ce que parce qu'il a, selon lui, permis la victoire de 1981.

L'autre limite — la présence de la gauche au pouvoir — impose le rassemblement le plus large du P.S. Cette contrainte est subie autant par le premier secrétaire et ses amis que par ses partenaires. C'est bien sous la contrainte de *la réalité du pouvoir* que M. Joxe fait motion commune avec M. Mauroy, bien qu'il critique, *au fond, certaines orientations de sa* politique économique et sociale. C'est en partie pour les mêmes raisons que les amis de M. Rocard — minoritaires à Metz — ne s'expriment plus et se sont retrouvés, pratiquement sans débat, signataires d'un texte *élaboré par M. Jospin*.

Les dirigeants du CERES ressentent cette contrainte aussi fortement que les autres, même *s'ils ne s'y* soumettent pas. D'où les trésors de subtilité qu'ils ont dû dénicher, dans la dernière période, pour expliquer qu'ils soutiennent globalement le gouvernement tout en proposant une *« autre politique »* économique et sociale parfaitement contradictoire.

Des contradictions multiples

M. Lionel Jospin se retrouve donc à la tête d'un courant largement majoritaire dont il devra gérer les contradictions internes. Les dirigeants du CERES n'ont pas tout à fait tort d'ironiser sur le caractère hétéroclite de ce rassemblement dont la compo*sition apparaît contradictoire avec les* exigences de la « ligne de Metz ».

S'y côtoient les tenants de la rupture avec le capitalisme et ceux de l'économie de marché, rassemblée par la « ligne de Valence », celle du « compromis »... et par les rigueurs de la gestion de l'économie française en période de crise. Cohabitent deux conceptions du parti : celle, éclatée, diffusée dans le mouvement associatif et syndical des « rocardiens », qui dénoncent dans le parti actuel un *« appareil vertical », et celle, plus* traditionnelle, de M. Jospin, qui a obtenu des rocardiens, sur ce sujet, un « acte de contrition » dûment signé.

Se sont mis en ménage ceux qui *croyaient en l'union de la gauche aux* pires moments de la désunion et ceux qui n'y croyaient plus, réunis dans l'exercice pratique de l'alliance, toujours conflictuelle, du parti socialiste et du parti communiste au pouvoir.

Ont établi un contrat de mariage ceux qui, tel M. Mauroy, considèrent *aujourd'hui le congrès de Metz comme une « péripétie »*, une *« erreur collective »*, et ceux qui, tel M. Jospin, pensent que ce congrès peut être *« surmonté »* mais non *« effacé »*.

L'argumentation du CERES selon laquelle il s'agirait bien là d'une motion mais certainement pas d'un courant *cohérent à toutes les appa*rences de la *réalité*. Mais que dire alors de la volonté de synthèse exprimée, à tout propos, par le CERES ! Comment M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, tête de Turc de ce courant — *« Delors en Barre »*, comme dit M. Motchane, — qui se retrouve dans la motion (bien que, membre du gouvernement, il n'en soit pas signataire), pourrait-il être *« synthétisé »* par ceux qu'il considère comme des *« scientistes »* de l'économie ? *« Vous prenez d'un côté un cochon ; il en sort des saucisses de l'autre et ils sont contents »*, explique *M. Delors pour illustrer l'amour* immodéré qu'a M. Chevènement, selon lui, pour les modèles économétriques.

Reste que le parti socialiste vit, par nature, pour la synthèse entre *courants de pensée ou, au moins*, pour la cohabitation raisonnable dans les deux années qui séparent chaque congrès. La force d'un dirigeant dépend de sa capacité de rassemblement. La majorité appartient donc à ceux qui sont capables de maintenir ou de réaliser l'unité. *Dans le passé*, M. François Mitterrand était le seul susceptible d'y parvenir. Il le savait *tellement qu'il en jouait, en mena*çant de remettre son mandat de premier secrétaire en jeu lorsque son parti craquait trop fort.

Aujourd'hui, son successeur occupe aussi une position centrale. *Son autorité n'est pas fondée sur* l'histoire. Elle est de moins en moins héritée, de plus en plus personnelle. Elle s'est exercée dans la période préparatoire au congrès, jusqu'à la création du courant 1, de telle manière que la question la plus triviale — *« qui d'autre que Jospin ? »* — reste, lorsqu'on la pose au parti socialiste, tous courants confondus, sans réponse.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(1) *Les socialistes*, par Thierry Pfister, éditions Albin Michel.

APRÈS LA MORT DE RAYMOND ARON

M. Giscard d'Estaing : « J'avais reçu son soutien comme un encouragement »

« La disparition de Raymond Aron constitue une grande perte pour la France », a déclaré M. Valéry Giscard d'Estaing dans une lettre qu'il a adressée mardi à la veuve de l'écrivain.

« Il était pour nous le modèle de l'intelligence (...). Il explorait depuis longtemps la voie libérale, et il invitait la France à s'y engager hardiment (...). Aujourd'hui où beaucoup de Français s'interrogent sur le meilleur avenir de notre pays, sa pensée incisive, juste et ferme, rejetant les conventions autant que les contraintes, aidera à guider leur réflexion (...). Raymond Aron avait bien voulu m'apporter son appui lors des grands choix qui se posaient à la France. J'avais reçu son soutien comme un conseil et un encouragement à conduire la France vers cette société libérale et tolérante, accueillante aux idées et ouverte aux interrogations, dont toute son œuvre témoigne qu'elle était pour lui la forme la plus élevée d'organisation humaine. »

M. Jean-Michel Baylet, président du M.R.G., a rendu hommage *« au-delà des prises de positions et des divergences légitimes, au penseur et à l'homme qui vit toujours dans les libertés la valeur première. Raymond Aron situa la réflexion politique au niveau de la compétence, de la raison, du jugement par les faits, en dehors de tout absolu, de tout système, source d'intolérance. Le débat politique perd beaucoup avec lui »*.

Pour M. François Léotard, président du parti républicain et vice-président de l'U.D.F., *« la mort de Raymond Aron constitue un appauvrissement de l'intelligence française »*.

M. Giovanni Spadolini, ministre de la défense et secrétaire du parti républicain italien, a adressé un télégramme à l'ambassadeur de France à Rome, M. Gilles Martinet, exprimant *« la profonde émotion ressentie par les démocrates italiens »*.

« Raymond Aron a été l'un des grands intellectuels de notre siècle et un défenseur des libertés. Il a su approfondir, comme bien peu l'ont fait, les contradictions de notre temps et s'est opposé avec fidélité à l'irrationalisme contemporain. »

A L'ÉPREUVE

Le P.C.F. lance un appel à l'union de « la grande majorité des Françaises et des Français »

M. Georges Marchais a donné lecture, mardi 18 octobre, au cours d'une conférence de presse, d'une *« proclamation »* du P.C.F., s'adressant, a dit le secrétaire général, aux Françaises et aux Français. Ce texte affirme que, *« depuis des mois, l'agressivité de la droite ne connaît plus de limites »*.

Il cite, à l'appui de cette affirmation, le *« torrent de calomnies déversé sur certains ministres socialistes et communistes »*, les *« tentatives de manipuler la police, les cadres, les artisans et commerçants »*, le *« pacte conclu entre le R.P.R., l'U.D.F. et l'extrême droite fascisante »*, et, *« par-dessus tout, un anticommunisme qui rappelle les épisodes les plus noirs de notre histoire et vise à affaiblir et disloquer toute la gauche »*.

Selon le P.C.F., *« la volonté de la droite tient en ces trois mots : reconquête, revanche, régression »*. *« Face à ce défi,* déclare-t-il, *la première vérité, c'est que la gauche a déjà tenu parole sur une partie appréciable de ses engagements. »* Il estime néanmoins que *« beaucoup reste à faire »*.

« La gauche, indique ce texte, *a donné le feu vert à une série de progrès : autant de chantiers à continuer. Il convient dans plus d'un cas de passer du* Journal officiel *aux applications sur le terrain. De toutes les avancées, il importe de tirer des avantages tangibles pour le pays et pour le monde du travail. En cet automne, beaucoup de Français sont préoccupés par leur emploi, leur budget personnel ou familial, leurs conditions de vie. Leur avenir les inquiète. Nombre de ces difficultés, de ces souffrances, n'incombent pas au gouvernement de gauche. La France ne maîtrise pas l'envolée du dollar, les taux d'intérêts américains et la guerre économique dirigée par les États-Unis. Quantité de patrons, de technocrates, continuent de gérer la crise selon des méthodes qui ont conduit notre économie à l'état vulnérable où nous l'avons trouvée. Tant de milliards encore expatriés, qu'il vaudrait mieux investir dans nos entreprises ! Tant de licenciements, de fermetures, de restructurations, sont encore décidés sans tenir compte de l'efficacité économique et sociale !*

» Voilà qui déçoit les Français. Mais la gauche n'est pas battue. Loin de là ! Elle est confrontée à l'impérieuse nécessité d'assumer la situation présente avec toutes ses difficultés. Et de s'y attaquer. Avec courage. Avec esprit de suite. Avec la volonté inflexible d'aller de l'avant dans la solution des problèmes. »

Le P.C.F. souligne que *« nul pays ne peut vivre au-dessus de ses moyens »* et que la France doit produire *« plus et mieux chez elle, tout en développant sa coopération avec tous les pays »*. Il faut, aussi, continuer *« à relever le pouvoir d'achat du SMIC et des bas salaires, en maintenant le pouvoir d'achat de tous les salaires couverts par les statuts et les conventions collectives »*.

Le P.C.F. insiste, enfin, sur la nécessité de résoudre de façon *« entièrement, exclusivement démocratique »* les problèmes qui se posent, en respectant *« avec rigueur et minutie toutes les libertés individuelles et collectives »*, à commencer par le suffrage universel. *« Il s'agit de respecter l'alternance démocratique quand elle survient »*, souligne le texte. *« Que toutes les autres forces politiques,* indique-t-il, *prennent et tiennent le même engagement démocratique, et l'on respirera mieux en France, le grand débat de classe s'y déroulera et tranchera à la loyale ! »*

Le texte se termine par un appel au renforcement de l'union P.S.-P.C.F. et, plus largement, à celle de *« la grande majorité des Françaises et des Français »*.

AU SÉNAT

Les candidatures pour les élections à la Mutualité sociale agricole

Le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Louis Caiveau (Un. cent., Vendée) et le ministre de l'agriculture, M. Michel Rocard, en conviennent : le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives aux caisses de Mutualité sociale agricole (M.S.A.), examiné par le Sénat mardi après-midi 18 octobre, maintient l'unité et la spécificité de l'institution. L'idée émise par certains de rattacher au régime général les salariés agricoles ayant été écartées, il restait à assurer auxdits salariés une place plus importante dans la gestion des organismes garantissant leur protection sociale.

C'est ce que se propose le texte, qui conserve l'existence de trois collèges (exploitants non employeurs, salariés et exploitants-employeurs). Alors que les premiers et troisième collèges élisent des délégués communaux qui eux-mêmes désignent des délégués cantonaux, lesquels choisissent les administrateurs des caisses, pour les salariés, peu nombreux et dispersés le plus souvent, le premier échelon est supprimé. Les salariés éliront directement leurs délégués cantonaux à la proportionnelle, alors que le scrutin majoritaire est toujours en vigueur pour les deux autres collèges.

En adoptant la formule du monopole de présentation des candidats, dans le collège des salariés, pour les organisations syndicales, le gouvernement devait se heurter, une fois de plus, à l'opposition, majoritaire dans la Haute Assemblée. Pour M. Caiveau, il s'agit d'*« une atteinte à la liberté »*, car, dit-il, le monopole prive 80 % des électeurs de la possibilité de se présenter. Pour M. Philippe François (R.P.R., Seine-et-Marne), il introduira *« des ferments de politisation »*. Bien que M. Michel Moreigne (P.S., Creuse) estime que ce monopole n'affectera en rien la liberté de choix des salariés en raison du pluralisme syndical, et que M. Raymond Dumont (P.C., Pas-de-Calais) y voit une garantie contre le risque pour les salariés d'avoir des *« listes téléguidées »* par les employeurs, la majorité sénatoriale, par 207 voix contre 106 (P.C., P.S. et M.R.G.), a adopté un amendement de la commission supprimant la présentation obligatoire des listes par les organisations syndicales.

Sur proposition de plusieurs sénateurs centristes, la composition du conseil d'administration de la introduite dans la composition du conseil central d'administration de la M.S.A. Elle suit également la commission des affaires sociales, qui souhaite que les administrateurs salariés bénéficient d'une indemnité forfaitaire compensant le temps passé à l'exercice de leur mandat en dehors de leurs heures de travail.

M.S.A., que le texte gouvernemental fixait à vingt-cinq membres (au lieu de seize), est modifiée : la majorité sénatoriale prévoit que ne siégeront pas deux mais trois « représentants des familles », soit un choisi parmi les électeurs des trois collèges. La même modification est

Avant que le projet ainsi modifié – *« défiguré »*, estime M. Rocard – ne soit adopté (P.C. et P.S. votant contre), le ministre de l'agriculture souhaite que le texte soit définitivement voté avant la fin de l'année pour permettre l'organisation des élections à l'automne 1984.

A. Ch.

POLITIQUE

POINT DE VUE

Le scrutin majoritaire, c'est l'intérêt national

Alors que chacun s'accorde pour considérer que la prochaine échéance décisive, celle des élections législatives, aura lieu à la date normale, c'est-à-dire en 1986, le débat s'est engagé sur une éventuelle réforme du mode de scrutin. Nous publions, chaque jour de cette semaine, le point de vue des principales formations politiques (voir celui de l'U.D.F. dans *le Monde* du 18 octobre et celui du P.S. dans *le Monde* du 19 octobre.)

par JACQUES CHARTRON (*)

PÉRIODIQUEMENT les rumeurs les plus diverses parcourent le monde politique sur les modalités d'une prochaine réforme de la loi régissant l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

La position du Rassemblement pour la République est particulièrement claire. Elle n'a d'ailleurs jamais varié depuis l'avènement de la Vᵉ République en 1958.

Le R.P.R. pense en effet que le seul système électoral correspondant *à l'intérêt national est le scrutin* majoritaire à deux tours tel qu'il est actuellement pratiqué dans notre pays.

Depuis 1958, il donne à tous les gouvernements la majorité leur permettant d'appliquer une politique sur *laquelle, toujours* grâce à ce mode de scrutin, les électeurs ont la possibilité d'exprimer leur opinion sans ambiguïté aucune.

C'est aussi le seul moyen d'établir un lien direct entre les électeurs et les élus, entre le peuple et ses représentants.

Le système majoritaire est donc le *seul système électoral qui* permette la stabilité des pouvoirs publics sans laquelle ils sont incapables de jouer normalement le rôle qui est le leur.

Il suffit pour s'en convaincre de rappeler quelques exemples.

Le plus fréquemment cité est celui de la République allemande dite de Weimar dont la plupart des observa*teurs s'accordent à dire que son* incapacité à dégager une majorité, donc à gouverner, à cause de la représentation proportionnelle, a préparé l'avènement de Hitler.

Il y a également les Assemblées nationales successives de la IVᵉ République, élues aussi à la représentation proportionnelle avec des majorités se faisant et se défaisant selon les humeurs de quelques « caciques ». Ce n'est pas le recours, à la fin de cette IVᵉ République, à la curieuse pratique des apparentements qui a apporté la stabilité, même si, par ce biais, l'électeur était *susceptible, disait-on, d'apporter* une correction majoritaire au système *proportionnel.*

Il y a enfin, maintenant, les exemples des assemblées régionales de Corse et des départements d'outre-mer. Sans majorité stable, puisque susceptible de changer au gré des positions de un ou deux élus marginaux, elles sont incapables de faire face à leurs vraies responsabilités.

Le scrutin majoritaire est aussi le seul système électoral qui met l'élu en prise directe avec le peuple, à la différence de la représentation proportionnelle qui place les élus sous la *seule dépendance des partis politiques.*

Ce lien personnel entre l'élu et les électeurs constitue également le seul contrepoids à la technocratie. Avec la représentation proportionnelle, l'élu n'est plus que l'« apparatchik » d'un parti plus sensible à l'influence des technostructures et des bureaucraties *qu'à* celle, plus marquée par les facteurs humains, de l'électeur.

Avec le scrutin majoritaire, clair et direct, les alliances électorales sont *conclues devant l'électeur avant* le jour de l'élection tandis qu'avec la représentation proportionnelle elles se font après le jour de l'élection derrière le dos des électeurs.

Le scrutin majoritaire, c'est le régime des électeurs, la représenta*tion proportionnelle, c'est le régime* des partis.

Il est donc compréhensible que ceux des partis qui se réclament davantage de la défense d'intérêts catégoriels plutôt que de celle de l'ensemble des citoyens, se déclarent *partisans* de la représentation proportionnelle.

Il est donc compréhensible également que les petites formations politiques, dont les candidats sont incapables de se faire élire directement sur leur propre nom par les électeurs, se déclarent favorables à la représentation proportionnelle. Celle-ci leur permettrait en effet d'avoir tout de même quelques élus qui, de plus, joueraient un rôle sans commune mesure avec leur représentativité réelle en raison de l'émiettement de l'Assemblée élue avec ce système.

Le Rassemblement pour la République, parce qu'il est par-dessus *tout soucieux de l'intérêt national,* est attaché au scrutin majoritaire et rejette la représentation proportionnelle. Attaché au strict respect de la Constitution de la Vᵉ République qui, depuis 1958, permet à la France d'être gouvernée, le R.P.R. ne peut admettre que la loi électorale qui, bien que non constitutionnelle au *sens strict, est néanmoins un élé*ment déterminant des institutions, soit modifiée au gré des circonstances.

Une loi électorale n'est pas faite pour permettre à la majorité du moment de se perpétuer ou à tout le *moins pour atténuer les consé*quences du jugement défavorable des électeurs.

On ne change pas de règle du jeu en cours de partie.

Quand, avant 1981, dans l'ancienne majorité, certaines voix s'élevaient pour réclamer la représentation proportionnelle, bien que *ce système électoral*, à l'époque, semblait devoir le favoriser, le R.P.R., fidèle à ses principes, a affirmé son attachement au scrutin majoritaire.

En juin 1981, victime du scrutin majoritaire, le R.P.R. ne l'a pas contesté.

C'est donc dans la ligne de conduite qui fut toujours la sienne, quelles que soient les circonstances, *que le R.P.R. affirme son* attachement au scrutin majoritaire.

(*) *Secrétaire national aux élections* du R.P.R.

DANS L'OPPOSITION, LA GUERRE DES CHEFS SE RALLUME

Au R.P.R. : M. Barre, fauteur de troubles

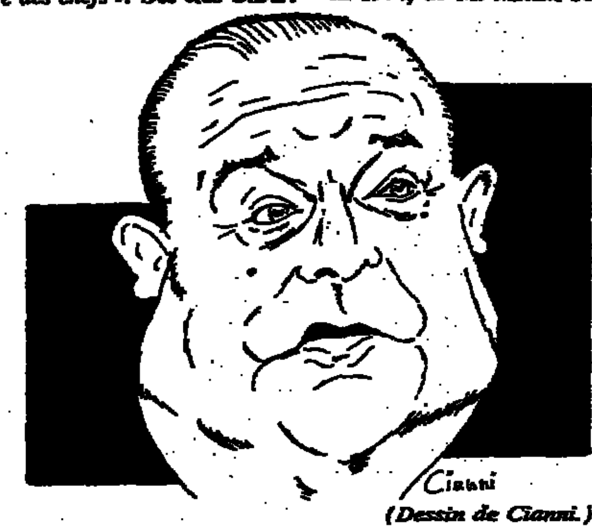
Après la réunion du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, mardi 18 octobre, M. Claude Labbé, interrogé par les journalistes à propos des jugements portés par M. Bernard Pons sur M. Raymond Barre (1), a répondu : *« Je dirai à peu près la même chose que lui. »*

M. Labbé a estimé que rien dans les propos du secrétaire général du R.P.R. n'était de nature à *« raviver la querelle des chefs »* au sein de l'opposition et il a ajouté : *« M. Barre, qui prend parfois des positions assez vives, n'explique cependant pas comment il voit l'avenir. »* Et le président du groupe parlementaire R.P.R. s'est demandé : *« Est-ce qu'il souscrit à ce qui semble être la politique de l'U.D.F. ou a-t-il une politique parallèle ? »*, avant d'affirmer : *« Je constate en tout cas qu'il fait énormément de politique. »* Le compliment adressé à l'ancien premier ministre qui affirme qu'il est *« en dehors »* du *« microcosme »* est évidemment ironique.

Au R.P.R. on juge aussi que les réponses de M. Barre aux remarques de M. Bernard Pons — et qui sont autant de vigoureuses critiques contre M. Chirac — sont d'une désobligeante désinvolture. On ne cache pas non plus que M. Barre manie quelque peu le paradoxe en reprochant aux leaders politiques de pratiquer *« la chasse aux votes »* alors que lui-même ne refuse désormais aucune invitation à prendre la parole et semble même *« prendre un grand plaisir à être applaudi par des publics nombreux »*. Le R.P.R., affirme même que ses propres militants remplissent les salles où M. Barre s'exprime et aucune interdiction n'a été faite aux élus locaux ou nationaux du mouvement chiraquien de recevoir l'ancien premier ministre, d'organiser des débats avec lui, bref *« de jouer le jeu de l'union de l'opposition »*.

C'est pourquoi plusieurs responsables du R.P.R. et de parlementaires de ce mouvement se demandent si la *« suffisance »* de M. Barre et *« sa volonté de se distinguer des autres au point d'être méprisant pour eux »* ne sont pas de nature à mettre en relief les divergences au sein de l'opposition, voire de *« relancer la guerre des chefs »*. Des élus U.D.F. eux-mêmes se sont inquiétés, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, de cette situation en opposant le comportement de M. Barre à l'attitude *« ostensiblement unitaire »* adoptée officiellement par M. Chirac et par M. Giscard d'Estaing.

Certains parlementaires soulignent que M. Barre met un peu trop d'insistance à vouloir faire oublier qu'il a été premier ministre de M. Giscard d'Estaing pendant presque cinq ans. D'autres assurent que le *« phénomène Barre »* peut favoriser une solidarité nouvelle entre les deux forces organisées de l'opposition face à ce *« trublion »* solitaire. Pour d'autres, enfin, cette intrusion dans le jeu bien huilé des partis rappelle d'autres aventures *« éphémères »* comme celle de Pierre Mendès France et plus près de nous en 1974, de M. Michel Jobert. Le mot d'ordre, au R.P.R., est donc clair : il s'agit de dénoncer en M. Barre le responsable d'une éventuelle rupture de l'armistice fragile que les chefs de l'opposition avaient conclu et dont leurs électeurs semblent se féliciter.



(Dessin de Cianni.)

ANDRÉ PASSERON

(1) M. Pons avait déclaré au « Club de la presse » d'Europe 1, dimanche 17 octobre : *« M. Barre se situe pour le moment en critiquant la gestion du gouvernement socialo-communiste mais je vois mal la politique nouvelle qu'il propose »*. (*Le Monde* du 18 octobre).

M. BARRE : ceux qui tiennent des propos martiaux n'arrivent pas à la cheville de Mᵐᵉ Thatcher

M. Barre a notamment déclaré devant le « Forum de l'Expansion », en réponse à une question sur les déclarations de M. Pons : *« Je n'ai pas pour habitude de commenter les réactions des uns ou des autres. Il y a des cas où il vaut mieux ne pas perdre son temps. »*

Il a déclaré par ailleurs : *« Je ne suis pas capable de faire un programme tous les six mois en fonction de l'évolution des sondages ou des votes à conquérir. (...) Un bon nombre de ceux qui tiennent des propos martiaux en matière de dénationalisation n'arrivent pas à la cheville de Mᵐᵉ Thatcher.*

» (...) Le langage en France est ou idéologique ou biaisé. Ou bien on vous considère comme un tiède, ou bien on considère que vous manquez d'un grand dessein. Or le grand dessein, c'est l'illusion lyrique qui s'effondre au contact des réalités. »

Interrogé le même jour sur son attitude à l'égard de l'action extérieure, M. Barre a répondu :

« Ma position est très claire, je l'ai dit à diverses reprises, à la télévision ou par écrit. Je pense que la décision de l'OTAN doit être respectée par les pays membres de l'OTAN, parce que, s'ils ne la respectaient pas, ils reconnaîtraient à l'Union soviétique un droit de veto sur les armes que les pays occidentaux voudraient installer, ou dont ces pays voudraient disposer en Europe occidentale.

» Ma position est très claire là-dessus. J'ajoute tout de suite que, puisque nous ne sommes pas membres de l'OTAN, j'espère, je pense que nous devons avoir une certaine retenue dans nos propos, notamment dans les pays où ces problèmes se posent ; je crois qu'en diplomatie, en politique étrangère, il convient de ne pas se mêler des affaires intérieures des autres pays.

» Si ces propos tendent, comme certains le disent, à me faire accuser de soviétophilie, je laisse à mes critiques la responsabilité de penser ce qu'ils veulent ; mais ma position est très claire, je respecte et j'approuve la décision de l'OTAN, je dis qu'en ce qui concerne la France, puisque nous ne sommes pas concernés directement, tout en approuvant cette décision, nous devons éviter des attitudes verbales qui ne sont peut-être pas les plus opportunes. »

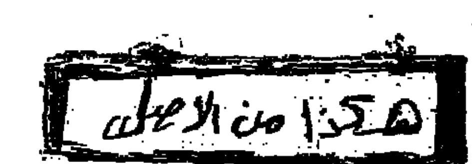
● *M. Michel d'Ornano (U.D.F.) réélu président du conseil régional de Basse-Normandie.* — M. Michel d'Ornano (U.D.F.), député et conseiller général du Calvados, a été réélu, le 18 octobre, président du conseil régional de Basse-Normandie.

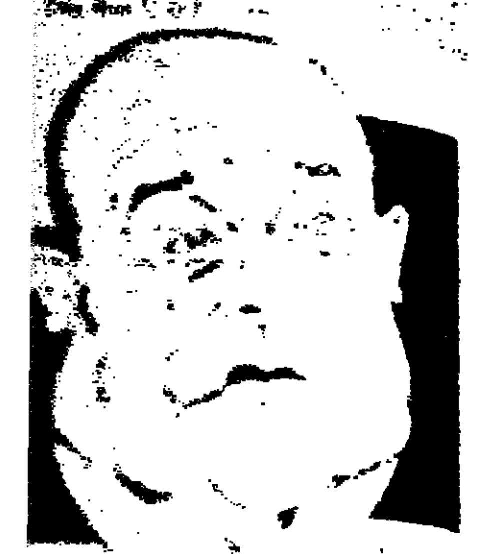
Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

Commission paritaire des journaux et publications, nᵒ 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.





POLITIQUE

ADOPTION DU PROJET SUR LA LOCATION-ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

Les leçons de la loi Quilliot

M. Roger Quilliot, qui, ministre, avait encouru les foudres de l'opposition pour la loi qui porte son nom, n'aura pas entendu (puisqu'il siège, maintenant, au Sénat) la même opposition se joindre à la majorité de l'Assemblée nationale pour lui tresser des lauriers, le mardi 18 octobre, à l'occasion de la discussion en première lecture du projet de loi sur la location-accession à la propriété immobilière. Ce privilège est revenu à M. Paul Quilès, qui défendait le projet préparé par son prédécesseur.

M. Robert Wagner (R.P.R., Yvelines) approuve le principe du projet. M. Pascal Clément (U.D.F., Loire) décerne « *un bon point* » au gouvernement. Le texte, il est vrai, trouve son inspiration dans un *constat difficilement niable : « L'insolvabilité de catégories de plus en plus larges »*, que relève M. Jean-Marie Bockel (P.S., Haut-Rhin), rapporteur de la commission des lois, rend illusoire la liberté de choix entre le locatif et l'accession à la propriété. Le nouveau statut, doté d'une existence juridique propre, devrait, selon M. Quilès, débloquer la situation.

Malgré son accord sur le principe, M. Clément ironise sur le « *droit au logement* », qu'invoque la majorité : « *Ne parlez plus de droit aux Français (...). Ils savent, depuis deux ans, qu'ils les ont tous (...). Proposez les moyens économiques nécessaires pour que ces droits (...) et le nouveau droit à l'habitat puissent* s'exercer. » N'était la pointe de méchanceté, la remarque de M. Clément reflète une interrogation partagée, à propos du dispositif financier envisagé.

Le ministre promet que les « *dispositions prévues (...) seront communiquées avant l'adoption définitive de la loi* ». Il annonce que le gouvernement envisage de majorer la quotité de Prêts d'accession à la propriété (PAP), de revoir le barème des Aides personnalisées au logement (A.P.L.) et de « *rechercher une fiscalité similaire à celle qui régit l'accession directe à la propriété* ».

Autre préoccupation, sensible sur tous les bancs : les garanties à offrir aux uns — les propriétaires vendeurs — et aux autres, les accédants. Le ministre et la commission « *soigneront* » tout particulièrement les propriétaires, provoquant un certain dépit chez les communistes. M. Quilès, qui affirme, au passage, que la loi Quilliot n'est pas responsable du blocage du marché locatif, insiste *sur* la volonté du gouvernement d'éviter, pour la location-accession, le désastreux « *effet d'annonce* » qui avait accompagné la présentation de cette loi.

Le texte a été adopté, à mains levées, à l'unanimité des présents, le R.P.R. n'étant pas représenté dans l'hémicycle au moment du vote.

● **Définition.** — La location-accession est un « *contrat, par lequel un vendeur s'engage envers un accédant à lui transférer, par la manifestation ultérieure de sa volonté et après une période de jouissance à titre onéreux, la propriété de tout ou partie d'un immeuble, moyennant le paiement fractionné ou différé du prix de vente et le versement d'une redevance jusqu'à la date de levée de l'option* ». L'Assemblée précise que seuls sont concernés les immeubles achevés à la date de signature du contrat. Les immeubles anciens peuvent être le cadre de contrats de location-accession.

● **Contenu du contrat et clauses de garantie.** — Le texte adopté par l'Assemblée précise les éléments qui doivent être mentionnés par le contrat, notamment les modalités de révision du prix en fonction de l'indice du coût de la construction, les modalités de paiement, « *la faculté pour l'accédant de payer par anticipation tout ou partie* [du] *prix* », le montant de la redevance et les modalités de sa révision, les catégories de charges incombant à l'accédant.

Si le transfert de propriété, prévu par le contrat de location-accession, n'a, finalement, pas lieu, le texte précise que « *le vendeur doit restituer à l'accédant les sommes versées par ce dernier, correspondant au prix de l'immeuble objet du contrat. Dans le cas où le prix de vente est révisable, ces sommes sont révisées dans les mêmes conditions* ».

En cas de résolution du contrat pour « *inexécution par l'accédant de ses obligations* », l'Assemblée renforce, sur proposition de la commission, les garanties offertes au vendeur : « *Celui-ci peut obtenir (...) le paiement des redevances échues et non réglées, ainsi qu'une indemnité qui ne peut dépasser 2 % du prix de l'immeuble.* » Dans les autres cas de résolution du contrat, le texte, amendé par la commission, précise que le vendeur peut obtenir une indemnité, « *qui ne peut dépasser 1 % du prix de l'immeuble* ».

● **Répartition des charges.** — D'après la « philosophie » de la location-accession, l'accédant est un « *propriétaire en devenir* ». Le texte du gouvernement stipulait donc que « *dès la date d'entrée en jouissance* », les charges incombant aux propriétaires étaient transférées à l'accédant. Tout en acceptant ce principe, la commission, suivie par l'Assemblée et avec l'accord du gouvernement, a prévu un transfert seulement partiel des charges. Le projet précise aussi la répartition des pouvoirs entre les contractants dans le cadre de la copropriété.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Un terrain d'entente limité

La location-accession est une incontestable mesure d'assouplissement de mécanismes jusqu'ici trop rigides. Pourtant, si ce texte se révèle un terrain d'entente entre majorité et opposition, c'est sans doute que le champ d'application en sera fort limité.

On n'imagine guère un propriétaire privé — à moins qu'il ne soit profondément philanthrope — s'engageant dans un processus de ce genre. Mais croire que les propriétaires institutionnels, qu'ils soient sociaux ou non, se bousculeront pour appliquer ce texte serait sans doute une erreur. La lourdeur de la gestion d'un tel système pour l'organisme vendeur devrait constituer à elle seule un frein à son extension. Même dans le cas le plus favorable d'un organisme d'H.L.M. qui décide la vente d'un immeuble à ses locataires, la faculté pour le locataire-accédant de renoncer à son projet allongera la période où un immeuble se trouvera en situation de copropriété disparate. On trouvera en effet parmi les copropriétaires l'organisme lui-même et ses locataires non désireux d'acheter mais bénéficiant du maintien dans les lieux ainsi que des propriétaires personnes physiques ayant classiquement accédé à la propriété et des locataires accédants. Et l'ensemble devra vivre sous le régime de la loi de 1965 sur la copropriété, à ce point imparfaite qu'on ne sait pas très bien comment l'améliorer. Il y a plus de dix ans qu'on nous en mijote la réforme.

Quant aux propriétaires institutionnels non sociaux (les compagnies d'assurances privées, par exemple) on ne voit guère pour quel motif ils se lanceraient dans une aventure aussi aléatoire.

J. D.

L'augmentation de la quote-part de la France au F.M.I.

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, mardi 18 octobre, le *projet de loi relatif à l'augmentation de* la quote-part de la France au Fonds monétaire international (F.M.I.) et à l'augmentation de sa participation aux *accords généraux d'emprunt (A.G.E.)*. Le R.P.R. s'est abstenu, l'U.D.F se joignant à la majorité pour émettre un vote favorable.

Cette augmentation, qui s'inscrit dans le cadre du huitième réexamen *général des quotes-parts des pays membres* décidé à Washington les 10 et 11 février dernier, et qui maintient la France au quatrième rang, avec 4,98 % *de la quote-part contre* 4,71 % jusqu'alors, sera réglée pour un quart en droits de tirage spéciaux (D.T.S.) et pour trois quarts en francs. Elle n'entraîne pas de modification du montant des réserves de change.

La participation de la France aux A.G.E. passera de 340 millions de D.T.S., soit 2,71 milliards de francs, à 1,7 milliard de D.T.S. Cette opération sera également neutre, sur le plan comptable, pour le Trésor public.

● *Taxe sur les produits pétroliers.* — L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, mardi 18 octobre, le projet de loi modifiant, à compter du mois d'août 1984, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers perçue au profit du Fonds spécial de grands travaux. Le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre. La taxe est portée de 2,7 centimes à 4,7 centimes par litre, ce qui devrait permettre au Fonds d'engager une deuxième tranche de grands travaux, d'un même montant que la première, soit 4 milliards de francs.

société

LES PROPOSITIONS DE M. SAVARY

Une lettre du ministre

Pour présenter ses propositions, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a adressé la lettre suivante à une quarantaine d'organisations intéressées par l'avenir des relations entre l'enseignement public et l'enseignement privé :

« J'ai l'honneur de vous transmettre, ainsi que je l'avais annoncé au début de l'été, les propositions que je fais au nom du gouvernement sur les rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

» J'avais alors précisé que je souhaitais que les parties les plus directement concernées disposent d'un délai de réflexion d'un mois pour me faire part de l'ensemble de leurs réactions en face de ces propositions.

» Je confirme ce souhait. Sur un sujet aussi délicat, et que l'histoire de notre pays a rendu aussi passionnel, je crois préférable que chacun se donne le temps d'étudier ce texte de façon complète et aussi sereine que possible.

» Il comporte deux parties : d'une part, les orientations et les objectifs généraux du gouvernement ; d'autre part, la méthode de résolution proposée et les problèmes auxquels elle s'applique.

» La complexité et l'ampleur du sujet sont telles que je n'escompte pas d'acquiescement total. D'ailleurs, il ne vous est pas demandé de faire vôtres les orientations et les objectifs généraux du gouvernement. J'exprime simplement le vœu que les partenaires, quelles que soient leurs réticences vis-à-vis de telle ou telle partie de ce texte, en acceptent *la méthode globale* comme l'occasion de s'attaquer enfin au règlement d'un problème d'une permanente importance. *Le calendrier proposé* à la fin de ce document comporte l'idée qu'il faudra du temps pour dégager des solutions à des questions d'une difficulté inégale, mais toutes difficiles.

» Mon espoir est que, après des décennies de querelles et de conflits, notre pays trouve enfin la voie d'une paix scolaire sans arrière-penséesni rancœur. L'avenir de notre jeunesse dépend largement de la réponse donnée à cette question capitale. »

● « Rénover l'ensemble du système éducatif français »
● « Un processus gradué et négocié »

Voici le texte complet des propositions de M. Savary rendues publiques mercredi 19 octobre :

L'objet de ce texte est d'abord de préciser les orientations et les objectifs généraux du gouvernement concernant les rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé, aprè les propositions faites le 20 décembre 1982. Il est ensuite d'indiquer les principaux problèmes posés, ainsi que le degré de difficulté qu'ils revêtent, puis de présenter la méthode de résolution qui peut être retenue, ses conditions et son calendrier.

Les objectifs du gouvernement

Le système éducatif français repose sur trois principes essentiels : l'égalité de tous devant l'éducation, le respect des consciences, la liberté de l'enseignement.

L'égalité de tous devant l'éducation, c'est d'abord l'égalité des chances dans l'acquisition des connaissances et le développementdes talents. Elle a commencé de naître, il y a plus d'un siècle, avec la scolarité obligatoire et sa gratuité, établies par les grandes lois de 1881 et 1882. Inscrite dans la Constitution, elle est à la base du service public d'éducation, édifice remarquable qui s'élève avec chaque génération, mais qu'il faut périodiquement rénover. Son rôle historique dans l'enracinement de nos institutions républicaines, sa contribution décisive à la démocratisation de notre société, son apport essentiel au progrès du savoir et des connaissances, justifient la confiance placée en lui.

Le respect des consciences est au cœur de l'acte éducatif. Il donne à la personnalité de l'enfant, puis de l'adolescent, les moyens de son indépendance ; il est un élément vital de notre équilibre social, puisqu'il est le fondement de la tolérance. Dans une société qui évolue, il est d'une particulière exigence pour l'éducateur, qui doit à chaque instant lui être fidèle ; cette exigence s'appelle laïcité. Loin d'être une restriction dans la formation et l'expression des consciences, elle les permet dans toutes leurs dimensions et dans le respect des droits de l'homme. Le service public répond par nature à cette exigence, mais celle-ci s'impose aussi aux établissements qui lui sont associés.

La liberté de l'enseignement est *un principe acquis de notre démocratie*, qui a valeur constitutionnelle. Il garantit qu'un établissement d'enseignement peut naître d'*une initiative privée*, dès lors qu'il respecte les lois de la République. Il interdit le monopole de l'Etat et contribue à la liberté de choix des familles à l'égard de l'éducation.

Dans ce contexte, notre système éducatif a vu à partir de 1959, et à côté du service public, se développer un secteur privé d'enseignement sous contrat.

Les liens créés par contrat entre une partie du secteur privé d'enseignement et l'Etat sont à la source de problèmes constants, dus pour l'essentiel aux statuts très différents faits à deux écoles qui ont pourtant le devoir d'accueillir les mêmes enfants pour préparer les mêmes diplômes.

Quelles que soient les origines et les raisons historiques de ces différences, elles ont établi entre deux institutions scolaires des mécanismes diviseurs, transformant la nécessité d'expression du pluralisme éducatif en querelle de systèmes.

Notre devoir, aujourd'hui, est de rénover le système éducatif français dans la fidélité à ses principes. Cette rénovation doit donc permettre de réduire progressivement les différences qui font obstacle à l'application de ces principes, au bénéfice des générations qui vont, demain, prendre la responsabilité de notre avenir commun.

C'est ainsi que l'éducation doit être nationale sans être uniforme, dans le respect de l'égal accès de tous aux établissements qui concourent au service public. La diversité des besoins pédagogiques des élèves, des choix d'éducation des parents, des fonctions de l'acte éducatif, exige des établissements scolaires plus autonomes et plus responsables, porteurs de projets adaptés à leur population scolaire ; mais conformément aux principes énumérés précédemment, cette diversité des établissements doit être placée au service d'une mission éducative globale, attachée à transmettre les connaissances et les valeurs que la communauté nationale reconnaît essentielles pour l'éducation, comme à offrir à ceux qui le souhaitent celles qui relèvent de choix personnels.

La décentralisation est à la fois le cadre et le moyen de cette rénovation puisqu'elle transforme progressivement les rapports entre l'État, les collectivités territoriales et les citoyens, autour et au sein de l'espace éducatif.

L'enseignement privé sous contrat doit s'inscrire dans cette évolution ; celle-ci requiert une nouvelle définition de son statut, afin que s'établissent des liens équilibré entre l'Etat, les collectivités publiques et les associations responsables d'établissement. Ce statut, dont le législateur fixera les principes, procédera d'un cadre contractuel et décentralisé ; c'est le but de la proposition de création d'une entité juridique spécifique, l'établissement d'intérêt public, qui réunit les partenaires à un niveau qui n'est pas celui de l'établissement scolaire proprement dit mais immédiatement au-dessus de lui, là où les responsabilités de la collectivité doivent s'exprimer désormais.

Tels sont les orientations et les objectifs généraux du gouvernement ; ils visent à construire la rénovation de l'ensemble du système éducatif français.

Trois degrés de difficulté

L'évolution des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé est source de problèmes de nature différente, que l'on peut situer dans une échelle de difficulté à trois degrés. La méthode qui doit permettre de les résoudre ne saurait ignorer cette gradation, mais, au contraire, en tenir le plus grand compte. La distinction des problèmes en trois catégories ne signifie pas qu'ils sont indépendants ; elle met en relief leur liaison, montrant que la solution de l'un peut réduire les difficultés d'un autre si le mouvement d'ensemble est porté par une volonté d'aboutir.

Plutôt qu'un catalogue de propositions normatives, l'offre faite aux partenaires est donc maintenant l'entrée dans un processus de résolution graduée et négociée, qui adapte des méthodes différentes à la difficulté des problèmes.

Quels sont ces problèmes et comment sont-ils classés ?

Un premier groupe correspond à des actes ou à des décisions de gestion importants, à effets immédiats, mais dont l'examen ne porte pas le débat au plan des principes généraux.

Il s'agit notamment :

– De l'harmonisation des ouvertures et fermetures de classes ou de sections, c'est-à-dire d'une partie du mécanisme de la carte scolaire, dans la perspective d'une meilleure organisation des opérations de rentrée et du déroulement des scolarités ;

– De la gestion prévisionnelle des crédits budgétaires consacrés à l'enseignement privé, crédits limitatifs et, en conséquence, traités en parité avec ceux de l'enseignement public, ainsi que de l'interprétation de la notion de besoin scolaire reconnu ;

– Des conditions de l'intervention financière des collectivités territoriales à l'égard de l'enseignement privé, du champ et des modalités de cette intervention, de la répartition entre les collectivités des charges qu'elle représente ;

– De l'entrée des établissements privés dans le programme d'expérimentation et de rénovation pédagogiques en cours de développement pour les collèges, puis pour les lycées et les écoles ;

– De la place de l'instruction religieuse dans l'organisation de la semaine scolaire et dans le cadre des options exprimées par les familles ;

– De la *titularisation* dans les corps correspondants de l'enseignement public et sur place, par volontariat, des personnels enseignants du privé, dans ses effets individuels (garanties sociales, promotion) et dans leurs conséquences particulières au niveau de la gestion collective ;

– Du recensement et de l'analyse des conditions d'emploi des personnels non-enseignants.

Un second groupe réunit des problèmes qui présentent des difficultés de fond mais pour lesquels il ressort qu'une solution de principe est possible et pourrait être rapidement établie bien qu'elle touche à certains des principes constitutifs de l'enseignement privé d'aujourd'hui.

Il s'agit notamment :

– De la gestion collective des personnels de l'enseignement privé ayant opté pour la titularisation, *notamment quant aux mutations* et aux affectations dans les emplois vacants des établissements associés au service public, qui doivent tenir compte de la continuité éducative et donc du projet d'établissement et des souhaits de l'équipe éducative, ainsi que des droits des agents dans l'égalité d'accès aux emplois ;

– De la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement privé ;

– De la *nomination* par l'*autorité* publique des chefs d'établissement, au terme d'une procédure qui notamment combinerait l'appréciation des aptitudes des candidats et les propositions faites par l'autorité responsable de l'établissement ;

– De la déontologie professionnelle de l'enseignant, qui doit préciser comment la liberté de conscience de l'élève est totalement respectée dans l'enseignement, comment les choix éducatifs faits par les parents sont respectés, comment sont définis les droits et les devoirs de l'enseignant dans la mise en œuvre d'un programme d'établissement ;

– Des éléments du projet d'établissement prescrits par l'Etat, c'est-à-dire ceux qui traduisent les principes constitutionnels auxquels est soumise l'éducation nationale, qui lui donne son unité au plan des missions et sa cohésion au plan des contenus et des niveaux d'enseignement ;

– De l'exercice du libre choix des familles dans le cadre d'une carte scolaire étendue et assouplie, c'est-à-dire la possibilité effective donnée à tout parent d'élève de voir satisfait *son choix éducatif* par la *préférence* accordée à un projet d'établissement, la possibilité donnée à tout établissement d'affirmer son identité et sa responsabilité dans un projet d'établissement en cohérence avec les prescriptions nationales, enfin la modification des procédures de régulation des crédits associés à la carte scolaire permettant l'exercice de cette *double possibilité* sans compromettre la rigueur de gestion des deniers publics, ni l'égalité de *tous devant l'école, ni la qualité de* tous les établissements.

Un troisième groupe enfin concerne les problèmes les plus délicats, c'est-à-dire ceux dont la solution ne peut résulter de discussions limitées avec les partenaires, mais d'un processus de résolution global et progressif.

Il s'agit notamment :

– Du mode de rapport organique qui doit s'établir entre l'Etat, les collectivités et l'établissement, dans le cadre *de la décentralisation et de* la rénovation du système éducatif ; l'établissement d'intérêt public est un cadre adapté, mais dont la construction concrète reste à faire ;

– Du statut des enseignants payés sur fonds publics et qui n'optent pas pour la titularisation, et de celui des agents qui ne sont pas payés directement sur fonds publics ;

– Du champ et des modalités du contrôle public dans la mise en œuvre des projets d'établissement.

La liste et le classement des problèmes par degré de difficulté ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour objet de faire apparaître aux yeux de chacun la portée concrète de ce que peut être un processus de résolution graduée et négociée.

Méthodes et calendrier

En regard de la difficulté relative des problèmes, trois méthodes peuvent être simultanément *utilisées* :

– Concertation nationale et mise en place après consultation au plan académique, pour les problèmes du premier groupe et une partie de ceux du second ;

– Expérimentation sur zones et durées précises, avant mise au point de mesures réglementaires et/ou législatives, pour des problèmes du second et du troisième groupes ;

– Commissions nationales de conception et de proposition, pour l'essentiel des problèmes du troisième groupe ;

Il va de soi que l'adaptation d'une méthode à un problème fait elle-même l'objet d'une définition concertée.

Pour que cette combinaison de méthodes puisse être opératoire, deux conditions minimales doivent être réunies :

– Tout d'abord l'accord d'un nombre suffisant de partenaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sur la démarche globale de résolution ;

– Ensuite l'acceptation par ces partenaires du principe de modification des textes réglementaires et/ou législatifs, lorsqu'elle est nécessaire, après concertation ou expérimentation selon le cas.

Il serait souhaitable que le calendrier de résolution puisse dans ces conditions être le suivant :

● 1983-1984 et 1984-1985 pour les problèmes du premier groupe et une partie de ceux du second ;

● 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986 pour la résolution des problèmes nécessitant une expérimentation (lancement, bilan, extension ou généralisation) ;

● De 1984 à 1986, les mesures législatives ou réglementaires et la mise en œuvre des conclusions des commissions nationales de conception et de proposition interviennent selon un programme lié au rythme de la résolution des problèmes concernés ;

● Des mesures législatives partielles sont nécessaires dès 1983-1984, compte tenu de la décentralisation et de l'effort de rigueur dans la gestion du budget de l'État ; elles concernent les conditions de l'intervention financière des collectivités territoriales à l'égard de l'enseignement privé, le champ et les modalités de cette intervention, la répartition entre les collectivités des charges qu'elle représente, l'interprétation de la notion de besoin scolaire reconnu, et la nature limitative des crédits destinés à l'enseignement privé sous contrat inscrits au budget de l'Etat.

Un calendrier de discussions

(Suite de la première page.)

A titre d'exemple et dans un ordre croissant de difficulté : l'harmonisation des ouvertures et fermetures de classes ou de sections entre public et privé, la répartition des charges des collectivités territoriales, la place de l'instruction religieuse, le statut des personnels, le libre choix des *familles qui devrait* être étendu aux parents d'élèves du secteur public, la définition des projets *d'établissements* – publics et privés – pour affirmer leur identité. Le texte reprend enfin la formule juridique d'établissement d'intérêt public (E.I.P.). Cette notion avait beaucoup contribué au rejet pour l'enseignement catholique des premières propositions gouvernementales. Ses responsables y décelaient le risque d'une mainmise de l'État. Cette fois, il est bien précisé que *« la construction concrète »* de l'E.I.P. *« reste à faire »*.

Le calendrier prévoit des modifications des textes législatifs ou réglementaires. Mais à deux conditions qui, à la vérité, n'en font qu'une : *« Qu'un nombre suffisant de partenaires »* acceptent la démarche *globale* et le *principe* de changements après concertation ou expérimentation.

« Un nombre suffisant de partenaires » : en usant de ces prudentes circonlocutions, le ministre de l'éducation nationale montre bien qu'il mesure l'ampleur des difficultés qui l'attendent. Il l'écrit autrement dans sa lettre de présentation : *« Je n'escompte pas d'acquiescement total. »*

Et pour cause ! Qui peut accepter ce texte ? Les défenseurs de l'école privée vont s'alarmer à la fois du flou concernant la titularisation, le recrutement et la gestion des enseignants, et d'une précision dont ils se seraient passés : la titularisation volontaire se ferait dans les corps existants de l'enseignement public et non dans un corps spécial. Le fait que le *« besoin scolaire reconnu »*, notion qui préside à la création des claSses ou des sections par le privé, devrait être *défini par voie législative et sans* tarder, les inquiétera à l'évidence. Ils noteront aussi la banalisation du terme pluralisme. Quant au maintien de la formule de l'E.I.P., il réveillera leur angoisse de l'an dernier, bien que les contacts directs avec le ministère les assurent que le risque de mainmise de l'État peut être considéré comme écarté. De plus, la durée de vie de l'E.I.P. n'est pas délimitée et le mot d'insertion n'est jamais prononcé ! Difficile dans ces conditions de brandir la menace de disparition et d'étouffement des établissements privés.

Les raisons d'un refus

C'est précisément ce que les défenseurs de la laïcité regretteront. Pas d'insertion, *a fortiori* pas d'intégration, voilà qui leur sera difficile à admettre. D'autant plus que le texte maintient explicitement l'existence d'un enseignement privé *« dans un cadre contractuel et décentralisé »*. D'autres motifs ajouteront à leur *désapprobation* : projet d'établissement, intervention de l'autorité privée dans la désignation du chef d'établissement, libre choix des familles pour inscrire leurs enfants... Ces mots-là résonneront désagréablement à leurs oreilles. De même la rénovation de l'école publique, qu'ils auraient préféré voir reportée à plus tard, après la réduction du *« dualisme »* scolaire.

C'est dire que, de part et d'autre, les raisons d'un refus ne manquent pas. Pouvait-il en être autrement ? Les atouts du texte résident dans ses ambiguïtés. S'il ne peut contenter personne, il contient des bases pour une ouverture des discussions, à partir de points précis sur lesquels un accord pourrait être trouvé. Concrètement, la carte scolaire pourrait être rapidement rénovée, du moins à titre expérimental, *dans quelques zones géographiques*. De même, la gestion prévisionnelle des crédits pour l'enseignement privé semble acquise afin de placer les deux secteurs à égalité. De même encore, les lois de décentralisation créent de tels casse-tête aux communes qu'on devrait trouver de toutes parts des solutions.

Le règlement patient de ces problèmes, mineurs en apparence, pourrait déboucher sur une évolution des esprits. Les partenaires comprendraient mieux *l'obligation* d'aller au-delà. Dans tous les cas de figure, le gouvernement devra *prendre ses responsabilités*. Ne pas rallumer la guerre scolaire et réveiller les mêmes démons est, pour lui, une exigence politique impérieuse. Éviter la déception chez ceux qui le soutiennent et souvent mobilisent localement les électeurs en sa faveur en est une autre.

CATHERINE ARDITTI et CHARLES VIAL.

Faits et démons

(Suite de la première page.)

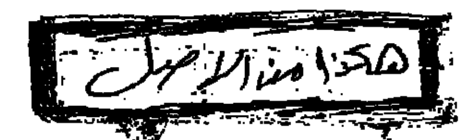
Il rapproche les deux écoles sans les fusionner. Il renonce au vieil idéal de l'école unique. D'une certaine manière, il « privatise » l'enseignement public puisqu'il insiste sur la décentralisation, l'autonomie, les réalités locales, principes qui suffiraient à justifier – en dehors de toute considération *idéologique* – l'existence d'établissements privés.

Pour mesurer le chemin parcouru, *il faut se souvenir* des proclamations que la gauche socialiste faisait sur l'enseignement privé quand elle était dans l'opposition. Il *n'était bruit* que de nationalisation, d'intégration. Les idéaux « laïques » s'exprimaient sans conséquences pratiques dans un rituel défensif. Il était *inimaginable* qu'on en arrive à des propositions qui tendent la main plutôt que le poignard.

C'est que le pouvoir – en l'occurrence MM. Mitterrand et Savary – a pris en compte l'évolution de l'opinion. Quand 71 % des Français se déclarent favorables à l'aide de l'Etat à l'*enseignement privé*, un parti socialiste peut-il faire la sourde oreille et ne pas voir que les schémas d'antan ont vécu ? Quand, dans l'enseignement privé, des responsables au sens politique très aiguisé par des septennats d'expérience sentent le moment venu de renoncer à certains privilèges pour préserver l'essentiel, ne faut-il pas en profiter ? *Quand des dirigeants du privé éprouvent* – et expriment parfois – le sentiment que seule la gauche peut régler durablement cette affaire, n'y a-t-il pas une chance historique à saisir ?

N'en doutons pas : des cris se feront entendre. Des militants de gauche se sentiront floués, trahis, *déçus du socialisme*. *Ailleurs*, des conservateurs se raidiront contre un nouveau rapprochement avec l'« école sans Dieu ». Mais la partie se jouera dans l'entre-deux, avec les réalistes qui savent que la France est lasse de ce vain combat, qui ont compris que les parents sont pour le libre choix, que l'Etat a besoin du privé et le privé de l'Etat et que les *faits sont plus têtus que les nostalgies*.

BRUNO FRAPPAT.



SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DES CHIFFRES...

2 015 746 élèves étaient inscrits dans les établissements d'enseignement privé pour l'année scolaire 1982-1983, soit un sixième de la population scolaire totale. L'enseignement catholique dominait numériquement avec 92,8 % des effectifs de l'enseignement privé et 15,5 % de l'ensemble des élèves français.

En 1982-1983, les écoles privées en France métropolitaine comptaient 955 200 élèves dans le premier degré (– 2,5 % par rapport à l'année précédente) et 1 060 000 dans le second degré (+ 2,9 %) répartis ainsi :

Premier degré :

Pré-élémentaire .... 302 800 élèves
Elémentaire .... 650 000 élèves
Adaptation .... 2 400 élèves
dont :
Sous *contrat simple : 602 000, soit* 63 % ;
Sous contrat d'association : 343 000, *soit 36 %* ;
Hors contrat : 10 100, soit 1 %.

Second degré :

Premier cycle ...... 624 400 élèves
Second cycle court technique .... 177 500 élèves
Second cycle long .. 256 800 élèves
Classes préparatoires .. 1 900 élèves
dont :
Sous contrat simple : 0 (depuis *1980*, les établissements du second degré ne peuvent plus conclure de contrat simple) ;
Sous contrat d'association : 978 800, soit 92,3 % ;
Hors contrat : 80 000, soit 7,6 %.

(*) *Sources :* Service de l'informatique de gestion et des statistiques (SIGES) du ministère de l'éducation nationale. *Documents* du *Comité national de l'enseignement* catholique.

... ET DES LOIS

Depuis plus de trente ans, une série de lois ont réglé les rapports entre l'enseignement public et le privé :

● **Les lois Marie et Barangé** (1951) autorisent les établissements privés à accueillir des boursiers nationaux et créent une allocation par enfant et par trimestre. Cette allocation est versée aux associations de parents pour les élèves des établissements privés, et au conseil général pour les élèves de l'école publique.

● **La loi Debré** du 31 décembre 1959, tout en reconnaissant le « caractère propre » des établissements d'enseignement privé (sans toutefois préciser cette notion), institue entre l'Etat et eux la possibilité de rapports contractuels. Le texte offre trois possibilités aux établissements privés : soit le maintien de leur situation d'alors (contrôle pédagogique, allocation Barangé) ; soit l'intégration pure et simple dans l'enseignement public ; soit la signature d'un contrat avec l'Etat, qui peut être « simple » ou d'« association ».

– Dans la formule du « contrat simple », les enseignants sont agréés par l'Etat qui assure leur rémunération et paie les charges sociales. Ces enseignants restent soumis à un statut de droit privé : leur employeur est le chef d'établissement. Les frais de fonctionnement sont à la charge des écoles (donc des parents d'élèves), mais les communes peuvent y participer. Le contrat peut porter sur la totalité ou une partie des classes et entraîne les contrôles pédagogiques et financiers de l'Etat.

– Le « contrat d'association », réservé aux établissements qui répondent à un « besoin scolaire reconnu » prévoit que l'Etat prend en charge la totalité du financement des salaires des enseignants.

Ceux-ci sont des salariés de l'Etat auquel ils sont liés par un contrat. L'enseignement suit les « règles et programmes de l'enseignement public ». Les dépenses de fonctionnement sont prises en charge « dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public » : l'Etat pour le secondaire et le technique ; les communes pour les écoles élémentaires.

● **La loi du 1er juin 1971** pérennise la formule des contrats simples dans les établissements privés du premier degré, formule instituée, à l'origine pour neuf ans, par la loi Debré (1959) et prorogée deux fois (1968 et 1969). En revanche, elle prévoit l'extinction des contrats simples dans les établissements privés du second degré à la fin de l'année scolaire 1979-1980.

● **La loi Guermeur** du 25 novembre 1977 et ses décrets d'application accroissent l'aide de l'Etat à l'enseignement privé sous contrat en attribuant à ses enseignants les mêmes avantages de carrière qu'à leurs collègues du secteur public. Ils précisent le mode de calcul du forfait de fonctionnement versé aux établissements sous contrat d'association par l'Etat (secondaire et technique) et par les communes (primaire). Ils restent ambigus sur cette participation communale. La loi Guermeur opère aussi un renforcement du pouvoir des chefs d'établissements privés en matière de recrutement des maîtres désormais tenus de respecter le « caractère propre » de l'établissement. Elle institue une aide financière pour sa formation des enseignants et pour la construction d'ateliers dans les collèges privés.

Le piège des mots

● **Besoin scolaire reconnu.** – La formule apparaît dans la loi Debré. Pour bénéficier d'un contrat d'association, un établissement scolaire privé doit répondre *« à un besoin scolaire reconnu »*. Mais la notion est vague, et la loi du 1er juin 1971 ne l'a guère éclaircie. M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, apportait le 9 juin 1980 cette précision : *« Le besoin scolaire doit s'apprécier compte tenu du choix que dicte aux familles (le) caractère propre de l'établissement, et non pas en fonction de la capacité d'accueil de l'enseignement public. »* Ce serait donc la spécificité de l'établissement privé qui serait à prendre en compte, et non l'absence d'établissement public dans un secteur considéré. L'administration a cependant donné des significations diverses à ce terme. C'est pourquoi *« l'interprétation de la notion de besoin scolaire reconnu »* est inscrite dans le « projet Savary » au nombre des problèmes à résoudre.

● **Caractère propre.** – L'article premier de la loi Debré stipule que l'établissement privé lié à l'Etat par contrat doit donner son enseignement dans le respect total de la liberté de conscience *« tout en conservant son caractère propre »*. La formule a suscité de longues exégèses. Pour dépassionner le débat, dans la mesure où le terme était devenu synonyme de caractère confessionnel, le secrétariat général de l'enseignement catholique préfère parler désormais de la *« spécificité d'un établissement »* définie par son projet éducatif.

● **Carte scolaire.** – L'expression recouvre l'implantation géographique des établissements scolaires. D'une part, elle fixe les conditions d'ouverture et de fermeture de classes ou de sections en fonction de la population à scolariser dans les différentes régions. D'autre part, elle oblige les parents à inscrire leur enfant dans un établissement scolaire en fonction de leur lieu de résidence. Seul l'enseignement public est soumis à la carte scolaire.

● **Crédits limitatifs.** – Avant la rentrée scolaire 1983, les crédits d'Etat destinés à rémunérer les maîtres de l'enseignement privé sous contrat étaient inscrits au budget de l'éducation nationale en termes « évaluatifs ». C'est-à-dire que l'enseignement privé pouvait créer davantage d'emplois qu'il n'en était prévu, l'Etat étant tenu de payer. Depuis la loi de finances de 1983, les crédits sont « limitatifs », et l'enseignement privé n'a plus la possibilité de dépasser les prévisions. Il est donc soumis aux mêmes règles budgétaires que l'enseignement public.

● **Dualisme.** – C'est un terme polémique. Il résume l'idée de concurrence entre les deux réseaux d'enseignement public et privé. Les laïques l'utilisent pour signifier ce qu'ils ne supportent pas : le maintien d'un système d'éducation parallèle financé par l'Etat.

● **Intégration.** – C'est une revendication des laïques, vivement combattue par les défenseurs de l'enseignement privé. Elle a pour objectif de réunir dans un service public unique, soumis à la même législation, tous les établissements scolaires financés par l'Etat, privés et publics. Cette revendication a été, au fil des années, traduite en termes plus ou moins forts, de la « nationalisation » (dont il n'est plus jamais question) à l'« insertion » en passant par l'« unification ».

LE MOUVEMENT S'EST RALENTI

PUBLIC
4.074.080
77.600
140.200
PRIVE
1.060.600

1982, le solde des flux d'élèves du public vers le privé et du privé vers le public, dans le secondaire, a été de 62 600 en faveur du privé. C'est-à-dire nettement plus que l'année précédente (41 300), mais moins qu'à la rentrée de 1980 (73 400) et de 1979 (70 600). Autrement dit, les gains du privé se sont ralentis immédiatement après l'arrivée de la gauche au pouvoir, pour repartir de plus belle l'année suivante. Les plus fortes entrées dans le privé en provenance du public se situent surtout en sixième et en seconde.

L'ABBÉ GUIBERTEAU : « Nous sommes prêts à discuter »

M. Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, nous a confié ses premières réflexions sur les propositions de M. Savary :

« Nous avons retrouvé un vocabulaire et des positions qui sont les nôtres au niveau des trois principes de la liberté de l'enseignement et du choix des familles, de l'égalité devant l'éducation et du respect des consciences. Nous notons aussi la volonté de créer des établissements plus autonomes et responsables dans un cadre décentralisé. Mais il s'agit d'un texte complexe et ambigu. Quelle autonomie juridique et administrative conserveront nos établissements ? Le rôle de l'autorité privée apparaît insuffisant dans la nomination des chefs d'établissement, le choix et la formation des maîtres. Enfin, nous récusons les projets de fonctionnarisation qui conduisent à une intégration progressive. Sur trois points nous sommes prêts à discuter :

1) *le lien avec les collectivités locales ;*
2) *la réforme de l'éducation ;*
3) *les problèmes actuels de crédit et le statut des personnels dans leur ensemble. Mais la décision appartient au Comité national de l'enseignement catholique. »*

M. BOUCHAREISSAS : « Une ambiguïté »

Le Comité national d'action laïque (CNAL) a transmis aux organisations qui le composent le texte des propositions du ministre, à charge pour elles de réunir leurs instances pour étudier le texte. A titre personnel, M. Michel Bouchareissas, secrétaire général du CNAL, nous a déclaré que le vrai problème n'est pas celui des rapports entre l'enseignement privé et l'enseignement public mais celui de *« l'Etat et de l'enseignement privé »*. C'est la première ambiguïté, selon lui, qui existe, dès le début de la lettre de M. Savary.

M. Bouchareissas réaffirme que *« la paix scolaire ne peut s'établir que par la fin d'un dualisme entretenu entre les deux systèmes »*. Le secrétaire général du CNAL rappelle qu'il est ouvert à tout dialogue, mais, pour lui, le processus des discussions qui doivent s'engager doit avoir un objectif précis qui demeure la réalisation du grand service public, laïc et unifié. M. Bouchareissas reconnaît que ce terme ne figure pas dans le texte du ministre et admet qu'il s'agit là d'un possible *point de désaccord.*

Accord amiable à Mons-en-Barœul

De notre correspondant

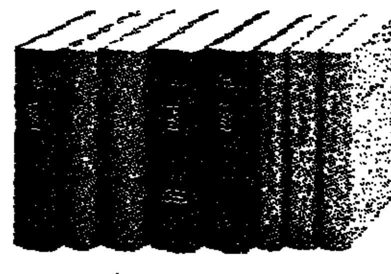
Lille. – La gauche au pouvoir n'est pas forcément synonyme de tensions sociales. C'est ce qu'entend prouver M. Marc Wolf, maire socialiste de Mons-en-Barœul, commune de trente mille habitants de la banlieue lilloise, en proposant aux autorités diocésaines une opération foncière qui concerne deux écoles catholiques.

Cet accord, que le maire fait approuver par son conseil municipal en juin dernier, vient de recevoir l'approbation des responsables diocésains. Mais avant de le signer, M. Marc Wolf veut encore consulter les parents d'élèves, qui seront invités à se prononcer par un vote.

L'accord intéresse tout le monde. Les familles, puisqu'il retient le principe d'une scolarité gratuite. La ville, qui a besoin de terrain pour construire une salle de sports et un restaurant scolaire. Enfin, le comité diocésain de l'enseignement catholique, qui manque de moyens pour rénover ses bâtiments scolaires. La ville doit donc racheter l'ensemble (terrain et bâtiments) actuellement propriété de l'enseignement privé, démolir les immeubles et construire de nouveaux locaux ainsi qu'une salle des sports. Elle louera ensuite ces locaux aux deux écoles privées et disposera d'un restaurant scolaire et de la salle des sports ouverts à tous les élèves du public comme du privé.

Les deux écoles, devenues locataires, verseront un loyer annuel égal à 3 % de l'investissement, la valeur de rachat des terrains venant en déduction des premiers versements. En outre, la direction diocésaine gardera la possibilité de racheter les bâtiments qu'elle utilisera.





SOCIÉTÉ

CONDAMNANT LES « ATTENTATS AVEUGLES »

Le Mouvement national arménien critique « la France socialiste »

Beaucoup de virulence et d'amertume dans les propos tenus, mardi soir 18 octobre, à la Mutualité à Paris, par les responsables du Mouvement national arménien (M.N.A.), qui avaient organisé un meeting-débat pour *« faire le point »* sur leur lutte, à deux mois du procès des *« quatre combattants de l'opération VAN* (1) ». Devant un demi-millier de leurs compatriotes, les quatre orateurs qui avaient pris place à la tribune ont dénoncé, en termes vifs, la *« répression »* dont sont victimes, selon eux, les militants arméniens en France : interpellations, inculpations, arrestations, assignations à résidence.

« Dans la France socialiste, a notamment déclaré M. Ara Toranian, porte-parole du M.N.A., *il y a actuellement trente-sept prisonniers politiques arméniens, ce qui est plus que dans n'importe quel autre pays. » « Or seulement deux d'entre eux*, a ajouté M. Toranian (2), *sont poursuivis pour une affaire criminelle »*, après l'attentat d'Orly, qui, le 15 juillet dernier, a fait huit morts et cinquante-quatre blessés.

« Le gouvernement de gauche, ont encore assuré les responsables du M.N.A., *n'a pas clairement reconnu, par raison d'Etat vis-à-vis de la Turquie, le génocide de 1915, qui a décimé un million et demi d'entre nous, et, depuis le 10 mai, M. Mitterrand n'a jamais prononcé le mot « arménien », ce qui prouve un beau mépris à notre égard. »* S'élevant contre la relation trop souvent faite, selon lui, entre « arménien » et « terroriste », appelant la communauté arménienne à la solidarité *« morale, mais aussi matérielle »* pour les familles des prisonniers, M. Toranian a condamné les attentats *« aveugles »*, commis par la tendance la plus dure (Hagopian-Mihranian) de l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA). *« Ce n'est pas en tuant des ressortissants turcs, pour la seule raison qu'ils sont turcs, que l'on fera aboutir notre cause. »*

Pour le M.N.A., la solution du problème arménien se trouve dans les *« territoires occupés »* eux-mêmes, et *« pas ailleurs »* : pour lui, il convient de *« s'attaquer à l'appareil d'Etat turc »*, d'*« exploiter les contradictions du régime fasciste d'Ankara »*, en liaison *« avec tous ceux qui luttent dans ce pays, comme les syndicalistes de gauche et les minorités grecque, chypriote et kurde »*.

(1) En septembre 1981, quatre Libanais d'origine arménienne, se réclamant de l'ASALA, avaient pris en otages cinquante et une personnes dans le consulat de Turquie à Paris. Le commando s'était rendu après quinze heures de négociations.

(2) M. Toranian a été lui-même inculpé, le 13 octobre, de recel de malfaiteur. Il a été laissé en liberté et placé sous contrôle judiciaire.

UN COLLOQUE SUR LE FÉMINISME ET LE SOCIALISME

La lutte contre la domination patriarcale n'a pas encore droit de cité...

L'UNESCO et le mouvement féministe Choisir viennent de réunir pendant deux jours et demi, les représentantes et représentants d'une vingtaine de pays sur le thème « Féminisme et socialisme ». Un certain nombre de personnalités françaises avaient accepté de prendre part au débat : notamment le ministre des droits de la femme, Mme Yvette Roudy, le premier secrétaire du parti socialiste, M. Lionel Jospin, Mme Gisèle Moreau, secrétaire du comité central du P.C.F. et Mme Monique Pelletier, ancien ministre de la condition féminine.

« La question féminine et le problème spécifique de l'oppression des femmes sont restés marginaux pour l'ensemble des théoriciens marxistes, et non les moindres. Elle ne passionne que très modérément Marx ou même Lénine... Le marxisme, dont la contribution principale à la compréhension du monde réside dans l'analyse économique, s'est trouvé acculé à expliquer toute oppression par rapport à celle du capital et de la propriété privée. La question des femmes était donc une de ces contradictions secondaires parmi tant d'autres, les contributions principales devant se résoudre dans le changement des structures. Les marxistes orthodoxes exhortèrent donc les femmes à la patience. Mais soixante-six ans après la révolution d'Octobre, trente-quatre ans après la révolution chinoise, vingt-quatre ans après la chute de Batista à Cuba, la libération des femmes reste à parfaire, sinon à faire... », rude prologue que celui prononcé par Mme Gisèle Halimi, député apparenté P.S. de l'Isère, présidente du mouvement Choisir. Et ce sont des applaudissements qui ont accueilli son affirmation selon laquelle *« ce qui est en question, aujourd'hui, c'est la non-progression, dans la même mesure que celle des hommes, de la libération des femmes par le socialisme. Et, dans certains cas, même en régression »*.

Hormis les discours stéréotypés des représentantes chinoise et soviétique, les interventions très critiques des délégués ont montré que la lutte des classes ne suffit pas à libérer les femmes, et que, pour parvenir à plus d'égalité tant au travail que dans leurs foyers, celles-ci doivent se battre contre l'immobilisme de ceux qui sont, par ailleurs, leurs compagnons de lutte.

Toutes, de la Suédoise à l'Anglaise, en passant par la Danoise et la Sénégalaise, ont illustré ce difficile mariage de raison entre féministes et socialisme. Comme l'a expliqué Mme Anita Gradin, ministre suédois chargé de l'immigration et de l'égalité entre hommes et femmes, même en Suède, pays souvent cité en exemple, les femmes luttent quotidiennement pour parvenir à une société plus égalitaire entre les sexes.

Tendance au repli

La France ne fait pas exception. Les féministes y marquent le pas : ainsi Mme Mayo Surduts, de la Coordination groupes femmes, a-t-elle expliqué que *« si, dans les années 70, on a assisté à une renaissance du féminisme, aujourd'hui, nous connaissons une situation nouvelle où le mouvement féministe connaît une crise. Il y a une tendance au repli individuel sur le couple, sur la famille. Cette famille qui est le lieu spécifique de l'oppression, de la surexploitation des femmes et des contradictions entre les sexes »*.

L'arrivée de la gauche au pouvoir et, plus encore, la nomination d'une féministe militante à la tête du ministère des droits de la femme étaient un rendez-vous à ne pas manquer. Il est malheureusement survenu à un moment où le mouvement féministe, profondément divisé, avait du mal à retrouver un second souffle. Certaines, comme les militantes de la Ligue du droit des femmes — se qualifiant pourtant de radicales — ont choisi de travailler avec le ministère des droits de la femme. Car, a expliqué sa représentante, Anne Lelinski, si *« la collaboration avec les institutions politiques qui sont l'expression la plus pure du système de domination, est problématique, le ministère où se trouvent des féministes offre des moyens de réflexion et joue un rôle d'accélérateur de la mutation »*.

C'est finalement d'une féministe distinguée par le suffrage universel et apparentée au parti socialiste, Mme Gisèle Halimi, qu'est venue la critique la plus argumentée de la politique gouvernementale. *« En France, le parti socialiste a conservé une tradition ouvrière et une culture marxiste ; la lutte des classes reste, en gros, le fondement du projet. La lutte contre la domination patriarcale n'a pas encore droit de cité... Comme dans les pays marxistes, la France du « socialisme-à-inventer » n'invente guère en ce qui concerne les femmes (...). Un champ entier de domination (sexuelle, culturelle, psychologique) n'est pas pris en compte. »*

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, a illustré, sans le vouloir, le décalage qui existe entre le discours et la pratique des institutions mues pourtant par des idéaux de gauche. Certes, il a estimé que *« la lutte féministe passe par la lutte des classes, mais ne s'y réduit pas »* ; en revanche, son parti se comporte à rebours de cette pétition de principe : deux textes féministes préparés pour le prochain congrès du parti socialiste de Bourg-en-Bresse n'y seront même pas discutés, le comité directeur les ayant rejetés. D'autre part, le P.S. a toujours refusé de créer en son sein un mouvement spécifique aux femmes.

A l'heure où l'enthousiasme des années 70 a faibli, on retiendra de l'appel lancé par Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, que les intéressées doivent devenir *« les actrices du changement »*, d'une certaine façon, en dépit du socialisme. Car, qui rendra les femmes égales et épanouies dans la société contemporaine sinon les femmes elles-mêmes ?

CHRISTIANE CHOMBEAU.

DÉFENSE

Pour ses besoins de détection aéroportée

LA FRANCE ÉCARTE LA SOLUTION DE L'AVION AMÉRICAIN HAWKEYE

Dans sa recherche d'un avion de détection avancée et de reconnaissance lointaine, l'armée de l'air française a écarté la solution, présentée par la société américaine Grumman, de l'avion-radar Hawkeye.

C'est ce qu'a récemment indiqué le ministre de la défense, M. Charles Hernu, en réponse à une question de M. Jacques Huyghues des Etages, député socialiste de la Nièvre, qui s'inquiétait, en commission de la défense à l'Assemblée, des capacités de la France, à l'heure actuelle, de détecter une agression aérienne grâce à un système aéroporté.

Les radars au sol ont, en effet, des performances limitées de détection lointaine à basse altitude à cause des perturbations dues au relief et à la courbure de la Terre. C'est pourquoi la plupart des pays ont choisi d'installer des radars à longue portée sur des avions.

A l'origine, la France s'est intéressée à plusieurs formules que l'on peut classer en deux types : une solution américaine, avec l'achat d'avions-radars aux Etats-Unis comme le Hawkeye de Grumman ou l'AWACS de Boeing, et une solution européenne, avec l'acquisition d'avions Nimrod en Grande-Bretagne ou l'installation de radars britanniques Marconi sur une cellule d'avion français (Transall ou Atlantique G-2).

En commission de la défense, M. Hernu a indiqué que le système Hawkeye est écarté et que le choix entre les différentes autres formules n'était pas encore fait par l'état-major de l'armée de l'air. *« Il faut poursuivre les études des solutions européennes et, si l'on devait choisir un système américain, il faudrait obtenir les compensations industrielles nécessaires »*, a ajouté le ministre de la défense.

Il semble que les performances du Boeing aient été jugées *« plus compétitives »*, admet-on au ministère de la défense, où l'on observe, d'autre part, que les solutions européennes exigent des délais de livraison peu compatibles avec les besoins de l'armée de l'air française.

Si le Hawkeye de Grumman est écarté, il se pourrait, néanmoins, que l'état-major de la marine nationale étudie de près cet avion pour ses besoins propres en détection aérienne lointaine à basse altitude, notamment à partir d'une flotte escortant un porte-avions. La France a lancé le programme d'un porte-avions à propulsion nucléaire de l'ordre de 35 000 tonnes, et le conflit des Malouines a montré l'intérêt d'un avion-radar pour une escadre en opérations loin de ses atterrages.

● *Des savants néo-zélandais et australiens à Mururoa.* — Sur l'invitation du ministère français de la défense, une mission scientifique, composée de Néo-Zélandais et d'Australiens, se rendra, du 25 au 29 octobre, sur l'atoll de Mururoa, en Polynésie, où ont lieu des essais nucléaires souterrains. Cette mission aura toute facilité pour prélever des échantillons dans les parties sous-marines de l'atoll. Déjà, en mars 1973, des experts de ces deux pays avaient visité les sites de Mururoa, où, à l'époque, avaient lieu des expériences atmosphériques.

SCIENCES

Le succès d'Ariane

(Suite de la première page.)

Pas de triomphalisme des responsables donc, après un lancement qui n'a connu aucun problème majeur avant et après la mise à feu, même si celle-ci fut retardée de cinquante et une minutes à cause d'une minime erreur (une valeur trop faible affichée dans le programme qui contrôle, trois minutes avant le tir, la pression du réservoir du troisième étage), ce qui a conduit l'ordinateur à juger excessive une indication qui était pourtant parfaitement normale. Le diagnostic fut immédiat et la « réparation » rapide ; mais la fenêtre horaire permettant de placer le satellite sur la bonne orbite ne durait que quelques minutes, et il fallut attendre près d'une heure le retour de conditions favorables.

Tout se passa alors sans le moindre incident. A 1 h 45 mn 33 s (heure française) les moteurs étaient mis à feu. Ensuite, ce fut le dialogue, si bien réglé qu'on aurait pu le croire pré-enregistré.

Quinze minutes après le tir, le satellite se séparait du lanceur et s'engageait sur la longue ellipse qui le conduit vers l'orbite géostationnaire d'où il relaiera des communications téléphoniques intercontinentales. La tension baissait, le champagne coulait.

Le secrétaire d'Etat aux P.T.T., M. Louis Mexandeau, affichait un large sourire en rappelant qu'il était aujourd'hui un *« client »* — les P.T.T. sont l'actionnaire français de l'organisation internationale Intelsat — et qu'il le serait encore davantage quand Ariane emportera, en mai prochain, le satellite français Telecom-1.

Le directeur de l'Agence spatiale européenne, M. Erik Quitsgaard, voyait s'ouvrir, sous d'heureux auspices, la session du conseil de l'Agence qui, ce mercredi 19 octobre à Paris, doit adopter le budget pour 1984 et discuter des programmes futurs. Si M. Curien rappelait qu'il fallait rester modéré dans le succès comme dans l'échec, sa satisfaction restait cependant évidente.

Si aucun échec n'est irrémédiable, certains succès ont sans doute plus de poids que d'autres, et c'est le cas de ce septième lancement. Il ouvre une série de cinq tirs commandés par l'organisation Intelsat : les deux prochains tirs d'Ariane, le huitième qui interviendra, sans doute juste avant Noël, et le neuvième, programmé pour février 1984, doivent aussi mettre en orbite des satellites Intelsat-5 ; deux autres lancements interviendront en 1986. La bataille avait été chaude, en décembre 1978, pour que soit prise cette décision.

Certes, en cas d'échec, les télécommunications intercontinentales par satellite n'auraient pas cessé pour autant. Intelsat a des capacités en réserve. L'organisation table sur un bon fonctionnement de trois satellites sur quatre ; après la réussite du tir d'Ariane, et sous réserve qu'aucun accident ultérieur n'affecte le satellite, on en est à sept sur sept pour la série des Intelsat-5. De plus, un contrat signé est un contrat signé, et Intelsat n'aurait pas retiré sa confiance à Ariane du seul fait d'un échec. D'ailleurs, la navette spatiale américaine est actuellement incapable de mettre les satellites Intelsat-5 en orbite.

Les lancements ont donc été répartis entre Ariane et la fusée américaine Atlas-Centaur, beaucoup plus chère (46 millions de dollars contre 27 pour un tir d'Ariane).

Tout le marché ultérieur d'Ariane était donc commandé par cette première mise en orbite d'un satellite Intelsat. Politiquement, le succès devrait avoir des conséquences importantes. Il est clair que la société Arianespace, qui espère toujours prendre 30 % du marché mondial des services de lancements, devrait enregistrer quelques nouvelles commandes et la transformation en contrats fermes de réservations de créneaux de tir. Dans ces conditions, Arianespace peut espérer réaliser en 1985 un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs, et de 3 milliards l'année suivante.

Ce succès vient aussi à point au moment où l'Europe s'apprête à engager de nouveaux programmes, en particulier le développement d'Ariane-5, capable en 1994 de mettre une quinzaine de tonnes en orbite basse, au lieu de 1,9 tonne actuellement. Bien que ce projet ne soit pas encore figé, il semble que les Français, qui financent à plus de 50 % le développement actuel du lanceur européen, souhaitent un rééquilibrage des charges financières qu'imposeront les futurs grands programmes européens. Dans ces conditions, si la République fédérale d'Allemagne acceptait de s'engager pour 25 % à 30 % sur Ariane-5 — contre 20 % sur le programme Ariane en cours, — la France pourrait consentir un effort analogue en faveur des programmes sur les infrastructures orbitales dont la R.F.A. aimerait bien avoir le leadership.

MAURICE ARVONNY,
JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

Dix ans après

● **JUILLET 1973. — Lors de la conférence spatiale européenne de Bruxelles, la France propose aux pays européens de participer au développement d'un nouveau lanceur (L-III-S) qu'elle envisage de financer pour 60 %. Les Européens disent « oui » du bout des lèvres pour prendre en charge les 40 % restants.**

● **DÉCEMBRE 1973. — Le ministre des affaires étrangères fait approuver en conseil des ministres un projet de loi autorisant la ratification par la France d'un accord entre l'Organisation européenne de recherche spatiale et certains gouvernements européens pour l'exécution du programme L-III-S, rebaptisé Ariane.**

● **FÉVRIER 1974. — Les principaux industriels du programme sont désignés.**

● **DÉCEMBRE 1976. — L'Europe spatiale traverse une grave crise financière, alors que le premier essai au sol de l'ensemble moteur d'Ariane est un succès.**

● **AVRIL 1978. — L'agence spatiale européenne (ESA) décide la construction d'une pré-série de cinq lanceurs Ariane, en plus des quatre prévus pour les tirs de qualification. Un an plus tard, un sixième exemplaire s'ajoutera à ce lot.**

● **DÉCEMBRE 1978. — Premier succès à l'exportation. L'organisation internationale Intelsat passe un contrat avec l'ESA pour le lancement d'un de ses satellites.**

● **DÉCEMBRE 1979. — Premier tir d'Ariane en Guyane. Succès.**

● **JANVIER 1980. — La France propose à ses partenaires la création d'une société — qui prendra plus tard le nom d'Arianespace — chargée de la promotion et de la commercialisation du lanceur Ariane.**

● **MAI 1980. — Deuxième tir d'Ariane. Le premier étage de l'engin explose en vol.**

● **JUIN 1981. — Ariane renoue avec le succès pour son troisième lancement.**

● **OCTOBRE 1981. — Les pays européens donnent un accord de principe pour la construction d'un modèle plus puissant du lanceur Ariane, Ariane-4.**

● **NOVEMBRE 1981. — Ariane prend pied aux Etats-Unis. Une société américaine s'adresse, pour la première fois, à Arianespace pour le lancement d'un de ses satellites.**

● **DÉCEMBRE 1981. — Le quatrième tir d'Ariane est un succès. La fusée européenne met en orbite le satellite de télécommunications maritimes Marecs-A.**

● **SEPTEMBRE 1982. — Ariane essuie un grave revers à la suite d'une défaillance de son troisième étage.**

● **JUIN 1983. — Nouveau succès pour Ariane avec la mise en orbite du satellite européen de télécommunications E.C.S.-1.**

● **OCTOBRE 1983. — Arianespace présente un carnet de commandes fermes d'une valeur de 5,7 milliards de francs portant sur le lancement de trente-trois satellites.**

A Paris

UN COLLOQUE DE PRIX NOBEL SUR « SCIENCE ET PAIX »

Tous ne seront pas là, mais tous ont été invités. Vingt à vingt-cinq prix Nobel de tous pays, de toutes disciplines, participeront, du 26 au 28 octobre, à Paris, au colloque que la FNAC et l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne organisent sur le thème « Science et paix : la réponse des Nobel (1) ». A la veille des négociations sur les euromissiles, jamais sujet ne fut autant d'actualité.

De tout temps, les hommes de science ont échangé leurs points de vue, au-delà du strict sujet de leurs travaux, sur tout ce qui touche à leur environnement. Il a paru intéressant à la FNAC et à l'université de Paris-I de réunir ces *« hommes qui symbolisent l'intelligence »* pour répondre à une série de trois questions : la première, « Technologie : illusion ou progrès ? », sera posée le 26 octobre ; la deuxième, « La science face à la morale », le sera le lendemain, et la troisième, « La paix par les armes », fera l'objet d'une discussion le 28 octobre.

De ce large débat sur le rôle — qui n'est pas neutre — du chercheur, la France, bien que pauvre en prix Nobel, ne sera pas absente. Mais sur les six « Nobel » français, seul M. Louis Néel, prix Nobel de physique 1970, sera présent, les autres s'étant fait excuser soit pour des raisons de calendrier, soit comme M. Alfred Kastler, pour des raisons de santé. Aux prix Nobel seront opposés, pour animer le débat, des historiens, des philosophes, des chercheurs et des politologues.

Reste une question : les « Nobel », au-delà de la compétence qui est la leur dans les domaines d'activité pour lesquels ils ont été couronnés, sont-ils les plus fondés à parler de ces sujets ? Peut-être. Encore que, dans le passé, tous n'aient pas fait preuve d'une grande réussite dans ce domaine. Toujours est-il qu'il sera intéressant de savoir si ces scientifiques et ces organisations de renom (2) viennent en hommes de science, en hommes de lettres ou en hommes de concertation, bref en hommes de tous les jours, ou si, au contraire, ils se proposent de jouer les oracles en usant de leur notoriété. C'est tout le débat.

J.-F. A.

(1) Grand amphithéâtre de la Sorbonne. Ouvert au public sur carte d'invitation à retirer dans les locaux des trois FNAC.

(2) Plusieurs organisations, comme Amnesty International, ont reçu le prix Nobel de la paix.

MÉDECINE

LES MÉDECINS HOSPITALIERS VONT SE PRONONCER SUR LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

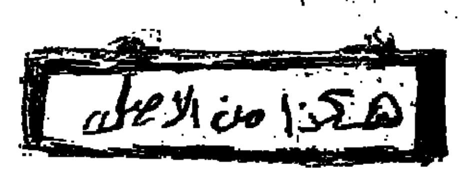
Les médecins hospitaliers réunis dans *l'Intersyndicale du 12 février* (1) se réuniront dans la soirée du vendredi 21 octobre à l'hôpital Cochin, à Paris, pour décider de l'attitude qu'ils adopteront à l'égard des réformes hospitalières proposées par le gouvernement. Pour sa part, le Syndicat national des chefs de travaux a déjà annoncé un mouvement de grève pour le 20 octobre.

Les projets de décrets relatifs au statut des médecins hospitaliers rendus publics la semaine dernière sont actuellement soumis à la concertation. La loi, quant à elle, doit faire l'objet d'une navette parlementaire avant d'être promulguée.

Mais une seconde loi de réforme hospitalière est en préparation. Par ce second texte, le gouvernement s'attaquera au dossier particulièrement épineux et politiquement difficile de la « contraction » du patrimoine hospitalier, dont chacun s'accorde à reconnaître la nécessité. Il s'agira moins de réduire le nombre des lits que de provoquer, dans les régions, la reconversion des capacités excédentaires. La rationalisation des équipements devrait se solder par la fermeture de certains établissements, mais surtout par leur remplacement par d'autres structures, plus petites, donc moins lourdes, moins onéreuses et plus accueillantes pour le malade. Elles seraient particulièrement adaptées à la prise en charge des malades chroniques, des personnes âgées et des patients de psychiatrie.

Cette évolution sera rendue d'autant plus nécessaire que la mise en œuvre du budget global dans les hôpitaux va accélérer la réduction de la durée des séjours, déjà tombée en moyenne à neuf jours. Une réduction de un à deux jours supplémentaires donnera une nouvelle raison d'être à cette contraction. Celle-ci n'implique pas une réduction des effectifs des personnels soignants, qui n'ont rien en France de pléthorique : l'encadrement des malades se situe, par rapport aux autres pays industrialisés, dans une position médiane.

(1) Il s'agit d'une fédération de syndicats regroupant la majorité des médecins hospitaliers.



COMMUNICATION

L'avenir du câblage en France

(Suite de la première page.)

» Malgré tout ce que des Cassandres malveillants, ou mal renseignés, ont pu raconter ces derniers mois, aucune des orientations décidées le 3 novembre 1982 n'est remise en cause.

» Ces *orientations étaient* mûrement réfléchies ; elles sont de mieux en mieux comprises par nos partenaires, et elles se précisent sans cesse, au fur et à mesure qu'un travail approfondi s'effectue. Croyez-moi, dans mon administration, au sein de la mission Schreiner, dans l'équipe qu'a réunie Robert Lion au sein de la Caisse des dépôts et consignations, et dans bien d'autres instances, une grande compétence est en train de se forger. Ce n'est plus d'expérimentation qu'il s'agit, mais bel et bien d'un essor vigoureux.

– A côté du câble, on développe la télématique, on lance la quatrième chaîne, le satellite de télévision sans oublier la vidéo et la micro-informatique. Est-ce qu'il n'y a pas là une dispersion des efforts ?

M. Georges Fillioud a récemment souligné le caractère *global* de la politique de la communication définie par le gouvernement pour accompagner les révolutions technologiques économiques et culturelles que nous vivrons d'ici à la fin de ce siècle. Il a rappelé que « contrairement à tant d'idées reçues, le plan de câblage s'inscrit dans la logique du développement des services interactifs ».

» *Il faut bien voir en effet que* l'objectif du plan câble n'est aucunement de multiplier à l'infini la réception de chaînes de télévision. Notre volonté principale est que les effets de la libéralisation totale de l'offre de services de communication audiovisuelle interactifs, prévue par la loi sur la communication audiovisuelle pour 1986, puisse jouer un rôle maximal de dynamisme économique et culturel en prenant appui sur les vecteurs technologiques les plus performants. Il s'agit en quelque sorte de reproduire – grâce notamment à la filière télématique-vidéocommunication – un processus comparable à celui engagé par la loi de 1881, libéralisant la presse, qui, jointe aux mesures sur la scolarité obligatoire et gratuite, a fourni le sousbassement culturel à l'entrée dans le monde économique du vingtième siècle.

» Le plan câble n'est pas non plus, comme certains voudraient le faire croire, une machine de guerre, une *ligne Maginot*, contre d'autres vecteurs de la communication. Si, dans un premier temps, on pouvait séparer, voire opposer, câble et satellite, télématique et micro-ordinateurs, quatrième chaîne et magnétoscopes, la réalité des usages montrera vite que les uns ne vont pas sans les autres, et même que chacun a besoin de l'autre. Contrairement donc aux idées de concurrence qui ont cours à la fois chez les détracteurs et les défenseurs des uns et des autres, nous assumons nos responsabilités sans prétendre nuire à quiconque. Au reste, le ministre des P.T.T. exerce également la tutelle de T.D.F., c'est-à-dire du projet de satellite de télévision, et du Centre mondial informatique.

Les interrogations des collectivités locales

– L'interactivité, les réseaux multiservices, c'est pour demain. Aujourd'hui, le câble, pour les collectivités locales comme pour le public, c'est avant tout la télédistribution. A voir certains projets, on a même l'impression qu'il s'agit seulement de retransmettre les chaînes de télévision étrangères...

– Bien entendu, le processus de création des réseaux de vidéocommunication sera progressif, et nous avons dit qu'il appartenait aux collectivités territoriales d'en prendre l'initiative et de déterminer *elles-mêmes* le niveau de services auxquels elles veulent souscrire, de même qu'il appartient aux P.T.T. de prendre à leur charge le surcoût d'investissement qui autorisera en tout état de cause par la suite le développement de l'interactivité. C'est bien là, avec les considérations de politique industrielle qui s'y attachent, la justification du rôle d'opérateur technique exclusif qui est confié à mon administration.

» D'autre part, il convient d'insister sur l'action que mène de son côté le ministre de la culture pour l'essor des industries culturelles, et qui répond au souci de voir le développement des contenus accompagner le développement des contenants, en bénéficiant de la même priorité. Les décisions prises, et annoncées récemment par M. Jack Lang, comme la création de l'Institut pour le *financement du cinéma et des* industries culturelles, du Fonds de soutien à l'industrie des programmes, de l'Agence pour l'image *interactive, vont très loin dans* ce sens.

» Alors, ramener des projets d'une telle dimension sociale, économique et culturelle, à la question de savoir si Téléluxembourg pourra être distribuée à Paris relève d'une problématique un peu étroite, voire dépassée. Mais enfin, si telle est la problématique de M. Jacques Chirac, je lui en laisse la responsabilité. Pour ma part, s'agissant du câblage de la Ville de Paris, pour lequel les études ont bien avancé, je suis prêt à signer quand elle le voudra, *comme je le fais ce jour* à Montpellier (1) mais en sachant que c'est un point de départ pour des négociations.

– Est-ce que les chaînes périphériques pourront être distribuées à Paris ?

– A mon avis, les chaînes périphériques pourraient être distribuées à Paris comme ailleurs lorsque les conditions de passage des films, des messages publicitaires, etc., auront été négociées à la satisfaction de toutes les parties concernées et en prenant en compte l'intérêt du service public. Cela peut prendre du temps, et le maire de Paris le sait fort bien.

– Certaines collectivités locales semblent remettre en question les règles du jeu, notamment tarifaires, qui leur sont proposées. Quelle attitude allez-vous adopter à leur égard ?

– Sur la centaine de collectivités locales avec lesquelles nous travaillons – et si j'excepte celles qui, comme Nice ou Metz, avaient antérieurement bénéficié de contrats de concession – une seule, en Seine-et-Marne, *donnait l'impression de ne* pas vouloir jouer le jeu. Son maire m'a écrit la semaine dernière « qu'ayant progressé dans la perception des moyens à mettre en œuvre », il vient me solliciter, « conscient de la qualité, de l'importance et de la spécificité des services que peut apporter votre ministère ».

» En réalité, il y a une chose sur laquelle je ne discuterai pas, c'est le rôle d'opérateur technique des P.T.T. Je ne laisserai pas des opérateurs privés « écrémer le marché » avec du matériel importé. Vous savez : c'est peut-être très rentable de câbler Paris après *s'être* introduit en France à des prix de dumping ; mais qui câblera la Corrèze ? Il y a là une dimension du service public à laquelle je crois que tout le monde en France est attaché. Pour le reste, les orientations définies en novembre dernier sont suffisamment souples pour que la nature des travaux entrepris avec les collectivités locales, ainsi d'ailleurs qu'avec les organismes susceptibles de les conseiller et de les financer (je pense en particulier à la Caisse des dépôts et consignations), relève encore de la négociation.

» Pour ma part, je laisse les discussions avancer. Chacun fait ses calculs, et les propositions en faveur *desquelles je serai éventuellement* amené à me prononcer tiendront compte des intérêts de tous. Je pense que nous aboutirons à une solution *où les collectivités locales* seront de véritables associés, directement intéressés au succès des services offerts.

« Le pari de la fibre optique est pratiquement gagné »

– Votre position semble plus souple que celle des représentants de la direction générale des télécommunications qui discutent avec les collectivités locales...

– Il ne faut pas confondre les hypothèses de travail de la D.G.T. et les décisions politiques que je serai amené à prendre. Il est normal que mon administration fasse des propositions. Il est normal que les collectivités locales aient leur mot à dire. Encore une fois, dans le cadre des orientations décidées, tout peut se négocier, sauf la maîtrise d'ouvrage des réseaux.

– Où en êtes-vous de la consultation industrielle lancée en février dernier ?

– Le vrai problème était de savoir *si l'industrie française allait* se mobiliser sur l'effort nécessaire auquel nous l'invitions. Il s'agissait, il y a un an, comme l'ont souligné tous les observateurs, d'un pari : allions-nous être capables de spécifier, d'étudier et de commencer à produire, dans des délais raisonnables, des réseaux locaux à architecture en étoile constitués de fibres optiques, et susceptibles par la suite d'évoluer et de s'interconnecter pour acheminer à terme toutes les formes de communication ? Je considère aujourd'hui que ce pari est pratiquement gagné.

» J'annoncerai au mois de novembre le ou les systèmes de première génération retenus. J'annoncerai les prix. Ce que je peux vous dire, c'est que, avant la fin de l'année, les Télécommunications commanderont *en technologie optique* plus de la moitié des 100 000 prises prévues pour la première tranche, ce qui est tout à fait conforme aux espoirs et à la volonté affirmés l'année dernière, et va même peut-être un peu au-delà.

– La rigueur budgétaire ne risque-t-elle pas de compromettre l'ensemble du plan de câblage ?

– Vous savez que la charte de gestion des Télécommunications fixe le niveau des investissements pour les trois années à venir. Vous connaissez la priorité affirmée dans le IX[e] Plan en ce qui concerne le développement des industries de la communication. J'ajouterai que l'intérêt manifeste des collectivités locales et la mobilisation de la Caisse des dépôts sur ces programmes pèseront d'un poids nouveau et important. Non, comme je l'ai déclaré dès le mois de juillet, le plan de câblage ne sera pas affecté par la rigueur. »

Propos recueillis par
JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) *Le Monde* du 19 octobre.

Le câble et son public

Au cours des journées « nouveaux médias » organisées par l'IREP, M[me] Hélène Monnet, chef des études au Centre d'études d'opinion (C.E.O.), a levé un coin de voile sur cette grande inconnue de la communication qu'est l'attitude du public face aux nouveaux réseaux (1). *Première surprise* : la télévision par câble a une notoriété supérieure (59 %) à celle du magnétoscope (52 %), des jeux vidéos (43 %) ou de la télématique (12 %).

Les attentes en matière de programmes sont plus classiques. 48 % des personnes interrogées accepteraient de payer 50 francs par mois pour recevoir des films, contre 39 % pour des chaînes francophones, 25 % pour des informations locales et régionales, 21 % pour des informations pratiques, 18 % pour des programmes de sports et seulement 17 % pour des chaînes de télévision étrangères sous-titrées.

Qui va payer ? Seules 27 % des personnes interrogées accepteraient un abonnement mensuel de 100 francs ou plus. Les Français sont assez réticents devant l'abonnement (17 %) ; ils préféreraient que le câble soit financé par la publicité (56 %), par le mécénat d'entreprise (40 %).

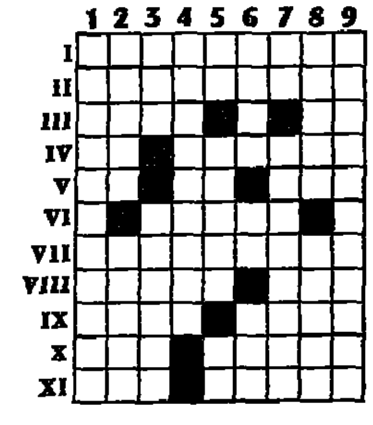
J.-F. L.

(1) Ces chiffres sont extraits du panel postal permanent du C.E.O. sur un échantillon représentatif de 1 100 personnes de quinze ans et plus.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3562



HORIZONTALEMENT

I. Une manière inoffensive de rentrer dans les décors. – II. Cultive son champ. – *III*. Illustre Florentin. Sous-sol en mélodie. – IV. Symbole chimique. Demi-teinte ou pâle reflet. – V. Fleuve. En satin. A toujours un effet saisissant. – VI. Mange entre les repas. – VII. Légèrement piquante. – VIII. Répond à la demande. Héros de roman noir. – IX. Pour briser les uns ou gonfler les autres. Chargée de familles. – X. Condamnée à *l'acquittement. Une* tête à faire fouir. – XI. Mis sous couvert. Européen qui importe peu en matière de commerce.

VERTICALEMENT

1. Ne sont pas sujets au vertige. – 2. Cause de renvoi. N'hésite pas à passer aux actes. – 3. Plus elle est grosse et plus elle remue. Repas bien arrosé. – 4. Art d'animer une conversation. – 5. Possessif. Prise d'un bon pas pour se tirer d'un mauvais pas. En marge. – 6. Simple question de psychologie. De l'eau très oxygénée. Émission qui ne manque pas d'impact. – 7. Personnel. On n'y voit que du feu. – 8. On ne peut pas le sentir mais lui le peut. Farce piquante. – 9. Déchire une enveloppe ou abîme le timbre.

Solution du problème n° 3561

Horizontalement

I. Panoramas. – II. Avocat. Nu. – III. Rimailler. – IV. As. Réa. MI. – V. Lissoir. – VI. Lion. BÉ. – VII. Urbaniser. – VIII. Ire. Onc. – IX. EE. Cèdent. – X. Eta. Enée. – XI. Il. Boxe.

Verticalement

1. Parapluie. – 2. Avis. Irréel. – 3. Nom. Lobe. – 4. Ocarina. Cab. – 5. Raies. Noé. – 6. Atlas. Index. – 7. Obscène. – 8. Anémiée. Ne. – 9. Surir. Roter.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 19 octobre :

DES DÉCRETS

● Relatif aux conseils d'administration des caisses de crédit municipal.

● Portant remise à la disposition du ministre, conférant les rang et prérogatives de général de division et de général de brigade et portant promotions, nominations, affectations et admissions dans les cadres d'officiers généraux (active et réserve).

UNE LISTE

● Des candidats admis à subir les épreuves orales du premier concours d'accès à l'École nationale de la magistrature.

THÉÂTRE

Chez Molière... sans attendre

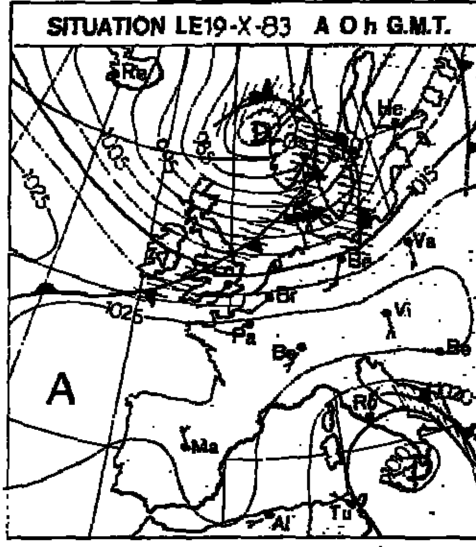
Pour faciliter l'accès à la salle Richelieu, la Comédie-Française met en place les *« soirées ouvertes »*. Quatre fois par mois, des salles sont entièrement réservées à la location, sans contingent d'abonnements : plus de huit cents places donc, dans cinq catégories de prix de 16 F à 83 F, pour que tout le monde ait une chance de voir ou de revoir les spectacles les plus demandés; même ceux qui se décident au dernier moment.

La Comédie-Française met à la disposition des spectateurs deux nouveaux documents : un calendrier mensuel des « soirées ouvertes » et un calendrier mensuel de l'alternance salle Richelieu. Prochaines « soirées ouvertes » : *l'Avare*, de Molière, 22 octobre; *Victor ou les enfants au pouvoir*, de Roger Vitrac, 23 octobre; *Félicité*, de Jean Audureau, 19 et 26 novembre; *la Seconde Surprise de l'amour* et *la Colonie*, de Marivaux, 20 novembre; *Intermezzo*, de Giraudoux, le 24 novembre. La location est ouverte dès parution du calendrier.

★ Pour recevoir les calendriers des représentations, écrire au service de location de la Comédie-Française, 2, rue de Richelieu, 75001 Paris. Tél. : 296-10-20, de 11 h à 18 h.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19-X-83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 20.10.83 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard – Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le mercredi 19 octobre à 0 heure et le jeudi 20 octobre à minuit.

Le champ de pression anticyclonique restera élevé sur le pays. De ce fait, la masse d'air sera stable et le front froid qui traversera une partie du pays sera « frontalisé ».

Jeudi, les brumes et les brouillards seront fréquents sur le Sud-Ouest le matin. Une bande de temps très nuageux, avec bruines locales, s'étendra le matin de la Vendée au Jura, le soir des Landes au nord des Alpes. Plus au nord, le matin, le temps sera assez nuageux avec du vent faible, l'après-midi se développeront des éclaircies, de rares averses se produisant sur les Vosges et le Jura. Des Pyrénées au sud des Alpes, le ciel sera peu nuageux le matin; l'après-midi, le temps y sera ensoleillé, malgré l'arrivée de nuages élevés.

Les températures minimales seront de 2 à 4 degrés dans les Alpes, de 4 à *7 degrés dans le Sud-Ouest, de 10* à 12 degrés en régions méditerranéennes et dans la vallée du Rhône, de 12 à 13 degrés de la Vendée à la Franche-Comté, et de 8 à 10 degrés plus au nord. Les maximales atteindront 11 à 13 degrés dans le Nord-Est, 13 à 16 degrés dans le Nord-Ouest, 18 à 21 degrés dans le Sud-Ouest et en région méditerranéenne, et 15 à 17 degrés ailleurs.

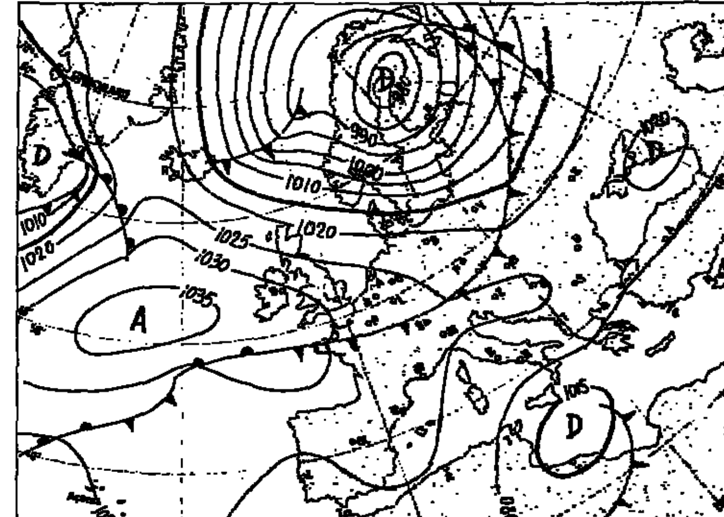
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le 19 octobre 1983, était, à 7 heures, de 1 025,1 millibars, soit 768,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 octobre; le second, le minimum de la nuit du 18 octobre au 19 octobre) : Ajaccio, 22 et 6 degrés; Biarritz, 18 et 8; Bordeaux, 17 et 6; Bourges, 14 et 12; Brest, 14 et 13; Caen, 16 et 14; Cherbourg, 15 et 13; Clermont-Ferrand, 13 et 9; Dijon, 11 et 11; Grenoble, 15 et 5; Lille, 16 et 14; Lyon, 13 et 10; Marseille-Marignane, 17 et 6; Nancy, 11 et 11; Nantes, 17 et 13; Nice-Côte d'Azur, 21 et 13; Paris-Le Bourget, 15 et 13; Pau, 20 et 5; Perpignan, 21 et 15; Rennes, 16 et 13; Strasbourg, 12 et 11; Tours, 15 et 12; Toulouse, 17 et 4; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 17 degrés; Amsterdam, 15 et 12; Athènes, 23 et 18; Berlin, 13 et 10; Bonn, 13 et 13; Bruxelles, 15 et 13; Le Caire, 27 et 17; îles Canaries, 26 et 20; Copenhague, 12 et 10; Dakar, 31 et 27; Djerba, 23 et 17; Genève, 13 et 3; Jérusalem, 22 et 13; Lisbonne, 25 et 13; Londres, 16 et 12; Luxembourg, 10 et 10; Madrid, 25 et 1; Moscou, 15 et 8; Nairobi, 28 et 14; New-York, 18 et 14; Palma-de-Majorque, 23 et 9; Rome, 20 et 15; Stockholm, 12 et 8; Tozeur, 25 et 15; Tunis, 22 et 12.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 20 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



SPORTS

APRÈS LA DÉFAITE DE SON PILOTE DANS LE CHAMPIONNAT DU MONDE

La régie Renault pourrait se séparer d'Alain Prost

La régie Renault va-t-elle se séparer de son pilote de Formule 1, Alain Prost ? Le porte-parole de l'entreprise nationalisée a indiqué, mardi 18 octobre, qu'il existait bien un problème entre Renault Sport et le pilote, mais qu'à ce jour aucune décision n'avait été prise. *« Le départ d'Alain Prost de l'écurie française n'est pas à exclure »*, a, *cependant*, ajouté le porte-parole.

Moins de trois jours après le dernier Grand Prix de la saison en Afrique du Sud où le titre de champion du monde a échappé à Alain Prost alors qu'il avait, cette année, tous les atouts en main pour l'emporter, la régie Renault subit les effets de sa défaite. La déception est grande à Boulogne-Billancourt et à Vitry-Châtillon, où sont installés les ateliers de Renault Sport.

M. Bernard Hanon, P.-D. G. du groupe, a reçu, lundi 17 octobre, le *pilote. Aucun communiqué n'a été* publié après cette entrevue. Mais Renault ne nie plus, aujourd'hui, que des problèmes sérieux existent au sein de son écurie de course. Problèmes posés *par l'attitude du champion.*

Alain Prost, en effet, a accumulé les maladresses depuis quelques *semaines. La dernière a eu pour* cadre, samedi 15 octobre, le circuit de Kyalami. Après le Grand Prix, Nelson Piquet, le pilote brésilien, ironise : *« Ce n'est pas toi, Alain, qui as perdu, c'est Renault »* ; et le pilote français, qui ne sait guère nuancer ses propos, déclare que sa voiture ne pouvait rivaliser avec la Brabham. Il y a plusieurs mois que *nous sommes dépassés technique*ment, dit-il en substance. M. Bernard Hanon n'a, semble-t-il, pas apprécié ce commentaire.

C'est, en tout cas, la goutte d'eau qui est en train de faire déborder le *vase*. Le contentieux entre l'écurie française et Alain Prost ne date pas, en effet, du Grand Prix d'Afrique du Sud : les dirigeants de la Régie n'ont guère pardonné au pilote d'avoir gâché ses chances dans l'accrochage de sa monoplace avec celle de Nelson Piquet au Grand Prix des Pays-Bas ; ils lui reprochent, en outre, ses déclarations désobligeantes sur son ancien coéquipier René Arnoux (*le Monde* du 27 septembre).

Dans une interview à *l'Equipe magazine*, Gérard Larousse, directeur général de Renault Sport faisait récemment remarquer qu'Alain Prost, consacrant plus de temps à ses affaires qu'à son travail de pilote, *« n'avait pas préparé très sérieusement la fin de sa saison »*.

Si aucune décision n'a été encore prise par les responsables de la Régie, il semble bien que les relations entre les membres de l'écurie française se sont suffisamment dégradées pour que l'on s'achemine vers une rupture. La défaite sert en réalité de révélateur. Il reste que, selon la Régie nationale, l'information annonçant le départ d'Alain Prost est à ce jour prématurée.

GILLES MARTINEAU.

AUTOMOBILE

MERCEDES 190 D

La belle ouvrage

Un an après le lancement des 190 et 190 E, Mercedes-Benz présente la version diesel de sa gamme « compacte ». Son expérience des moteurs à gas-oil lui vaut parfois de perfides remarques sur sa fabrication de « *taxis* » (1), mais la firme de Stuttgart a acquis dans ce domaine une réputation indiscutable. Ce nouveau modèle apporte, une fois de plus, la preuve de la belle ouvrage. D'une cylindrée de 2 litres, le groupe développe une puissance de 72 ch. et permet d'atteindre une vitesse maximale de 160 kilomètres-heure, les consommations s'échelonnant de 5 litres à 7,5 litres aux 100 kilomètres-heure.

Ce moteur pourra, à l'avenir, être équipé d'un turbo-compresseur d'autant plus appréciable que le comportement routier de la 190 D, comparable aux véhicules à essence (2), est tout à fait satisfaisant. (Le modèle destiné au marché américain dispose déjà d'une cylindrée légèrement supérieure : 2,2 litres.)

L'insonorisation du véhicule a été réalisée de façon originale : une enveloppe, en matière synthétique renforcée de fibre de verre et doublée de mousse insonorisante, ferme complètement le plancher de la voiture au niveau du radiateur, du moteur et de la boîte de vitesses. *Il en résulte* une baisse importante des bruits extérieurs, cependant peu sensible à l'intérieur. L'encrassement du compartiment moteur est lui aussi réduit et l'existence d'un volet d'évacuation permet d'éviter une surchauffe dans le cas d'une utilisation intensive (remorque, franchissement de cols...).

La *190 D offre* trois types de boîte de vitesses : deux boîtes mécaniques à quatre ou cinq rapports et une boîte automatique qui, compte tenu des caractéristiques de la voiture, *souffre* d'une grande « mollesse ». Les options disponibles sont comparables à celles des véhicules à essence (système ABS, vitres électriques...).

Reste le prix, non encore fixé, mais dont on peut imaginer qu'il se situera au-dessus du modèle 190 E (111 200 F) et, pour Mercedes-Benz, une concurrence qui a déjà prouvé avec les Citroën CX TRD, les Peugeot 505 GTD et même BMW, *que les diesels n'étaient plus* les véhicules poussifs et bruyants d'autrefois à tel point que la petite Peugeot 205 D affiche une vitesse de pointe comparable... Il ne s'agit pas, *il* est vrai, d'une Mercedes-Benz !

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(1) Déclaration du président de Jaguar, *le Monde* du 7 décembre 1982.

(2) *Le Monde* du 10 décembre 1982.

CARNET

Décès

– Hélène Antoniadis,
son épouse,
Horalambos Antoniadis,
son père,
Catherine et Jean Antoniadis,
Vassiliki et Théodore Litinas,
ses frères et sœurs,
Ses nièces et ses neveux,

ont la douleur d'annoncer la mort de

Antoine ANTONIADIS,

correspondant permanent à Paris du journal *Rizospastis* (parti communiste de Grèce),

survenue à Athènes, dans sa cinquante-septième année, le 18 octobre 1983.

– Le conseil d'administration de la *fondation-Fredrik-R.-Bull s'associe* à l'émotion causée par la disparition de

Raymond ARON,
président de la Fondation de 1978 à 1982.

– Rodez.
M. Roland Boscary-Monsservin,
parlementaire honoraire,
ancien ministre,

Ses enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Roland BOSCARY-MONSSERVIN,
née Christiane Arnal,

survenu pieusement le 11 octobre 1983.

43, avenue Victor-Hugo,
12000 Rodez.

– Mme Serge Dufour-Dormeuil,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Clerc,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme André GARNIER,
née Hélène Geoffroy,

survenu en son domicile le 17 octobre 1983, munie des sacrements de l'Église, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 octobre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, Paris-17e, sa paroisse, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Jacques Labarraque,
M. et Mme Jean-Paul Bravard,
M. et Mme Jérôme Labarraque,
Mlle Laurence Labarraque,
M. et Mme François-Xavier Gayet,
M. et Mme Patrice André,
M. et Mme Marc André,
M. Guillaume Labarraque,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques LABARRAQUE,
conseiller-maître à la Cour des comptes,
officier de l'ordre du Mérite,
chevalier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse a été célébrée *dans la plus stricte intimité* le 18 octobre 1983 en l'église réformée de Poissy.

Mme J. Labarraque,
6 *bis*, enclos de l'Abbaye,
78300 Poissy.

[Né le 27 février 1920 à Paris, diplômé de l'École libre des sciences politiques et du Centre des hautes études administratives, M. Labarraque a été auditeur à la Cour des comptes (1946), puis conseiller référendaire (1956) et conseiller-maître (1972). Rapporteur adjoint au Conseil constitutionnel (1959), il a été chargé, en 1970, de mener l'enquête administrative dans l'affaire des vedettes de Cherbourg. Il était depuis 1971 administrateur de la Régie nationale des usines Renault.]

– Le docteur et Mme Aldo Naouri
et *leurs enfants*,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère

Mme veuve Joseph NAOURI,
née *Bouba Hassan*,

survenu le 13 octobre 1983.

L'inhumation a eu lieu, le lundi 17 octobre, dans l'intimité.

124, boulevard Vincent-Auriol,
75013 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès à Montréal (Canada), le 9 septembre 1983, de

Jean STIEN,
restaurateur,

né le 6 novembre 1901 à Tourcoing.
De la part de son fils Roland.

170, avenue Jean-Jaurès,
75019 Paris.

Anniversaires

– Il y a cinq ans
Robert FRANC
nous quittait.

Messes anniversaires

– A la mémoire du

docteur Henri PRADAL,

décédé le 22 octobre 1982,

une messe sera célébrée en l'abside de Saint-Germain-des-Prés, le jeudi 27 octobre 1983, à 18 heures.

Communications diverses

– L'Académie internationale de Lutèce, sous le haut patronage du ministre de la culture et du préfet de Paris, organise un colloque *scientifique* sur le thème : le cancer, le samedi 22 octobre, à 9 heures, au Collège de France, place Marcellin-Berthelot. Entrée gratuite.

– Pour délibérer sur le même ordre du jour de l'assemblée générale du 6 octobre 1983, en l'hôtel de ville de Joinville-le-Pont, qui n'a pas obtenu, principalement en raison des grèves postales, le quorum requis par les statuts, *tous les membres actifs du Syndicat* national des navigateurs de plaisance sont à nouveau invités à se réunir en assemblée générale, le mercredi 26 octobre 1983, à 19 h 30 précises, au siège de l'association.

Soutenances de thèses

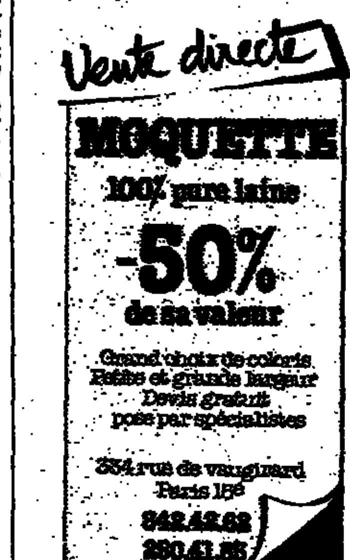
DOCTORAT D'ÉTAT

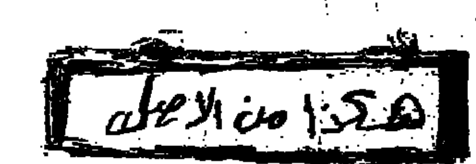
– Université Paris-X (Nanterre), mardi 25 octobre, à 15 h 30, salle des Actes (bât. F), Mme Françoise Favennec : « La preuve en droit du travail ».

– Université Paris-II, mardi 25 octobre, à 17 heures, salle des Fêtes, M. François Hugghe : « De l'agressivité animale à la société politique ou l'affaire Lorenz ».

– Université Paris-II, mardi 25 octobre, à 17 heures, salle des Commissions, M. Abdeljalil Serghini : « Le rôle de l'impôt dans le développement du Maroc ».

– Université Paris-V (René-Descartes), jeudi 27 octobre, à 14 h 30, salle 337, M. Khodr Al Daou : « Etude de l'inadaptation scolaire des élèves du cycle moyen dans une région libanaise (Barsa) ».





Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Par les sommes investies et les revenus correspondants,
le cinéma a été jusqu'à la dernière guerre
la première industrie américaine
et le porte-drapeau de l'« american way of life ».
Ensuite est arrivée l'ère magnétique, les nouveaux médias.
Dans la seconde partie de son enquête
« Hollywood : le choc du futur » (le Monde du 13 octobre),
Lise Bloch-Morhange révèle l'enjeu multiple autour duquel
se battent les professionnels.
Le film récupère le langage vidéo,
sur le plan de la technique et des trucages.
George Lucas, avec Steven Spielberg
truste les meilleures recettes – idées et argent, –
émerveille avec le Retour du Jedi,
troisième épisode de la Guerre des étoiles
qui sort ce mercredi en France.
Est-ce suffisant pour résoudre la crise ?
Mais tout art ne vit qu'en état de crise.
Ben et Norma Barzman rappellent que Hollywood a survécu
à plus grave, au mal absolu :
les listes noires du maccarthysme.

L'AMÉRIQUE DES BARZMAN

Vivre et créer à Hollywood

UN double événement ramène à Paris pour quelques jours un couple américain familier à tous ceux qu'intéressent la grande et la petite histoire d'Hollywood : Ben Barzman, scénariste, et sa femme Norma, journaliste. Les Presses de la Cité publient, sous le titre *Convoitises,* leur premier roman *Rich Dreams, paru l'an dernier aux États-Unis.* A l'occasion du passage en France de Ben Barzman, le merveilleux petit théâtre d'Étampes a *programmé en avant-première, le Garçon aux cheveux verts,* qui marqua le début d'une collaboration suivie entre Joseph Losey et Ben Barzman, et dont on annonce la reprise en circuit commercial.

∴

Natif de Toronto au Canada, Ben Barzman arrive très jeune aux États-Unis *par Portland, sur la côte Pacifique, pour s'installer* un peu plus tard à Hollywood. Il écrit une comédie musicale, *Labour Pain,* dont le titre symbolique évoque à la fois les douleurs de l'enfantement et la classe ouvrière. Son frère Sol en a signé les chansons. Les critiques sont enthousiastes. Le syndicat des employés de l'habillement veut l'inviter à monter *Labour Pain* à l'Unity Theatre de New-York, mais lui demande de remplacer les acteurs amateurs communistes, qui avaient été intégrés au spectacle, par des professionnels. Ben Barzman refuse : *« Nous les avions fait répéter pendant six mois, ils étaient excellents. »*

Une seconde comédie musicale lui vaut la renommée. *M.G.M. achète pour 20 000 dollars Meet the People, mettant fin* à une période difficile où il a littéralement crevé de faim. Paramount *porte* à l'écran un de ses scénarios, *True to Life,* satire du monde de la radio. En 1942, à la cantine du studio de Samuel Goldwyn (à ne pas confondre avec la Metro-Goldwyn-Mayer), un inconnu, frappé par son enthousiasme, l'interpelle. L'inconnu n'est autre que le cinéaste Ernst Lubitsch, qui achève le montage de *To be or not to be.* Il lui explique comment donner à un film le rythme qui lui convient. *« C'était un homme complètement inattendu »,* commente aujourd'hui Ben Barzman.

∴

Pour R.K.O., l'un des cinq « major studios » de l'avant-guerre, Ben Barzman écrit en 1945 un film de guerre, *Back to Bataan,* puis en 1948 *le Garçon aux cheveux verts,* qui s'inscrit dans un cycle de films ambitieux et à petit budget (*les Amants de la nuit,* la même année, donne sa chance à Nicholas Ray). *Le Garçon aux cheveux verts,* outre ses qualités propres, se voulait *une démonstration de l'utilité de la couleur au cinéma : le jeune* héros du film, *interprété* avec une conviction passionnée par Dean Stockwell, se réveille un matin, après un shampooing, avec des cheveux verts. Propagande, donc, pour Technicolor, mais aussi, symboliquement, pour les écologistes avant la lettre. Bien accueilli par la critique française, le film est reçu assez fraîchement par une partie de la presse anglo-saxonne qui le juge prétentieux. Vu aujourd'hui, on lui trouve un charme étrange, un ton inhabituel pour Hollywood. Joseph Losey, qui arrive tout auréolé *de son expérience au théâtre, met en valeur un étrange climat* d'irréalité, comme un appel d'ailleurs, vers d'autres horizons de *liberté, de paix.*

La sortie du film coïncide avec la flambée de l'idéologie maccarthyste à travers les États-Unis. Le cinéma se verra mis en *première ligne parmi* les objectifs des chasseurs de sorcières. Ben Barzman, placé sur la liste noire, et sa femme Norma – ils se sont connus en 1942, mariés début 1943 – décident de s'exiler.

Après une courte halte à Londres, ils s'installent en 1949 en France, à Mougins d'abord, près de Cannes, puis à Paris. Leur exil durera une trentaine *d'années. Le réalisateur Edward Dmytryk,* lui aussi victime de la liste noire, tourne à Londres, en 1949, *Give us this Day, écrit par* Barzman et refusé par les grands studios hollywoodiens. Ben Barzman écrira quatre autres films pour Joseph Losey, autre exilé notoire fixé à Londres. Le plus remarqué des quatre, *Temps sans pitié,* relancera en 1957 la carrière de Losey. En 1956, au Festival de Cannes, on avait présenté en compétition un film français adapté par Ben Barzman d'un roman de Kazantzakis, *Celui qui doit mourir,* de Jules Dassin, *également sur la liste noire.*

∴

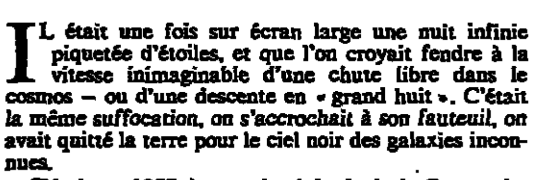
Les Barzman reviennent à Los Angeles en 1978 pour être plus près de leurs enfants. *Convoitises,* leur roman, est un peu le résultat de l'observation attentive du milieu hollywoodien par Ben Barzman, humoriste de tempérament, dont sa femme Norma aime à *répéter : « Il n'a pas cessé de me faire rire depuis quarante ans que nous sommes ensemble. »* Le livre de Ben Barzman se veut, par-delà la peinture d'Hollywood, une satire *des sex novels,* ces romans pimentés qui tirent à des millions d'exemplaires. *« Ils ont surgi,* expliquent les deux auteurs, *dans le vide créé par l'application très stricte du code Hays, l'ancien code de censure cinématographique. Nous avons voulu montrer quelle sorte de valeurs sous-tend ce genre de littérature. »*

LOUIS MARCORELLES.



Le Retour du Jedi

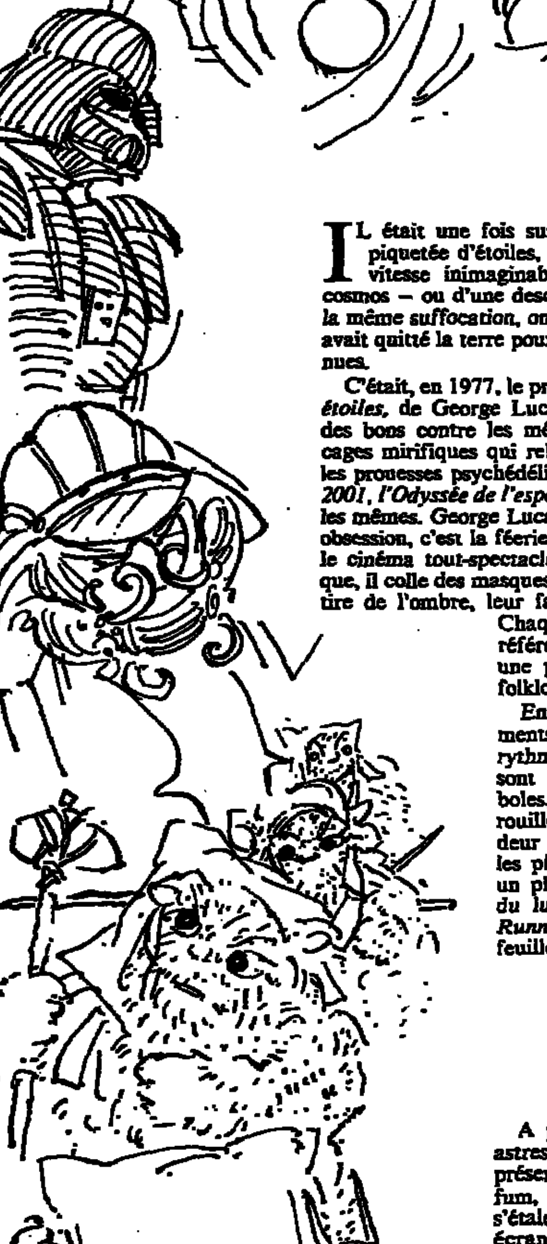
La guerre est finie



IL était une fois sur écran large une nuit infinie piquetée d'étoiles, et que l'on croyait fendre à la vitesse inimaginable d'une chute libre dans le cosmos – ou d'une descente en « grand huit ». C'était *la* même *suffocation, on s'accrochait à son fauteuil, on* avait quitté la terre pour le ciel noir des galaxies inconnues.

C'était, en 1977, le premier épisode de *la Guerre des étoiles,* de George Lucas : musiques héroïques, lutte des bons contre les méchants, éblouissement de trucages mirifiques qui reléguaient au rang de Meccano les prouesses psychédéliques de Stanley Kubrick pour *2001, l'Odyssée de l'espace.* Les ambitions n'étaient pas les mêmes. George Lucas n'est pas un visionnaire. Son obsession, c'est la féerie, c'est la B.D., le comic-movie, le cinéma tout-spectacle. Avec une précision diabolique, il colle des masques aux fantômes de l'enfance, les tire de l'ombre, leur fait suivre des chemins tracés. Chaque aventure qu'il invente fait référence à un conte, à un film, à une publicité, à une image-clé du folklore occidental.

En six ans, les héros, les vêtements, les couleurs, les airs et les *rythmes de la Guerre des étoiles* sont devenus des signes, des symboles, courent les rues, ont déverrouillé un immense besoin de candeur – auquel s'adonnent les esprits les plus tortueux, – ont déclenché un phénomène innombrable qui va *du luxe le plus ambitieux (Blade Runner)* aux délices ringardes du feuilleton à petit budget.



A présent, la nuit infinie où les *astres filent* en angle aigu sert de présentoir aux mystères d'un parfum, aux mérites d'un rasoir, elle s'étale journellement sur le petit écran, elle n'étonne plus. Mais tandis qu'elle se banalise, les trucages progressent en sophistication. Pour *le Retour du Jedi* (1) – tourné par Richard Marquand, – la *liste des équipes techniques* tient onze pages du dossier de presse. Et *c'est toujours la lutte du bien et du* mal.

Au premier épisode, on s'émerveillait du décor mussolinien – domaines des *guerriers sans visage,* noirs coléoptères aux ordres de l'infâme Darth Vader, lui-même âme damnée de l'empereur (ex-Jedi qui s'est emparé de la Force pour en faire un instrument de destruction), *des méchants, donc, menaçant la* plate-forme spatiale flottant livide et silencieuse, chef-d'œuvre d'esthétique informatique où vivent les bons, qui, au second épisode, *L'empire contre-attaque* (d'Irvin Kirshner), se trouvaient en mauvaise posture, et Luke, Luke Skywalker, le jeune homme au cœur pur, ne devait son salut qu'à *la fuite. Le* film date de 1980, les héros américains étaient *fatigués.*

☆ ☆ ☆

Cette fois, Luke affronte les épreuves qui confirment son pouvoir, attaché à la Force (morale et *spirituelle cette fois) transmise* par Yoda, le sage petit être aux doux yeux globuleux et aux grandes oreilles, qui ressemble un peu à Simplet et tellement à E.T., et qui, ayant achevé l'initiation de son disciple, meurt paisiblement, enveloppe inhabitée.

Désormais Luke est seul. Il délivre Han Solo, mercenaire franc-tireur précédemment congelé dans *la neige carbonique. Il découvre que* la princesse Leia (elle a défait sa coiffure en macarons et du coup paraît moins gourde) est sa sœur. Et que Vader est son père. Père et fils s'opposent en un duel mortel au sabre à laser, rayon vert contre rayon rouge. *Malgré la Force de* l'empereur, dont on devine les traits *malsains sous* la capuche de *moine* satanique, Luke ne se laisse pas dominer par le mal. Ce qui ne l'empêche pas de tuer son père, mais, ce faisant, il le délivre. Tendrement, il ôte le casque qui dissimule le visage humain... Remords, pardon, rédemption. *L'empereur* n'a d'autre choix que de se jeter avec un *grand cri dans le gouffre en entonnoir* qui le mène en enfer. Le mal serait-il anéanti ? Voire. Combien de fois Dracula n'a-t-il pas été percé de pieux, réduit en cendres pour cependant renaître au film suivant ? Or George Lucas prévoit deux autres cycles de trois épisodes chacun, dont le dernier devrait sortir en *l'an 2000.*

Que se passera-t-il ? Logiquement, *les hommes peu à peu* disparaîtront. Ici, déjà, ils sont en minorité et leur rôle est *passif.* Chewbacca, le singe humanoïde, *fait de la figuration, de même que le* petit robot à bip-bip et l'androïde d'or *si débrouillard (une sorte de* Schweick électronique). La plate-forme spatiale et l'antre mussolinien laissent la place à la forêt enchantée où des vespas supersoniques slalomment à vitesse grisante entre les *arbres, où se trouvent les villages* des Awaks, animaux merveilleux, *proches du panda miniature,* bons sauvages, gais, généreux... Et il y a aussi le château de Jabba, immonde créature, mi-pieuvre, mi-crapaud, obèse et quelque peu rabelaisienne, accompagnée d'un petit parasite plein de dents, secoué de rires méchants.

Le château est médiéval : lourde porte, pont-*levis,* douves, grande salle commune où Jabba s'empiffre et s'endort malgré les *évolutions* d'une grosse danseuse, couloirs, instruments de torture, cave humide où sont enfermés des prisonniers – comme des chrétiens de péplum en attente d'arène – sous la menace d'un monstre encore plus repoussant que *Jabba. Il offre à Luke* l'occasion d'exercer, victorieusement, le pouvoir de la Force. *Tournée vers* le bien ou vers le mal, elle tue. Le monstre n'y résiste pas. Il n'est que rugissements, lueurs gluantes dans l'ombre. On le voit à peine, c'est pourquoi il est effrayant.



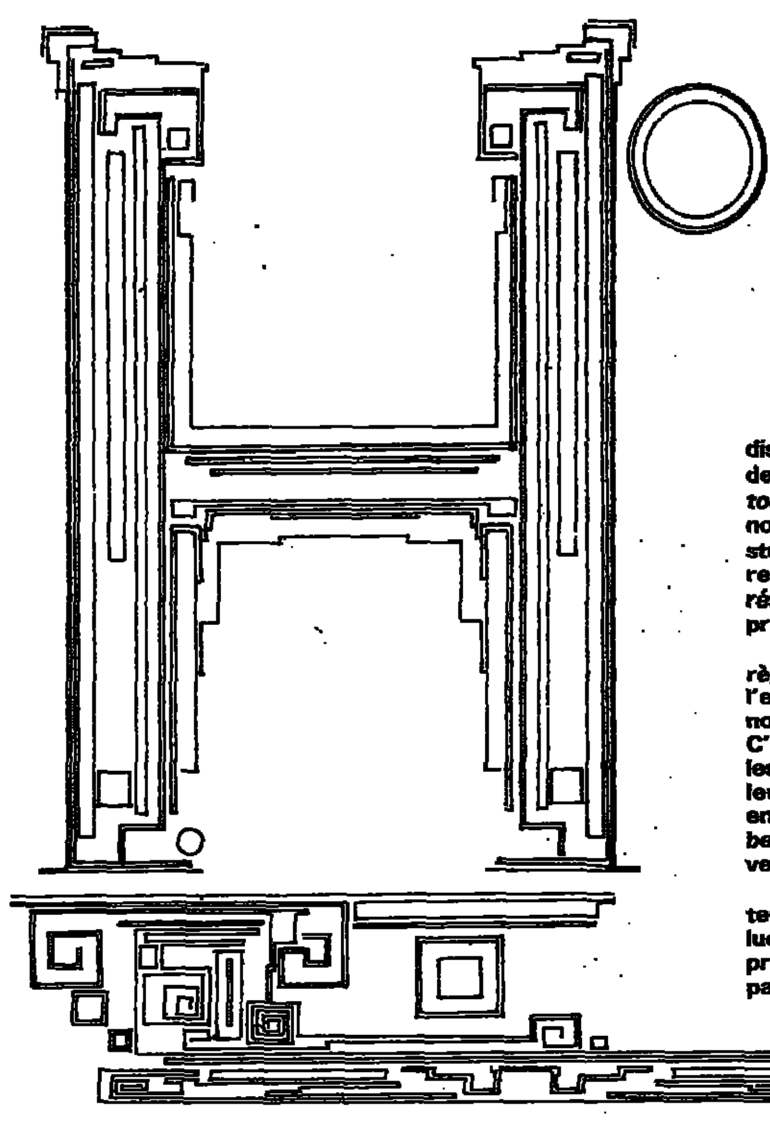
Bizarrement, on n'a pas cherché la « crédibilité ». Les non-humains sont des figures de carnaval aux articulations visibles, des Muppets de cauchemar, des nounours de Noël... *Richard Marquand délaisse l'enfer* lisse des ordinateurs, l'enfermement *spatial, les météorites en déroute,* l'angoisse du vide pour le royaume de dame Tartine, pour un Halloween fastueux, jeu de piste rocambolesque et blagueur.

Il est vrai que trois épisodes pour la même histoire, c'est beaucoup. Quand les ficelles sont tirées à craquer, il faut bien se raccrocher à l'ironie, exemple *James Bond. Mais* les Awaks sont riches de ressources inexploitées, Han Solo et Leia s'étant avoué leur amour vont peut-être avoir des enfants. Quant à Luke, il est devenu Jedi, c'est-à-dire dépourvu de défaut et que peut-on faire d'un homme parfait ! S'il se retire en méditation, on ne le regrettera pas.

COLETTE GODARD.

• Voir films nouveaux.

(1) Le Jedi est une sorte de chevalier mâtiné de moine zen qui, après une longue initiation, a acquis la Force psychique grâce à laquelle son pouvoir est *pratiquement* illimité.



OLLYWOOD

« Quelles que soient les difficultés que connaisse l'industrie du cinéma, aucune ne résiste à un bon film. »

Nicholas Schenk,
(ancien contrôleur financier de M.G.M.)

Télévision payante par câble, vidéodisques et vidéocassettes : les marchés de l'avenir *« ne tiennent pas encore toutes leurs promesses »*, constatent, non sans *désenchantement*, les chefs de studio (*le Monde* du 12 octobre). Il leur reste à espérer que la technologie *réserve*, pour *bientôt*, de bonnes surprises.

En attendant, une activité fébrile règne sur la scène hollywoodienne : en l'espace d'un an, cinq compagnies, et non des moindres, ont changé de mains. C'est que les studios de cinéma excitent les convoitises, en *particulier* à cause de leurs filmothèques, mine précieuse entre toutes, pour parer à l'immense *besoin de programmes créé* par les nouveaux médias.

Si l'on en croit certains observateurs, les filmothèques seraient surévaluées. En tout cas on se les arrache à prix d'or : United Artists, quasi ruinée par le désastre du film de Michael Cimino, *Heaven's Gate*, est pourtant *« absorbée » par M.G.M. pour 380 millions* de dollars au printemps 1981 (1). Fox est rachetée par le magnat du pétrole *Marvin Davis pour 720 millions* de dollars vers la même époque. Columbia, enfin, est englobée dans *l'empire Coca-Cola* depuis juin 1982, et les successeurs de Harry Cohn n'ont pas joué la carte de la diversification, ce qui *n'est pas sans laisser perplexe* l'analyste financier Anthony Hoffman. Il faut bien en déduire que la force d'attraction de Columbia en tant que major, en particulier sa réserve de films, suffit aux nouveaux dirigeants de la compagnie. L'avocat de cinéma Eric Weismann, pour sa part, en est convaincu : *« On ne fait pas une erreur de 750 millions de dollars quand on s'appelle Coca-Cola. »*

Remarquons, d'autre part, que, contrairement à ce qui s'est passé dans les années 50, où cinq majors en diffi-

Nouveaux nababs, nouveaux miracles

PRODUIRE de moins en moins *de films de plus en plus* chers, telle est la réponse des « moguls » (les grands patrons) aux provocations du futur. Une réaction sans aucun doute dangereuse pour l'avenir du cinéma et qui témoigne de leur désarroi, pour ne pas dire de leur panique. Car en dépit de leur détermination, maintes fois affirmée, de réduire les coûts, les patrons des majors ne parviennent pas à maîtriser *la situation* : en *1977*, 3 films seulement dépassent la barre des 15 millions de dollars ; en 1980, on en compte 15, puis 17 en 1981, puis 25 (un record) en 1982. Cette année, il y en a une vingtaine, et pour 1984 on en prévoit 40, sur l'ensemble des 70 films qui seront distribués par les studios. Parmi les méga-films récents, citons *Ragtime*, de Milos Forman (32 millions de dollars), *Blade Runner*, de Ridley Scott (27 millions), *Tootsie*, de Sydney Pollack (25), *Gandhi*, de Richard Attenborough (22), et *le Retour du Jedi* (32,5 millions de dollars).

Quant aux films en tournage ou en préparation, signalons *Legend of Darkness*, le nouveau Ridley Scott (30 millions de dollars), cofinancé par Fox et Universal ; *Dune*, de David Lynch (30 millions), produit par Dino de Laurentiis pour Universal ; l'épopée de Sergio Leone *Il était une fois l'Amérique* (plus de 30 millions), produit par Arnon Milchan, distribué par Warner ; la prochaine mise en scène de Francis Ford Coppola, *Cotton Club* (évalué à 22 millions de dollars), produit par Bob Evans pour Orion. Enfin, un film très attendu cet automne, inspiré du livre de Tom Wolfe *The Right Stuff*, adapté à l'écran par Philip Kaufman, une production Ladd Company, distribuée par Warner Brothers (25 millions de dollars).

Naturellement, pour beaucoup de ces films, les majors partagent les risques financiers avec divers partenaires – autre studio, grand producteur *indépendant comme Dino* de Laurentiis, Home Box Office, société en commandite, tax-shelter allemand, Banque européenne, etc. Néanmoins, la question se pose : pourquoi cet emballement des coûts, encore plus sensible depuis trois ans ? Pourquoi cette véritable folie des grandeurs ?

Quand on les interroge, les « moguls » ont une réponse toute prête. Le responsable, c'est le star system, et les coupables, les stars. Derrière ce cliché trop commode se cachent certaines *réalités* que tout le monde, à Hollywood, feint d'ignorer. Car quitte à incriminer le star system, encore faut-il mettre en cause également le studio system. A cet égard, 1963 constitue une date historique, puisque c'est l'année de sortie de *Cléopâtre*, de Joseph Mankiewicz, modeste projet que Raoul Walsh devait tourner dans les studios de la Fox et devenu, en définitive, *le film le plus cher de l'histoire* du cinéma (40 millions de dollars de l'époque). La raison de ce délire qui allait porter le coup de grâce à la Fox chancelante ? Mais la star, bien sûr.

Les coûts et les paradoxes

A partir du moment où le producteur Walter Wanger *décide de remplacer* Joan Collins par Elizabeth Taylor, le studio perd en effet tout sens de la mesure. Au diable le scénario, le planning de tournage, le budget. Si bien que, en dépit des apparences, le vrai responsable est *non pas* la vedette mais le studio, Fox en perte de vitesse, *« Fox en proie au chaos »*, selon la thèse du critique américain David Ehrenstein. Ainsi *Cléopâtre* symbolise-t-il l'effondrement du studio system, la fin de cet âge d'or où les nababs tout-puissants tiennent fermement en main les rênes de leurs empires.

L'histoire se répétant, Hollywood vient de connaître, et pour des raisons *tout à fait analogues, un désastre* comparable à celui de *Cléopâtre* avec *Heaven's Gate*, de Michaël Cimino (1980). Même inflation du budget (initialement 7,5 millions de dollars, en définitive 40). Même laxisme de la part du studio United Artists, le tout couronné par un cuisant *échec commercial qui contraste* avec l'accueil particulièrement favorable de la presse européenne. Le blâme, cette fois, ne peut être adressé aux vedettes, et, si l'on peut critiquer après coup l'ampleur des moyens mis à la disposition du cinéaste, la responsabilité du producteur reste entière.

N'est-il pas de notoriété publique que pas un chef de studio n'a l'expérience concrète de la production d'un film, puisque ce sont, pour la plupart, d'anciens « agents » ou imprésarios ? D'où l'analyse du scénariste William Goldman (auteur notamment de *Butch Cassidy et le Kid*, le film de George Roy Hill) dans son dernier livre consacré à Hollywood : *« Étant donné que les patrons des majors n'ont pas grande confiance dans leur instinct créateur* (instinct qu'ils n'ont d'ailleurs jamais eu), *ils s'en remettent, pour leur salut, à celles et à ceux qui ont fait leur carrière, c'est-à-dire aux stars (1).* »

Effectivement, dans un monde en proie au changement permanent, on s'accroche aux vedettes comme à des bouées de sauvetage. *Le nouveau* record, paraît-il, serait détenu par Dustin Hoffman, qui a obtenu 5 millions de dollars pour sa performance dans *Tootsie*, plus un pourcentage sur recettes – les vedettes de moindre envergure devant se *contenter* du *pourcentage* sur les profits, infiniment plus aléatoire. On parle aussi beaucoup du contrat que vient de signer le comédien noir Richard Pryor, l'acteur comique le plus populaire du moment : Columbia investira 40 millions de dollars dans sa société de production au cours des cinq prochaines années, sans que le comédien ait l'obligation d'apparaître dans tous les films (le nombre de films réservés pour le studio n'étant pas divulgué). En revanche, au cours de cette même période, il s'engage à figurer dans trois films Columbia, chacun lui rapportant 5 millions de dollars, plus *le pourcentage bien entendu*.

Ces cachets fabuleux témoignent du nouveau credo hollywoodien. On croit, en effet, que deux genres de films – les comédies et les films spectaculaires, bourrés d'effets spéciaux, donc très chers – sont capables de rivaliser avec la télévision à péage et les gadgets vidéo. Inutile donc de lésiner sur les moyens, car, si l'on décroche le gros lot, l'énorme succès, budgets et cachets n'ont plus d'importance. Les nababs vivent en permanence dans cette obsession, semblables au joueur invétéré uniquement absorbé par sa passion. Sans oublier, bien sûr, l'appât du *gain*.

Qui attaquera le premier ?

Il suffit qu'un film « casse tout » pour que l'optimisme règne à nouveau. Les craintes concernant l'avenir sont aussitôt oubliées, le choc du futur balayé d'un : *« Vous voyez bien que le cinéma n'est pas mort ! »* Et, en effet, le miracle se reproduit régulièrement, renforçant Hollywood dans l'illusion de sa pérennité : *la Guerre des étoiles* (1977) est suivie de *L'empire contre-attaque* (1980) ; puis, l'année suivante, Spielberg prend la relève de son ami Lucas avec *les Aventuriers de l'arche perdue* et triomphe à nouveau en 1982 avec *E.T.* Et cette année, Lucas revient en force avec le troisième volet de sa trilogie, *le Retour du Jedi* (qui sort à Paris ce 19 octobre), déjà en cinquième position au palmarès des super-champions (2).

Nous ne comptons pas les à-côtés, si l'on peut dire, s'agissant du 1,5 billion de dollars issus de la vente des divers gadgets nés de *la Guerre des étoiles (merchandising)*. D'où la réflexion de George Lucas, au demeurant plus désabusé que jamais, après le démarrage foudroyant de *Jedi : « Des tas de gens vont dire que le film ne sert que de prétexte au* merchandising (3). »

George Lucas et Steven Spielberg sont des cas uniques, puisqu'ils ont, comme on dit, « battu Hollywood à son propre jeu ». Il reste aux studios à essayer de trouver le secret de la recette. D'ailleurs, les raisons profondes de leur succès échappent sans doute aux deux cinéastes, si habiles soient-ils à capturer la sensibilité des jeunes Américains. En dehors de tels phénomènes, il est devenu de plus en plus difficile d'attirer les foules dans les salles obscures, de les arracher à leur petit écran ou aux jeux vidéo, comme en témoignent les sommets atteints par les budgets de lancement des films. Il arrive même assez fréquemment qu'ils dépassent le coût de production. Ainsi *War Games*, le film qui a clos le Festival de Cannes cette année, dont le budget de production est de 12,5 millions de dollars, et le budget de promotion – Etats-Unis – 14,5 millions !

Mais Hollywood vit en plein paradoxe. Ce qui constitue aujourd'hui la force principale des majors (marketing ultra-sophistiqué, lourd système de distribution requérant un réseau national et international) peut se trouver, du jour au lendemain, dépassé par les nouvelles technologies. En particulier dans le domaine de la distribution, avec la facturation « au coup par coup », appelée *pay-per-view*. Quelques expériences ont été menées dans ce domaine, avec des résultats variables : *proposée sur le plan national* aux abonnés de la télévision à péage, le samedi 25 septembre 1982, pour environ 8 dollars, *la Guerre des étoiles* obtient un taux de pénétration record, soit 30 %. En revanche, Universal doit se contenter de 12 % lorsqu'elle projette, en février dernier, son nouveau film, *Pirates of Penzance*, adapté d'un célèbre spectacle de music-hall de Broadway.

La seconde expérience paraît, à première vue, décourageante. Mais il faut se garder de tout jugement définitif et considérer ces deux événements comme des tests dans la mesure où le nombre de foyers accessibles aux films « à la carte » plafonne, pour des raisons techniques, à un million et demi. Le phénomène pourrait, par contre, prendre *rapidement une dimension* nouvelle si, comme on l'espère, 10 à 12 millions d'Américains auront accès au *pay-per-view* d'ici quelques années, peut-être même d'ici deux à trois ans.

Tout cela donne lieu à d'innombrables discussions. Les uns affirment que jamais une première télévisée ne suffira à assurer la carrière d'un film, qu'on veut la mort du cinéma. Les autres font observer que, avec la venue prochaine des satellites de diffusion directe et les futurs écrans muraux, le public pourra décider en connaissance de cause. Pour ce qui est des majors, il est clair que leur stratégie sera fondée, *comme toujours*, sur des considérations d'ordre financier. Le président de la Fox, Alan Hirchfield, très « branché » sur les nouvelles techniques, rappelle que les studios ne sont pas des organismes de charité : *« Si la facturation à la carte et la télévision à péage nous permettent de diminuer considérablement les coûts de marketing et d'impression des copies (un film important sort dans 1 500 salles environ), tout en constituant un marché assez large, nous l'adopterons.* » Comment refuser, en effet, de gagner, en une soirée, quelque 10 millions de dollars (hypothèse vraisemblable à l'horizon 85-86) tout en réduisant le budget de lancement à presque rien, c'est-à-dire par exemple à 1 million au lieu des 10 millions courants ?

Mais pour que ce rêve devienne réalité, la question-clef, pour les studios, demeure l'accès direct à la télévision payante, sans lequel leur part de revenus n'est pas assez substantielle (*le Monde* du 13 octobre). Le problème est d'ailleurs le même pour ce qui est des satellites de diffusion directe, ou DBS (Direct Broadcast Satellite). *Deux sociétés ont annoncé leur* intention de démarrer cet automne, et aucune major n'est partie prenante. La première en piste devrait être USCI (United Satellite Communications Inc.), financée, pour l'essentiel, par le géant de l'assurance Prudential Insurance ; l'autre, IASC (Inter-American Satellite Corporation), appartient au magnat de la presse australien Rupert Murdoch.

Ces compagnies assureront elles-mêmes la vente des antennes paraboliques, 500 dollars pour commencer, 200 dollars ensuite si le marché se développe. USCI envisage également de les louer, le cas échéant, pour un forfait global mensuel de l'ordre de 30 à 40 dollars (antenne parabolique plus abonnement aux programmes). L'abonnement seul devrait s'élever à une vingtaine de dollars, donnant accès à cinq chaînes, dont deux chaînes cinéma, une chaîne sport, une chaîne *news*. En effet, selon Nathaniel Kwit, président de l'USCI, transfuge d'United Artists, les études montrent *que les gens se satisfont de* quatre à six chaînes.

Quoi qu'il en soit, la course est engagée pour savoir qui attaquera le premier ce marché vierge, soit 33 millions de foyers, essentiellement ruraux, non desservis par le câble. Rien n'empêchera, bien entendu, ces nouvelles sociétés d'essayer, en plus, de grignoter sur le câble. Et rien *n'empêchera sans doute* les Américains de cumuler les techniques et de passer encore plus de temps devant le petit écran plutôt que dans les salles obscures.

---

(1) *Adventures in the Screen Trade* », Warner Books.

(2) Palmarès établi par *Variety*, par recettes distributeurs aux Etats-Unis et au Canada en millions de dollars : 1. *E.T.*, 209 323 000 ; 2. *la Guerre des étoiles*, 193 500 000 ; 3. *L'empire contre-attaque*, 140 000 000 ; 4. *les Dents de la mer*, 133 435 000 ; 5. *le Retour du Jedi*, 127 000 000 ; 6. *les Aventuriers de l'arche perdue*, 115 035 000 (*Variety* du 20 juillet 1983). George Lucas et S. Spielberg semblent indélogeables.

(3) Magazine *Rolling Stone*, août 1983.

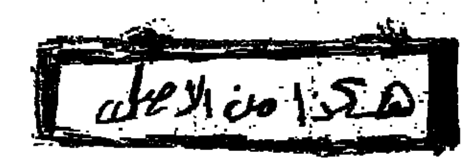
Gandhi le sage victoire du marketing

POUR ce qui est de l'art et la manière de promouvoir *un film*, la campagne orchestrée pour le lancement de *Gandhi* par Marvin Antonowsky, *président* du marketing chez Columbia, est considérée comme un modèle du genre.

Les *recherches initiales* indiquaient que fort peu de gens au-dessous de trente-cinq ans avaient quelque idée du personnage, et qu'aucun des moins de vingt ans – le public-clef – n'avait le plus petit désir de voir un film consacré au père spirituel de l'Inde moderne. 18 millions de dollars seront dépensés en vue d'une *mobilisation tous azimuts*, étalée sur un an et demi et couronnée par huit oscars en avril dernier, une incontestable réussite dans une ville où les films « politiques » n'ont jamais eu la cote.

Dans l'intervalle, Columbia a distribué cent cinquante mille badges *proclamant « Il est possible de vivre en paix »*, publié trois livres sur Gandhi, diffusé deux documentaires consacrés au tournage du film, mobilisé l'UNICEF, réuni des séminaires à travers *tout le pays sur l'œuvre* et la philosophie *du* grand homme, inondé les lycées de matériel *ad hoc* et *organisé*, bien *entendu*, des centaines de projections destinées aux journalistes et autres faiseurs d'opinion. Jouant la carte du snobisme intellectuel, le studio n'hésite pas à choisir le slogan suivant : *« Le film de votre vie sur l'homme du siècle. »*

Comme l'explique Marvin Antonowsky : *« Notre objectif était de convaincre les gens que, s'ils ne devaient voir qu'un film cette année, ce serait celui-là. »* Un pari tenu, puisqu'au 15 juillet dernier les recettes se montaient à 54 322 000 dollars (recettes salles États-Unis et Canada).



LE CHOC DU FUTUR

culté sont tombées aux mains des conglomérats, Fox et Columbia n'ont pas été rachetées pour cette raison, bien au contraire. Car toutes deux se portent bien. Fox vit d'une rente de *situation grâce à George Lucas* (la trilogie de la Guerre des étoiles), tandis que Columbia connaît un succès après l'autre (*Stripes, Tootsie, Gandhi, etc.*). En revanche, les indépendantes Avco Embassy (fondée en 1936 par Joseph Levine) et Filmways (créée en 1952 par Martin Ransohoff) doivent, comme U.A., la perte de leur indépendance aux difficultés qu'elles traversaient. On sait que les patrons de Orion Pictures ont pris le contrôle de cette dernière, avec l'aide de Home Box Office, en février dernier (*le Monde* du 13 octobre). Un mois plus tôt, les richissimes producteurs de comédies télévisées Norman Lear et Jerry Perenchio avaient fait main basse, pour 25 millions de dollars, sur Avco Embassy (rebaptisée Embassy Pictures), après avoir vainement tenté de s'emparer successivement de Fox, Columbia, U.A. et Filmways.

Ces trois derniers rachats (Embassy, Filmways, U.A.) sont inspirés par une même idée : acquérir un réseau de distribution (2). Une nécessité rendue vitale par ces temps d'inflation où un film hollywoodien coûte, en moyenne, 10 millions de dollars pour sa réalisation, et 10 autres millions pour son lancement.

Imaginons un film financé par un studio, dont le budget total (production, frais financiers, distribution) atteindrait 20 millions de dollars. Admettons que les recettes (part revenant au distributeur) se montent à 30 millions de dollars, sur lesquels le studio prélève, en priorité, ses honoraires distributeurs, de l'ordre de 30 % sur le territoire américain, soit 10 millions de dollars. Il reste tout juste de quoi amortir le coût du film. Donc même si les recettes ne dépassent pas le seuil de rentabilité, le studio, en tant que distributeur, est assuré d'une marge de profit. C'est pourquoi aujourd'hui, sur la quinzaine de films distribués par les majors, environ la moitié sont des « pick-ups » – films non financés, mais seulement distribués *par le studio – par opposition aux productions maisons*, « in house movies ».

Bien sûr, la distribution a toujours été, depuis leur *création*, une des raisons d'être des majors. Mais elle semble devenue, ces dernières années, leur fonction primordiale, comme le souligne Frank Price, président de Columbia, qui n'hésite pas à définir une major *« par son aptitude à garantir la sortie d'un film à New-York, au moment de Noël »*.

(1) M.G.M. et United Artists ensemble : quelque cinq mille titres.

(2) M.G.M. avait liquidé son réseau de distribution en 1973.

Une enquête
de LISE BLOCH-MORHANGE

Lucas-Spielberg : l'âge Disney

LE Cinérame fait ses débuts à Broadway, entraînant les spectateurs, au bord du vertige, dans des montagnes russes effrénées. Deux mois plus tard, des lions hurlant, toutes griffes dehors, envahissent les salles obscures : le cinéma en relief (3 D : trois dimensions) est en train de naître. Nous sommes en 1952.

1977. *La Guerre des Étoiles* entraîne le monde entier dans un ballet galactique orchestré par les ordinateurs et inaugure la course aux effets spéciaux, qui se solde par la suprématie du duo Lucas-Spielberg. Aux dernières nouvelles, les studios refont une nouvelle jeunesse au relief, le plus remarqué de la série étant *les Dents de la mer 3D* (budget : 15 millions de dollars) dans lequel, si l'on en croit le slogan, *« la troisième dimension, c'est la peur »*.

A trente ans de distance, les réflexes sont les mêmes. Pourtant, les prouesses techniques des années 50 n'ont pas empêché la lente et irréversible dégradation du box-office. Est-il plus raisonnable d'espérer, en 1983, que les effets spéciaux puissent protéger le cinéma américain contre les nouvelles menaces audiovisuelles ? D'autant plus que les virtuosités techniques s'accompagnent, le plus souvent, d'un appauvrissement du contenu filmique. Le célèbre scénariste et humoriste Buck Henry (*le Lauréat, Catch 22*) a beau déclarer : *« Je ne pense pas qu'on fasse écrire les scripts par les ordinateurs, du moins pas tout de suite »*, on est parfois en droit de se demander si ce n'est pas déjà le cas.

A propos de ces « films bandes *dessinées* » (*comic strip movies*), le scénariste William Goldman écrit qu'il y a dix ans Hollywood produisait encore toute une variété de films, *« alors que l'argent généré par* E.T. *ne servira, dans la meilleure hypothèse, qu'à réaliser quelque chose comme Mandrake* le magicien ». Qu'est-ce que *E.T.*, sinon « le meilleur Disney qui ait jamais été réalisé par Disney », selon l'expression du critique américain Todd MacCarthy ? De même, son confrère du *New York Times*, Vincent Canby, s'interroge sur George Lucas, se demande *« si la mise en scène l'intéresse vraiment, ou s'il lui suffit d'être le Disney des années 80 et 90 »*. Quant à Pauline Kael, leur virulente consœur du *New Yorker*, elle est encore plus sévère. *« Par une de ces tristes ironies de l'histoire du cinéma*, écrit-elle, *alors que dans les années 70 on semble reconnaître la validité du cinéma* « personnel », *George Lucas, homme discret et profondément réfléchi*, tourne la Guerre des étoiles, *film bizarrement mécanique. Son succès est tel qu'il fait rétrograder toute l'industrie du cinéma au point qu'elle en est maintenant à s'allier avec les fabricants de jeux vidéo. »*

Pour ou contre l'écriture vidéo

LE développement des nouvelles technologies vidéo divise la communauté artistique. Certains, comme Francis Ford Coppola, prédisent qu'elles vont révolutionner le septième art en donnant naissance à ce qu'il appelle *« le cinéma électronique »*. Il parle de *« trouver un langage qui allie le théâtre, l'emploi de la musique, de la poésie, de la chanson et de la danse, comme dans l'opéra »*, et il ajoute : *« Mais ce langage n'existe pas encore »* (1). On songe à André Malraux déclarant : *« L'audiovisuel est la prochaine métamorphose. »*

Si l'on en n'est pas encore là, il est un fait que le recours à la vidéo tend à se généraliser dans le cinéma, lentement mais sûrement. Le premier pas se fait par l'utilisation, sur un plateau de tournage, de la vidéo incorporée ou vidéo simultanée. La technique, en soi, n'est pas nouvelle, puisque des cinéastes comme Luis Bunuel ou Jerry Lewis l'ont beaucoup utilisée. Mais elle consistait autrefois en un système lourd et encombrant, la caméra vidéo étant attachée à la caméra cinéma. Depuis peu, la caméra vidéo, miniaturisée, est incorporée à la caméra (Golden Panaflex et Ariflex). Nestor Almendros, l'un des rares directeurs de la photo travaillant des deux côtés de l'Atlantique, en est devenu un ardent partisan : *« D'abord, on peut vérifier instantanément le cadrage d'une scène sur l'écran vidéo témoin*, explique-t-il. *D'autre part, l'image vidéo, parce qu'elle est noir et blanc – le procédé n'existe pas encore en couleurs – et qu'elle a une texture bien à elle, vous met en présence d'une autre réalité, un peu comme les peintres qui regardent leur tableau à l'envers ou le projettent sur un miroir pour mieux juger de la composition. Elle est aussi très précieuse en matière d'éclairage, car, dans la mesure où sa définition est moindre que celle de la pellicule cinéma, si l'on recherche un effet de pénombre et qu'il apparaît sur l'écran témoin, on sait qu'il n'est pas nécessaire d'éclairer d'avance. Et aussi, même sur une production américaine où les équipes sont plus volumineuses, le film demeure, en définitive, l'œuvre de trois ou quatre personnes, les autres restant plus ou moins dans l'ignorance de ce qui se passe, alors qu'un coup d'œil sur l'écran vidéo leur permet, dans une large mesure, de pallier cet inconvénient. Enfin, ce peut être également un précieux outil pour les acteurs, ils n'ont pas besoin d'attendre le développement des « rushes », mais peuvent contrôler leur performance instantanément. »*

La plupart des cinéastes américains s'en tiennent là. Bien peu, jusqu'ici, ont franchi la deuxième étape, beaucoup plus fondamentale, qui consiste à effectuer le montage du film sur bande magnétique, comme on le fait couramment pour la télévision (2). Etant donné que la vidéo, par le truchement des ordinateurs, est infiniment plus maniable qu'une pellicule film, le procédé permet en principe une économie de temps appréciable – on estime qu'il peut réduire la durée du montage d'environ un tiers. Quelques réalisateurs s'en servent également comme d'un outil créateur. Le cinéaste Hal Ashby est l'un d'eux et, contrairement à un Francis Ford Coppola qui aime donner à ses recherches un large retentissement, il poursuit les siennes en toute discrétion.

Les frères ennemis

Il s'est intéressé à la question dès 1977, sans doute parce qu'il se trouvait ainsi ramené à son premier métier – il a fait ses premières armes comme monteur de William Wyler dans les années 50. *« Je me souviens très bien de l'anecdote suivante*, raconte-t-il. *Un de mes monteurs travaillait depuis six semaines sur une séquence, lorsque je décidai d'effectuer mon propre montage. En le voyant, le type s'exclame : « Mais où as-tu bien pu trouver ce passage ? » Il n'avait même pas déroulé la pellicule jusqu'au bout ! C'est ça, le secret du montage : on ne regarde jamais assez le film. C'est pourquoi j'adore la maniabilité de la vidéo, dont je me sers pour réaliser un premier montage que j'affine ensuite sur pellicule.*

» Lorsque Jack Nicholson est revenu d'Angleterre après avoir tourné The Shining, *avec Stanley Kubrick, il m'a expliqué que celui-ci avait mis au point un système comportant quatre écrans vidéo couplés avec quatorze magnétoscopes, lui permettant de trouver n'importe quelle phrase du dialogue ou n'importe quelle scène du film en quinze secondes. Donc, après en avoir discuté au téléphone avec Stanley, j'ai concocté ma propre installation avec l'aide d'un programmateur. C'est formidable, parce que ça fonctionne dix fois plus vite que les KEM, ces tables de montage qui ont remplacé les bonnes vieilles Moviola. Bien que j'aie monté des films pendant vingt ans, je ne peux pas dire que je regrette vraiment le contact physique avec la pellicule, contrairement à certains metteurs en scène qui éprouvent à son égard une sorte d'attachement sentimental. Car non seulement elle vous écorche les doigts, mais en plus il est faux de prétendre qu'il s'agit d'un art tactile, analogue à la sculpture, par exemple.*

» Donc mon souhait est que le montage s'informatise au point où l'ordinateur me posera les bonnes questions : « Voulez-vous faire ceci ou cela ? » Qu'il fonctionne comme un bon caméraman qui connaît votre façon de travailler. En d'autres termes, j'espère que le montage cinéma s'effectuera un jour de façon analogue à l'enregistrement digital des disques. Regardez donc le sourire qui illumine le visage de ces ingénieurs du son ! Ils appuient sur une touche et voient s'ouvrir devant eux des possibilités quasi illimitées ! »

Dans le camp adverse, on s'étonne de trouver Douglas Trumbull, le magicien des effets spéciaux de *Rencontres du troisième type, Star Trek* et *Blade Runner*. Ne se réclame-t-il pas volontiers de son maître, Stanley Kubrick, qui l'a initié au cinéma avec *2001, odyssée de l'espace ?* Première surprise : il est fatigué de cette étiquette que lui a donnée Hollywood, et se considère comme cinéaste (3) et non comme un expert ès effets spéciaux. Deuxième surprise : l'évolution de la technologie moderne ne le passionne pas : *« A mon avis*, dit-il, *nous n'avons réalisé aucun progrès significatif dans le domaine des effets spéciaux. Je suis plutôt contre l'usage de l'électronique et de l'image informatisée, car j'estime que cela donne trop d'importance à la technologie, et certainement beaucoup trop aux techniciens, ingénieurs et mathématiciens. Je suis beaucoup plus du côté de l'art et des artistes qui étudient les grands maîtres et dessinent à la main. Je pense, notamment, que c'est une grave erreur de recourir à la vidéo pour le montage des films, car j'adore manier la pellicule.*

» Non seulement la bande magnétique n'a pas de réalité tactile, mais vous vous retrouvez soudain à la merci d'ingénieurs en électronique qui vous expliquent comment utiliser le temps digital, et vous voilà noyé sous des colonnes de chiffres. Dans le domaine acoustique, par contre, l'électronique fait merveille, et nous l'utilisons abondamment. En dehors de cela, elle permet simplement de gagner un peu de temps, mais ne représente pas une véritable innovation. J'estime qu'il n'y a pas eu de progrès significatif, dans le domaine cinématographique, depuis les années 40 et, comme vous le savez, je me suis préoccupé de la question en mettant au point le « Showscan ».

Le « Showscan » est un procédé cinématographique de projection à haute vitesse (environ soixante images par seconde au lieu de vingt-quatre), 70 mm, sur écran géant, qui lui a demandé sept ans de travail. *« L'obsession du moment vis-à-vis de la télévision par câble, des vidéocassettes, des satellites de diffusion directe et des futurs écrans muraux*, poursuit-il, *devrait créer des conditions favorables à mon entreprise. Car j'espère que les gens vont, par contraste, avoir envie de voir des films sur grand écran, dans une salle obscure. Ils vont redécouvrir que le cinéma a ce pouvoir de vous envahir totalement, à condition que les images soient d'une extraordinaire luminosité et le son d'une qualité fantastique, et qu'il peut aussi vous faire communier dans le rire ou les larmes avec les autres spectateurs. Il faut, pour cela, que les conditions de projection soient parfaites, et c'est pourquoi j'ai entrepris la construction de cinémas spécialement conçus à l'usage de mon système – l'architecture, la taille, l'acoustique, l'écran, les sièges, en seront différents. Quatre devraient s'ouvrir cet automne, dont un à Los Angeles, et, si tout va bien, il devrait y en avoir quatre cents à sept cents dans l'ensemble des Etats-Unis d'ici à deux ans, et un certain nombre dans le reste du monde. »*

Les studios hollywoodiens sont-ils partie prenante dans cette aventure ? Douglas Trumbull raconte qu'il a personnellement fait la démonstration de son système auprès de chacun d'entre eux, et que pas un seul ne l'a suivi. *« Aucun n'a la vision nécessaire. Ce qui les intéresse, c'est gagner le maximum d'argent le plus vite possible. Donc, ils vont dans le sens de la télévision et de la vidéo. Alors que moi je veux réaliser des films dont l'impact physique sur le spectateur soit tel qu'il soit impossible de les projeter à la télévision. »*

Hal Ashby, lui, préfère imaginer qu'il sera bientôt possible de tourner en vidéo à haute résolution. Il pense que *« ce sera l'idéal, car on pourra alors, à partir d'un foyer central, envoyer directement les films dans cent ou deux cents cinémas (4) équipés à cet effet, avec grand écran, sans que la pellicule soit rayée, tordue, ou défigurée, comme c'est presque toujours le cas aujourd'hui. En attendant, si les gens veulent voir mes films sur le petit plutôt que sur le grand écran, je ne suis pas contre, car le but d'un cinéaste est d'avoir un public »*.

(1) *Cahiers du cinéma*, « Made in U.S.A. », avril 1982.

(2) On transfère le film sur bande magnétique, en utilisant un code de référence, puis, une fois le montage effectué, le transfert se fait en sens inverse.

(3) Il vient de réaliser son deuxième film, *Brainstorm*, le premier, *Silent Running*, remontant à 1971.

(4) Un cinéma expérimental de ce genre devrait s'ouvrir cet automne à Tokyo.

SÉLECTION

CINÉMA

L'Homme de fer, d'Andrzej Wajda

A l'occasion de l'attribution du prix Nobel à Lech Walesa, une nouvelle chance de voir ou de revoir le film qui s'inspira de son histoire et nous fit découvrir l'enjeu du combat idéologique et politique toujours en cours sur les rives de la Vistule.

Cinquième Festival du tiers-monde

Une étiquette un peu dévaluée, par excès d'éclectisme. Mais pour les amateurs d'exotisme, une vingtaine de films de Chine, de Corée, d'Egypte, d'Amérique latine, et *surtout le très personnel Poupées de roseau* (Maroc), disparu après sa présentation à la Quinzaine des réalisateurs en 1980.

ET AUSSI : *En haut des marches*, de Paul Vecchiali (revoir Danielle Darrieux) ; *le Géant*, de Michael Klier (l'ère du soupçon) ; *Vive la sociale !* de Gérard Mordillat (une mini-production M.G.M.) ; *les Trois Couronnes du matelot*, de Raoul Ruiz (le goût du risque) ; *Poussière d'empire*, de Lâm Lê (pèlerinage aux sources) ; *Rue Cases-nègres*, d'Euzhan Palcy (la vie à conquérir) ; *la Ballade de Narayama*, de Shohei Imamura (Palme d'or, Cannes 1983) ; *Gertrud*, de Carl Dreyer (la modernité).

THÉATRE

Cyrano de Bergerac à Mogador

Jacques Weber est Cyrano, le poète vaillant et bravache de la tradition, et aussi un homme sensible au cœur blessé. Il est superbe dans ce spectacle pour lequel Jérôme Savary a concocté des cascades, des duels, des acrobaties, des grands morceaux de bravoure, et qu'il enveloppe de charme tendre.

MUSIQUE

Eclectisme

Tandis que le Festival de Lille a « le ciel dans la tête » (Chants liturgiques ambrosiens, le 21 ; Gospel Songs, le 22 ; Chœurs de la grande synagogue de Paris, les 23 et 24 ; *Symphonie Résurrection*, de Mahler, dirigée par J.-Cl. Casadesus, les 25 et 26), les Parisiens se livreront ces jours-ci aux délices de l'éclectisme. Ils découvriront la musique contemporaine australienne au Festival d'automne (Centre Pompidou du 19 au 23) ou iront entendre l'Orchestre de Paris (Beethoven, Schumann), D. Barenboïm remplaçant Michelangeli, sous la direction de... Barenboïm (Pleyel, les 19, 20, 21) ; les fervents de la guitare assisteront aux finales du vingt-cinquième Concours international et à l'hommage à Segovia (Radio-France, les 20 et 21) et ceux du piano aux récitals Claude Helffer (Gaveau, le 20), Rudolph Serkin (Pleyel, le 25) et Friedrich Gulda (Pleyel, le 26).

Côté opéras et voix, signalons *le Secret* (d'après Kierkegaard), d'Adrienne Clostre (Musée d'art moderne, 16, avenue de New-York, les 20 et 22), *Vive Offenbach* à l'Opéra-Comique (21, 24, 26, 29), Nella Anfuso (Athénée, le 24), *la Servante maîtresse*, de Pergolèse, qui déclencha la guerre des bouffons (mairie du septième arrondissement, 78, rue Bonaparte, le 24) et *le Cadeau de l'empereur*, « opératorio » de Giovanna Marini (*Bouffes du Nord*, le 25).

VARIÉTÉS

Peppe e Barra au Théâtre de Paris

Concetta et Peppe, la mère et le *fils*, *les délires de la furia* napolitaine au Festival d'automne.

JAZZ

Nancy Jazz Pulsations

Le Festival de Nancy fête ses dix ans d'existence et de rayonnement avec du blues et du gospel en fin de semaine, la nouvelle vague le 19 (Marsalis, Lelann), un hommage à Django le 20 et la nuit des stars le 21 (David Murray, McGregor et Sun Ra). Bouquet le 23 : les meilleurs musiciens de Count Basie. Nancy (16-8) 335-22-41.

ET AUSSI : *Little Big Horn* à la Resserre aux Diables (du 18 au 22) ; *Pinski Zoo* à Dunois (20 et 21) ; *Chris McGregor* (19) et *Dave Holland* (21 et 22) au New Morning.

DANSE

De l'autre côté de la lune à la Bastille

Deux danseuses, Caroline Marcadé et Lila Greene, rêvent sur un scénario de Catherine Berge, qui leur a transmis sa passion pour Lillian Gish, l'irréductible pionnière du cinéma, entrée vivante dans le mythe.

ET AUSSI : Le Ballet-Jazz de *Montréal* au XXIe Festival de la danse. *David Wooberry* au Centre *américain, contact-improvisations* (20 au 22 octobre). Musique et danses de *Corée* au Théâtre du Rond-Point, la tradition pure (du 22 au 27). *Roatario*, John Cage et Merce Cunningham à nouveau réunis, au Festival de Lille, les 26, 27, 28 octobre.

EXPOSITIONS

Turner au Grand Palais

La première grande exposition en France d'un des peintres anglais les plus célèbres, et peut-être la dernière *avant la création du musée* Turner à Londres. Plus de soixante-dix toiles et deux cents aquarelles, prêtées notamment par la Tate Gallery, le British Museum et les musées américains.

Chicago, cent cinquante ans d'architecture

Une ville mise à plat dans huit lieux d'exposition parisiens : les vues générales de Chicago aux Beaux-Arts, son histoire au Paris Art Center, *son présent et son futur* à l'Institut français d'architecture, Frank Lloyd Wright au musée-galerie de la SEITA et quatre architectes contemporains dans quatre galeries. Inutile de chercher à tout voir d'affilée.

ET AUSSI : *la sculpture des Cyclades* au Grand Palais ; *Anne et Patrick Poirier* à la chapelle de la Salpêtrière ; *l'Australie* à l'ambassade d'Australie, au Musée des arts africains et océaniens et à l'ARC du *Musée d'art moderne de la Ville de* Paris.

CHANEL ET APRÈS

Affaire de style

CHANEL solitaire, film de George Kaczender avec Marie-France Pisier, est sorti à Paris le 12 octobre. Ce même jour, commençait la semaine du « prêt-à-porter printemps-été 1984 », sous les chapiteaux plantés dans le décor le plus universellement symbolique et prestigieux du patrimoine culturel français : le Louvre. La cour Carrée, soudain envahie par une foule compacte qui court, sans un regard au palais-musée, qui s'agglutine, joue des coudes pour une chaise, une place sur la pointe des pieds, un petit espace libre entre deux têtes. Ambiance concert rock, à l'opposé du luxe feutré qui ouvre le film : présentation chez Mademoiselle Chanel. Salon à moulures et miroirs, sièges dorés où sont assis des gens riches, escalier en volute que les mannequins *descendent en silence,tenant à la main un numéro*. Mademoiselle, en robe noire, surveille, assise sur une marche, rectifie une frange. Tout se passe *bien, elle a le temps de penser, face à* tant de raffinement, à son enfance misérable.

Gros plan sur Marie-France Pisier, flash-back. Ce *n'est pas vraiment original et le reste* du film est pire : du roman-photo édifiant où l'on assiste à l'irrésistible ascension d'une adolescente ambitieuse, mêlée aux fantaisies d'un Tout-Paris futile, devenant une femme indépendante, libre et néanmoins amoureuse, et malheureuse car son amour se tue dans un accident de voiture au moment où il lui revenait. Retour au visage de Marie-France Pisier. Une larme coule sur son visage impeccablement maquillé, un peu plus pâle cependant que tout à l'heure. Générique de fin.

Coco Chanel ne méritait pas ça. Il est possi*ble de broder sur sa vie puisqu'on en connaît* mal la vérité. Il est possible d'en gommer les équivoques sentimentales et politiques ou au *contraire d'en tirer un suspense romanesque*. Mais c'est la nier que de la réduire à cette imagerie fadasse — à laquelle Marie-France Pisier tente de donner du caractère — et qui laisse la mode en coulisse.

Alors pourquoi se servir du nom de Chanel ? Elle a régné sur la haute couture, et *ses robes* n'ont jamais été à la portée des salaires moyens. Mais elle a bouleversé la manière de s'habiller, *c'est-à-dire de se voir, donc de se vivre. Là* est son importance, et ce n'est pas rien. Sans elle, la mode telle qu'elle se pratique au*jourd'hui n'existerait pas. Sans doute, elle* n'a jamais accepté les lois et les mœurs du prêt-à-porter — même quand elle a repris ses acti*vités. Ni l'exhibitionnisme agressif des shows* ni surtout l'obligation d'affirmer une apparence, de la dépasser, de se dépasser, d'aller encore plus fort, plus neuf, plus « créatif »... Chanel a imposé sa ligne et sa *ligne s'impose*. Affaire de style, affaire de look, la différence est superficielle. A la base, il y a toujours l'art de la beauté qui — tradition et nécessité — s'exerce à Paris, même si les artistes — et les capitaux — viennent d'ailleurs.

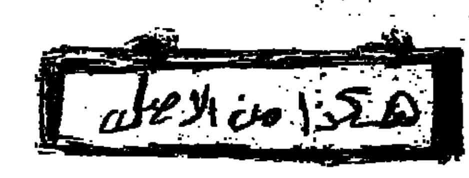
Les créateurs, aujourd'hui plus qu'hier, sont sensibles à l'actualité. Ils n'échappent pas à l'information omniprésente, au matraquage des images. L'histoire va vite, et ils vont à son rythme, retiennent dans les soies, les voiles, les laines, les cuirs, l'exotisme des continents dont on parle. *Amérique Latine, Afrique, Orient*... Blanc lumineux des pays où le soleil tue les couleurs. Blanc, noir, gris sont les filles de *« Comme des garçons »*, filles du désert qui arpentent le podium à grands pas guerriers.

La géographie, pendant une semaine, confond *les frontières, l'histoire dérive sur ses* légendes vers des rivages de croisière, avec les chéchias, les pantalons spahis de Thierry Mü*gler, et ses filles-fleurs romantiques* aux épaules nues dans un tourbillonnement de tulle, et son boucanier viril à faire tomber les lectrices de la collection « Harlequin », et ses Carmen Miranda bariolées... Une semaine de vacances en terre promise, promise au clin d'œil, aux grâces nerveuses des souples silhouettes « fluo » de Jean-Remy Daumas, qui balancent sur l'air de l'Orangina. Ambiance marrante. Et chez Jean-Paul Gaultier les chéchias servent de cache-seins, mais les fesses nues sont à peine cachées par des voiles bleus. C'est moins le vêtement qui compte que la manière de le porter, de le laisser *tomber, de le déguiser avec des corsages à la* Russ Meyer, des perruques monumentales. Carnaval fellinien. *E la nave va*... Jusqu'à Londres, *où ça danse chez Malcolm McLaren, ça se dé*hanche en satinette criarde sur des sandales invraisemblables — quelques lacets et des se*melles élastiques*, genre trempolino. Naturellement, ça ne tient pas, mais la question *n'est pas là*. L'important, c'est le gag, le va-et-vient entre le gag *et le majestueux*, entre le « cheap » et le luxe, entre la moire chiffonnée et la « *soie tout simplement* » d'Anne-Marie Beretta, et l'agneau blanc sacrifié pour draper les hanches des filles *gauchos*, bardées de lanières, cuisses barrées d'étuis à *revolver*, fières autant que les reines couronnées d'aigrettes, tout cuir *et paillettes de Claude Montana*.

Le luxe, certainement. Mais si les créateurs ne créaient que le luxe et l'extravagence, si Chanel *n'était* responsable que des robes qu'elle a inventées, dessinées, fabriquées, la mode aurait disparu, enfermée dans les salons *riches. Seulement il y a les idées, le truc qui dé*clenche l'imagination. Une affaire de désir. Les films sur Chanel, sur son monde, ce monde crispé et généreux, restent à faire.

C.G.

★ Voir films en exclusivité.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

DESSINS TCHÈQUES DU XXe SIÈCLE. – Jusqu'au 12 décembre.

LUCAS SAMARAS. Salle contemporaine et animation. Jusqu'au 27 novembre.

JAN SAUDEK. – Salon photos. Jusqu'au 23 octobre.

MÉCANIQUES A BOULES, de Pierre Andrès. Atelier des enfants. Sauf dim. et mardi, de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 janvier.

LES PETITES SŒURS D'ALICE. – Bibliothèque des enfants. Piazza. Jusqu'au 5 décembre.

VIDÉO DANSE. Time five, for Merce, installation de Charles Atlas. – Jusqu'au 6 novembre.

C.C.I.

CRÉER UN PRODUIT. – Jusqu'au 21 novembre.

ACTUALITÉ DOCUMENTAIRE : Né (e) pour naître... Jusqu'au 8 novembre.

B.P.I.

VISAGES D'ALICE. – Jusqu'au 28 novembre.

VOUS AVEZ DIT RURAL ? – Jusqu'au 9 janvier 1984.

Musées

MURILLO DANS LES MUSÉES FRANÇAIS. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 heures. Entrée : 12 F (gratuite le dimanche et le mercredi). Jusqu'au 24 octobre.

GUSTAVE DORÉ. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 heures à 17 h 40. (Visite-conférence, le samedi à 14 h 30.) Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. (Visite-conférence, le mercredi à 14 h 30.) Jusqu'au 6 novembre.

L'ART DES CYCLADES, dans la collection Goulandris. Grand Palais, entrée Place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 11 F ; le samedi : 8 F (gratuite le 2 décembre). Jusqu'au 9 janvier.

J.M.W. TURNER, 1775-1851. – Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Entrée : 15 F ; *le samedi : 12 F (gratuite le 15 décembre).* Jusqu'au 16 janvier.

SALON D'AUTOMNE : Naissance du Salon, de Cézanne à Matisse. Grand Palais, porte H (359-46-07). Tous les jours de 10 h 30 à 20 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 7 novembre.

DONATION J.-H. LARTIGUE. **Femmes de mes autrefois et de maintenant.** – Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 15 janvier 1984.

AUSTRALIE. Re-constructed vision – Peintures sur écorce. Musée des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 9 F ; dim. : *4,50 F. Jusqu'au 7 novembre.*

LA CIVILISATION ROMAINE de la Moselle à la Sarre. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf lundi, de 10 h à 18 h ; jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 11 F ; samedi : 8 F. Jusqu'au 30 octobre.

D'UN AUTRE CONTINENT : **L'AUSTRALIE, le rêve et le réel.** ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). *Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.* Jusqu'au 5 décembre.

LES MYTHES DE NOS NIPPES. La mode, les enfants, les adolescents 1883-2083. Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, *de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 31 décembre.*

L'EXPO DES EXPOS. Expositions universelles, Londres 1851-Paris 1989. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). *Sauf mardi, de 13 h à 19 h ;* sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 12 décembre.

LUCIEN-ACHILLE MAUZAN (1883-1925). Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 23 octobre.

MAURICE BLANCHARD (1903-1969), peintre de la butte. – Collection du vieux Montmartre. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 janvier.

PHOTOGRAPHIES ANCIENNES DE LA COLLECTION GEORGES SIROT 1898-1977. – Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Jusqu'au 10 novembre.

HOMMAGE A JEAN EFFEL. *Musée* de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf dim. et fêtes, de 10 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 26 novembre.

POUPÉE JOUET, POUPÉE REFLET. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à *17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 janvier.*

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

CHICAGO. 150 ans d'architecture 1833-1983 : Frank Lloyd et l'école des prairies. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf *(555-91-50). Jusqu'au 15 janvier.* – **Réalités.** Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte (260-34-57). Jusqu'au 15 décembre. – **Tendances.** Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). – **Un passé composé.** Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 15 janvier. – **L'architecte B. Goldberg.** Galerie G. Fall, 57, quai des Grands-Augustins (633-52-45). – **L'architecte H. Weese.** Galerie D. Gervis, 14, rue de Grenelle (544-41-90). – **L'architecte W. Netsh.** Galerie D. René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). – **L'architecte Madeyski.** *Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28).* Jusqu'au 15 novembre.

ANNE ET PATRICK POIRIER : Architecture et mythologie. Chapelle de la Salpêtrière, 47, boulevard *de l'Hôpital.* Sauf lundi, de 12 h à 20 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 5 décembre.

LE QUARTIER MONTPARNASSE **ET LA TOUR.** – 56e étage de la tour Montparnasse. De 10 h à 22 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 15 janvier.

LE PAYSAGE DES OUVRAGES D'ART. - Orangerie de l'Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h à 18 h. Entrée *libre. Jusqu'au 30 octobre.*

UN MUSÉE : DES CHEFS-D'ŒUVRE. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, *127-129, rue Saint-Martin (271-26-16).* Jusqu'au 8 janvier 1984.

PAPUNYA, peintures aborigènes du désert de l'Australie centrale. – Ambassade *d'Australie, 4, rue Jean-Rey (575-62-00).* Jusqu'au 30 octobre.

HOMMAGE A LA MAIN : créateurs-orfèvres contemporains en Suède. TORSTEN RIDELL, peintures. – Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20), de 12 h à 18 h ; Samedi, dimanche, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 6 novembre.

PAUL IRIBE, précurseur de l'art déco. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 *à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 décembre.*

TUMULT. Une revue, trois photographes. Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim. (et 31 octobre et 1er novembre). Jusqu'au 10 novembre.

ROSEMARIE CASTORO. Sculptures et dessins. American Center, 261, boulevard Raspail (321-42-20). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam. de 12 h à 17 h. Jusqu'au 19 novembre.

LA GUERRE D'AMÉRIQUE ET LA ***LIBERTÉ DES MERS. Salon d'accueil de*** l'Hôtel de Ville, 29, rue de Rivoli (278-66-72).

COZZOLINO, peinture. BARATA, peinture. VILLANI, aquarelle. Galerie Debret, 28, rue La Boétie. Sauf sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 18 novembre.

CYPRIEN NORWID. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon. Sauf sam. et dim., de 9 h à 17 h ; ven., de 9 h à 16 h 30. Jusqu'au 3 novembre.

CARL TH. DREYER. *Maison du Danemark,* 142, avenue des Champs-Elysées. De 12 h à 19 h ; dim. de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 décembre.

BRANDT, CASANOVA, MARQUEZ. Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic (553-29-98). Sauf sam. et dim., de 9 h 30 à *14 h. Jusqu'au 3 novembre.*

HOLLYWOOD AU MARAIS. L'art des photographes portraitistes des stars de Hollywood (1923-1950). Centre culturel du Marais, 20-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). De 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 janvier.

CHRISTIAN DIOR ET LE CINÉMA. Cinémathèque française, musée du cinéma, Palais de Chaillot (723-55-98). Jusqu'au 4 décembre.

A PIERRE ET MARIE. Une exposition en travaux. – 36, rue d'Ulm. Vendredi, samedi, dimanche, de 11 h à 19 h.

Galeries

YANN DUGAIN, CATHERINE VIOLLET. – Galerie ABCD, 30, rue de Lisbonne (563-25-42). Jusqu'au 10 novembre.

PEINTURES ET ÉCRITS 1912-1983. – Galerie J. Spiess, 4, rue de Messine (256-06-41). Jusqu'au 15 novembre.

NIGEL HALL, Sculptures ; ALAN GREEN, peintures ; PIERRE ALECHINSKY ; JIRI KOLAR. – Galerie Maeght Lelong, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 18 novembre.

ARTISTES AU GRAND JOUR RUE DU JOUR. Jusqu'au 5 novembre. – **CHRISTIAN PARISOT. Mise en scène** *de la peinture. Jusqu'au 26 novembre.* Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58).

GUERRYAM. Parcours en sous-sol. – ANNE LEBLANC. La bibliothèque errante. Galerie C. Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67). Jusqu'au 29 octobre.

GRAPHIC PRODUCTION. Dessinateurs *sauvages. Théâtre de la Bastille,* 76, rue de la Roquette (357-42-14). Jusqu'au 1er novembre.

UNE CHAMBRE A SOL. Photographies, *tableaux, sculptures, etc.* Le Lieu-dit, 171, rue Saint-Jacques. Jusqu'au 30 novembre.

SHANON. Collages récents - TINÉ. Bronzes, terres et galets. Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 5 novembre.

« CRÉATION » ET SES PEINTRES. Galerie B. Schéhadé, 44, rue des Tournelles (277-96-74). Jusqu'au 10 novembre.

S.O.S. SCULPTURE. Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 5 décembre.

LYDIE ARICKX. Galerie J. Briance, 23-25, *rue Guénégud (326-85-51).* Jusqu'au 26 novembre.

ARMAN. Wall, pièces 1981-1983. – Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 29 octobre.

ASSADOUR. Gravures et aquarelles récentes. Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du *Four (326-43-38). Jusqu'au 10 novembre.*

MIKLOS BOKOR. Peintures à l'eau. – Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 12 novembre.

MATHIAS BAUDINIÈRE : Mosaïques. – Atelier M. Alencon, 28, rue des Blancs-Manteaux (272-64-73). Jusqu'au 31 octobre.

MARGUERITE BORDET. – Galerie Râ, 7, rue de Turbigo (236-45-74). Jusqu'au 26 novembre.

BRAQUE. Bijoux. – Cercle Républicain, 5, avenue de l'Opéra (260-60-95). Jusqu'au 13 novembre.

YVES BRAYER. Œuvres récentes. – Galerie Matignon, 18, avenue Matignon (266-60-32). Jusqu'au 15 décembre.

ANTHONY CARO. – Galerie de *France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00).* Jusqu'au 29 octobre.

CATHELIN illustre « Dix Haïkaï ». – Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (359-74-46). Jusqu'au 19 novembre.

SANDRO CHIA. – Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). *Jusqu'au 27 octobre.* – Galerie Natalie Seroussi, 34, rue de Seine (634-05-84). Jusqu'au 10 novembre.

JEAN COCTEAU. – Galerie Proscenium, 35, *rue de la Seine (354-92-01).* Jusqu'au 3 décembre.

DAVID CONNEARN, Travaux sur papier, livres. – Galerie Maximilien Guiol, 22, rue de Poitou (271-60-06). Jusqu'au 10 novembre.

DANIEL CUEVA. Galerie Quincampoix, *bosse, 13, rue Quincampoix (278-68-48).* Jusqu'au 14 novembre.

DADO. Travaux récents. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 15 novembre.

MICHEL DESJARDINS - Voyage en Italie. Librairie de photographie et d'art graphique, 14, rue Saint-Sulpice (634-04-31). Jusqu'au 5 novembre.

FRED DEUX, l'expérience extérieure, onze dessins grand format 1982-83. – Galerie *Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32).* Jusqu'au 29 octobre.

JEAN DUBUFFET. – Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 5 novembre.

FIEDLER. Peintures et gravures. Galerie A.-Maeght, 42-46, rue du Bac (548-45-15). *Jusqu'à fin novembre.*

THOMAS GLEB. Tapisseries-collages. – Hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-15-15). Jusqu'au 18 novembre.

ÉDOUARD GOERG. Huiles, gouaches, dessins, gravures (1923 à 1965). – Galerie « Ile-des-Arts », 66, rue Saint-Louis-en-l'Ile *(326-02-01). Jusqu'au 29 octobre.*

LINDA HEILIGER. Light, Space and Colour. – Galerie des Femmes, 74, rue de *Seine (329-50-75). Jusqu'au 5 novembre.*

MICHEL HUMAIR. Peintures récentes. – Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 29 octobre.

JOHN KACERE. – Galerie Jean-Pierre Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-*56-02). Jusqu'au 12 novembre.*

ÉLIANE LARUS. Peintures-reliefs. L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 29 octobre.

CHARLES-LOUIS LA SALLE, Gravures. – Galerie James Mayor, 34, rue Mazarine (326-60-34). Jusqu'au 29 octobre.

LE MARÉCHAL. Œuvre gravée 1960-1983, **aquarelles, peintures, dessins.** – Galerie M. Broutta, 31, rue des Bergers (577-93-79). Jusqu'au 26 novembre.

PIERRE MABILLE, love song. – Galerie Georges Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 29 octobre.

PASCAL MAHOU. Figure. *Galerie* 30, rue Rambuteau (278-41-07). Jusqu'au 12 novembre.

ANNE MOREAU. Peintures récentes. *Galerie Jacob,* 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 5 novembre.

GARCIA MULET. Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (508-51-25). Jusqu'au 12 novembre.

TANIA MOURAUD. Ah ! Paris. Galerie S. Saouma, 2, impasse des Bourdonnais *(236-44-56). Jusqu'au 5 novembre.*

DANIEL NADAUD. – Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 29 octobre.

PASCHKE. – Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques Callot (354-78-41). Jusqu'au 29 octobre.

MALGORZATA PASZKO. – *Galerie* Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 12 novembre.

FRED PETEREIT, 1923-1981. – Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 28 octobre.

DANIEL PONTOREAU. – Site-art *présent, 10, rue Coquillière (508-58-96).* Jusqu'au 4 décembre.

ROBELIN. – Galerie P. Lescot, 153, rue Saint-Martin (887-81-71). Jusqu'au 19 novembre.

ROHNER. Toiles récentes. – Galerie Framond, 3, rue des Saints-Pères (260-*74-77). Du 20 octobre au 20 décembre.*

ROUGEMONT. Découper pour voir. – Galerie du 7, rue Princesse (326-26-97). Jusqu'au 18 novembre.

JOSE LUIS SANCHEZ. Sculptures récentes. – Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 10 novembre.

ANDRIA SANTARELLI. – Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 8 novembre.

SEGARD. Les histoires d'Aljoscha. – Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 19 novembre.

THEODORE STRAWINSKY. Pastels. – *Galerie suisse de Paris,* 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 17 décembre.

TAL-COAT, peintures. – Galerie P.-Trigano, 4 *bis,* rue des Beaux-Arts (634-15-01). Jusqu'au 29 octobre.

M. VANDEN EECKHOUDT. Zoologies. ***Photographies.*** – *Galerie Ideodis-*Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 26 novembre.

GUDRUN VON LEITNER. Collages 1982-1983. – Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (261-19-07). Jusqu'au 12 novembre.

WOLF VOSTELL. – *Galerie Bama,* 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 29 octobre.

WOLF. Peintures. – L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 19 novembre.

En région parisienne

CERGY-PONTOISE. Préhistoire de l'agriculture. Du Proche-Orient... à l'Ile-de-France. Bibliothèque centrale, place des Arts (031-93-60). Lundi, jeudi, ven., de 14 h 30 à 19 h ; mer., sam., de 10 h à 17 h. *Jusqu'au 5 novembre.*

CRÉTEIL. Milshtein : Peintures, gravures. – Maison des arts, place S. Allende (899-94-50). Octobre-décembre.

GENNEVILLIERS. Erro. – Galerie municipale E. Manet, place J. Grandel (794-10-86). Sauf dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 19 novembre.

MELUN. Hommage à Jack Chambrin. – Musée, La Vicomté, 5, rue du Franc-Murier (439-17-91). Du 22 octobre au 13 novembre.

MONTGERON. A. Reznitsky. Musée de l'art russe contemporain, château du Moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 11 décembre.

LES MUREAUX. Jean Cocteau en Yvelines. Centre de formation E.D.F.-*G.D.F., 17, rue Albert-Thomas.*

PONTOISE. Le retable de Nucourt et l'iconographie de Saint-Quentin. – Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardis et jours fériés, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 6 novembre. – **Eugène-Antoine Durenne, 1860-1944.** – Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 novembre.

VILLEPARISIS. 10 poètes, 10 peintres. – Centre culturel Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam., dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 20 novembre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. – **Karen Hansen : traces d'ombre.** – Musée des tapisseries (21-05-78). Jusqu'au 15 novembre.

AMIENS. Cent artistes de l'Amérique latine. – Jusqu'au 30 octobre – **Boîte à l'être : Claude Courtecuisse.** – Jusqu'au 13 novembre. Maison de la culture, place *L. Gontier* (91-83-36).

ANGERS. Dieux de l'Inde du Sud dans l'imagerie populaire. – Musée des Beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65) – Musée Pincé, 32 bis, rue Lenepveu. Jusqu'au 4 décembre. – **Georges Oudot. Rétrospective.** Palais des Congrès. Jusqu'au 27 novembre.

ARRAS. La bataille électorale. Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 11 décembre.

BOURG-EN-BRESSE. L'Anjou religieux et les orfèvres du XIXe siècle. – Prieuré de Brou (22-22-31). Jusqu'au 6 novembre.

CAEN. Doméla, 1923-1983. – Chapelle Saint-Georges. Jusqu'au 19 octobre.

CERET. Manolo : Dessins, peintures, sculptures. Musée d'art moderne, rue Joseph Parayre (87-27-76). Octobre.

CHAGNY. Olivier Mosset. Au fond de la cour à droite, 6, rue de Beaune (87-27-82). Jusqu'au 5 novembre.

CHALON-SUR-SAONE. Bellaguet. Tensions chromatiques. – Musée Denon (48-01-70). Jusqu'au 15 décembre. – **Paule Combey-Patrick Pion.** Jusqu'au 30 octobre. – **Jochen Gerz.** Jusqu'au 27 novembre. Maison de la culture (48-48-92).

DICY (Yonne). Art hors-les-normes. La Fabuloserie (63-64-21). Jusqu'au 12 novembre.

GRAVELINES. Félix Vallotton : tout l'œuvre gravé et quelques dessins préparatoires. Quatre artistes, quatre techniques, quatre semaines. *Musée du dessin et de* l'estampe (23-08-13). Jusqu'au 28 novembre.

LYON. Michel Simon dans le cinéma français. *Institut Lumière,* rue du Premier-Film (800-86-68). Jusqu'au 6 novembre. **Jan Voss, 1961-1983.** – Artothèque, 23, place des Terreaux (839-29-67). Jusqu'au 5 novembre. **« L'Art nous presse ».** – ELAC. Centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (842-27-39). Jusqu'au 28 novembre.

LE MANS. Art populaire de Kirghizie. Collégiale Saint-Pierre-la-Cour. Jusqu'au 25 novembre.

MONTPELLIER. Image/objet. – Foyer de l'Opéra. Jusqu'au 3 novembre.

NICE. Chargesheimer. Photographies 1924-1972. – CARI, villa Arson, 20, avenue S. Liégeard (51-30-00). Jusqu'au 20 novembre.

POITIERS. Guillermo Nunez. – Musée *Sainte-Croix, rue Saint-Simplicien* (41-07-53). Jusqu'au 19 décembre.

RENNES. R. Binet-A. Catherine. Collections de photographies. – Musée de Bretagne, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 31 janvier.

ROANNE. Serge Charchoune. – Musée J. Déchelette, rue A. France (71-47-41). Jusqu'au 20 novembre.

ROUEN. Les vues de l'amateur : œuvres de la donation Baderou. – Musée des *beaux-arts, 26 bis, rue Thiers* (71-28-40). Jusqu'au 30 octobre. – **Hans Bischoffshausen.** Centre d'art contemporain. Jusqu'au 10 novembre.

SAINT-AMAND-LES-EAUX. Joulia. Céramique-sculpture 1950-1983. Musée, Grand-Place (48-67-09). Jusqu'au 27 novembre.

SAINT-ÉTIENNE. Nicky Rieti. Dioramas. – Maison de la culture. Jusqu'au 15 décembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Max Ernst. – Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 30 octobre.

STRASBOURG. Willi Baumeister, 1889-1955. Musée d'art moderne, ancienne douane (32-46-07). Jusqu'au 27 novembre.

TOULON. François Arnal. – ***Aujourd'hui le Moyen-Age – Japon : Dialectique du dedans-dehors dans l'architecture*** **de Kyoto.** Musée, 113, boulevard général Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 4 décembre.

TOULOUSE. Jean-Luc Poivret. Centre culturel L. de Vinci, Ecole nationale de l'aviation civile, 7, avenue E. Belin (25-21-99). Jusqu'au 26 octobre.

TROYES. De l'école royale de dessin à l'école des beaux-arts de Troyes. 210 ans d'une institution. – Musée des beaux-arts, 21, rue Chrestien-de-Troyes (43-49-49). Jusqu'à fin octobre. – **Roger de La Fresnaye.** Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (80-57-30). Jusqu'au 27 décembre. – ***De l'art juif aux artistes israéliens :*** **continuité ou rupture.** – Maison du boulanger, 16, rue Champeaux. Jusqu'au 13 novembre.

VILLEURBANNE. Carl André – Bertrand Lavier. Le Nouveau Musée, 11, rue Léon Dolard (884-55-10). Jusqu'au 29 novembre.



THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LES SPECTACLES NOUVEAUX

SARAH OU LE CRI DE LA LANGOUSTE — Œuvre (874-42-52), les 19, 20, 21 à 20 h 30, sam., dim., 14 h 30.

LES EXILES — Petit-Rond-Point (256-70-80), 21 h (19).

LA NUIT DU 16 JANVIER — Tristan Bernard (522-08-40), 21 h (19), sam., dim. 15 h.

LA CONFESSION IMPUDIQUE — Cergy-Pontoise, Théâtre des Arts (030-33-33), le 19 à 18 h 30, les 20, 21, 22 à 21 h.

MOI N'AMUSE PAS MOI — Sartrouville, Théâtre (914-23-77), les 21, 22, 25 à 21 h.

GOLIATH — Eragny sur Oise, Théâtre de l'Usine (032-79-00), les 21, 22 à 21 h.

LES SECONDES SURPRISES DE L'AMOUR — Plaisance (320-00-06), 20 h 30 (25).

HORS PARIS

BETHUNE — *Brecht-Kabaret*, par le Centre dramatique du Nord-Pas-de-Calais (21) 01-52-39, jusqu'au 29.

BRUXELLES — Groupov, Phase II, par l'Ensemble Théâtral Mobile (19) 322-513-73-00 à partir du 19.

DIEPPE — *Blaise, par la Pie Rouge* (35) 98-49-35 au CAC Jean-Renoir du 21 au 26.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), (D. L). Les 19, 22, 25, à 19 h 30 : Moïse ; les 20, 21 à 19 h 30 : Madame Butterfly.

SALLE FAVART (296-06-11) : le 20, à *20 h : Concert Beethoven ; les* 21, 24 à 19 h30 : Vive Offenbach.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20). Les 19, à 14 h 30 et 22 à 20 h 30 : l'Avare ; les 19, 20, 21, 24 à 20 h 30 et 23 à 14 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir ; les 23, 25 à 20 h 30 : les Estivants.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer, les 19 à 14 h 30, 22 à 15 h : Les voyages de Gulliver (Marionnettes). — Grand Théâtre (L, Mar.) : les 19, 20, 21, 22 à 18 h 30, 23 à 16 h : Hamlet (dernière).

TEP (797-96-06) (L) : Cinéma, à 20 h le 19 : Union Maids/Austerlitz ; le 20 : Prix de beauté/la Nuit de Varennes ; le 21 : Travail au noir/la Marseillaise ; le 22 : Norma Rae/les Mariés de l'an II ; *le 23 : A bientôt, j'espère/Classe de* lutte/1789 ; le 25 : Dernière sortie avant Roissy/Danton.

PETIT TEP (797-96-06) (L) : Théâtre, les 19, 20, 21, 22, 25 à 20 h 30 et 23 à 15 h : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33) (mar.), Débats : le 19 à 15 h : Cycle conteurs pour enfants ; 18 h : Architecture et *construction ; 21 h : Collection* « Loques » ; le 20 à 18 h 30 : La bibliothèque bleue ; le 24 à 17 h 30 et 21 h : avec Stefan Zweig. — Concerts : les 19, 21, 22 à 18h 30 : voir Théâtre Musical de Paris ; *les 20, 22, 23 à 18 h 30* et *19, 20,* 21 à 20 h 30 : Nouvelle musique australienne. — Cinéma/Vidéo : les 19, 20, 21, 22, 23 de 12h à 14 h : Arthur et Corinne Cantrill ; les 19, 20, 21, 22, 23 de 12 h à 22 h : Environnement vidéo de Claude Torey « Zenon » ; les 19, 20, 21, 22, 23, 24 à partir de 12 h 30 : Time five, for Merce ; les 19, 20, 21, 22, 23, 24 : Nouveaux films Bpi, à 13 h : Prélude pour un théâtre des Dieux; *16 h :* Philippe Soupault et le surréalisme; *19 h : Toute la mémoire du monde ;* les 20, 21, 22, 23 à 18 h et 20 h : Studio Bela Balazs (école de jeunes cinéastes hongrois).

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). Opéra : les 19, 21, 22 à 18 h 30 : Huit chants pour un roi fou (P.M. Davies) ; Aventures et nouvelles aventures (G. *Ligeti*), Ensemble intercontemporain, dir. P. Boulez. — Concerts : le 24 à 18 h 30 : A. Vanzo, M. Masquelin, A.M. Fontaine (Delibes, Gounod, Bellini, etc.) ; 20 h 30 : Barbara Hendricks, orchestre de Chambéry et de la Savoie (Mozart, Barber) ; le 25 à 20 h 30 Orchestre Colonne, K. Trikolodis, P. Amoyal (Bruch, Bruckner). — Danse : les 19, 20, 21, 22 à 20 h 30 et le 23 à *14 h 30 : XXI[e] Festival international de* danse de Paris, Ballet Théâtre Français de Nancy (orchestre de l'Ile-de-France).

THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) (*L*) : les *19, 20, 21, 22 à 18 h 30* : Edith Butler ; 20 h 30 : les Céphéides ; les 25, 26 à 18 h 30 et 20 h 30 : voir Jazz.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34). Les 19, 20, 21, 22, 25 à 20 h 30 : Paco Ibanez ; le 23 à 16 h : Oum Kalsoum, chanteuse égyptienne : le 24 à 20 h 30 : Musique de Pologne (Ewa Demarczyk).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (D. soir, L), 20 h 30, dim. 17 h : L'Amour en visites ; (D. soir), 18 h 30 : Comédiens cherchent *public pour mourir d'amour et plus si* difficultés.

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.

ARC (723-61-27), les 20, 22 à 20 h 30 : Le Secret.

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), le 19 à *21 h, le 22 à 18 h 45, le 23 à 15 h :* le Chandelier ; le Plaisir de rompre ; le 24 à 21 h, le 25 à 15 h et 21 h : le Misanthrope ; le 21 à 21 h : la Vie unanime ; le 21 à 18 h 30 : la Vie ordinaire ; le 22 à *22 h 30* : Moi.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), mer., mar., 20 h 30 : les Bonnes ; jeu., ven., sam., 20 h 30, dim., 16 h : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), mer., mar. 19 h, jeu., ven. *21 h.*, sam. 16 h : le Pélican ; mer., jeu., mar. 18 h 30, ven., sam. 20 h 30 : Credo.

BASTILLE (357-42-14) (D. soir, L). 21 h, dim. 15 h : le Gardien de tombeau (dern. le 22) ; (D. soir, L.) 19 h 30, dim. 17 h : l'Autre côté de la Lune ; Ah Lillian Gish.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24) (D.), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 30 : Les deux fils de Pedro Nerf-de-Bœuf.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), *mer., jeu., ven. 20 h 30 : Zod Zod* Zod...Iaque.

CARTOUCHERIE, *Épée de Bois* (808-39-74) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : la Maison de Bernarda Alba ; Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Vater Land. Th. du Soleil (374-24-08) le 22 à *18 h 30 : la Nuit des rois.*

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h 30 : la Parodie ; Resserre (D., L.), 20 h 30 : Dommage qu'elle soit une putain ; *Galerie (D., L., mar.), 20 h 30 : les* Troyennes.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. *18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : Chacun* sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D., L.), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

CONSTANCE (258-97-62), mer., jeu., mar., 20 h 45 : Appelez-moi Arthur, ou les Mystères de la Table ronde (dern. le 21) ; ven., sam. 20 h 45, dim. 17 h : l'Histoire merveilleuse d'un gagnant du Loto dont la fiancée se tua accidentellement le lendemain du tirage.

DAUNOU (*261-69-14*) (*mer., D. soir*), 21 h ; dim. 15 h 30 : la Chienlit.

DECHARGEURS (236-00-02) (D.), 20 h 30 : l'Echo du silence ; 22 h : Va ma Terre quelle belle idée.

ELDORADO (208-23-50) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : le Don Juan de la Creuse.

ÉDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Mademoiselle Julie.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.), 21 h., dim. 17 h : Louise-Emma.

ESPACE-GAITÉ (327-13-54) (D. soir, L.), 20 h 15 ; dim., 15 h 30 : la Bonn'Femme aux *camélias* ; (*D.* soir, L.), 21 h 30, dim. 17 h : Toutes à tuer.

ESPACE-MARAIS (584-09-31) (D., L.), 20 h 30 : Transexpress Hôtel.

ESSAION (278-46-42) (D., L.), 19 h : Pas *moi* ; *21 h* : Agatha (dern. le 22).

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (340-36-35) (*D., L., mar.*), 21 h : Récit d'une passion envahissante.

FONTAINE (874-74-40) (D. soir, *L.*), 20 h 15, sam. 18 h, dim. 17 h : Vive les femmes.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 15, dim 16 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

GALERIE-55 (*326-63-51*) (*D., L.*), *21 h* : Public Eyes - A Private Ear.

HUCHETTE (326-38-99) (D.) *19 h 30* : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon - Abracadabracula ; 22 h 45 : Cabaret Dada.

LA BRUYÈRE (*874-76-99*) (*D. soir, L.*), 21 h, dim. 15 h : Mort accidentelle d'un *anarchiste.*

LIERRE - THEATRE (586-55-83) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). I. 18 h 30 : Cajamarca ou le supplice de Pizarre ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 30 : Bobby Lapointe ; II. *18 h 30* : Fables de La Fontaine ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; *22 h 30 : Visages de Cocteau.* Petite salle, 18 h 30 : la Putain littéraire ; 19 h 45 : Mozartement vôtre ; 22 h 15 : Baudelaire du mal.

LYCÉE BUFFON (307-85-80) (D.), 20 h 30 : Shakespeare au lycée.

LYCÉE TECHNIQUE, 233, bd Raspail (*307-85-80*) (*D.*), *20 h 30* : les Attentions particulières.

LYS MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : Vendredi, jour de liberté (dern. le 20).

MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) (D.), 21 h, sam. 19 h et 22 h : les Sales *Mômes.*

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), *20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30* : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : *Marguerite et les autres* ; *Petite Salle* (D. soir, L.), 21 h 15 : dim. 16 h : l'Astronome.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J. D. soir), 20 h 30 : sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. *15 h 30 : l'Entourloupe.*

ŒUVRE (874-42-52) lun. mar. 20 h 30, sam. 19 h 30 : dim. 17 h : l'Extravagant Mister Wilde.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière ; Rencontres, le 24 à 20 h 30, le *25* à 14 h 30 : Prosper Mérimée.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (mer. soir, D. soir, L.), 20 h 30 ; mer., sam. 15 h, dim. 14 h 30 et 18 h 15 : Un *homme nommé Jésus.*

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 20 h 15 : la Dernière Bande ; 21 h 15 : Restaurant de nuit.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D. soir, L.), *21 h*, sam. *17 h*, dim. 15 h : K2.

POTINIÈRE (*261-44-16*) (*D. soir, L.*), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Il Signor Fagotto.

RENAISSANCE (208-18-50) (J., D. soir), 21 h, dim. 15 h : Théâtre de Bouvard.

SAINT-GEORGES (874-74-37) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Ma vedette américaine.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 19 h 30 et 22 h, dim. 15 h 30 : Cami.

STUDIO FORTUNE, le 20 à 21 h : Dans un siècle ou deux.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79) I. Jeu., *ven., sam.* 20 h 30, *dim. 15 h* : *Tartuffe*; lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II. Jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Fando et Lys ; mer., lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : Huis clos.

THÉATRE DE L'ALLIANCE (544-50-40), le 24 à 20 h 30 : Récitals poétiques.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 15 : Nous, on fait où on nous dit de faire.

TEMPLIERS (278-91-15) (D. soir, L., Ma.), 20 h 30, dim. 18 h 30 : Cinquante-neuf minutes d'attente.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84) (D.) 21 h : les Dames de fer ; 22 h : Y'en a marr... ez vous ?

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), mer., ven., lun., 18 h 30 : le Grand Écart ; jeu., sam., mar. : A la rencontre de M. Proust ; 20 h 30 : l'Orchestre ; 21 h 30 : Arrête de rire, ça va sauter ; *22 h 30 : le Propriétaire.*

THEATRE DE MÉNILMONTANT (636-97-67), jeu., ven., 20 h 30, sam., dim. 15 h : Zacharie.

THÉATRE NOIR (346-91-93) (D. soir, L.), 20 h 30, dim 17 h : les Crocodiles.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. *15 h* : Sortilèges.

THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), (*dim. soir, L., mar.*), *20 h 30, dim. 17 h* : le Dîner bourgeois.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), les 19, 20, 25 à 20 h 30 : les Affaires sont les affaires ; les 21, 22 à 20 h 30, *le 23 à 15 h* : Savannah Bay.

THÉATRE 13 (588-16-30) (D. soir, *mar.*), *21 h, dim. 15 h* : *l'Emoi d'amour.*

THÉATRE 14 (545-49-77) (D., L.), 20 h 30 : Goodbye paradis cancan.

THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 22 h, dim. 18 h : Bruits de peau.

TOURTOUR (887-82-48) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; (Dim. soir, L.), 22 h., dim. 18 h : le Bel Indifférent, l'Amour toujours.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D., L.), 18 h 30 : les Mots.

UNION (246-20-83) (D.), 20 h 30, jours pairs : le Chant général ; jours impairs : l'An *2000 n'aura* pas lieu.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D., L.), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; *21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30* : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds ; (D.), 22 h 30 : Fouillis.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.), 19 h 30 : la Spécialité.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h 15 : Chant d'épandage ; *22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.*

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (L.), I : 20 h 15+sam., 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangouses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour c'est comme un bateau blanc ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome *chatouilleux* ; *23 h 30 : Fais voir ton Cupidon.*

L'ÉCUME (542-71-16), (*D., L., mardi*), 20 h 30 : Toupie or not Toupie; (D., L., mardi), 22 h : W. Wuir, B. Starks, S. Martinn.

LES LUCIOLES (526-51-64) (L.), 20 h : Roman-photo pour bonniches en délire.

LE PETIT CASINO (278-36-50), (D., L.), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.) : 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : le Ticket.

RESTOSHOW (508-00-81) (D., L.), 20 h 30 : Hubert Ferdi ; 22 h : G. Dahan.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; *22 h : Vous descendez à la prochaine ?*

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Un pneu, c'est un pneu ; 22 h : les Burlingueurs.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15, sam. 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.) *20 h 30 : P. Miserez; 23 h : Chez Panique.*

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., dim. 15 h 30 : On perd les *pétales.*

DEUX ANES (606-10-26) (mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : L'impôt et les os.

En région parisienne

ASNIÈRES, C.C.A. (733-69-36), le 25 à 20 h 45 : S. Joly.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune, (833-16-16) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Emilie ne sera plus jamais cueillie *par* l'anémone.

BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Mariage.

CACHAN, C.C.C. (665-66-12), le 20 à 20 h 45 : l'Avantage d'être Constant.

CHELLES, C.A.C., (421-20-36), le 20, 21 à 20 h 45, le 22 à 18 h 30, le 23 à 16 h : Le Prix Martin.

CLAMART, C.C. J. Arp, (645-11-87), le 19 à 20 h 30 : Chéri. Voir aussi Festival de l'Ile-de-France.

CHOISY, *Théâtre P. Eluard* (890-89-79), le 22 à 21 h : M. Hermon.

LA COURNEUVE, C.C. *J. Houdremont* (838-92-60), le 22 à 20 h 30 : Orchestre de chambre des virtuoses français.

CRETEIL, Maison des Arts A. Malraux (899-94-50), le 20 à 14 h 15, les 21, 22 à *20 h 30 : Maman N et maman F*; le 23 à 16 h : Kawen.

ELANCOURT, A.P.A.S.C. (050-13-75), le 22 à 21 h : A. Souchon.

ENGHIEN, salle Garnier, le 22 à 21 h : le Ciel est par-dessus le toit; le 23 à 16 h : l'Ane.

FRANCONVILLE, *Ciné H. Langlois* (413-54-96), le 25 à 21 h : Geneviève de Brabant.

GARCHES, C.C. (741-39-32), le 20 à 20 h 30 : M. Winogradof; le 21 à 20 h 30 : G. Allwright; le 22 à 20 h 30 : Ph. Delletrez, H. Texier, F. Couturier, Ch. Lète; le 23 à 15 h : H. Des.

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30), voir Festival d'automne; Maison des jeunes (799-55-47), le 21 à 21 h : P. Woguin.

ISSY-LES-MOULINEAUX, M.J.C. (554-67-28), le 25 à 20 h 30 : le Fétichiste.

IVRY, Théâtre des Quartiers (672-37-43) (D. soir, J.), 20 h 30, dim. 17 h : Romance of Mexico.

MARNE-LA-VALLÉE, C.A.C. (005-64-87), *le 22 à 21 h* : Max Gowland Trio.

MONTREUIL, C.C. J. Lurçat (287-50-08), le 21 à 20 h 30 : P. Villaroel; Royal Jazz (253-45-08), les 21, 22 à 20 h 30 : Tao.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81) (L.) 20 h, jeu. 19 h 30, dim. *17 h : les Paravents.*

NEUILLY, Athlétic (624-03-83) (D., L., mar.), 21 h : Le Remora.

PALAISEAU, gymnase Géo-André (010-80-70), les 20, 21, 22 à 20 h 30, le 23 à 15 h : l'Opéra de Smyrne.

LE PERREUX, C.C. (324-54-28), les 19, 20, 21, 22 à 14 h 30 : le Nuage magnétique; église Saint-Jean-Baptiste, le 22 à 21 h : Meurtre dans la cathédrale.

RIS-ORANGIS, C.C. (906-72-72), le 20 à 15 h 30 ; le 22 à 20 h 45 : Rêves d'écluse.

RUEIL-MALMAISON, Théâtre A.-Malraux (749-77-22), le 19 à 14 h 30 : M. Rongier; le 22 à 21 h : G. Servat.

SAINT-CYR-L'ECOLE, C.A.C. (058-45-74), *le 23 à 16 h : F. Imbert, F.* Moreau.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), voir Festival d'Automne.

SAINT-GRATIEN, C.C. (989-24-42), le 21 à 21 h : le Chant du cygne.

SANNOIS, M.J.C. (981-80-55), le 22 à 21 h : Les mots qui penchent.

SENLIS, Fondation Cziffra (4) (453-39-99), le 22 à *16 h : G. Magnan* (Beethoven, Schubert, Brahms...).

SURESNES, Théâtre Jean-Vilar, (772-38-80), le 21 à 21 h : Quatuor Ivaldi (Beethoven, Fauré, Strauss).

VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), les 20, 21 à 21 h : Chéri.

LE VESINET, *C.A.L.* (976-32-75), le 25 à 21 h : Débris d'évasion.

VILLEPINTE, salle J.-Prévert (383-74-00), le 22 à 21 h : Match d'impro.

YERRES, église Saint-Honest (948-38-06), le 22 à 20 h 30 : F. Rieunier (Buxtehude, Bach, Mozart).

DANSE

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 24, 25 à 20 h : U. Ramaswany.

MUSÉE GUIMET (723-64-85), le 21 à 20 h 30 : U. Ramaswany ; le 25 à 20 h 30 : Compagnie nationale de danse de Corée.

SOLEIL D'OR (543-50-12), le 22 à 20 h 45 : Bharata Natyam.

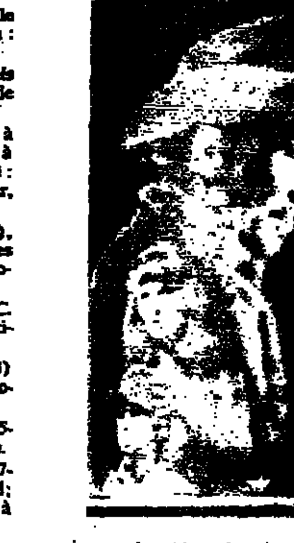
THÉATRE 18 (226-47-47), (D. soir), 20 h., dim. 16 h. : Pas de deux (dern. le 23) ; à *partir du 25 : Voyage mémoire.*

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), le *24 à 20 h 30 : Danses traditionnelles de Corée.*

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), (*D.* soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Peppe E Barra (dern. le 23) ; à partir du 25 : Ballet national des Philippines.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), XXI[e] Festival international de danse de Paris, les 19, 20, 21, 22 à 20 h 30 : Ballet du Nord ; les 24, 25 à *20 h 30* : Ballets Jazz de Montréal.





MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 19

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm, sol. : Cl. Gardon (Beethoven, Schumann).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : M. de la Pan (Bach, Beethoven, Schumann).
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : S. et O. Ossad.
ÉCOLE ALSACIENNE, 18 h 30 : V. Grange, M. Falabella, R. Meillard, M. Sendrez (St-Saëns).

JEUDI 20

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Ch. Spannhof, W. Kanengiser. E. Franceries, V. Blaha, M. Host.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Cl. Helffer (Debussy, Boulez, Schumann).
SALLE BERLIOZ 20 h 30 : B. Walter, P. Dechorgnat (Bach, Takemitsu, Mozart...) L. Cabasso (Bach. Chopin, Debussy...).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 19.
SAINTE-CHAPELLE, 21 heures, : A.-M. Miranda, O. Tchaikovsky (Mozart).
EGLISE SAINT-GABRIEL, 21 heures, : S. Estelles, Ph. Sauvage (Purcell, Haendel, Bach...).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h 45 : D. Cornil (Schumann, Absil, Haydn, Maticic.
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, 21 heures : Quatuor Vivace (Telemann, Leclair, Vivaldi...).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : H.-E. Dentler (J.-S. Bach).

VENDREDI 21

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 19.
SALLE GAVEAU, *20 h 30 : Orchestre du* conservatoire, dir. : X. Rist, sol. : H. Billaut, V. Marcel (Narita, Beethoven, Mendelssohn...).
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : J.-A. Gendille, (Testi, Brouwer, Chaynes).
FIAP, 20 h 30 : J. Moulun, J.-P. Loublier (Fauré, Maugueret).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h 45 : D. Cornil (Chopin, Franck, Prokofiev).

SAMEDI 22

SALLE GAVEAU, 17 heures : Trio Tchaikovsky (Mozart, Chostakovich, Ravel).
SAINTE-CHAPELLE, 21 heures : voir le 20.
EGLISE ST-MERRI, 21 heures : O. et Cl. Delangle (Milhaud, Villa-Lobos, Denisov...).
CRYPTE SAINTE-AGNÈS, 20 h 30 : Negro spirituals and Gospel Songs.
SALLE CHOPIN-PLEYEL, 20 h 30 : *O.-M. Mikalsen (Brahms, Pergolèse,* Bach...).

DIMANCHE 23

EGLISE ST-MERRI, 16 heures : Orchestre de chambre B. Thomas (Haendel, Bach).
SALLE PLEYEL, 17 h 45 : Orchestre des concerts Lamoureux (Beethoven).
THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES, 17 h 45 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. : G. Devos (Wagner).
ÉGLISE DES BILLETTES, 17 heures : M. Rholm, U. Reinemann, N. Lee (Malher).
CHAPELLE ST-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 16 h 30 : Ph. Crozier.
NOTRE-DAME, 17 h 45 : A. Fleury (Buxtehude, Bach, Rameau...).
ÉGLISE ST-LOUIS DES INVALIDES, 17 heures : Dartevelle, Breda (Haydn, Bach).
THÉATRE DU ROND-POINT, 10 h 45 : Quatuor Ivaldi (Mozart, Strauss).
MUSÉE CARNAVALET, 15 h : M.-C. Girod (Schumann, Schubert).
ÉGLISE DES BILLETTES, 10 heures : J. Amade (Bach, Franck, Lantier).

LUNDI 24

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : A.-B. Michelangeli.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : G. Ros (Ligeti, Sierra, Ros).
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, Grand Théâtre, 20 h 30 : G. Poulet. Cl. E. Nandrup (Mozart).
ATHÉNÉE, 20 h 30 : N. Anfuso.
LUCERNAIRE, 21 heures : O. Yagoubi (Debussy, Beethoven, Yagoubi).

MARDI 25

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : H. Iwaki, sol. : *O. Charlier, Ch. Eda-Pierre, Ch. Ivaldi* (Haydn, Mozart, Strauss).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : R. Serkin.
SAINTE-CHAPELLE, 21 heures : voir le 20.
CITÉ DES ARTS, 21 heures : L. Cabasso, O.-S. Chung (Chopin, Bach, Beethoven).
ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 21 heures : Quatuor Via Nova (Beethoven).
UNESCO, 20 h 30 : H. Szeryng.
SALLE CORTOT, 20 h 30 : R. Magill (Mozart, Schubert, Chopin...).
LUCERNAIRE, 21 heures : voir le 24.
AMERICAN CENTER, 21 heures : Quintette Nielsen.

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHERE (249-74-30), les 19. 20, 21, 22 à 20 *h* 30 : Djiby Joumare ; les 20, 21, 22 à 22 h : Malopoets.
CASINO DE PARIS (874-26-22) (D., L.), 21 h : Higelin.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : M. Laferriere (dern. le 22) ; les 23, 24, 25 : D. Doriz.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.). 22 h 30 : P. Urbina y su Guarapo (Venezuela).
DÉPOT VENTE (624-33-33), 21 h, le 20 : G. Arvanitas, J. Sanson, Sh. Saudrais ; le 21 : Imperials Styl Bop ; le 22 : Ch. McPherson, Ch. Leandre.
ESCALIER *D'OR* (523-15-10) : 19 h : D. Rueff, Post quintet (dern. le 22).
MEMPHIS MELODY (329-60-73), mer., 23 h : J. Kahne, L. White ; jeu, 23 h : M. Anconina ; ven., 22 h : Y. Chelala ; 24 h : The Rail ; sam., 22 h : Y. Chelala ; 24 h : M.E. Stevens ; dim., mar., 23 h : *A. Lauwmann ; lun., 23 h : A. Sanders.*
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le 19 : Chris McGregor ; le 20 : Yosuke Yamashita trio ; les 21, 22 : Dave Holland Quintet
PHIL'ONE (776-44-26), 22 h, les 20, 21, 22 : Azikmen et Ganja
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h, mer. : M. Slim ; jeu. : Big Band ; ven. : Watergate Seven + One.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h. : M. Herr, W. Engstfeld, I. Eckinger, L. Lowe (dern. le 23)
LA RESSERRE AUX DIABLES (272-01-73) (D., L.), 22 *h : Little Big Horn* (dern. le 22) ; (à partir du 24) : Quatuor de saxophones.
SAVOY (277-86-88), les 19, 20, 21, 22 à 21 h : J.-P. Debarbat, R. Holan, T. Bonfils, O. Hutman.
SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.). *21 h 30 : les 19, 20 : Cl. Luter.*
SUNSET (261-46-60) (D., L.), 23 h : P. Mimran, K. Chamine, A. Veder, F. Sitebon (dern. le 22).
TANIERE (337-74-39), les 19, 20, 21, 22 à 20 h 45 : Ch. Stahlin ; II : 21 h, V. Lemasne.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), Festival de jazz de Paris, le 25 à 18 h 30 : Paul Motian Quintet ; 20 h 30 : J. Brackeen-Ch. Houston Trio-J. de Johnette Quintet.
TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : à partir du 20 : Marcia Maria Trio.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84). (D., L.), 20 h 45 : M. Le Forestier.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), les 19. 20 à 20 h 30 : Chants croisés, H. Martin, I. et A. Parra ; (à partir du 22) 20 h 30 : Giovanna Marini.
CENTRE CULTUREL CANADIEN (551-35-73), les 20, 21 à 20 h 30 : D. Juster.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), (D.) 22 h : M. Benin.
ESPACE CARDIN (266-17-81), (D.), 20 h 30 : J. Gréco.
FORUM (297-53-47), le 18 à 21 h : Una Ramos.
GYMNASE (246-79-79), (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : G. Bedos.
MARIGNY (256-04-41), (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Thierry Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49), (D. soir, L.). 20 h 30, dim. 17 h : G. Bécaud.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-33), (D. soir, L.), 20 h 30, sam. et dim. 15 h 30 : Sylvie Vartan.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), (D.), 21 h : Chopelia.

Les opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), mer. 14 h 30, ven. 20 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : l'Amour à Tahiti.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Théâtre de la Bastille (357-42-14) 21 h, dim. 15 h : le Gardien de tombeau (dern. le 22).
Th. Fontaine (874-82-34) (D. soir, L.), 22 h, dim. 18 h : le Frigo.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 17 h : la Robe de chambre de G. Bataille.
Saint-Denis, Th. G.-Philipe (243-00-59) (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : Cervantes Intermèdes (dern. le 23).
Théâtre de Paris (280-09-30). – Grande salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Peppe E Barra. – Petite salle (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Sortilèges.

Concerts

Centre G.-Pompidou, les 19, 21, à 20 h 30 ; *les 20, 22, à 18 h 30 et 20 h 30 ; le 23, à* 18 h 30 : Musique d'Australie.

1er FESTIVAL INTERNATIONAL DE COMMEDIA DELL'ARTE DU VAL-DE-MARNE (678-98-29)

Villejuif, Th. R.-Rolland (678-98-29), le 19, à 14 h 30 et 16 h : Pulcinella Innamorato ; 20 h 30 : Improvisamente... la commedia ; les 20, 21, à 20 h 30 : Fantastica Mouroe ; le 22, à 20 h 30, le 23, à 15 h 30 : le Baruffe Chiozzotte ; le 25, à 20 h 30 : Pell de Mascara.
Orly, salle Aragon-Triolet (687-33-66), *le* 19, à 20 h 30 : Arlequin poli par l'amour
Fontenay-sous-Bois, salle J.-Brel (877-75-00), le 20, à 20 h 30 : Arlequin poli par l'amour ; le 23, à 15 h 30 : Improvisamente... la commedia.
Ivry, Théâtre (670-21-55), le 20, à 20 h 30 : Improvisamente la commedia.
Maisons-Alfort, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), *les 20, 21, à 20 h 45 : le Barufe* Chiozzotte.
Gentilly, salle des Fêtes (581-11-45), le 21, à 20 h 30 : Arlequin poli par l'amour.
Vitry, Th. J.-Vilar (681-68-67), le 22, à 20 h 30 : Improvisamente la commedia.
Paris, esplanade du Palais de Chaillot (505-14-50), le 23, à 21 h : Performance.
Choisy-le-Roi, Th. P.-Eluard (890-89-79), le 25, à 20 h 30 : la Commedia dell'arte.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (723-40-84)

L'Isle-Adam, église Saint-Martin (469-09-76), le 19, à 20 h 30 : Maîtrise de l'abbaye de Westminster (Gibbons, Purcell, Parry...).
Draveil, église Saint-Rémy (903-77-53), le 21, à 21 h : Orchestre de chambre B. Thomas (Haendel, J.-Ch. Bach).
Vaires-sur-Marne, église Sainte-Jeanne-d'Arc (426-10-96), le 22, à 20 h 30 : Ensemble vocal M. Piquemal (Mendelssohn).
Sucy-en-Brie, ferme de Grand-Val (590-25-12), le 22, à 20 h 45 : Ensemble Fitzwilliam (Locke, Bull, Cooper...).
Paris, église Saint-Merri, le 23, à 16 h : voir Draveil le 21.
Clamart, église Saint-Pierre-Saint-Paul (645-11-87), le 25, à 20 h 30 : voir Draveil le 21.

CINÉMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 19 OCTOBRE

Hommage à Lilian Gish : 15 h, le Roman de la vallée heureuse, de D. W. Griffith ; 21 h, L'assassin est-il coupable ?, de B. Kulik : 19 h, Aspects du cinéma tchécoslovaque : l'Aide, de Z. Zahon.

JEUDI 20 OCTOBRE

Hommage à Lilian Gish : 15 h, le Lys brisé, de D. W. Griffith ; 21 h, le Vent de la plaine, de J. Huston : Aspects du cinéma tchécoslovaque : *19 h, l'Orgueilleuse princesse*, de B. Zeman.

VENDREDI 21 OCTOBRE

Hommage à Lilian Gish : 15 h, Le cœur se trompe, de D. W. Griffith ; 21 h, la Nuit du chasseur, de Ch. Laughton ; Aspects du cinéma tchécoslovaque : 19 h, la Sirène, de K. Stekly.

SAMEDI 22 OCTOBRE

Hommage à Lillian Gish : 15 h, A travers l'orage, de D. W. Griffith ; 21 h, la Sœur blanche, de *H. King* ; *Aspects du* cinéma tchécoslovaque : 19 h, les Gens des roulottes, de M. Fric.

DIMANCHE 23 OCTOBRE

Hommage à Lillian Gish : 15 h, les Deux orphelines, de D. W. Griffith ; 21 h, Romola, de H. King ; 19 h, la Gorille, de A. Dwan.

LUNDI 24 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 25 OCTOBRE

Hommage à Lillian Gish : 15 h, la Bohème, de K. Vidor ; 19 h, Le général est mort à l'aube, de L. Milestone : 21 h, la Femme du sable, de H. Teshigahara.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 19 OCTOBRE

15 h, Anne de Boleyn, de E. Lubitsch ; 17 h, Robinson Crusoé, de J. Musso ; Studio Bela Balazs (Films de fiction) ; 19 h, *Cinéma éternel*, de J. Toth.

JEUDI 20 OCTOBRE

15 h, *Arènes sanglantes*, de F. Niblo ; 17 h, A Woman's Secret, de N. Ray ; Studio Bela Balazs (Film de fiction) ; 19 h, *Toi*, de I. Szabo ; Variations sur un thème, de I. Szabo : Fascination, de I. B. Lauro ; Le monde est à nous, de F. Kardos ; Mardi, de *M. Novak* : *Elégie, de Z. Huszarik*.

VENDREDI 21 OCTOBRE

15 h, Tire au flanc, de J. Renoir ; 17 h, Saadia, de A. Lewin ; Studio Bela Balazs (Films de fiction) : 19 h, Histoire d'une lâcheté, de Z. Kezdi Kovacs : Suicide, de F. Kosa ; l'Epiphanie, de S. Sara ; Bonheur, de M. Csanyi ; Amour d'étudiants, de G. Szomjas ; le Journal d'un monsieur extravagant, de A. Hay.

SAMEDI 22 OCTOBRE

15 h, le Cabinet du docteur Caligari, de R. Wiene ; 17 h, la Fuite en France, de M. Soldati ; Studio Bela Balazs (Films de fiction) : 19 h, Mélodie particulière, de L. Lugossy ; J'aimerais un bonnet de papier, de Z. Kezdi Kovacs ; Capriccio, de Z. Huszarik ; Qu'y aurait-il à Budapest, si... de K. Macskassy ; Arène, de J. Toth ; 21 h, Loup des steppes, de F. Haines.

DIMANCHE 23 OCTOBRE

15 h, Nosferatu le vampire, de F.-W. Murnau ; 17 h, le Miroir, de R. Lamy ; Studio Bela Balazs (Films de fiction) ; 19 h, Expédition punitive, de D. Magyar ; le Message de l'empereur, de L. Najmanyi ; 21 h, Les cannibales, de L. Cavani.

LUNDI 24 OCTOBRE

15 h, l'Arche de Noé, de M. Curtiz ; 17 h, Révolte à Dublin, de J. Ford ; Studio Bela Balazs (Film de fiction) ; 19 h, le *Pressoir, de G. Maar.*

MARDI 25 OCTOBRE

Relâche.

Les exclusivités

L'AMI DE VINCENT (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-57) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

L'ARGENT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

ATTENTION, UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; *Le Paris, 8e (359-53-99)* ; George-V, 8e (562-41-46) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e *(331-56-86)* ; *Gaumont Sud, 14e (327-84-50)* ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55)).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; La Pagode, 7e (705-12-15) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic Entrepôt 14e (545-35-38) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f., Impérial, 2e (742-72-52) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

BENVENUTA (Fr.-Belg.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42 26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Normandie, 8e *(359-41-18)* ; *Paramount Opéra*, 9e (742-56-31) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont *Convention, 15e (828-42-27)* ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount *Maillot*, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LES BRANCHÉS A SAINT-TROPEZ (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

BRULER LES PLANCHES (Fr.) : Saint-*André-des-Arts, 6e (326-48-18)*.

CARMEN (Esp., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, *5e (633-63-20)* ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (HEAT AND DUST) (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 5e (326-58-00) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Escurial, 13e (707-28-04).

CHANEL SOLITAIRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHRONOPOLIS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LA CRIME (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Movies, 8e (260-43-99) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-*bassade, 8e (359-19-02)* ; *Parnassiens, 14e* (325-83-11).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : *Trois Haussmann, 9e (770-47-55)*.

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; *Montparnos, 14e (327-52-37)*.

EVIL DEAD (A.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FANNY ET ALEXANDRE (Suède, v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA FIANCÉE QUI VENAIT DU FROID (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).

LE FAUCON (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, *9e (770-33-88)* ; *Montparnasse* Pathé, 14e (320-12-06).

LA FEMME DE MON POTE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-94-98) ; Rialto, 19e (607-87-61).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, (236-83-93) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FRAGMENTS POUR UN DISCOURS THÉATRAL - VITEZ - LE CONSERVATOIRE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

FRANCES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; *Colisée, 8e (359-29-46)* ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-20-12).

LE GÉANT (All., v.o.) : Studio 43, 9e (770-63-40) (H. sp.).

LE GUERRIER DE L'ESPACE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

HANNA K. (Fr.-A.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

L'HOMME AUX DEUX CERVEAUX, (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) (H. sp.).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e *(325-95-94)*.

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

JOY (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

KOYAANISQATSI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LIBERTY BELLE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Saint André des Arts, 6e (326-48-18).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e *(271-52-36)* ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Grand Rex, 2e (236-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Parmount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ŒIL POUR ŒIL (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

OUTSIDERS (A., v.o.) : *Forum Orient* Express, 1er (233-42-26) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; St-Séverin, 5e (354-50-91) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-60-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

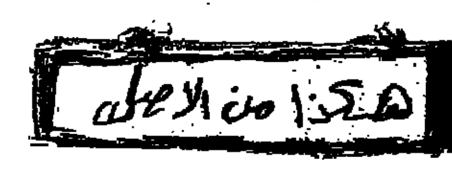
LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

ROSI ET LA GRANDE VILLE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e, (336-23-44) ; *Montparnasse* Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e *(522-47-94)* ; Secrétan, *19e* (241-77-99).

LA SCARLATINE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e, (261-50-32) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23)

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; *Ciné Beaubourg*, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, *6e* (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) Paramount City, 8e (352-45-76) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de



CINEMA

Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

SUPERMAN III (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) (H. sp.) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) (H. sp.).

TONNERRE DE FEU (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (261-50-32).

LA TRAVIATA (It., v.o.) ; Vendôme, 2e (742-97-52).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-10-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

UNDERGROUND USA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

UNE PIERRE DANS LA BOUCHE (Fr.) : Berlitz, 2e (740-60-33).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Ciné 13, 18e (254-15-12).

VIVE LA SOCIALE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

ZELIG (A.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Movies Halles, 1er (260-43-99) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) (version angl. non s/titrée) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Publicis Champs Elysées, 8e (720-76-23) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMIE, film allemand de Margarethe Von Trotta, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colysée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

ASSIA, film inédit de Iossif Heifitz, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).

L'ERMITE, film soviétique de Roman Balaïan, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).

LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE MORTE, film franco-italien de Luciano Tovoli : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Boulevard, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 12e (357-90-81) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).

RACKET (*), film américain de John Mackenzie, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Élysées-Linkoln, 8e (359-36-14) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Parnassiens, 8e (329-83-11) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LE RETOUR DU JEDI, film américain de John Marquand, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Mercury, 8e (562-45-76) ; Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

TENDER MERCIES, film américain de Bruce Beresford, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Images, 18e (522-47-94).

Les festivals

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA DU TIERS-MONDE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg (272-63-32) : mer., 14 h : Fin d'automne ; 16 h : l'Histoire des deux portes rouges ; 18 h : la Petite Rue ; 20 h : les Ennemis ; 22 h : Histoire d'une belle courtisane ; jeu., 14 h : Une affaire de cacahuètes ; 16 h : les Coucous chantent-ils la nuit ? 18 h 15 : Tabou ; 20 h : Maudite coïncidence ; 22 h : C'est ça la vie ; vend. 14 h : le Pousse-pousse : 16 h 15 : *Maudite coïncidence* ; 18 h : Affaire brillante ; 20 h : Histoire d'une belle courtisane ; 22 h15 : Lolla : 24 h : Film surprise ; sam., 14 h : les Ennemis ; 16 h : les Coucous chantent-ils la nuit ? 18 h 15 : Obsession ; 20 h 30 : Lolla ; 22 h30 : Fin d'automne ; 24 h 15 : Film surprise ; dim., 14 h : l'Histoire des deux portes rouges ; De la mystérieuse Buenos-Aires ; 18 h : la Noce ; 20 h : Victoire de la jeunesse ; 22 h 15 : le Visiteur de l'aube ; lun., 14 h : Une affaire de cacahuètes ; 16 h : De la mystérieuse Buenos-Aires ; 18 h : *Affaire brillante* ; 20 h : le Visiteur de l'aube ; 22 h 15 : Victoire de la jeunesse ; mar., 14 h : les Coopérants ; 16 h : C'est ça la vie ; 18 h 15 : la Noce ; 20 h 30 : Obsession ; 22 h 30 : Film de clôture.

MIZOGUCHI-KUROSAWA (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14 h, *16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mer. : Rashomon* ; 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 05, 22 h 05, jeu. : l'Impératrice Wang Kwei Fei ; 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, ven. : la Légende du grand judo (copie neuve) ; 14 h 10, 16 h 10, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05, sam., dim., lun. : les Contes de la lune vague après la pluie ; 13 h 40, 16 h 20, 19 h, 21 h 40 mardi : les Contes des chrysanthèmes tardifs.

FESTIVAL MOCKY, République Cinéma, 11e (805-51-33) (v.o.) : mar., 16 h, 22 h ; jeu., 16 h, 22 h : Un drôle de paroissien ; mer., 16 h, 22 h : Litan ; mer., 14 h, 20 h : la Cité de l'indicible peur ; ven., 14 h, 20 h : la Grande lessive ; ven., 16 h, 22 h : l'Etalon ; dim., 16 h, 22 h : Y a-t-il un Français dans la salle ? jeu., 14 h, 20 h : la Bourse ou la vie ; mer., 18 h, ven., 18 h, lun., 18 h : les Compagnons de la Marguerite ; jeu., 18 h, lun., 14 h, 20 h : les Vierges ; sam., 18 h, lun., 16 h, 22 h : Un couple ; sam., 14 h, 20 h : Linceul n'as pas de poches ; dim., 14 h, 20 h : les Témoins ; mar., 14 h, 20 h 30 : l'Ibis rouge ; sam., 16 h, 22 h : Piège à cons ; dim., 18 h : l'Ombre d'une chance.

AMERICAN MEMORIES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : la Piste des géants ; jeu., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Mister Hobbs prend des vacances ; ven., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Dracula prince des ténèbres ; sam., 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : Chut, chut, chère Charlotte ; dim., 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : l'Egyptien ; lun., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Siddhartha ; mar., 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : A 9 heures de Rama.

PAUL VECCHIALI, CINÉASTE ET PRODUCTEUR, Studio 43, 9e (770-63-40) : mer., 18 h : les Ruses du diable : 20 h : Maladie et Change pas de main ; 22 h : Femmes-Femmes ; jeudi 18 h : Maladie et Change pas de main ; 20 h : les Ruses du diable ; 22 h : Archipel des amours ; vend. *18 h : Femmes-Femmes* ; 20 h : C'est la vie ; 22 h : Faire la vie ; sam., 14 h : Maladie et Change pas de main ; 16 h : Femmes-Femmes ; 18 h : C'est la vie ; 20 h : Le théâtre des matières de J.-C. Biette ; 22 h : Loin de Manhattan ; dim., 14 h : C'est la vie ; 16 h : les Ruses du diable ; 18 h : Corps à cœur ; 20 h 15 : Femmes-Femmes ; 22 h : Maladie et Change pas de main ; lun., 18 h : l'Archipel des amours ; 20 h : Corps à cœur ; 22 h : les Roses de la vie et les Ruses du diable.

HOMMAGE A TOURGUENIEV (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) : mer., 18 h, ven., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, sam., 20 h, dim., 18 h, 22 h, lun., 16 h, 20 h : Assia ; mer., 20 h, jeu., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, sam., 22 h, dim., 16 h, 20 h, lun., 14 h, 22 h : l'Hermite ; mer., 22 h, sam., 18 h, dim., 14 h, lun., 18 h, mar., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Un nid de gentilhommes.

RÉTROSPECTIVE TH. DREYER (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) : mer., 16 h, jeu., 16 h., sam., 22 h, dim., 14 h, 16 h, lund., 14 h, mard., 16 h, Vampyr ; mar., 22 h, jeu., 22 h : Diaes Irae ; ven., 14 h, sam., 14 h, 16 h : Ordet ; ven., 14 h, 22 h : Deux Êtres et l'Aide aux mères ; dim., 22 h : Il était une fois et les Fiancés du Glomdal ; lun., 16 h, 22 h : le Livre de Satan ; mar., 14 h, 22 h : le Président et la IVe Alliance de dame Marguerite. mer., ven., sam., dim., lun., mar., 18 h, jeu., 14 h, 18 h, 20 h : Gertrud.

COMMUNICATION

La bande FM parisienne

Le président du Sénat persuade Radio-Solidarité d'accepter un compromis

Alors que la Haute Autorité de la communication audiovisuelle annonçait, mardi 17 octobre, la mise au point d'un compromis entre les radios parisiennes actuellement en infraction sur la bande FM, divers témoignages et rumeurs recueillis dans la soirée de mardi tendaient à prouver le contraire.

Radio-Solidarité, la station dite « de l'opposition », venait en fait, après plusieurs semaines de négociations, d'accepter l'ultime proposition des neufs « sages », visant à l'installer sur le canal 99,3 MHz, en association avec la Voix du lézard et *Radio 3, la station des rose-croix. Un* accord difficile que le président du Sénat lui-même, M. Alain Poher, est en dernière instance venu négocier. Un accord important pour la Haute Autorité, qui lui subordonnait de nombreux arrangements : Radio-Libertaire, enfin autorisée, épouserait Radio-Montmartre sur le 103,9 MHz par Solidarité rejeté, tandis que Fréquence arts et spectacles, désormais libérée, rejoindrait Classique et Latina sur le 101,8 MHz.

Mais ce compromis, à peine accepté par Solidarité, suscite bien des vagues, et plusieurs radios s'affirment stupéfaites des privilèges dont cette station a pu bénéficier. Prévenue mardi soir par la presse des termes de l'accord, la Voix du Lézard refuse en effet de quitter la fréquence sur laquelle le *Journal officiel* l'avait, il y a peu installée. *« Nous avons appliqué scrupuleusement la loi et la respecterons tant que celle-ci nous respectera*, déclare son directeur, M. Pierre Bellanger. *Mais il n'est pas question de nous associer avec Solidarité qui, malgré ses provocations répétées, a bénéficié de passe-droits exorbitants. Sans doute était-il plus facile de nous sacrifier que de s'aliéner une opposition déchaînée. L'injustice n'en demeure pas moins flagrante, et nous espérons que le droit, au moins, nous protégera. »*

●. *Le conseil d'administration de Bayard Presse (La Croix, le Pèlerin)*, réuni le 13 octobre sous la présidence de M. Jean Gélamur, P.-D.G. du groupe, a nommé MM. Bernard Porte et Lucien Vialle directeurs généraux de la société. M. Bernard Porte, quarante-cinq ans, est depuis septembre 1977 directeur délégué de Bayard Presse et, depuis septembre 1979, directeur délégué de *la Croix*. M. Lucien Vialle, quarante-sept ans, ingénieur des arts et manufactures, est directeur industriel de Bayard Montrouge Impression depuis 1979.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 20 OCTOBRE

– *M. Robert Fabre*, médiateur, participe à l'émission « Plaidoyer » sur R.M.C., à 8 h 15.

– *M. Pierre Bérégovoy*, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, est l'invité de l'émission d'Ivan Levaï sur Europe 1, à 8 h 15, et du journal de TF 1, à 13 h.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

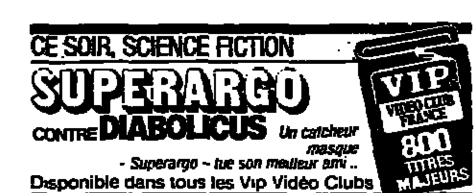
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Mercredi 19 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1



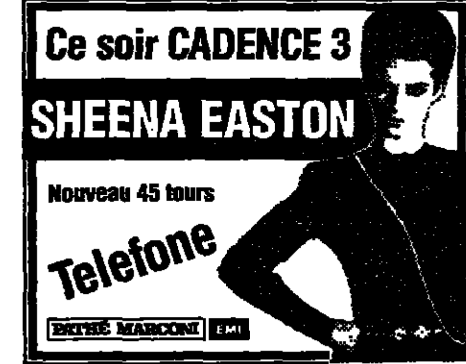
20 h 35 Pierre Mendès France, un an d'absence.
Un an après sa disparition, des témoignages de compagnons de route, amis ou collaborateurs : MM. François Mitterrand, Edmond Maire, Jacques Chaban-Delmas, Gaston Monerville, Jean Daniel...
22 h 10 Danse : American Ballet Theatre.
La grande chorégraphie américaine.
23 h Football, résumé des matches de Coupe d'Europe.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 30 Football : Paris-Saint-Germain - Juventus de Turin.
En direct du Parc des Princes.
22 h 20 Magazine : Moi... je.
De B. Bouthier.
De l'astrologie à la folie vidéo, en passant par les différentes manières de rédiger son testament (en vidéo). Un magazine inégal.
23 h 10 Journal.
23 h 15 Soirée spéciale élections à la Sécurité sociale.
Avec MM. Maire (C.F.D.T.), P. Marchelli (C.G.C.), J. Bornard (C.F.T.C.), J. Van der Meulen (C.N.P.F.), et des représentants de F.O. et de la C.G.T.

TROISIÈME CHAINE : FR 3



20 h 35 Variété : Cadence 3.
Emission de Guy Lux et Leila Milcic.
Autour de Michèle Torr, Gérard Blanchard, Nana Mouskouri, Pierre Bachelet...
21 h 45 Journal.
22 h 05 Téléfilm : 500 kilomètres à pied, ça use.
Réal. Claude Couderc.
Les souffrances physiques et morales d'un homme de quarante ans engagé pour la cinquième fois dans la célèbre course à pied Strasbourg-Paris.
23 h Prélude à la nuit.
« Quatuor n° 1 en la majeur », de Paisiello, par le Quatuor de l'Orchestre de chambre Franco Michele Napolitano.

FR3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Document : les Touaregs du crépuscule.
18 h 10 Court-métrage : Bunker boulevard.
18 h 30 Vie régionale.
18 h 55 Informations.
19 h 10 Série : Saturnin et Cie.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : les Mohicans de Paris.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, **Perspectives scientifiques** : les différents aspects de l'évolution : les origines de l'homme.
20 h, **Musique à l'œuvre** : la IXe Symphonie de Beethoven à Vienne.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : grandeur nature.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, **Les chants de la terre.**
20 h 30, **Concert** : « Doktor Faustus » de Busoni par les Chœurs et l'Orchestre symphonique de l'O.R.F., dir. G. Albrecht, chef des chœurs G. Preinfalk, orgue, M. Haselboeck, sol. G. Reich, W. Cochran, K. Rydl...
23 h, **Fréquence de nuit** : œuvres de Haydn, Britten, Brahms, Bach.

Jeudi 20 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus.
12 h Le rendez-vous d'Annik.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 Objectif santé.
Les groupes d'anciens buveurs.
17 h Reprise : Salut les Mickeys. (Diffusé le 11 octobre.)
18 h Série : Ton amour et ma jeunesse.
18 h 20 Le village dans les nuages.
18 h 40 Variétoscope.
18 h 55 7 h moins 5.
19 h Météorologie.
19 h 15 Émissions régionales.
19 h 45 Heureux, avec F. Raynaud.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Monsieur Abel, de J. Doillon, d'après A. Demouzon. Avec Zouc et P. Dux. (Une coprod. avec la télé suisse romande.)
Des cadavres qui s'accumulent. Un vieux monsieur (Pierre Dux) et sa gouvernante (Zouc). Une folle histoire d'amour filmée en gros plans sous la lumière froide d'un automne désagréable. Un film aussi innocent que pervers, construit en spirale, à la stratégie complexe, une plongée féroce dans les obscurs objets du désir, d'une douceur inquiétante et qui s'achève sur une « apothéose » tranquille. Zouc et Pierre Dux se surpassent.
22 h 10 Documentaire. Au-delà de l'histoire : Les Gaulois, nos ancêtres, de R. Clarke, réal. J. Audoir.
Les origines, la généalogie des Gaulois : la vie quotidienne, les structures de cette société deux siècles avant Jésus-Christ, à partir d'une reconstitution archéologique.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
13 h 35 Les amours romantiques.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
Les stages emploi-formation.
14 h 55 Film : La Maison des Bories.
Film français de J. Doniol-Valcroze (1970), avec M. Dubois, M. Garrel, M. Carrière, H. Vallier, C. Titre. (Rediffusion.)
Une jeune femme, mariée et mère de famille, vivant dans un mas de Provence auprès d'un époux tyrannique est troublée par le passage d'un étudiant allemand. Chronique psychologique délicatement traitée, style de roman évoquant les Dernières Vacances, *de Roger Leenhardt. Subtile interprétation de Marie Dubois.*
16 h 25 Ballets coréens.
16 h 35 Un temps pour tout.
Edith Piaf.
17 h 45 Récré A2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 Expression directe : le Sénat.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Masada
Réal. B. Sagal. Avec P. O'Toole, P. Strauss, B. Carrera...
Dernier épisode de cette épopée de l'histoire juive dans la tradition de Ben-Hur.
22 h 5 L'histoire en question : Mers-el-Kébir ou la fatalité.
Le 3 juillet 1940 devant Mers-el-Kébir, la flotte britannique ouvre le feu sur la flotte française. Un épisode tragique de la seconde guerre mondiale raconté par Alain Decaux.
23 h 20 Journal et spécial foot.

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h Télévisions régionales
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 35 Ciné-passion.
Émission de M.-C. Barrault.
20 h 40 Film : Histoire de Paul.
Film français de R. Féret (1974), avec P. Allio, M. Amphoux, R. Amstutz, J. Benguigui, C. Drillaud, P. Forget (N.).
Placé dans un hôpital psychiatrique à la suite d'une tentative de suicide, un jeune homme, d'abord rebelle aux règles de l'établissement, doit s'y plier peu à peu. Film-constat où l'organisation du système d'isolement et de traitement des malades mentaux est vue, de l'intérieur, d'une manière froide, rigoureuse et, par là même, impressionnante. Prix Jean Vigo 1975.
21 h 55 Journal.
22 h 15 Boîte aux lettres.
Magazine littéraire de J. Garcin.
Bachelard ou le droit de rêver : *avec Jean Lescure*, écrivain (Un été avec Bachelard) *et Jean Sabatier*, poète et romancier.
23 h 20 Prélude à la nuit.
Pièce de viole en mi mineur, de Marais, par The Five Centuries Ensemble.

PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Documentaire : Himalaya, terre de sérénité. (1re partie : le lac des Yogis).
18 h Magazine du rock : Rocking chair.
18 h 30 Présence du cinéma.
18 h 55 Informations.
19 h 10 Saturnin et Cie.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : les Mohicans de Paris.

FRANCE-CULTURE

9 h 7, **Matinée de la littérature.**
10 h 45, **Entretiens**, avec Petru Dumitriu.
11 h 2, **Musique** : 37e festival international de folklore et fêtes de la vigne en Bourgogne 1983 (et à 13 h 30, 17 h 32).
12 h 5, **Nous tous chacun.**
12 h 45, **Panorama.**
14 h, **Sons.**
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Balta », de Paule Constant.
14 h 47, **Les après-midi de France-Culture** : itinéraires à Saint-Fargeau ; à 15 h 20, à la Foire du livre de Francfort ; à 16 h, l'homme en jeu.
18 h 30, **Feuilleton** : l'Hôtel Saint-Pol.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine.**
20 h, **Nouveau répertoire dramatique** : « Un homme chaque nuit voyage en grand secret », de D. Tarride ; à 20 h 55, « S.T. », de F. Garcia Lorca.
21 h 40, **Profession : spectateur**, Guy Dumur.
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

9 h 2, **L'oreille en colimaçon.**
9 h 20, **Le matin des musiciens**, les musiciens franco-flamands : œuvres de de Lassus, Mouton, Isaac, Tallis, Byrd, Wagner, Beethoven.
12 h, **Le royaume de la musique.**
12 h 35, **Jazz** : l'accordéon-jazz.
13 h, **Concours international de guitare** : œuvres de Ponce, Hirayoshi.
13 h 30, **Poissons d'or.**
14 h 4, **Musique légère.**
14 h 30, **D'une oreille l'autre** : œuvres de Beethoven, Stravinski, Fauré, Couperin.
17 h 5, **Repères contemporains** : A. Reimann, F. Ahrold.
18 h, **L'imprévu.**
19 h 5, **Studio-concert** : Jazz.
20 h, **Jazz.**
20 h 30, **Concert** : Deux valses pour piano de Tailleferre, deux pièces pour deux pianos de Poulenc, « Les jeux de l'amour et du hasard », de Sauguet, trois danses andalouses de Infante, « Suite dans le goût ancien », de Delerue, « Interaction », de Finzi, « Accordance », de Brenet.
22 h, **Fréquence de nuit** : œuvres de Glazounov, Tartini, Ligeti.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
EFFECTIF : 4.000 PERSONNES
C.A. HORS TAXES 1.200 millions de francs
Filiale d'un Groupe International
Leader dans sa profession
recherche

UN FISCALISTE

Agé environ de 30 ans et justifiant d'une formation adéquate et de plusieurs années d'expérience.

Le candidat retenu sera chargé de l'ensemble des affaires fiscales de l'entreprise et dépendra directement du Directeur Administratif.

Le poste est à pourvoir dans un site agréable de l'Est de la France.

La rémunération sera de l'ordre de 180.000 F.

Prière envoyer C.V. et photo sous le nº 042.684 M à RÉGIE-PRESSE. 85 bis. rue Réaumur. PARIS (2e).

Le groupement industriel des armements terrestres rech. pour le service Étude et Développement électroniques de son établissement de Toulouse

UN (ou UNE) JEUNE INGÉNIEUR EN ÉLECTRONIQUE

de formation ENSEEIHT, INSA ou similaire intéressé(e) par les applications opto-électroniques *en infrarouge* Moyet Lointain. Thèse souhaitable relative à ce domaine et connaissance de la langue anglaise appréciée.
Envoyer curric. vitae et photo à *Atelier de Fabrication* de Toulouse
Service : Personnel
155, avenue de Gde-Bretagne,
31052 TOULOUSE.

LA VILLE DE BREST envisage le recrutement d'un

JOURNALISTE

chargé au sein d'un service de presse rattaché au cabinet du Maire de la rédaction d'un Bulletin Municipal et de divers articles
Env. curric. vitae et prétentions à M. le Maire — Cabinet, Hôtel de Ville.
29279 BREST Cedex.

MESURE AUTOMATISMES INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Organisme semi-public recrute
5 INGÉNIEURS
pour ces établissements
de FORMATION

Deux ou trois ans d'expérience, pour développer des cours et des projets en :

- ★ Micro-électronique et informatique temps réel ... Réf. 1
- ★ Automatismes et commande de procédés .... Réf. 2
- ★ Gestion de production .... Réf. 3

Trois à cinq ans d'expérience, pour mettre en place des cycles de formation en :

- ★ Instrumentation et informatique industrielle (*profil souhaité : chimiste, ou généraliste*) ..... Réf. 4
- ★ Automatismes (profil souhaité : mécanicien ou généraliste) ..... Réf. 5

Tous ces postes demandent le goût et si possible une expérience de la formation (même courte). Les candidats retenus seront intégrés dans une équipe dynamique, renommée au niveau international pour la qualité de ses prestations de formation.

Adresser les candidatures avec curriculum et motivations, en indiquant le Réf. de poste et la date de disponibilité à :

INSTITUT DE RÉGULATION ET AUTOMATION
Chemin des Moines
13644 ARLES.

IMPORTANT ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE L'ÉTAT
RÉGION OUEST
recherche

Un ingénieur informaticien

dégagé obligations militaires, pour assurer responsabilité tous projets de gestion de production et conception-fabrication assistées par ordinateur.
Expérience appréciée.
Ecrire avec c.v. détaillé et photo sous nº 8.969
le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES,
5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

VILLE DE LYON
recrute sur titres
(diplôme aménagement urbain minimum)

UN (e) CHARGÉ (e) d'ÉTUDES

Pour le Service de l'Aménagement Urbain

Salaire annuel : 99.904 F

Adresser curriculum vitae à M. le MAIRE
Division du Personnel
B.P. 1065 - 69205 LYON Cedex 01.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC RECHERCHE pour ORLÉANS

INGÉNIEUR

avec quelques années expér., *ayant* I.A.E. ou équivalent pour promotion et financement de l'innovation
Ecr. s/nº 8.999, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ville de MARTIGUES (Bouches-du-Rhône), 43.000 habitants, recrute pour son bureau du Plan et de l'urbanisme, un adjoint technique qui aura pour mission principale, dans le cadre d'une équipe, l'instruction des autorisations liées à l'acte de bâtir (permis de constr., de lotir, etc.). Candidatures et C.V. à faire parvenir à monsieur le maire. B.P. 101, 13694. MARTIGUES CEDEX.

Société industrielle
SUD MASSIF CENTRAL
recrute

CHEF COMPTABLE

D.E.C.S. ou équivalent + exp.

Adresser curriculum vitae manuscrit détaillé + prétentions à RÉGIE-PRESSE sous nº T 042.508 M
85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

Recherche

CYTOTECHNICIEN (NE)

Confirmé (e)
Bordeaux urgent (très bonnes conditions de travail).
Ecrire sous le nº T 042627 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.



emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

L'infrastructure d'une ville de 50.000 habitants à Ryad.

Ingénieur B.E. spécialiste en béton armé

Pour démarrer ce chantier, nous complétons nos équipes et recherchons un ingénieur diplômé Centrale, ESTP, (Chebap apprécié) et possédant une expérience de 2 à 3 ans en B.E./béton armé sur un important chantier, *si possible à l'étranger.*

Au sein d'un B.E. d'une vingtaine de personnes vous seconderez l'ingénieur gros oeuvre/VRD et serez chargé des études sur la partie béton armé.

La connaissance de l'anglais est indispensable. Pour ce poste basé à Ryad, le séjour en famille peut être envisagé et dans ce cas la scolarité des enfants sera assurée.



Merci d'adresser votre dossier de candidature, avec CV, photo et prétentions sous réf. LM 4034 à Dumez, Service des Relations Humaines, 345 avenue Georges Clemenceau, 92022 Nanterre Cédex.

METTEZ VOTRE AVENIR EN CHANTIER.

média-system

Géologue de haut niveau

SCHLUMBERGER AFRIQUE, dans le but de développer son département de Géologie, principalement la partie Analyse Intégrée des Formations, recherche un géologue d'expérience confirmée.

Ses principales responsabilités porteront sur l'interprétation des données en provenance du terrain, les présentations aux différents utilisateurs et la formation continue des ingénieurs de la Société.

Outre un diplôme de niveau supérieur, le candidat doit se prévaloir d'une expérience d'au moins 5 ans.

Une très bonne connaissance de l'anglais est nécessaire.

Bien que basé en Afrique du Nord, il devra se déplacer fréquemment.

Envoyer votre demande accompagnée d'un C.V. à : I.D. Manager, Schlumberger, 50 rue de Monceau 75008 Paris.

Schlumberger

Une importante organisation française d'ingénieurs-conseils intervenant à l'échelle mondiale, recherche pour participer à **la mise en place et au développement de laboratoires de recherche à l'étranger :**

UN CHEF DE PROJET INGENIEUR-DOCTEUR (ou 3ème CYCLE)

possedant bonne expérience de laboratoire.

Les connaissances requises sont à situer parmi les spécialites suivantes : analyses, operations unitaires du génie chimique, physico-chimie des fluides, catalyse, si possible dans un domaine proche de l'industrie pétrolière ou petrochimique.

Les C.V. des candidats doivent être adresses sous référence 8499 a **PIERRE LICHAU S.A.**, BP 220, 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Société de Services Paris-Est
recherche

1°) ingénieur informaticien

- Formation supérieure (écoles d'ingénieurs, universitaires...).

2°) analystes programmeurs

- Formation DUT ou équivalent.
- Expérience d'analyse-programmation de 1 à 2 ans.

Pour participer à la conception, la réalisation et la mise en place d'importants projets.

Merci d'adresser c.v. et date de disponibilité à
OBJECTIFS CONSEIL
160, rue de Bagnolet, 75020 Paris.

Cabinet de Conseil en Organisation

Formation INGÉNIEUR indispensable (Grandes écoles, débutants ou confirmés).

Nous sommes ambitieux, optimistes...
Peut-être que vous aussi ?

Nous pouvons vous confier des projets importants en tant qu'INGÉNIEUR EN ORGANISATION.

Vous pouvez accéder aux résultats financiers de l'entreprise. Missions essentiellements en région parisienne.

Envoyer c.v. + photo à OBJECTIFS CONSEIL. 160, rue de Bagnolet, 75020 PARIS.

SOCIETE INFORMATIQUE
en pleine expansion, recherche

ingénieur commercial

possedant un veritable temperament de VENDEUR.
Rémunération minimum 10.000 F + intéressement + frais. Déplacements en ILE-DE-FRANCE.
Envoyer C.V. avec photo a
ICEBERG - 51, rue d'Alsace - 92110 CLICHY

ALSTHOM ATLANTIQUE

proche banlieue Nord
accès par Métro
recherche

INGENIEURS DIPLOMES

FORMATION ELECTRONIQUE - AUTOMATISME.

Notion d'informatique et micro-informatique.
5 ans d'expérience technico-commerciale.

Cette personne sera chargée d'assurer la coordination d'ensembles *techniques, commerciaux et financiers*

Anglais courant indispensable

Ecrire avec C.V. et prétentions s/réf. 11283 à **PIERRE LICHAU S.A.**
BP 220 - 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

---

banque

BANQUE NATIONALE, PARIS 8e
recherche

CAMBISTE

CHANGE AU COMPTANT

ayant 2 à 3 ans d'expérience dans ce domaine.

Anglais lu, parlé, écrit.
Allemand souhaité.

Perspectives d'évolution au sein d'une équipe.

Envoyer lettre de candidature manuscrite, C.V., photo, sous réf. 188-M à I.C.A., 3 rue d'Hauteville 75010 Paris, qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising NEW YORK PARIS

GROUPE DE SOCIÉTÉS
propriétaires d'immeubles à caractère industriel et commercial
recherche

COMMERCIALISATEUR

pour son patrimoine locatif

Le candidat retenu aura une formation supérieure et 3 à 5 ans d'expérience acquise dans un grand cabinet spécialisé dans l'immobilier *d'entreprise ou chez un investisseur.*

Adresser lettre manuscrite, Curric.-Vitae, photo et prétentions à : Madame ROBIN, 37, rue de Surène, 75008 Paris.

P.R.B.

Société de commercialisation
recherche
pour compléter son équipe de vente (Immobilier, Loisirs, Mer, Montagne, Copropriété, Placement Financier, Multipropriété)

collaborateurs (trices) commerciaux

de haut niveau

- Appui publicitaire important.
- Rémunération stimulante.
- Avance sur commission de 10 à 20.000 F mensuelle selon capacité professionnelle.
- Plan de carrière assuré.
- Voiture indispensable.
- Déplacements fréquents.
- Régions Nord, Est, Rhône, Provence, Aquitaine, Paris.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo.
Ecr. s/nº 6.549 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Fabricant de chaussures de renommée internationale
recherche

UN CHEF DE VENTES

Pour diriger son organisation commerciale en FRANCE. Expér. chaussures souhaitée mais non indispensable.

Langue allemande nécessaire.
Adr. C.V. et prét. s/nº 368 M à :
Agence MERY
24, place du Général-Catroux
75017 PARIS.

Organisme international de voyages
recherche
pour contrat de 6 mois à partir du 1er/11/83.

COMPTABLE 1er ECHELON

Adresser C.V. + prétentions à TRANSALPINO B.P. 68.709
75425. Paris cedex 09.

Le Centre d'Informations Financières *organise un stage pour* recruter des

CONSEILLERS COMMERCIAUX (H. F.)

- *Bonne présentation, goût* des contacts à haut niveau ; sens des responsabilités.
- Formation assurée, rémunération motivante, possibilités de promotion.

Tél. : 500-24-03, poste 40.

P.M.E., 40 personnes EPINAY-S/SEINE, rech.

CADRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

5 à 10 ans d'expérience
100.000/an
tél. pour r.-v. 826-02-50 ou env. C.V. + photo à E.M.T., 76, rue de Paris. 93800 EPINAY-S/SEINE.

Centre de langues vivantes (anglais, arabe)
cherche

CONSEILLER EN FORMATION TEMPS

Plein ou partiel.
T : 239-45-48, de 14 à 19 h.

Organisme de form., ch. professeurs Allemand, Anglais pour 75-93. Tél.: 226-52-30.

École sous contrat
recherche URGENT mi-temps

INSTITUTRICE

Expérimentée pour C.P. de préférence avec capacité ou DEUG d'éducation. Conviendrait à *pré-retraitée.*
Téléphone au 855-15-27 ou 302-41-29 (sauf samedi).

Ch. J.F. très sérieuse de nat. *française pour s'occuper* pendant l'année scol. d'un enfant 9 ans 17 h à 19 h 30 sauf vend. (et mercredi tte la journée). XIe arrdt Mo Faidherbe-Chaligny. Tél. soir après 19 h. 30 370-53-07 H. Bur. 758-11-30 p. 1184



OFFRES D'EMPLOIS

SOCIÉTÉ AMÉRICAINE INFORMATIQUE implantée PARIS-OUEST recherche, son

DIRECTEUR ADMINISTRATIF et FINANCIER

Le candidat maîtrisera les procédures financières et comptables françaises et anglo-saxonnes, et devra justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans une fonction similaire.

Anglais indispensable.

Adresser C.V., lettre manuscrite, photo et *rémunération* souhaitée n° 78.060 CONTESSE PUBLICITÉ, 20, av. Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

La CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE INTERDÉPARTEMENTALE VAL D'OISE - YVELINES recherche

UN INGÉNIEUR

Responsable de l'Agence régionale pour l'information scientifique et technique Ile-de-France (Pôle de Pontoise, 95)

Formation grande école (Supelec, A.M., ENSI ou équivalent + gestion (IAE, ISG, Dauphine, etc.) Expérience confirmée (préférablement P.M.I.)

MISSIONS : Synthèse d'informations au plan technologique (banque de données, supports spécialisés, etc...) Recherche d'axes de développement (produits innovants, procédés cessibles, diversification). Connaissance et suivi réglementation propriétés industrielles et normalisation.

Ecr. avec C.V., photo et prét. au Service du Personnel, 21, av. de Paris, 78011 VERSAILLES.

La Ville des Mureaux (Yvelines) 35 000 habitants 40 km de Paris – CES – CET – LYCÉE,

recrute :
1 animateur titulaire du D.E.F.A. – C.A.P.A.S.E. pour animer une maison de quartier.

Adresser candidature avec curriculum vitae et photo d'identité à Monsieur le Maire, Conseiller Général des Yvelines Hôtel de Ville, 78135 LES MUREAUX Cedex.

secrétaires

Entreprise banlieue nord-est de Paris spécialisée en fabricat. de biens d'équipements rech. :

ASSISTANTE JURIDIQUE

de formation universitaire bilingue anglais et français et dactylographe. Ecrire à SIPEP, réf. 175 3, rue de Choiseul, Paris 2e

formation professionnelle

Vous êtes

INGÉNIEUR DIPLOMÉ

salarié ou demandeur d'emploi.

Si votre spécialité actuelle n'est pas adaptée au marché du travail, acquerrez *UNE DOUBLE COMPÉTENCE* dans le cadre du programme lancé par le Ministère de la Formation Professionnelle. Devenez en 1 an

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN-INFORMATICIEN.

Formation conventionnée par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche. ISEP (Institut Supérieur de l'Electronique de Paris) Année spéciale, 21, r. d'Assas, 75006 PARIS. Tél. 548-24-87.

propositions diverses

Les emplois offerts à l'ETRANGER sont nombreux et variés. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (L.M.) B.P. 291.09 PARIS.

L'État offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C 16). B.P. 402-09 PARIS.

travail à domicile

Rédactrice sténodactylo (tr. rap.) ch. trav. à domicile, rewriting, courrier, textes, étudie ttes prop. sér. sauf commerce. 251-29-88, mat. 8 à 12 h.

traduction demande

Recherchons traductions techniques et ociales, anglais, français, espagnol, tous les jours, de 10 à 17 h. T. 252-74-40.

DEMANDES D'EMPLOIS

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES
recherche emplois pour
AIDES-COMPTABLES
connaissant la DACTYLOGRAPHIE
Disponibles le 1/11/83.
Téléphone : 547-18-30, poste 86

JEUNE DIPLOMÉE DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION, exp. : nbreux stages de la prêt-à-porter, cher. poste dans un serv. commercial, marketing d'une société de confection. Ecr. s/n° 6.547 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

M. Français, 25 ans, diplômé de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs, parlant couram. anglais, français, norvégien. Bonnes connaissances d'allemand, d'hébreu, de danois et de suédois, RECHERCHE poste dans industrie, commerce ou hôtellerie. Écrire à : M. AMELAN, 8, rue du Roule, 75001 PARIS.

Jeune homme, doctorats sciences politiques (relations internationales), ethnologie, et psycho-pathologie. Trilingue (dont arabe), étudierait toutes propositions. Tél. 587-38-73.



CHEF DE FABRICATION, édition (550 pts), 49 ans, libre suite à licenciement économique. Expérience de l'édition de luxe au roman. Formation typo, mise au point manuscrit, mise en pages, *relations* avec fournisseurs (pouvant se déplacer), contrôle travaux, devis, prix de revient, recherche poste approchant. Tél. au 286-43-89 ou écrire à R. KASTNER, 8, r. des Portes-Blanches (18e).

Homme, 38 ans, célibataire, cherche place dans gardiennage, propriété, connaissances agricoles, élevage gibier. Ecr. s/n° 6.551 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H., 34 ans, cherche emploi chauffeur-livreur V.L., 10 ans expérience. Téléphone : 797-56-19.

J. Fille, 17 a., CAP coiff. mixte, ch. 1er empl. salon coiffure. Tél. *après 19 h : 829-80-84.*

Jeune fille suédoise, diplômée I.E.P. de Paris, parlant 7 langues couramment (dont le Russe), recherche emploi relations internationales. Ecr. s/n° 6.552 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

E.S.C.P. 48 ANS

Licencié en droit. Anglais, espagnol parlés couramment. 25 ans d'expérience technico-commerciale, industrielle, financière, contrôle de gestion et direction du personnel, dans toutes les branches de l'électronique, cherche société ayant problèmes de reconversion, d'assainissement, d'accroissement de part de marché, d'implantation à l'étranger ou tous problèmes liés à l'évolution technologique. Peut fournir de nombreuses références. Libre rapidement. *Ecr. s/6.550 le Monde* Pub. serv. ANNONCES CLASSÉES *5, rue des Italiens, 75009 Paris.*

Direction STAFF

- H. 40 ans. Droit et SC. Po.
- Exp. : 5 ans Marketing publicité. 8 ans Direction fil. et export. 3 ans Direction Sociétés. 2 ans au Mexique.
- Exp. Dir. PME + 100 P. en transports et services.

Trilingue espagnol, anglais, notions allemand + italien. Ecr. s/n° 6.548 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

COURSIER EXPÉRIMENTÉ

Connais. Paris, banlieue, démarches ambassade, consulat, douanes. Spécialité : transfert aéroport-gare, ch. emploi. LIBRE DE SUITE. Etudie ttes propositions. 488-40-16.

Ingénieur électricien 35 ans, très bonne connaissance automatisation, procédé animateur d'équipe efficace, de retour des U.S.A., importante exp. internationale rech. position en France ou Etranger. Ecrire sous le n° T 042.732 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Américain bilingue, 33 ans 10 ans d'études supérieures en musique, 5 ans d'expér. presse française, excellente réf., cher. poste stable dans presse, édition, organisations, concerts, relations publiques, traductions, administrations. Carte de travail 10 ans Carte de presse. Ecrire sous le n° T 042.719 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

P.M.E. - P.M.I.

Je suis le cadre technique de direction que vous cherchez, 44 ans, ing. dipl. expérience, *aime travail équipe disponible* de suite. 524-07-78 (matin).

H. 40 ans, exp. négociation vente et gestion, responsable organisation salon, rel. avec services officiels français, sens des responsabilités et le goût des contacts humains. Recherche poste à responsabilité à un échelon élevé. Étudierait toutes propositions. Ecrire sous le n° T 042.680 M RÉGIE-PRESSE *85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.*

BLOIS ou environs. Jeune fille bil. (anglais, français) diplômée ch. emploi dans secrétariat. Tél. : 16 (54) 70-76-08.

ASSISTANTE PERSONNEL 38 ans, cultivée, idéaliste, parlant couramment Français, Anglais, Allemand, Arabe. Formation juridique, habitude des voyages, très bonne rédactrice, potentiel intellectuel et humain. Étudierait toutes propositions. Téléphone : 554-04-11.

J.F. excellente dactylo cherche travaux dac., exécut. rapide. *Tél. 11 h-19 h 296-51-48.*

L'immobilier

appartements vente

2e arrdt

23, RUE DU SENTIER

Bon imm., séjour double 3 chbres, s. de bns, penderie, entrée, cuis., 115 m². 1.100.000 F. Mercredi, jeudi. 15 à 18 heures.

5e arrdt

LUXEMBOURG, beau studio, tout confort, plein Sud. 400.000 F. – Tél. 329-40-00.

GOBELINS, immeuble pierre de taille, studio à rénover, poss. tt cft, à saisir. T. 634-13-18.

CARDINAL-LEMOINE agréable 4 pces, 2e ét., clair, calme. 1.050.000 F. 326-73-14.

LUXEMBOURG caractère. Joli studio, ref. neuf. 340.000 F. 555-82-33.

PRÈS DES QUAIS

COMME UNE PETITE MAISON 100 m² sur 3 niveaux. CALME tt cft, 1.290.000 F. SERGE KAYSER 329-60-60.

6e arrdt

VAVIN : 327-82-40
3 p., cuis. équip., bns, ref. nf. *840.000 F. Soir : 828-72-71.*

7e arrdt

St-Guillaume LUX. 354-42-70.

208 m² SUR JARDIN

Appartem. de réception. Soleil.

8e arrdt

MATIGNON, 3 PCES STAND.

TERRASSE 45 m²

1.600.000 F. Tél. 288-31-97.

SUR PARC MONCEAU

APPARTEM. EXCEPTIONNEL ÉT. STRICHARD, 755-85-30.

9e arrdt

Rue Lentonnet 93 m². Rez-de-ch. 4 pces libre. Studio occupé Téléphonez au : 380-75-20.

27, RUE SAINT-GEORGES. 150 m². A RENOVER. 1.000.000 F. Vis.jeu. 14/17 h.

10e arrdt

Coup de foudre, appartement atelier rénové, calme, plein soleil, vue sur Paris, terrasses, verrière. Tout confort. Cuisine neuve, surface totale, 61 m². 480.000 F. Téléphone : 206-32-54 ou soir : 012-10-08.

11e arrdt

Mº PARMENTIER

Beau 3 p., tt cft, sur rue, balcon, imm. briques apparentes. Prix : 475.000 F.

LERMS 355-58-88.

12e arrdt

Mº PICPUS
Bel immeuble pierre de taille, 3 pces, balcon sur rue et cour. CFT. 580.000 F. 344-43-87.

VINCENNES, rue de France 3 pces, 60 m², vue sur bois. imm. 54. 380.000 F. Cogéfim 347-57-07.

13e arrdt

TOLBIAC, 5 PIÈCES 112 m² Parfait état, balc., stand. Park. SOLEIL. 990.000 F. 535-56-92.

4.000 F LE m²

ATELIER LOFT à rénover Direct pptaire, tél. 325-33-08.

Bd HOPITAL (près) imm. mod., 3 p., entr., cuis., w.-c., salle eau, ch. ctl., étage élevé, asc., terr. 800.000. Tél. : 707-14-76.

14e arrdt

Mº PLAISANCE

Livré janvier 84. Vue dégagée, plein Sud, du 3 au 6 pces, dont un duplex, terrasse à partir de 835.000 F. Tél. : 225-32-25.

MONTPARNASSE

NEUF, 2 P., 47 m² sur jardin. 840.000 F. Tél. : 225-32-25.

ALÉSIA, 3 pces confort s/jdin et rue, calme, soleil. 550.000 F. – Tél. 327-28-60.

BON 14e ÉQUIPE petit

3 PIÈCES : 290.000 F.

Libre suite. Pptaire 768-49-94.

3/4 PIÈCES MAIRIE

imm. récent, 6e étage, balcon, parking, impec. 950.000 F. Téléphone : 545-34-28.

ALESIA 3 P. 65 m² imm. pierre de t., tt cft. 600.000 F. 589-49-34.

15e arrdt

MONTPARNASSE 2 studios tout cft, 170.000 F et 200.000 F. Tél. 329-40-00.

16e arrdt

SQUARE FOCH bel appt classique, 250 m² + studio et chbre de service, box + parkings. 3.100.000 F. Téléphone : 326-73-14.

17e arrdt

CARDINET

Idéal placement STUDIO 155.000 F. Tél. : *225-32-25.*

RUE DES DAMES dans immeuble rénové, 2 pces sur jardin, parfait état. 300.000 F. Tél : 874-08-45.

BATIGNOLLES

67, place du Dr-F.-Lobligeois. Programme neuf 23 appartem. + parkings livrables 10/84. Sur place 14/18 h sauf mercr. dimanche. Téléph. 226-26-60.

45 BIS, AV. VILLIERS

Mº MALESHERBES
DUPLEX AVEC MEZZANINE de 2, 4, 5 pces et STUDIOS LUXUEUSE RÉHABILITATION Vis. mercredi/jeudi 14/18 h.

PLACEMENT

STUDIO, kitch., bains, rénové. 200.000 F. SOPRIM 632-47-10.

EXCEPTIONNEL

BEL IMMEUBLE RAVALÉ

2 P. : 229.000 F

ENTIÈREMENT REFAIT

3 P. : 349.000 F

URGENT, tél. au 294-11-33.

VILLA LAUGIER 2 p., 30 m², r.d.c., refait nf. 290.000 F. Téléphone : 763-44-30.

18e arrdt

MARX-DORMOY, 48 b., r. Pajol, 3 p., 60 m², cuis., bns, w.-c., cave, état neuf. 225.000 F. Bon imm. 224-18-42. Soleil. Voir 13-15 h, jeudi, vendredi.

20e arrdt

NATION

(Cours de Vincennes), studio à rénover sur rue, imm. p. taille, 140.000 F

LERMS : 355-58-88.

PRÈS NATION, dans immeuble récent, gd 2 pces tt cft, vue, balc., à saisir. 634-13-18.

PRÈS NATION petit studio, tt cft, ref. nf. 78.000 F. Tél. 634-13-18.

78-Yvelines

NOISY-LE-ROI

6 pces, stand. 242 m² + balc., park. SIGEDIM. 296-63-33.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE

8e étage, séjour, 2 chambres. SOLEIL – VUE GARBI. Téléph. : 567-22-88.

SAINT-PIERRE

SÉLECTION DE TRÈS BEAUX APPARTS

563-11-88

28, RUE WASHINGTON (8e).

PT ASNIÈRES, imm. anc., 2 p., 5e ét. VUE SUR SEINE, état except. Prix 280.000 F. 286-63-33.

BOULOGNE OUEST

Maison 90 m², terr., état exc. Prix justifié. Tél. : 296-63-33.

PUTEAUX « LE FRANCE » 143 m² + terrasse, 5 PIÈCES. *Vue sur Seine. 3 parkings.* LUXUEUX. – Tél. 522-05-96.

PUTEAUX Résidence « LE FRANCE » au 17e ét., vue sur tt Paris APPT 4 P., s. de bains + s. de *dches, cuis. équipée : 95 m² +* cave et parking en sous-sol. 920.000 F. Tél. 523-32-22.

BOURG-LA-REINE

proche parc de Sceaux et lycée Lakanal, 200 m R.E.R. Dans imm. neufs en pierre de taille, grand duplex 4 et 5 pièces. Disponibles rapidement. SPDI 350-14-80.

94 Val-de-Marne

SUR BOIS VINCENNES

De petite résidence standing beau 3 pces, terrasse, park. s/jardin. A SAISIR. PRIX : 830.000 F. SIMRA. 355-08-40.

immobilier information

ANCIENS NEUFS

DU STUDIO AU 6 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE
PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire :
Centre d'information
FNAIM de Paris, Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, avenue de Villiers.
75017 PARIS – 227-44-44.

immeubles

INVESTISSEURS !
Vend murs loués bail
Paris-7e 70.000 F 650.000
Levallois 38.000 F 350.000
(93) 57.000 F 450.000
(91) 275.000 F 1.600.000.
Renseignements 522-05-96.

hôtels particuliers

VENTES : Ville 100 km Paris-Sud. Très bel hôtel particulier XVIIIe siècle, restauré, tt confort, cour intérieure et jardin 1.000 m², quartier classé. Téléphone : (86) 64-54-62 et 64-59-33.

Nous cherchons immeuble ou hôtel particulier de

2.000 à 6.000 m²

habitables à réhabiliter ou à démolir, situé avenue FOCH, boulevard MAILLOT, boulevard MAURICE-BARRÈS, avenue VICTOR-HUGO ou boulevard SUCHET. Propositions à faire à : M. MAHALLAWI, architecte au (1) 634-22-37.

locations non meublées offres

Paris

Mº MONGE, 2 pièces, tt confort, clair, s. d'eau. 2.800 charges comp. 329-40-00.

MICHEL-ANGE 5 p., 135 m², stand., 2 bains. 9850 F + Ch., park. inclus. 357-79-67.

Région parisienne

Près de Dreux, 85 km de Paris, PAVILLON F6, style fermette, tout confort (chauff. élec.), cuisine équipée ; grand sous-sol (garage 3 voitures). Loyer : 3.000 F mensuel. Tél. (37) 46-98-62 après 19 h et week-end.

A LOUER PAVILLON

DRAVEIL, 25 km Paris près Orly, résid. le parc du château, 5 et 6 p., tt cft. Garage. Jardin. 4.940 F net. Renseignements 524-60-14.

IVRY-SUR-SEINE. Pavillon liv. dble 50 m², 4 chbres, 120 m², tt confort, chauffage électrique. Jard. Loyer 4.400 F. 672-87-47.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY-SERVICE

8, av. Messine, 75008 PARIS rech. pour clientèle étrangère et diplomates

VILLAS BANLIEUE OUEST RÉSIDENTIELLE. **562-78-99**

Nous recherchons en location auprès pptaires particuliers des appts ttes catégories et villas Paris proche banlieue. Ceux-ci étant destinés à loger des cadres supérieurs et employés d' UNE IMPORTANTE ADMINISTRAT. 504-01-34, p. 12.

J.C. cherche appt 3 pièces dans Paris ou proche banlieue. Loyer maximum 2.000 F. Téléphone 246-16-87 12 à 14 h.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans, 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés à Paris recherche du STUDIO au 5 p. *LOYERS GARANTIS par Stés* ou Ambassades. 285-11-08.

INGÉNIEUR MUTÉ PARIS recherche STUDIO ou 2 P., Tél. : M. ROULAT 256-30-57.

Couple enseignants ch. quart. mairie Buttes-Chaumont-19e APPART. à louer, 4/5 pces même à rénover. Tél. à partir de 18 heures : 202-20-69.

appartements achats

MALESHERBES - 73
522-05-96

Recherche appartements 7e, 8e, 9e, 17e, Neuilly

TOUTES SURFACES

Hôtels particuliers et bureaux.

Collab. journal recherche appartement 4 pièces à Bourg-la-Reine : 450.000 F. Téléphone : 255-93-54 *(après 20 heures).*

AGENCE DE L'ETOILE

rech. BEAUX APPTS PARIS VILLAS BANLIEUE OUEST *pour SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES* ET DIPLOMATES A VENDRE OU A LOUER Téléphone : 380-26-08.

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire. Tél. : 873-20-67 même le soir.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet 15e 566-00-75. Paie comptant 15e-7e arrdts APPARTEMENTS grandes surfaces et IMMEUBLES.

EMBASSY-SERVICE

8, av. Messine, 75008 PARIS *rech. pour clientèle étrangère* et Diplomates. APPARTS HOTELS PARTICULIERS et BUREAUX. ACHAT ou LOCATION. 562-16-40.

châteaux

A louer château, 70 km Paris-Ouest, ds parc de 7 hectares, 30 pièces, cft, équipé pour collectivité, px intéressant. Tél. : 16 (32) 55-54-76.

pavillons

PAVILLONS

JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE
PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information
FNAIM de Paris - Ile-de-France.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER,
27 bis, avenue de Villiers,
75017 PARIS. T. *227-44-44.*

Chelles (77) vds pavillon sur 600 m². Jardin planté, 2 ch. séjour double, w.-c., s. de bns couleur, cuis. aménagée, chauffage gaz, s/sol : bureau, cellier, *gar., prix :580.000 F. Tél. :* 020-21-54 ou 782-39-19.

Part. à part. BRUNOY 91. Beau pavillon, excel. état sur 600 m terrain, arboré 2 niveaux, 135 m². Total 5 p. + gde cuis., cheminée rustique 2 bns, 2 W.C. + débarras, s/sol total. Terrain 25 m². Garage indép., grenier aménageable. 900.000 F. Tél. au 046-87-43 heure repas.

maisons de campagne

Part. vend maison à *CHISSEAUX (I.-&-L.), 1 km* château de CHENONCEAUX tous commerçants – Rez-de-chaussée : 2 gdes pièces, cheminée, cuisine, salle de bains, w.-c. – Étage : 2 gdes chambres, cbt de toilette, cave *voutée, tout à l'égout, chauf.* gaz, grand jardin – 5 mn du Cher – Prix : 300 000 F. Tél. : 16-47 29-91-21.

propriétés

POITOU-CHARENTES

Part. achète maison campagne ancienne, manoir, environ 10 p. M. AUBIN, 81, rue de Chézy. *92.200 NEUILLY. (1) 723-54-05.*

CHALET MEGEVE

3 p., tt cft., sur 1.000 m². 575.000 F. CBS 524-40-08.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-XIe. Tél. 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, *discrétion, conseils.*

F. CRUZ. 266-19-00

8, RUE LA BOÉTIE-8e. Px rentes indexées garanties Etude gratuite discrète.

ST-JACQUES 9e étage dans belle résidence jard. STUDIO libre 47 m² grand confort, park. 105.000 F + 3.300 F mois. ESNAULT 266-38-47.

Immobilier d'entreprise ou commercial

fonds de commerce

Ventes

VENTE

PYRÉNÉES CENTRALES

10 KM DE LUCHON
STATION DES AGUDES (1.600/2.240 M)
AU PIED DES PISTES

UN HOTEL

En parfait état, entièrement équipé, prêt à l'exploitation, 40 chambres (80 lits), restaurant, bar, salon, cuisine, garage, tennis, dépendances. 5 étages, 2.620 m².

Documentation et renseignements :
(1) 758-58-07

bureaux bureaux

Ventes

PT DE NEUILLY

dans immeuble récent bureaux à vendre avec large façade commerciale

INVESTISSEMENT

6 millions de droits

Pour tous renseignements

SARI. 776-44-88.

Locations

Domiciliations : 8e-2e.

SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX. Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.

ACTE S.A. 359-77-55.

DOMICILIATION 16e, CHAMPS-ÉLYSÉES

140 A 340 F PAR MOIS

CIDES – 723-82-10.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

Toutes démarches et services

B.C.E. 294-23-93.

SIÈGE SOCIÉTÉ

Domiciliation R.C. – R.M. Secrétariat – Bureaux neufs SODEC – 341-81-81 150, av. Daumesnil PARIS-12e.

EMBASSY-SERVICE

562-82-14

RECH. 150 A 200 m²

Bureaux quartier affaires.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

S.A.R.L. - R.C. - R.M. Constitution de sociétés, démarches et tous services Permanence téléphonique

355-17-50.

66 CH-ÉLYSÉES

vous accueille

BUREAUX MEUBLÉS

Heure, jour, semaine, mois

SALLES DE RÉUNION

Audiovisuel - lunches DOMICILIATION - Services Secrétariat, parking immeuble

Tél. : 562-66-00.

8e COLISÉE-ÉLYSÉES

SIÈGES DE SOCIÉTÉS

DOMICILIATIONS

250 F / 350 F PAR MOIS

A.F.C. 359-20-20.

VOTRE SIÈGE SOCIAL, 8e

DOMICILIATIONS

R.M., R.C., TTES DÉMARCHES TELEX SECRÉTARIAT

AGECO. 294-95-28.

LA DÉFENSE

RER Nanterre-Préfecture Immeuble neuf 1.500 m² divisibles.

SARI. 776-44-88.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris-8e, 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services
CONSTITUTIONS STÉS
prix compétents, délais rapides
ASPAC 293.60.50+

VOTRE SIÈGE A PARIS-17e à partir de 80 F, ts services, constitution sté. 763-47-14.

92 CLICHY

proche périphérique 1.300 m² divisibles. Tél., parkings restaurant.

SARI. 776-44-88.

17e, Guy-Mocquet, part. loue *bureaux, rez-de-ch., tt cft, bail* précaire. Tél : 627-05-52.

locaux commerciaux

Ventes

PLACEMENT EXCEPTIONNEL

PANTHÉON

dans *immeuble récent, local* ccial 270 m², libre accès, voit. vitrine sur rue, à saisir. Téléphone : 634-13-18.

boutiques

Locations

FAUB. ST-HONORÉ

Galerie des *antiquaires* 66 m² en R.D.C. Cession de bail Idéal salon de thé

SARI. 776-44-88.

l'agenda du Monde

Achat de livres

HENRI LAFFITTE
Achat comptant de LIVRES
13, r. de Buci, 6e – 326-68-28
Distribue un catalogue.

Animaux

S.O.S. chats adultes castrés et adorables chatons orphelins Cherchent foyers douillets et beaucoup de caresses. Téléphoner au 531-61-98 le soir après 19 h.

Élevage amateur — cède beaux chiots BOULEDOGUE français, inscrits LOF, tatoués, vaccinés (1) 638-34-14 – (1) 726-89-63.

Artisans

Remplacement chaudière mazout porgaz à condensation économie 30 % dans certains cas subvention = don de 5633,50 et crédit à 12 % devis gratuit Tél. : 770-54-59 et 86-32.

Bijoux

ACHAT OR
BIJOUX ANCIENS
Brillants, débris or
PAUL TERRIER – 225-47-77
35, rue du Colisée, 75008
Métro Saint-Philippe-du-Roule.

Si vous vendez : bijoux, or, débris, pièces, etc... ne faites rien sans tél. 588-74-36.

ACHAT OR
PIÈCES OR ET ARGENT
OR DENTAIRE, DÉBRIS,
BIJOUX MÊMES ABIMÉS
DE 60 A 120 F LE G.
L'ÉMERAUDE
2 bis, rue Malar, Paris-7e, face au 166, rue de l'Université, Mo INVALIDES.
Tél. : 705-99-95 +
2, bd Bessières, Paris-17e, Mo PORTE-DE-ST-OUEN
Tél. : 627-56-39 +
Prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile.
Ouvert du mardi au samedi.

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses bijoux, or, argenterie, etc. PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET
19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83.
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

DIRECT USINES
Gd CHOIX – TOUTES MARQUES
BOCAREL – 357-08-46 + 4
113, av. Parmentier, Paris 11e

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS

CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
- EN CUIR : 9 qualités. et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables, reversibles, convertibles (sommiers à latte).

Par exemple :
Un ravissant canapé 2 places tissu à partir de 3 250 F. Un cossu 3 places en cuir véritable à 5 990 F, en veau pleine fleur à 7 900 F.

Alors, mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.
CAP, 37, rue de Cîteaux, 75012. T. 307-24-01.

Collections

Echange ou vends
pour collection Citroën GS bi-rotor
Tél. H. repas (99) 81-88-71.

Cours

Assoc. France Arabie Saoudite
COURS D'ARABE
Cours audio visuels, groupe ou part. pr ts niveaux — horaires flexibles — formation continue Rensgts le matin : 553-24-78.

MATHÉMATIQUE PHYSIQUE
Toutes classes secondaires
MATH SUP. SPÉCIALE
Prof. expérimenté – 558-11-71.

Recherche professeur MATH (étudiant s'abstenir) pour donner leçons à Elève Terminale C (Montparnasse — Palais Royal) Écrire André CLÉMENT 158, rue St Honoré — Paris 1er ou téléph. : 260-23-37.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE
(évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie)
en 1 mètre – 2 500 F PARIS.
SANITOR, 21, rue de L'Abbé-Grégoire, Paris-6e — ouvert le samedi — Tél. : 222-44-44.

Décoration

TISSUS MUREAUX
DÉGRIFFÉS
- Toile lin, t. coton, largeur 2,60 m et 2,90 m : 29,90 F. 39 F. 49 F/ml.
- Papiers japonais 14 F. à 18 F/m², imit. daim largeur 1,40 m : 29,60 F/ml.
- Imprimé, chintz, soie, doupion, piqué de coton, moquettes coordonnées.

(PRIX SURPRENANTS... CHUUT !)
BINEAU MURAL'S
TÉL. : 757-16-00.

Détectives

IMBERT
DÉCLARE PP PARIS 067
ENQUETES
(Affaires privées, industrielles et commerciales)
FILATURES
(Auto-Moto)
Protection des biens et personnes.
TOUTES MISSIONS FRANCE ET ÉTRANGER.
Discret — rapide — efficace
TÉL. : 822-95-52.

Equipement

Vends jeu de 4 pneus Contact Hiver M + S Uniroyal 165 HR 14 6 000 km, état imp. Prix neuf : 2 800 F, nous vendons : 1 400 F Téléphone : 526-18-58.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND
Au bord de la mer (100 km de Londres), notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et, situé dans le même bâtiment, notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront
(école fondée en 1967 et reconnue par le British Council).
£ 15.00 par jour : leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).
25% RÉDUCTION
pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux examens de Cambridge inclus).
PAYABLE EN FRANCE
écrire **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH**
Ramsgate, Kent, Angleterre. Tél. : 843-51212. Telex 96454
ou Mme Bouillon, 4, rue de la Persévérance, Eaubonne 95.
Tél. : (3) 959-28-33 (Soirée)
Pas de limite d'âge — pas de séjour minimum
ouvert toute l'année — cours spéciaux vacances scolaires

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS
GRANDES MARQUES
refaits et garantis
A PARTIR DE 5 000 F
DEVIS GRATUIT
POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

Hygiène

ATAO
DISTRIBUTEUR DE SAVONS
- Liquide
- Poudre
- Crème

De 0,5 l à 5 l.
- Petit matériel sanitaire savons.
- Papier hygiénique.
- Essuie-mains papier.
- Désodorisant.
- Pour bureaux, usines, administrations.

53, rue Auguste-Buisson,
92250 LA GARENNE-COLOMBES.
782-61-90

Moquettes

MOQUETTES DÉGRIFFÉES
Spécialiste « PURE LAINE »
60 000 m² EN STOCK
POSE ASSURÉE
TÉL. : 757-19-19

MOQUETTE PURE LAINE
— 50 %
DE SA VALEUR
842-42-62

Télévision

SPEC MOIS OCTOBRE
N.B. à partir .... 100 F.
Couleurs à partir ...... 600 F.
Tél. 681.48.92
2 magasins
dans PARIS.

Matériel de bureau

alc
SPÉCIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT DE BUREAU
- meubles métalliques ;
- mobilier de direction ;
- sièges de série ;
- sièges de direction ;
- accueil ;
- collectivités ;
- cloisons et mobilier en bois.

Catalogue gratuit
sur demande
857, rue de Berreau,
94500 Champigny.
Tél. : 882-08-45.

Maroquinerie

VENTE au PRIX de GROS
SACS – BAGAGES – CADEAUX
VISCONTI, 5, rue M. Le Comte
272-16-68 Mo Rambuteau

Mode

Bitume
FABRICANT SPORTWEAR
HOMMES – FEMMES – ENFANTS
PARIS
42, Rue de la Folie Méricourt 75011 Paris Tél. 338.20.30

Stages

Stage sur le comportement stratégique et les Arts martiaux. — Cycle de cours de karaté (films en video) et d'entretiens destinés à analyser et optimiser le comportement social et psychologique en situation de conflit.
Téléphone : 544-11-44.

ANNONCES CLASSÉES
TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Séjours culturels

SÉJOUR CULTUREL de 2 jours au Domaine de MORIGNY, à 50 km de PARIS Stage Résidentiel organisé par L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE (PARIS IV) sur des thèmes géographiques, historiques, philosophiques, archéologiques ou littéraires en Novembre et en Décembre. Renseignements : 325-17-48.

Spécialités régionales (vins)

CHATEAU ROQUEBRUNE
33360 CENAC
en direct, exploitation familiale
BORDEAUX ROUGE A.O.C.
Vrac ou bouteilles.

Psychanalyse

Pour une prise de conscience totale en peu d'entretiens quel que soit votre trouble. Téléphonez au 766-46-90.

Voiture écologique

Voiture de ville écologique moteur électrique livrée démontée, assemblage par l'utilisateur, documentation sur demande — ALC, 857, rue de Berreau — 94500 CHAMPIGNY.

Perdu

Rech. TECKEL noir, femelle, collier clouté, beige avec clochette, 14 ans, perdu le 10 octobre Rue Bassano, 8e, vers 19 h. Urgent. 720-31-46 ou 266-63-17. Forte récomp.

Sanitaires

CABINE DE DOUCHE
prête à raccorder, tout équipée pour 1.990 F seulement.
SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi. Téléphone : 222-44-44.

Yoga

YOGA A DOMICILE
Cours particuliers et petits groupes — Tél. : 526-77-66.

Troisième âge

RÉSIDENCE LES CÈDRES
10' Pte Italie. PARIS Tourisme, repos, retraite.
Reçoit toutes personnes, tous âges, — valides, semi-valides, handicapés, soins assurés, petits animaux familiers acceptés
33, av. de Vitry
94800 VILLEJUIF
(1) 726-89-63 — (1) 638-34-14.

92 — RÉSIDENCE PASTEUR
Offre chambre 2 lits forfait
6 500 F mens. — 794-87-10

PARIS-BAGNOLET — pension, retraite, conft, valides, semi-valides. — Tél. : 360-89-28.

Vacances Tourisme Loisirs

SKI 6 – 17 ans
Noël – février
encadrés par profs. 322-85-14

AILLON-LE-JEUNE
Une vraie station village
1000/1900 m. 25 km Chambéry
- ski alpin et nordique
- Tarifs imbattables
- Neige assurée
- Hébergement varié

Rens. Syndicat initiative
73340 Aillon-le-Jeune
Tél. : (79) 63-87-72

Côte d'Azur 06500 Menton
hôtel Céline Rose ** NN.
57, Av. de Sospel
Tél (93) 28-28-38
Chbres tt cft. calme et ensol., cuis. famil. Asc. Jardin :
Pension complète automne-hiver 83-84 — 152 à 172 F TTC.

Radio-Hi-Fi

VENDS :
SONORISATION DE SCÈNE
2 baffles JBL 45.60/150 W. chaq. — 4 000 F les 2.

2 COMPRESSEURS SUNN. 150 W. chq. — 2 000 F les 2.

1 Ampli SUNN. — 500 W. 5 000 F

1 Ampli GOLDEN SOUND 2 X 150 W. 2 000 F

1 table de mixage POWER, 16 voies — 3 000 F

T. 340-67-57 Francis, tte la jour.

Jeune fille au pair

Au pair et hôtes payants cherchent familles français. Tél. 258-71-40 A.M. de 14 h à 19 h.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

R-5 automatique 1979, gris mét., 60.000 km, entièrement révisée, freins et amort. neufs. Radio K7. 23.000 F.
Tél. 720-68-03 (H. de B.).

Vds Fiat 128 rouge, janvier 82, 11.000 km. Px 16.000 F. Tél. bur. 825-24-20, poste 59. Dom. 721-36-19.

de 8 à 11 C.V.

Jeep Renault Laredo année 1983,
28.000 km. Prix : 80.000 F.
Téléphone : 012-43-57.

A vendre belle R5 TS, mod. 80, noir, toit ouvrant V.T., P.F. 66.000 km. 22.500 F. Téléphone : 995-12-37.

deux-roues

Moto 125 cm3
1.Z : 5.800 km, état neuf (novembre 1982).
Equipée top-case, 2 sacoches manchons, pare-brise 2 rétroviseurs, anti-vol. 3.800 F sans débattre.
Jean-Luc MASQUELIER
10 à 19 h. : 246-75-25.
19 à 10 h. : 252-41-52.

FORUM DE L'INVESTISSEMENT

L'attrait des marchés financiers

Hissés cette année sur la plus haute marche du podium, les marchés financiers ont réalisé des performances exceptionnelles sous la conjonction d'éléments qui ont essentiellement pour noms baisse des taux d'intérêt, recul de l'inflation et perspectives – confirmées dans une certaine mesure – de la reprise économique aux Etats-Unis, seule susceptible de redonner de l'air à une industrie mondiale au bord de l'asphyxie. Amplifiant ce mouvement général avec une hausse globale des actions françaises de 50 % environ en neuf mois, la Bourse de Paris a continué à bénéficier de l'*« effet d'entonnoir »* consécutif à la diminution en nombre des sociétés susceptibles d'intéresser l'investisseur après la radiation de la cote des entreprises nationalisées alors que d'abondantes liquidités en mal de placement ne voyaient d'autre recours que les valeurs mobilières.

Grâce au taux réel de 2 % environ (rémunération supérieure au rythme d'inflation) qu'il assure actuellement à l'épargnant, le marché obligataire (actuellement au bas mot 1 000 milliards de francs de capitalisation boursière) a exercé un attrait considérable sur l'épargne financière des ménages. Au total, les valeurs mobilières à revenu variable (alimentées par les souscriptions au compte d'épargne en actions), les obligations et leurs *« sous-produits »* (parts de Sicav, de fonds communs de placement...) ont littéralement aspiré un flux d'épargne que ne parvenaient plus à contenir l'or, en chute sensible, et, surtout, l'immobilier, un facteur déterminant si l'on songe que la part des immeubles représente encore jusqu'à 65 % environ des patrimoines dont la valeur est comprise entre 3 et 5 millions de francs.

***Au-delà du rendement, c'est surtout la fiscalité qui est restée* l'idée fixe de tous ces épargnants – à commencer par les cadres – imposés à plus de 30 % de leurs revenus, d'où l'intérêt que constituent les placements liquides exonérés d'impôts même *en étant limités à 10 000 F par contribuable comme c'est* le cas du Compte pour le développement industriel (Codevi) qui a vu le jour le 1er octobre dernier.**

Ce rapide tour d'horizon de la situation faite à l'investisseur ne saurait s'achever sans mentionner les nouveaux pouvoirs dévolus à la Commission des opérations de Bourse par la loi du 3 janvier 1983 sur les biens divers, ces fameux *« placements miracle »* qui ont suscité quantité de critiques. Autant de sujets qui seront abondamment commentés lors du Forum de l'investissement et du placement qui va se dérouler du 22 au 24 octobre à l'hôtel Hilton Suffren sous le patronage du *Journal des finances*.

SERGE MARTI.

BUDGET 1984 : ce qu'il faut savoir sur la fiscalité

La loi de finances 1984 n'a pas encore été votée dans sa forme définitive par le Parlement, mais les amendements déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat ne devraient pas comporter de profondes modifications par rapport aux grandes orientations du budget de l'Etat annoncées à la mi-septembre. Présentée comme reposant sur « *une fiscalité progressivement aménagée dans le sens de l'équité sociale et de l'efficacité économique* », cette loi de finances comporte diverses mesures intéressant l'épargnant, et dont voici l'essentiel :

● **Impôt sur le revenu** : comme pour les deux années précédentes, le barème de l'impôt applicable en 1984 sera corrigé des effets de l'inflation (majoration de 9,1 %), et, dans le même temps, la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, instituée en 1981 et maintenue l'année suivante, est reconduite une année de plus sous la forme d'une « *surtaxe progressive* ». Fixée à 1 % à partir de 20000 F d'impôt sur le revenu, elle augmentera ensuite de 1 % par palier de 1000 F jusqu'à 25000 F. Au-delà, cette surtaxe sera de 5 % jusqu'à 30000 F et de 8 % au-dessus de cette somme.

● ***Déductions et abattements* applicables aux très hauts revenus** : pour la deuxième année consécutive, ils sont maintenus à leur niveau actuel sans majoration pour hausse des prix (le plafond de la déduction de 10 % reste fixé à 50900 F), ce qui équivaut à une imposition plus forte pour cette catégorie de contribuables.

● **Impôts sur les grandes fortunes** : les tranches de l'I.G.F. sont relevées uniformément de 6 %, le *seuil d'imposition passant de* 3,2 millions à 3,4 millions de francs, mais l'outil de travail est exonéré de toute imposition.

● **Droits de succession** : l'abattement à la base pour les successions et les donations en ligne directe et entre époux est relevée de 250000 à 275000 F, voire 300000 F pour tout héritier frappé d'infirmité ou incapable de travailler, et de 750000 à 1000000 de francs pour les frères et sœurs âgés vivant ensemble. Au-delà *de ces abattements, les droits* seraient portés de 20 % à 30 % pour la fraction comprise entre 3,4 millions de francs (seuil de l'I.G.F.) et 5,6 millions de francs, à 35 % pour celle comprise entre 5,6 millions et 11,2 millions de francs, et à 40 % au-dessus de cette dernière somme.

● ***Economies d'énergie*** : la réduction d'impôts qui remplace l'ancienne déduction du revenu est désormais limitée à 25 % des dépenses engagées dans la limite, inchangée, de 8000 F (majorée de 1000 F par enfant à charge).

● **Intérêts d'emprunt pour l'habitation principale** : la réduction *d'impôt appliquée là aussi serait de* 20 % des intérêts pour les contrats d'emprunts conclus avant le 1er janvier 1984 et de 25 % pour les contrats conclus après cette date, le nombre d'annuités étant ramené de 10 à 5. Dans le même temps, le plafond des intérêts pris en compte est relevé de 7000 F à 9000 F (plus 1500 F *par personne à charge*, au lieu de 1000 F actuellement).

● **Primes d'assurance-vie** : relèvement de 3250 F à 4000 F (plus 1000 F par enfant à charge contre 600 F auparavant) de la limite de déduction des primes. Pour l'imposition du revenu en 1983 sera appliquée une réduction d'impôt de 20 % *dans la limite mentionnée ci-dessus* (et de 25 % pour les primes payées à partir du 1er janvier 1984).

● **Fonds propres des entreprises** : afin de les renforcer, les personnes physiques associées de sociétés qui apportent des sommes en compte courant seront imposées *au taux réduit de 25 % sur les intérêts* servis, à la condition que ces sommes bloquées soient incorporées au capital dans un délai de cinq ans.

● **Transmission d'entreprises** : l'abattement applicable aux donations de titres aux salariés de l'entreprise est porté de 10000 F à 30000 F par part. En outre, le paiement des droits normaux relatifs aux transmissions d'entreprises qui constituent le bien professionnel de l'héritier sera étalé, avec un différé de paiement de cinq ans et un étalement de règlement sur dix ans avec un taux d'intérêt réduit.

● **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : l'exonération de la taxe foncière de 25 ou 15 ans, dont bénéficient les constructions à usage d'habitation achevées avant le 1er janvier 1973, sera supprimée (sauf pour les *H.L.M.*), et l'exonération de la taxe foncière de 15 ans réservée à certains logements destinés à l'accession à la propriété sera ramenée à 10 ans. En revanche, l'exonération de cette taxe accordée aux propriétaires de logements construits à l'aide d'un prêt aidé par l'État (actuellement limitée aux constructions neuves comportant une demande de prêt déposée avant le 31 décembre 1983) sera reconduite *à titre permanent (en étant* ramenée de 15 à 10 ans).

● **Activités touristiques** : afin de développer le parc des chambres d'hôte en France, les personnes qui louent à ce titre une ou plusieurs pièces de leur habitation principale seront exonérées de l'impôt sur le revenu pour cette activité (dans la mesure où les recettes de la location ne dépassent pas 5000 francs par an).

● **Paiement par chèques** : dorénavant, le règlement de tout bien ou service d'un montant supérieur à 5000 francs devra être effectué par chèque ou par carte de crédit.

● **Revenus fonciers** : l'administration pourra demander des justifications sur tous les éléments servant de base à la détermination des revenus fonciers. De plus, ceux-ci pourraient faire l'objet d'une évaluation d'office en l'absence de réponse du contribuable. Enfin, l'administration pourra se faire communiquer, si besoin est, les documents comptables détenus par des tiers pour le recouvrement de l'impôt des professions agricoles.

● **Dons aux œuvres** : la limite de déduction des dons faits aux associations ou fondations reconnues d'utilité publique est portée de 3 % à 5 % *du revenu imposable avec pièces justificatives* à l'appui.

● **Participation** : la provision pour investissement constituée au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprises est fixée à 12,5 % pour les exercices clos à compter du 1er octobre 1983.

● **Valeurs mobilières** : la déclaration *à l'administration des revenus* de capitaux mobiliers par les personnes qui en effectuent le paiement sera généralisée à compter du 1er janvier prochain, et un modèle unique de déclaration sera utilisé.

● **Groupements forestiers** : reconduction pour deux ans des taxes de 6 % ou 8 % qui libèrent de l'I.R.P.P. ou de *l'impôt sur les* sociétés pour les plus-values dégagées lors des apports à un groupement forestier de bois ou de terrains à reboiser ou de transformations en groupements forestiers d'une société propriétaire de ce type de biens : limitation à 0,6 % du droit proportionnel d'apport en cas d'apport à un groupement forestier de bois ou de terrains à reboiser et, enfin, possibilité de substituer un droit fixe de 300 francs au droit proportionnel, en cas de transformation d'une société *propriétaire de bois ou de terrains* à reboiser en groupements forestiers.

(Lire la suite page 29.)

« Placements miracles » : les nouveaux pouvoirs de la COB

Grâce à de nouvelles dispositions légales et réglementaires, la Commission des opérations de Bourse dispose à présent de pouvoirs étendus – qu'elle a commencé à exercer – sur ces « placements miracles » (appelés aussi biens divers et placements diversifiés) que l'on a trop souvent fait miroiter à grand renfort de publicité aussi abondante que tapageuse aux yeux d'investisseurs trop crédules. Voici quelques éléments de réponse sur les questions que l'on peut se poser à propos de cette catégorie d'investissements.

● *Quels sont les produits concernés?* La gamme est vaste qui va des placements mobiliers (diamants, anneaux de port, conteneurs, wagons, bateaux de plaisance, sans oublier les troupeaux de vaches à lait et d'autres formes d'investissement aussi sophistiquées...) aux biens immobiliers (bâtiments, forêts, carrières...).

● *Quels sont les textes de référence?* La loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne du 3 janvier 1983 (articles 22 à 26) et les décrets d'application du 2 mai dernier.

● *Qui est visé?* Toute personne qui, directement ou indirectement, par voie d'appel public ou de démarchage, propose à titre habituel à des tiers de souscrire des rentes viagères ou d'acquérir des droits sur des biens mobiliers et immobiliers dont ils n'assurent pas eux-mêmes la gestion, précise la loi, qui vise également « *toute personne qui recueille des fonds à cette fin* » ainsi que « *toute personne chargée de la gestion desdits biens* ». En clair, ne sont concernés que les placements dont un tiers – généralement une société spécialisée – assure la gestion pour le compte d'un investisseur qu'il a démarché.

● *Qui est exclu?* D'abord, les opérations d'assurance et de capitalisation régies par le code des assurances, ensuite les opérations de crédit différé et, enfin, les opérations donnant normalement droit à l'attribution en propriété ou en jouissance de parties déterminées d'ou ou plusieurs immeubles bâtis, c'est-à-dire toutes les opérations immobilières de loisirs du type investissement dans un studio, les pieds au bord des pistes de ski, pour la première quinzaine du mois de février.

(Lire la suite page 28.)

« Placements miracles » : les nouveaux pouvoirs de la COB

(Suite de la page 27.)

Sont également exclus tous les achats directs auxquels peuvent procéder des particuliers soit par plaisir ou à des fins d'investissement à terme (diamants, médailles, œuvres d'art, objets de collection...) ainsi que les placements offerts par des départements gestion des banques.

● *Quelles sont les obligations nouvelles auxquelles doivent se plier les sociétés procédant à la gestion des biens divers?* Elles sont de deux ordres :

1) L'établissement d'un document d'information : avant tout appel au public ou tout démarchage, la société en question doit établir *un document* d'information très détaillé qu'elle doit adresser à la COB, laquelle dispose d'un délai de trente jours (qui peut être porté à *soixante*) pour *se prononcer* sur la régularité — et non pas sur la qualité — de l'investissement proposé avec, si besoin est, la possibilité de faire ajouter les précisions qu'elle juge utiles pour la bonne compréhension de l'épargnant. Tant qu'elle n'a pas reçu le « feu vert » sous la forme d'un « numéro d'enregistrement » bien distinct du « visa » que la Commission des opérations de Bourse délivre dans le cadre de sa mission de contrôle des valeurs mobilières (et pour éviter toute confusion éventuelle avec un quelconque « label de qualité »), la société doit s'abstenir de toute activité commerciale sur le type de placement proposé.

Pour ne pas avoir respecté cette condition, deux sociétés (la C.E.C.M. et la Centrale de forêts françaises) se sont déjà fait taper sur les doigts par les responsables de la tour Mirabeau, siège de la COB (*le Monde* du 11 octobre), conformément aux textes légaux qui prévoient que *« le juge peut accorder des dommages-intérêts ou prononcer la résolution du contrat »* dans ce cas.

Sans trop entrer dans le détail, ce document d'information doit notamment comporter des renseignements précis sur la personne qui propose l'investissement, sur le gestionnaire, *sur les biens proposés en placement* et sur les modalités de leur gestion, sur le montant des frais et commission et sur les produits et charges qui en découlent, sur les droits des investisseurs, à commencer par celui d'être informé des comptes de la société de gestion et de l'avis du commissaire aux comptes.

2) L'établissement d'un compte rendu annuel de gestion vérifié par un commissaire aux comptes : cette particularité, quelquefois un peu occultée dans la présentation des nouveaux pouvoirs d'information dévolus aux épargnants, est très importante. Pour la première fois, en effet, ils vont pouvoir prendre connaissance non seulement du rendement réel de leur investissement mais aussi des résultats — et donc de l'assise financière — de la société *chargée de gérer* les biens qu'ils ont acquis sur ses conseils.

Ainsi, à la clôture de chaque exercice *annuel, le gestionnaire* doit établir l'inventaire des biens dont il assure la gestion, ainsi qu'un rapport d'activité, dresser le bilan et le compte de résultats de son entreprise, les faire contrôler par un commissaire aux comptes qui en certifie la sincérité et la régularité et adresser le tout, d'une part au client, d'autre part à la COB dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice.

● *Quelles sont les sanctions prévues?* Elles peuvent aller d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 6 000 F à 120000 F selon les cas (ou à l'une de ces deux peines seulement) en *cas d'infraction pour les personnes,* les gestionnaires et les commissaires aux comptes qui n'auraient pas respecté ces nouvelles dispositions.

● *Depuis quand sont-elles entrées en vigueur?* Deux mois après la publication du décret d'application. Dans les faits, depuis le 4 juillet dernier, aucune officine spécialisée ne peut faire de publicité ni de démarchage si elle n'a pas soumis sa note d'information à la commission et obtenu son aval.

● *La COB a-t-elle déjà délivré des numéros d'enregistrement?* Oui. Pour l'instant, quarante-trois dossiers ont été déposés sur son bureau, sur lesquels dix-sept ont reçu le « feu vert » et dont la liste peut être consultée au siège de la commission (1) (*le Monde* du 11 octobre).

● *Le nouveau rôle de la COB est-il limité aux seuls biens divers gérés par des tiers?* D'après les textes, oui. Mais il semble bien que la commission ait à cœur, outre de centraliser toutes les plaintes des épargnants comme elle le faisait déjà par le passé, de se prononcer également sur certains cas placés à la limite du champ d'application de la loi par des organismes soucieux d'y échapper sous couvert de montages financiers hardis qui ne correspondraient pas strictement aux dispositions légales. Dans une récente interview (2), le président de la COB, M. Bernard Tricot, a été très clair sur ce point : « *Nous ferons connaître notre opinion en général sur les produits de placement. Nous alerterons le public sur les « chausse-trapes » les plus fréquentes. La presse peut nous aider dans cette tâche.* » « *Nous avons d'ailleurs commencé à faire paraître des avertissements sur des affaires particulières après avoir constaté de trop grands risques pour les épargnants* », a-t-il rappelé.

---

(1) Commission des opérations de Bourse, tour Mirabeau, 39-43, quai André-Citroën, 75739 Paris Cedex 15. Tél. : 578-33-33.

(2) *Le Revenu français*, octobre 1983.

Un placement millésimé : les « châteaux » bordelais

Parmi les dix-sept propositions de placements en biens divers qui ont reçu le numéro d'enregistrement de la Commission des opérations de Bourse, il en est un qui *a aussitôt retenu l'attention* de ces investisseurs aussi férus de courbes de rendement que sensibles à la robe d'un grand cru : la collection de « châteaux » bordelais, dont l'initiative revient à Laffitte-Investissement.

Cette filiale de l'Européenne de banque (ex-banque Rothschild) qui dispose d'un important réseau de conseillers financiers (les deux sociétés viennent d'ailleurs de créer une entité commune spécialisée dans les placements diversifiés : *Laffitte-Patrimoine) a* choisi de proposer à sa clientèle une opération de commercialisation de grands crus de vins de Bordeaux « en primeur », un moyen de faire savoir sur le marché que la banque de la rue Laffitte, fortement *secouée après sa nationalisation* et le départ de la famille Rothschild, possède encore des capacités d'innovation.

Laffitte-Investissement a donc confié à l'un des principaux négociants bordelais, la maison Prats Frères, la mission de sélectionner quarante-deux grands crus, millésime 1982, susceptibles de *bénéficier de la valorisation* que connaissent les vins de Bordeaux entre l'année de leur récolte et celle de leur commercialisation, outre le fait qu'environ 45 % de la production totale de cette ré*gion est exportée.*

Cinquante caisses

A cet effet, la société de gestion, qui a investi une dizaine de millions de francs dans l'opération, s'engage à faire conserver ces vins en chais dans leur château d'origine jusqu'à la fin de l'année 1984, date à laquelle ils seront mis en bouteilles, en se chargeant de tous *les frais de* vieillissement, d'entreposage... De leur côté, les investisseurs intéressés se voient proposer deux cent cinquante lots composés chacun de cinquante caisses de douze bouteilles (médoc, graves, *saint-émilion, pomerol, sauternes*) au prix (T.T.C.) de 46 000 francs pour chaque lot en échange d'un titre de propriété qu'ils peuvent céder.

Dès leur mise en bouteilles, ces vins pourront être livrés à l'investisseur, mais celui-ci peut aussi choisir de faire fructifier son capital en le faisant vieillir jusqu'au *30 juin 1988, date à partir de la*quelle ils seront revendus par le négociant sur le marché des vins de Bordeaux (y compris aux enchères) si l'acquéreur ne veut pas se les faire livrer. C'est alors que sera véritablement évaluée la plus-value de ce placement pour une opération entreprise en 1983 et dénouée cinq ans plus tard. Comme tout dépendra du prix du bordeaux à cette époque, il est impossible de déterminer à l'avance la rentabilité de cet investissement. Mais le pari se veut limité à la fois par le choix des crus et du millésime, et par la courbe du prix du bordeaux, qui, de l'avis des experts, ne risque guère de s'infléchir beaucoup à moyen terme.

De toute façon, inutile de se précipiter aux guichets de la rue Laffitte pour souscrire à quelques bouteilles. Les deux cent cinquante lots ont été placés *« en cinq jours »*, assure-t-on, sans attendre les retombées de la B.B.C., qui a commenté l'événement, et du *Financial Times*, qui a consacré une colonne entière dans son édition du 2 septembre à ce vin de Bordeaux, qui, l'histoire aidant, a encore beaucoup d'admirateurs nostalgiques de l'autre côté de la Manche.

S. M.

TROIS SCÉNARIOS SUR MESURE

CATÉGORIE	IMMOBILISATION	RENDEMENT	COMMENTAIRES
MOBILITÉ ET PLUS-VALUE			
● Actions.	Variable.	Rarement plus de 10 % brut.	– Sans doute l'un des meilleurs placements cette année grâce à une hausse de 50 % en moyenne de la Bourse au cours des neuf premiers mois. Le relais des anciens « nomadistes » et propriétaires de CELT en direction du C.E.A. s'effectue bien et les actions devraient bénéficier de la fin de la limitation des dividendes et des meilleurs résultats des sociétés.
● Sicav.	Disponibilité totale.	De 20 % à 40 % brut.	– Tout en offrant des résultats en moyenne inférieurs à la véritable explosion des valeurs françaises, les Sicav ont réalisé de très belles performances à commencer par les spécialisées sur New-York ou Tokyo.
● Sicav et fonds communs de trésorerie.	Disponibilité.	De 12 % à 14 % brut.	– Mises en place après la réforme de la rémunération des comptes à terme, ces formes de gestion collective offrent l'avantage de la disponibilité et d'une rentabilité satisfaisante.
SAGESSE ET RENDEMENT			
● Obligations.	Long terme mais facilement négociable.	Environ 14 % brut.	– La capitalisation des obligations françaises atteint actuellement près de 1000 milliards de francs (pratiquement le double de 1981). Grâce à des taux de rendement élevés, ce type de placement offre un intérêt réel de 2 % à 3 % sur l'inflation. Plusieurs produits sur le marché : à taux fixe ou variable, obligations renouvelables du Trésor, titres participatifs... Tous bénéficient de l'abattement de 5000 F et du prélèvement libératoire.
● Emprunts d'Etat.	Long terme mais facilement négociable.	Variable.	– Il s'agit essentiellement du 4,5 % 1973, du 7 % 1973 et du 8,80 % 1977 (indexé sur l'unité de compte européenne) qui procurent des rendements de 6 % à 8 %.
● Comptes à terme.	Plus de 12 mois pour être intéressants.	Taux du marché au-delà d'un an.	– En deçà de 500000 F, la rémunération la plus intéressante est de 8,5 % pour une durée supérieure à douze mois. Elle est bien supérieure au-delà, mais attention à la lourde fiscalité.
● Prêts notariés.	Moyen terme.	Environ 14 % brut.	– Soumis au prélèvement libératoire (45 %), ces prêts bénéficient d'une sécurité totale.
● S.C.P.I.	Moyen terme.	6 % à 8 % brut.	– Face à un marché immobilier au rendement quasi nul, les sociétés civiles de placement immobilier permettent de diversifier un placement dans la pierre dont la gestion est assurée par des professionnels.
● Bons à intérêt progressif.	Moyen terme.	7,5 % à 13 % brut.	– Il s'agit des bons de 1 à 4 ans émis par les banques, les caisses d'épargne, le Trésor... Lourde fiscalité : prélèvement libératoire de 45 % (nominatif) et 50 % (anonyme) + 1,5 % par an sur le capital.
● Forêts et groupements forestiers.	Long terme.	1 % à 2 % brut.	– Rendement aussi faible que celui des terres agricoles mais importants avantages fiscaux sur les droits de mutation.
● Assurance-vie.	Long terme.	13 % environ.	– Epargne par capitalisation qui bénéficie des nouvelles dispositions incluses dans le projet de budget 1984 (voir par ailleurs).
PRÉCAUTION ET LIQUIDITÉ			
● Livret A. ● Livret B.	Disponibilité totale. Disponibilité totale.	7,50 % net. 7,50 % brut.	– Taux de rémunération abaissés de 1 % depuis le 1er août 1983. Le plafond du livret A est actuellement de 58000 F.
● Livret bleu.	Disponibilité totale.	7,50 % net.	– Mêmes conditions que pour le livret A des caisses d'épargne mais interdiction de cumuler ce dernier avec le « bleu ».
● Livret bancaire.	Disponibilité totale.	7,50 % brut.	– Comporte un dépôt minimum de 100 F et est soumis au prélèvement libératoire de 45 % ou intégration à la déclaration. Pas de plafond.
● Livret « rose ».	Plus de 6 mois pour la « prime ».	8,50 % net + prime.	– Exonéré d'impôt, le livret d'épargne populaire est limité à 20000 F par L.E.P. Il comporte une sorte de « prime inflation » au-delà de 8,5 % de hausse des prix.
● Codevi.	Disponibilité totale.	7,50 % net.	– Nouveau produit créé le 1er octobre 1983, le compte pour le développement industriel est limité à 10000 F par contribuable (20000 F pour un couple). Disponible dans tous les réseaux bancaires, caisses d'épargne, Crédit agricole mutuel... Exonéré d'impôt.
● Compte d'épargne logement.	Au moins dix-huit mois.	3,25 % net.	– Plafonné à 100000 F pour un prêt maximum de 150000 F à 4,75 % sur cinq ou sept ans.
● Plan épargne logement.	5 ans, sortie possible après 3 ans.	9 % net porté à 10 % net pour les plans souscrits entre le 15 juin et le 31 décembre 1983.	– Plafond de l'ancien plan (150000 F pour un prêt de 200000 F à 7 % sur cinq ou sept ans) porté à 30000 F pour le nouveau plan ouvrant droit à un prêt plafonné à 400000 F.
● Or.	Disponibilité totale.		– En dépit de sa totale disponibilité, l'or doit être envisagé comme un placement à terme en raison de la taxe forfaitaire de 6 % qu'il faut acquitter à la revente. La suppression de l'anonymat pèse sur un marché déjà déprimé par la baisse des cours du métal fin sur le marché international.

BUDGET 1984 : ce qu'il faut savoir sur la fiscalité

(Suite de la page 27.)

● **Sicomi** : les sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie pourront louer leurs immeubles en location simple à des personnes physiques ou morales exerçant dans ces locaux une activité administrative ou professionnelle n'ayant pas un caractère industriel et commercial (professions libérales, associations, organismes publics...).

● ***Fonds communs de placements à risques*** : les cessions de parts de ces fonds représentatives de parts sociales ou d'actions ne seront soumises à aucun droit d'enregistrement.

● **Coopératives** : les coopératives artisanales, les coopératives artisanales de transport fluvial et les coopératives maritimes seront exonérées de l'impôt sur les sociétés. De plus, les parts de ces coopératives seront admises dans les comptes d'épargne en action ou C.E.A.

● **Recherche** : les inventeurs qui concèdent leur invention à une entreprise qu'ils créent bénéficient également du régime des plus-values à long terme pour l'imposition des redevances perçues l'année de la création de l'entreprise et les deux années suivantes.

● **Fonds salariaux** : les sommes versées par les salariés dans ces futurs fonds, afin de développer les investissements productifs ou de promouvoir des opérations de réduction de la durée du travail, donneront droit à une réduction d'impôt sur le revenu (dans la limite de 5 000 francs) égale à 25 % de leur montant. Les intérêts relatifs à ces versements bénéficieront du régime fiscal des obligations (abattement de 5 000 francs et prélèvement libératoire), mais les fonds déposés devront rester indisponibles pendant cinq ans.

● **Fiscalité locale** : comme en 1982 et 1983, le prélèvement de 3,6 % opéré auparavant sur le produit de la taxe d'habitation reste suspendu.

● **Prélèvement de 1 %** : de moins en moins « exceptionnel », il s'appliquera aux revenus du travail et du capital soumis à prélèvement obligatoire (les fameux 25 % qui deviennent ainsi 26 %).







Le Monde

économie

CONJONCTURE

M. BARRE AU FORUM DE « L'EXPANSION »

Artifices et bon chemin

Pour M. Barre, qui était mardi *18 octobre l'un des invités du* Forum de *l'Expansion*, le gouvernement prend actuellement conscience de deux choses fondamentales : la nécessité absolue de rétablir les équilibres extérieurs, l'impossibilité pour un grand pays moderne de sacrifier ses entreprises. *« Le changement intervenu va dans la bonne direction. Je soutiendrai toute politique qui vise à rétablir les équilibres extérieurs »*, a déclaré l'ancien premier ministre.

Tout en réaffirmant sa volonté de ne pas procéder à une opposition systématique, M. Barre ne ds'est pas privé d'exposer aux *quelque quatre cents chefs* d'entreprise qui l'écoutaient les critiques qu'il fait à la politique menée par l'équipe au pouvoir et les craintes qu'elle suscite en lui.

La prise de conscience du gouvernement survient *« après que beaucoup de dégâts ont été faits »* et sans que la nouvelle politique assure le redressement à long terme des entreprises. L'ancien premier ministre a regretté l'absence d'une politique maîtrisée de la demande (publique et privée), *mais aussi les lacunes* d'une politique de l'offre qui devrait favoriser la productivité des entreprises (*« Il faut supprimer les contrôles, notamment les contrôles des prix, et ne pas jouer les Tartarin (1) de l'indice »*) et inciter les gens au travail, à l'épargne, à la création de patri*moines et à celle d'entreprises.* M. Barre a été plus loin : *« Il faut savoir investir au bon moment, mais aussi désinvestir. Je l'ai vu faire aux Etats-Unis, en 1982, époque où les effectifs ont été ajustés, où on a rationalisé et investi. »* L'ancien premier ministre a parlé du processus de destruction créatrice de richesse.

Autre motif d'inquiétude concernant les entreprises : des avancées sociales qui relèvent *pour beaucoup de la politisation. « Nous ne sortirons de la crise. que si nous acceptons un transfert de charges des entreprises vers les ménages. »*

Reprochant au gouvernement de faire vivre la France dans une économie artificielle, notamment en matière de prix et d'emploi, *M. Barre a rappelé les trois cartes* que la France devrait jouer à fond : carte de la liberté (liberté notamment des prix, des salaires, des embauches et des licenciements), carte de l'ouverture sur l'extérieur, carte de la solidarité *nationale (« On ne peut pas remettre en cause ce qui est l'acquis fondamental de ces trente dernières années en matière sociale »).*

M. Barre a ensuite insisté sur la quasi-impossibilité qu'il y aurait à faire baisser la pression des prélèvements obligatoires en France (impôts et cotisations sociales). *« Il ne faut pas abuser les Français sur ce sujet. On peut viser la stabilisation des charges obligatoires, ce qui signifierait déjà que l'on porte le fer dans les dépenses publiques et sociales. »* Au passage, l'ancien premier ministre a vivement critiqué l'idée d'une hausse de la T.V.A. pour résoudre nos problèmes (taxe professionnelle, *déficits sociaux*), apportant sur ce point un hommage remarqué aux positions de M. Delors. La seule façon de limiter les dépenses est de libérer les prix et de supprimer les subventions aux entreprises. *« Les économies réalisées pourraient permettre de réduire la fiscalité et de réduire le déficit. Mais n'engageons pas les Français sur la piste de l'illusion démagogique. »*

L'ancien premier ministre a enfin réaffirmé son hostilité aux nouvelles nationalisations pour des raisons de gestion efficace et pour la maîtrise d'un certain pluralisme dans la société (il s'est en revanche déclaré partisan de ne pas toucher à celles qui avaient *été décidées en 1945*), et son opposition au monopole syndical dans un pays où le taux de syndicalisation ne dépasse pas 20 % à 25 %.

(1) M. Barre retournait ainsi un « compliment » que lui avait fait M. Mitterrand lorsqu'il était dans l'opposition.

« Il faut faire baisser le pouvoir d'achat »

déclare le président du C.N.P.F.

Prenant la parole à l'occasion du Forum de *l'Expansion* mardi 18 octobre, M. Yvon Gattaz, qui s'adressait à un parterre de chefs d'entreprise, a vivement reproché aux patrons de ne *« pas tenir les salaires »*.

« Il faut le dire la tête haute, il faut faire baisser le pouvoir d'achat », a poursuivi le président du C.N.P.F. en estimant que la politique de rigueur du gouvernement offre *« une chance de faire passer un abaissement considérable de nos salaires (...) pour une fois* [que] *les syndicats se tiennent à carreau et* [que] *le gouvernement ne pousse pas à la hausse »*.

Avant la fin de novembre, le C.N.P.F. va donner un *« maximum de recommandations »* dans ce sens avec *« des chiffres volontairement très bas »*, a annoncé M. Gattaz.

Les propos du président du C.N.P.F. ont surpris l'assistance. Des chefs d'entreprise ont notamment fait valoir que l'évolution du SMIC, liée au coût de la vie, et celle des traitements dans la fonction publique se répercutent sur toute la hiérarchie des salaires.

Répondant à ces critiques, M. Gattaz a estimé que le pouvoir *« fait preuve d'un certain courage dans la fonction publique »*. Selon lui, le gouvernement reporte *« le plus loin possible pour ne pas dire sine die »* les négociations sur la clause de sauvegarde *« avec la volonté de ne pas accorder un rattrapage du pouvoir d'achat »*. Selon le président du C.N.P.F., il s'agit d'ores et déjà d'une décision *« officielle »*.

Quant au SMIC, le président du C.N.P.F. a estimé qu'il faudra *« un jour arrêter ce « salaire maximum d'inflation et de crise » générateur d'inflation »*, et ajouté que *« beaucoup de jeunes préféreraient un salaire inférieur au SMIC plutôt que pas de job du tout »*.

L'appétit de M. Gattaz

M. Gattaz a donc dit tout haut ce que le patronat pense tout bas : la présence de la gauche au pouvoir et la détermination du gouvernement de désindexer l'économie française offrent « une chance de faire baisser considérablement les salaires » et le « pouvoir d'achat ».

La rudesse du ton a surpris l'auditoire et sans doute aussi certains responsables du C.N.P.F. puisque, dans la soirée, M. Gattaz précisait à l'A.F.P. qu'il voulait dire que la politique actuellement menée offrait « une chance de ralentir la progression des salaires » ; la nuance est de taille et marque bien l'embarras du patron des patrons.

M. Gattaz a, semble-t-il, découvert tardivement qu'en se laissant aller à des déclarations aussi fracassantes il prenait des risques sérieux au moment même où l'évolution de l'indice des prix laisse supposer que les négociations salariales, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, s'annoncent difficiles. M. Gattaz espérait peut-être aider ainsi M. Delors. Il n'est pas certain que le but recherché soit atteint.

Souligner à la veille des élections à la Sécurité sociale que les « syndicats se tiennent à carreau » n'était sans doute pas de la meilleure tactique alors même que les états-majors syndicaux ou du moins certains d'entre eux s'efforcent avec plus ou moins de bonheur de contenir le mécontentement de leurs militants. Comment les responsables syndicalistes ne réagiraient-ils pas à un tel propos et en premier lieu sur le terrain ?

M. Gattaz est dans son rôle lorsqu'il recommande à ses pairs « de serrer les boulons » tant il est vrai que l'évolution des salaires est une des composantes — mais pas la seule — de la compétitivité des entreprises. L'est-il encore lorsqu'il évoque une baisse de pouvoir d'achat sans préciser si ce recul sera modulé selon les revenus ? L'est-il enfin lorsqu'il se révèle incapable de formuler la moindre proposition constructive pour faire « passer cette pilule » ?

Car c'est bien là où le bât blesse. Qu'offre aux salariés le C.N.P.F. en contrepartie de l'effort demandé ? Est-il prêt à compenser qualitativement, en mettant par exemple en œuvre de façon dynamique les lois Auroux, une baisse des rémunérations ? Tout prouve qu'il n'en est rien.

M. Gattaz s'est félicité de la stratégie qu'il mène depuis 1981 dans ses rapports avec le gouvernement en soulignant — ce qui est incontestable — qu'il a réussi à faire prendre en compte par le pouvoir les préoccupations des entreprises. L'appétit vient en mangeant dit-on et, manifestement, celui du président du C.N.P.F. va croissant au risque de conforter l'attitude de ceux qui dans la majorité estiment que le gouvernement écoute trop les patrons et pas assez les travailleurs.

PHILIPPE LABARDE.

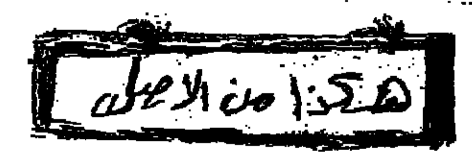
Faits et chiffres

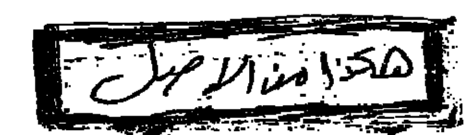
● **La session du Comecon.** — Le premier ministre soviétique, M. Nikolaï Tikhonov, a déclaré mardi 18 octobre devant la réunion des chefs du gouvernement du Comecon à Berlin-Est que l'URSS avait entrepris de réduire sa dépendance technologique à l'égard de l'Occident. Il a invité les pays d'Europe de l'Est à suivre cet exemple. L'ordre du jour adopté pour la réunion porte, entre autres, sur les économies d'énergie et de matières premières et l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire des pays membres. — *(Reuter.)*

● **Séquestrations et occupation.** — Sept membres de la direction de la Chapellerie française de Montazels (Aude), *dernière entreprise* spécialisée française, ont été retenus depuis la soirée du mardi 18 octobre par des membres du personnel, à la suite d'un conflit sur les horaires. A Paris, la gérante de la société de gardiennage, Sécurité maintenance (quatre cents salariés), retenue une heure par des salariés en grève à l'appel des sections C.G.T. et C.F.D.T., a été libérée sur intervention de la police. Enfin, une centaine de salariés d'Air Industrie à Thann (Haut-Rhin) ont occupé mardi après-midi les locaux de la sous-préfecture pour protester contre un plan de restructuration prévoyant cent quatre-vingt-cinq suppressions d'emplois (sur trois cent cinq salariés).

● **Grève des officiers à bord d'un pétrolier.** — Le pétrolier français *Opale* de la Compagnie française de navigation (groupe Total), qui devait appareiller pour la Norvège où il devait être désarmé, est immobilisé depuis le 17 octobre dans le port du Havre. Les officiers du navire, à l'appel de leur syndicat C.G.T., ont déclenché une grève de soixante-douze heures, pour défendre des revendications propres au transport maritime pétrolier, et notamment la couverture des approvisionnements pétroliers français à 100 % par des bâtiments battant pavillon national.

● **« Locataires, défendez vos nouveaux droits ! ».** — Tel est le titre d'un numéro spécial de *50 millions de consommateurs*, édité par l'Institut national de la consommation, qui fait le point sur les règles du jeu entre locataires et propriétaires mises en place par la loi Quilliot : précautions à prendre, état des lieux, honoraires des agents immobiliers, charges à payer, évolution du loyer, travaux d'amélioration, etc. (octobre-novembre 1983, dans les kiosques, 18 F).





AFFAIRES

LA CHAPELLE-DARBLAY

Parenco joue Grand-Couronne contre Saint-Etienne-du-Rouvray

L'imbroglio persiste à la Chapelle-Darblay, l'entreprise papetière de la région rouennaise, sous administration judiciaire depuis 1980. Devant l'impossibilité de mettre à exécution le plan concernant l'usine de Saint-Etienne-du-Rouvray, toujours occupée par les grévistes de la C.G.T., la direction de la société Parenco a fait une déclaration surprenante.

Dans le plan retenu par le ministère de l'industrie, Parenco avait décidé de recentrer l'activité papetière de La Chapelle-Darblay sur un seul site, celui de l'usine de Saint-Etienne-du-Rouvray, l'usine de Grand-Couronne devant être progressivement abandonnée (*le Monde* du 20 septembre 1983).

M. Gils Van Reenen, directeur général de Parenco, a déclaré mardi 18 octobre à l'A.F.P. : « *Devant l'évolution de la situation, les combats rangés, je commence à douter que le personnel de Saint-Etienne-du-Rouvray, qui a considérablement durci sa position, soit susceptible de fournir l'effort qu'on demandera aux employés de l'usine moderne prévue par le plan de restructuration.* » Aussi M. Van Reenen proposera-t-il à son conseil de direction de revenir à une idée qui avait été envisagée dès l'origine, à savoir maintenir l'usine de Grand-Couronne et non celle de Saint-Etienne.

Du coup, la C.G.T. ne comprend plus ou feint de ne pas comprendre. Cette déclaration du patron de Parenco est pour elle la preuve que, comme elle l'affirme depuis le début du conflit, « *l'avenir de Grand-Couronne peut et doit être assuré* ». La C.G.T. relève aussi que Parenco « *vise à susciter des rivalités malsaines entre les salariés de Saint-Etienne et ceux de Grand-Couronne* ».

Dans les diverses propositions qui furent faites en 1981 et 1982 par desopérateurs industriels, la solution Grand-Couronne avait déjà été proposée. Et l'on notera qu'il y a une différence notable entre le choix d'un site et la fermeture de l'autre, comme le veut Parenco, et le maintien des deux comme l'entend la C.G.T. Au ministère de l'industrie, on est cependant quelque peu surpris de cette déclaration, qui, espère-t-on, a dépassé la pensée du directeur général.

En fait, alors que la situation pourrit dans la banlieue rouennaise, que les affrontements se multiplient – dans le petit matin du mercredi 19 des militants de la C.G.T. ont tenté de pénétrer dans l'usine de Grand-Couronne tenue par les non-grévistes, protégés par les forces de l'ordre –, il est possible que la direction de Parenco ait voulu mettre les salariés de Saint- Etienne- du-Rouvray *au pied du mur*. Ni la C.G.T., qui refuse en bloc le plan retenu par le ministère de l'industrie tout en déclarant vouloir négocier, ni le ministère de l'industrie, qui veut bien négocier mais ne voit pas très bien sur quoi, ne sont aptes à faire cesser cette partie de bras de fer. La solution sera-t-elle ici encore hollandaise ou est-ce que M. Van Reenen vient de compliquer encore un peu plus le jeu ? – J. G.

Dunlop céderait également des actifs non européens

Le groupe britannique Dunlop ne sera-t-il bientôt plus qu'une coquille vide ? Après avoir cédé fin septembre tous ses intérêts européens dans l'industrie du pneu à son allié japonais Sumitomo, puis avoir incité sa filiale française à déposer son bilan (*le Monde* du 7 octobre), il s'apprêterait maintenant à revendre presque tous les actifs encore en sa possession, bénéficiaires ceux-là, situés hors d'Europe.

Selon le quotidien *The Guardian*, c'est sous la pression de son principal actionnaire, le groupe malaisien Pegi Malaysian Berhad (26,1 % des actions), que la firme abandonnerait maintenant son patrimoine sud-africain (*51 % de Dunlop South Africa*) à des investisseurs locaux, pour une somme évaluée à une cinquantaine de millions de livres (environ 600 millions de francs). Dunlop South Africa fabrique des pneus, mais aussi divers produits industriels, des articles de sport et des biens de consommation courants. L'affaire est prospère.

Le désengagement ne s'arrêterait pas là. Toujours d'après *The Guardian*, Dunlop se séparerait aussi d'autres filiales africaines, de ses filiales indienne, australienne, ainsi que d'une fabrique de pneus aux Etats-Unis. *Ces actifs seraient* confiés à une nouvelle société à créer dont 40 % du capital serait mis en vente. Le produit de cette vente servirait à réduire la dette de Dunlop, d'un montant estimé à 400 millions de livres (4,8 milliards de francs).

Ce plan de désengagement, assure *le quotidien britannique, serait* soumis par Pegi au conseil d'administration de Dunlop, qui doit se réunir le 28 octobre prochain. Le P.-D.G. de Dunlop, sir Campbell Fraser, pourrait être amené à offrir sa démission, déjà réclamée par les syndicats britanniques.

Brève rencontre à Berkeley

De notre envoyé spécial

San Francisco. – Tout mathématicien qu'il soit, M. Gérard Debreu est aussi un homme du monde. Le nouveau prix Nobel d'économie note soigneusement tous les coups de téléphone qu'il doit rendre ; il subit avec grâce l'assaut des journalistes dans *son minuscule bureau (« On m'en a souvent proposé un plus grand, mais je préfère garder celui-là pour la vue »)* et il a même la surprise de recevoir une délégation française en corps constitué : Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'État à l'environnement, et le consul général de France, M. Gérard Errera, en visite ce jour-là dans un autre laboratoire de ce même campus de Berkeley.

Reconnaissance tardive de la France ? Sur ce point, le professeur Debreu est sans complexe. S'il est venu aux États-Unis en 1950, c'est parce que, jeune normalien, il avait obtenu une *bourse Rockefeller et qu'il avait* tiré grand profit de son séjour. *« J'ai eu deux grandes chances,* dit-il : *l'éducation que j'ai reçue en France de la maternelle à Normale sup', et puis cette bourse. »* En 1962, l'université de Californie lui propose le poste de professeur d'économie à Berkeley. Pourquoi refuser ? *« Pour enseigner en France, il faut l'agrégation de sciences-éco que je n'ai pas »*, observe-t-il en s'asseyant sur le rebord du bureau. On lui a bien proposé la direction de la prévision au ministère des finances, naguère, mais, dit-il, *« j'avais inconsciemment décidé de rester ici »*. Son regard clair d'un bleu très gris contemple les étudiants vautrés sur les pelouses du campus chauffées par l'été indien.

Pas plus qu'il n'a souhaité commenter la politique économique du président Reagan, il ne veut rien dire sur la France, par scrupule : *« Pour prendre les décisions, il faut tellement d'éléments qu'un économiste ne peut pas dire à lui seul ce qu'il faut faire. »* Tout en reconnaissant sa dette à l'égard de Milton Friedman (*« Mon collège de Chicago »*), il se veut au-dessus de la mêlée : *« Je suis très content quand je trouve un principe qui peut s'appliquer à la fois aux économies capitaliste et socialiste. »* Mais le spécialiste des *« flux de cycles »* et des *« modèles linéaires »* garde un œil sur l'économie réelle : *« Bien que je fasse de l'économie pure,* avoue-t-il, *je ne suis pas complètement détaché de ce qui se passe à Washington. »*

A Mme Bouchardeau, qui, en sa qualité de secrétaire d'État à l'environnement, dénonce *« l'impérialisme de l'économie »*, il répond qu'il est *« entièrement d'accord »*. Le professeur d'économie, sur ce point, rejoint l'ancien professeur de philosophie que fut Madame le ministre. Ou peut-être est-ce le distingué savant qui ne veut pas contrarier la militante... Brève et courtoise *rencontre dans la chaleur de l'été* indien.

ROGER CANS.

Agriculture

● **Cuba achète du sucre.** – Cuba a acheté entre 100 000 et 150 000 tonnes de sucre pour approvisionner l'Union soviétique, apprend-on dans les milieux du négoce londonien. Les achats ont été effectués par l'intermédiaire de négociants britanniques et japonais. Le pays vendeur serait le Brésil. La production sucrière de Cuba cette saison a été estimée par les courtiers Woodhouse Drake and Carey à 6,98 millions de tonnes contre 8,2 Mt la saison précédente. La récolte soviétique, elle, est chiffrée à 7,15 Mt et la consommation à 13,05 Mt. Mais quelque 14 Mt de betteraves sucrières – l'équivalent de 1,4 Mt de sucre – auraient été perdues à la suite de difficultés de transport.

AFFAIRES

LES RETOMBÉES DE L'AFFAIRE BOUSSAC

Quel avenir pour l'I.D.I. après la démission de son président ?

Principal actionnaire de la Compagnie Boussac-Saint Frères, l'Institut de développement industriel (I.D.I.) doit regretter d'avoir été mêlé, *en décembre 1981*, à la demande du premier ministre, au redressement de cette entreprise textile. Au-delà de la démission – qui sera acceptée prochainement par le gouvernement – de son président, M. Dominique de la Martinière (*le Monde* du 10 octobre), en désaccord avec l'Elysée sur ce dossier, l'I.D.I. pourrait voir ses missions mêmes en être affectées. Ce serait l'une des retombées – mais gageons qu'il y en aura d'autres – de cette épineuse affaire.

Rarement accord aura suscité autant de virulence que celui signé par l'actuel président de la Compagnie Boussac-Saint Frères, M. René Mayer, avec les anciens propriétaires, MM. Willot, pour sortir de la location-gérance qui, excluant de son contrôle les filiales bénéficiaires (Dior, Conforama), empêchait tout espoir de redressement à terme (*le Monde* du 5 août).

Voilà bien longtemps il est vrai que l'« empire Boussac » défraye la chronique : géré de manière catastrophique, il fut l'objet de la plus grande *faillite française* d'après guerre. Depuis lors, de la prise de pouvoir par les Willot au *dépôt de* bilan le 24 juin 1981, en passant par la vente de *l'Aurore*, son histoire a été tumultueuse.

D'autres diront, quand seront connus les résultats d'un audit financier (*à la fin de cette semaine*) et d'un audit industriel (vers le *15 novembre*), réclamés par le gouvernement, si l'entreprise est actuellement bien ou mal gérée, si le plan industriel mis en œuvre permettra de dégager suffisamment de « cash flow » pour désintéresser les créanciers qui auront signé un concordat (environ 300 millions de francs par an pendant sept ans) et si l'accord signé avec les Willot est juridiquement acceptable (malgré apparemment quelques difficultés de mise en application, puisque celle-ci n'a pas commencé).

Mais était-il admissible de remettre en selle dans l'entreprise des gens que l'on disait menacés de multiples inculpations et auxquels on avait promis de faire rendre gorge ? Non, avaient répondu MM. Delors, Badinter, Mauroy et le président de l'I.D.I., M. de la Martinière. Oui, avaient affirmé M. Fabius et l'Elysée, *qui trancha. Le président de* l'I.D.I., qu'en outre inquiétaient les *aspects financiers de l'opération* (notamment sur le point de savoir qui contrôlerait la nouvelle société), en tira les conséquences en offrant sa démission. Parce que la présidence de la République est montée, plus que de raison, en première ligne, on a vite fait de voir dans les réticences à l'accord Mayer-Willot *« un des terrains de l'affrontement politique »* : de là à rappeler les liens de M. de la Martinière avec l'opposition (il fut proche de M. Chaban-Delmas), à mettre en cause sa gestion, et à envisager le déclin de l'Institut comme une espèce de punition, il n'y a qu'un pas.

Créé le 1er juillet 1970, au moment où M. Jacques Chaban-Delmas et à ses côtés M. Delors rêvaient d'une *« nouvelle société »*, l'Institut de développement industriel avait – et a toujours – pour mission principale de renforcer, par ses interventions (le plus souvent des prises de participation), la structure financière des entreprises moyennes qui *souffrent* d'un manque *de fonds propres pour poursuivre* leur développement.

Treize ans plus tard, l'I.D.I., dont le capital a été porté à 1,029 milliard de francs – dont *49,95 %* détenus par l'Etat, le reste étant aux *mains d'organismes financiers*, – a accordé plus de 2,6 milliards de francs de concours à près de deux cent trente entreprises. Au 31 décembre 1982, il détenait des participations dans quatre-vingt-six sociétés. Et, bien que tous ses actionnaires ou presque soient publics, il n'en conserve pas moins un statut et une mentalité de droit privé.

Sans doute certaines des entreprises aidées ont-elles connu des déboires : Braud (moissonneuses-batteuses), le Groupement européen de la cellulose, La Chapelle-Darblay et surtout E.M.S. (Equipements mécaniques spécialisés), société d'équipements pour la production de pneumatiques qui a déjà coûté à l'Institut plus de 300 millions de francs. Mais des participations aussi diverses que les éditions Robert Laffont, Benson, les skis Salomon, le champagne *Veuve Clicquot*, le carrossier Heuliez ou les produits d'*entretien Solitaire dégageront* globalement plus de plus-values que de moins-values en 1983. Et près de 600 millions de francs de participation sont cessibles, dans de bonnes conditions, si nécessaire. On est bien loin du dépôt de bilan annoncé par certains comme proche. Quant au budget d'exploitation courante, il sera nettement bénéficiaire, les recettes (dividendes, intérêts et honoraires des opérations de conseil en développement industriel) étant supérieures aux dépenses (l'I.D.I. dispose d'une structure légère de soixante-dix personnes).

Après avoir hésité à maintenir l'*Institut dans ses structures* – le P.S. songeait alors à la création *d'une Banque nationale* de l'investissement, – le gouvernement d'après *mai 1981* décida au contraire d'étendre ses missions en lui confiant des interventions lourdes (Boussac puis Liné, devenu Société des machines françaises lourdes), dotées de financements spécifiques et pour lesquelles une filiale – la Sopari – aurait déjà dû être créée depuis plusieurs mois (certaines sociétés sont en effet plus réticentes à approcher l'I.D.I. depuis que celui-ci apparaît comme le sauveteur d'entreprises en grave difficulté plus que le financier d'entreprises performantes ayant des problèmes de croissance).

Deux options

En affirmant en haut lieu que *« Suez est prêt à reprendre les participations de l'I.D.I. »*, on laisse *entendre que le dessein des pouvoirs* publics pourrait changer. Mais la question n'est pas tranchée. Tant à Matignon que Rue de Rivoli, on affirme que *« la disparition de l'Institut n'est pas à l'ordre du jour »*. En revanche, on reconnaît que deux options restent ouvertes : ou le rythme passé des interventions (1) est maintenu, et il faut procéder à l'augmentation de capital prévue au budget *1983* (à cette occasion, Suez, seule grande banque à n'être pas *actionnaire*, entrerait au capital) ; ou l'on décide que l'Institut *doit réduire son train de vie*, restreindre le nombre de ses participations et accroître le rythme de rotation de celles-ci.

« La vocation de l'I.D.I. se pose en dehors de l'affaire Boussac, dit-on par ailleurs, *car il n'est plus le seul à faire ce métier de capitaliste à risque. »*

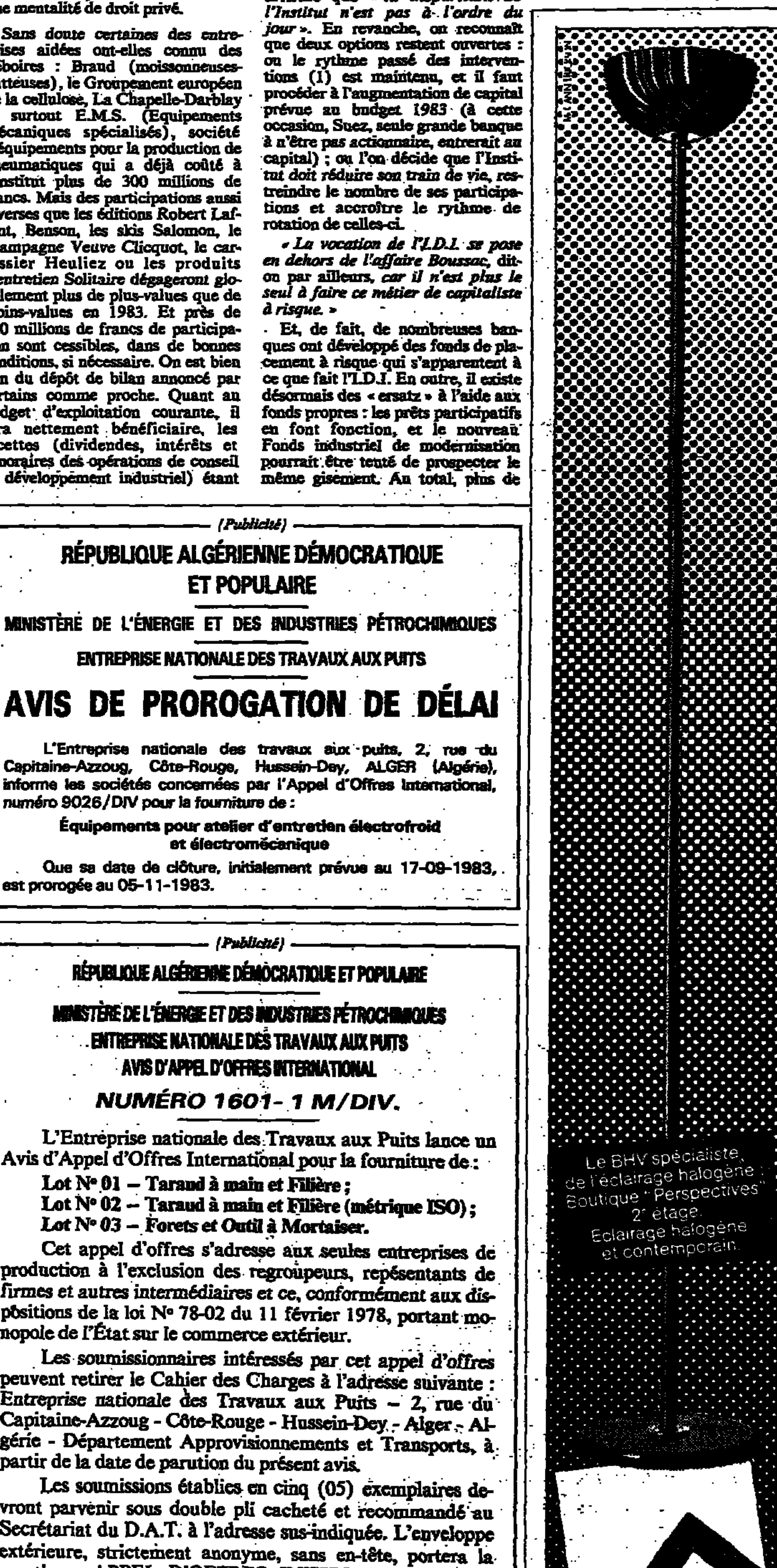
Et, de fait, de nombreuses banques ont développé des fonds de placement à risque qui s'apparentent à ce que fait l'I.D.I. En outre, il existe désormais des « ersatz » à l'aide aux fonds propres : les prêts participatifs en font fonction, et le nouveau Fonds industriel de modernisation pourrait être tenté de prospecter le même gisement. Au total, plus de quarante organismes financeraient fonds propres et quasi-fonds propres. Bref, le marché est encombré.

Aussi l'Institut pourrait-il être *tenté de se replier sur les activités* où il se sent moins concurrencé : *ingénierie financière, conseil en stratégie* industrielle, règlement de problèmes de *succession (pour la première fois*, au printemps, le gouvernement a *autorisé* l'I.D.I. à désintéresser certains actionnaires d'une « belle » *entreprise* familiale – Superba, – dont le P.-D.G. était mort subitement).

Quoi qu'il en soit, le nom et la qualité (*industriel ou fonctionnaire*) du successeur de M. de la Martinière – *qui restera toutefois administrateur* de l'I.D.I. – et le choix d'augmenter ou non le capital de l'Institut devraient marquer clairement, dans les prochaines semaines, l'avenir prévu par les pouvoirs publics pour cet instrument privilégié de politique industrielle.

BRUNO DETHOMAS.

(1) De vingt-cinq en 1978 et vingt-huit en 1979, les projets industriels sont tombés à dix-huit en 1982 et ne devraient pas dépasser quinze en 1983.



SOCIAL

LE RAPPORT GOUVERNEMENTAL SUR LES FONDS SALARIAUX

M. Bérégovoy joue la souplesse

M. Pierre Bérégovoy a transmis le 18 octobre, à la veille des élections à la Sécurité sociale, le Rapport du groupe de travail de la commission nationale de la négociation collective sur les fonds salariaux aux partenaires sociaux. L'idée de départ était de geler une partie des augmentations de salaires pour alimenter un fonds consacré à l'investissement. *Le ministre des affaires* sociales et de la solidarité nationale, dans le projet d'ensemble qui est proposé, à l'issue de trois réunions du groupe présidé par M. Chazal, directeur des relations du travail, a adopté une démarche prudente, tenant compte de la diversité des positions en présence et encourageant la voie contractuelle.

« Faut-il privilégier le résultat économique à court terme à la dynamique sociale que créer toute nouvelle contractualisation dans et hors de l'entreprise ? » En vingt-quatre pages le rapport tente de répondre à cette interrogation.

Le rapport récapitule tout d'abord les positions des partenaires sociaux : la C.G.T. et la C.F.D.T. étant *« favorables »* au principe de création de fonds salariaux, F.O. y étant *« hostile »*, la C.F.T.C. et la C.G.C. n'ayant pas d'*a priori* et le C.N.P.F. et la C.G.P.M.E. s'opposant fermement à toute *« cogestion de l'investissement dans l'entreprise »*.

Le document, dont le rapporteur est M. Bouquet, chargé de mission auprès du directeur des relations du travail, révèle cependant quelques *« évolutions »*. Ainsi apprend-on que *« la proposition initiale de la C.F.D.T., consistant à utiliser les fonds salariaux pour financer directement la réduction de travail, a été en partie abandonnée au profit d'une procédure nouvelle »* : un financement *« des investissements nécessaires aux nouvelles modalités d'organisation du travail résultant de la réduction du temps de travail »*.

De même la C.G.C., qui considérait au départ que la gestion et l'utilisation des fonds devait relever de l'entreprise, *« a accepté au terme des débats que la gestion des fonds puisse être organisée à l'extérieur de l'entreprise »*.

M. Bérégovoy a donné son aval à toute une série de propositions sur les fonds salariaux après avoir rappelé que *« le gouvernement n'interviendrait pas par la loi ou le règlement pour imposer leur création »*. *« L'acte qui crée le fonds salarial,* indique le rapport, *est donc un accord collectif de travail entre les partenaires sociaux (...). Ce sont les dispositions de l'accord qui devront préciser les modalités d'adhésion : adhésion collective ou adhésion volontaire. »* Pour la C.G.T. l'alimentation des fonds doit reposer sur *« une épargne volontaire et individuelle »*. La C.F.D.T. préconise un *« volontariat collectif »* résultant d'un accord collectif, F.O. prônant *« le volontariat et le régime facultatif »*, position proche de celle de la C.G.C. et de la C.F.T.C., laquelle replace ce volontariat *« dans un cadre contractuel »*.

Souple sur ce point, le ministère souligne que *« l'adhésion collective peut ne pas être fondée sur un critère général englobant tous les salariés. Des seuils de salaires peuvent être retenus, des populations ciblées. Tout cela relève de la négociation elle-même (...). Il ne paraît pas souhaitable d'exclure des formules souples d'adhésions volontaires »*.

La C.F.D.T. était la seule organisation à considérer que la création de fonds salariaux était inséparable de la négociation salariale dans l'entreprise, les autres syndicats mettant en avant le maintien du pouvoir d'achat. Tout en notant que *« les fonds salariaux ne sont certainement pas étrangers à la politique salariale de l'entreprise »*, le ministère ne tranche pas et indique qu'*« il revient aux négociateurs de fixer le cadre dans lequel se déroulera la négociation »*. Après avoir proposé que les accords créant ces fonds se situent aux *« niveaux de l'entreprise ou de la branche professionnelle »*, le ministère se félicite que *« l'objectif essentiel souhaité par tous est que les fonds salariaux participent au financement de l'investissement »*. Mais *« le financement de l'investissement direct, compte tenu des risques qu'il comporte, ne pourra représenter qu'une partie des emplois des ressources collectées »*.

Le rappport préconise ce qu'il appelle *« une coparticipation à la gestion : il est proposé que l'instrument de gestion des fonds salariaux soit géré par une structure où seraient présents les représentants des organisations syndicales et patronales. Cette structure pourrait être un conseil d'administration ou de gestion »*. Mais, est-il ajouté pour donner satisfaction au patronat, *« le projet d'investissement est dans tous les cas défini par le chef d'entreprise. Par contre, c'est paritairement que sera prise la décision de le financer au moyen du fonds »*.

Les positions syndicales étant diverses, le groupe de travail n'avait pas tranché la question du lieu de la gestion des fonds. Pour le ministère, les *« niveaux nationaux, branches professionnelles ou régionaux, interprofessionnels, apparaissent comme les mieux adaptés »*. Mais la création de fonds au niveau *« de grands groupes »* est aussi envisagée. Par ailleurs, il est suggéré de *« s'inspirer »* de la loi de 1979 sur les fonds communs de placement pour créer des fonds prévoyant : une gestion paritaire de ces fonds, une répartition plus incitative entre les emplois affectés à l'investissement direct et ceux affectés aux valeurs mobilières.

Ces *« fonds communs salariaux trouveraient un support et les qualifications requises en s'inscrivant dans le système bancaire »*. Les sommes versées dans les fonds seront *« indisponibles »* pendant *« au moins cinq ans »*. Pour bénéficier des incitations fiscales définies dans le projet de loi de finances 1984 (1), les accords devront être *« agréés par l'administration »*. Quant à la rémunération des fonds, elle *« dépend du produit de leur gestion »*. La balle est désormais renvoyée dans le camp des partenaires sociaux. La relanceront-ils ?

MICHEL NOBLECOURT.

(1) La loi de finances 1984 prévoit que *« les contribuables peuvent bénéficier d'une réduction de leurs impôts sur le revenu égale à 25 % des sommes qu'ils déposent dans les fonds salariaux pendant l'année au titre de laquelle l'impôt est établi. Le montant des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt est limité à 5 000 F »* (*le Monde* du 16 septembre 1983).

Les centres de tri postal en grève sont moins nombreux

La situation dans les centres de tri postal a encore évolué par rapport à la journée du 18 octobre. Le nombre de centres de tri encore perturbés, ce 19 octobre, par des mouvements de grève d'une heure est moins élevé (on en compte quatorze) mais, dans six d'entre-eux, le conflit s'est durci dans la nuit. A Melun et à Évry, les grilles étaient fermées en début de matinée et à Meaux, le courrier n'a pu être dispersé. Le centre d'Amiens a été occupé dans la nuit et la matinée et, à Nîmes comme à Montpellier, les grilles ont été fermées de 5 à 7 heures du matin. Les autres centres de tri perturbés, selon le ministère, sont Créteil, Grenoble, Creil, Laon et Bordeaux ainsi que les centres des gares de Lyon, d'Austerlitz et de Montparnasse.

Selon la C.G.T., de 25 à 30 centres de tri sont toujours *« dans l'action »*. Mais la Confédération *« regrette qu'il n'y ait rien non plus à signaler du côté des négociations »* et se déclare *« prête à renouer le dialogue au niveau national »*. La C.F.D.T., de son côté, fait observer que, dans les centres de tri où une négociation a abouti, les postiers ont aussi accepté de traiter davantage de courrier pour résorber les retards.

Les usagers de la poste, eux, manifestent de plus en plus leur mécontentement. L'union patronale de la région parisienne organise une manifestation, le 20 octobre, et le Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne estime, dans un communiqué, que ses adhérents *« sont les principales victimes de cette paralysie »*. Les grèves dans les centres de tri, ajoute le Syndicat, *« sont le signe de la profonde désorganisation d'un service public essentiel à la vie du pays et au développement de la presse »*.

PETITE VITESSE

Ordinairement, les chiffres mensuels du chômage sont connus vers le 15 du mois. Un rendez-vous, donc, et qui ne sera pas tenu en octobre, indique-t-on, au ministère de l'emploi. Il faudra attendre une bonne semaine de plus pour connaître l'état de la situation, en septembre.

La raison ? La grève des centres de tri postal qui aurait empêché l'acheminement, vers l'A.N.P.E., des documents nécessaires à l'établissement des statistiques.

La même explication est fournie par le ministère du commerce extérieur pour justifier le retard de publication des chiffres de la balance commerciale.

Ainsi, cette grève que minimise le ministre des P.T.T. serait une réalité embarrassante pour certains de ses collègues... Solidarité gouvernementale oblige. – A. Le.

MARCHÉ COMMUN

APRÈS L'ACCORD DES DIX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES

L'Espagne souhaite négocier rapidement le volet agricole de l'élargissement

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). – Une session ministérielle de négociations C.E.E.-Espagne s'est tenue mardi à Luxembourg. Parallèlement, les ministres de l'agriculture ont continué leurs travaux. Ce mercredi 19 octobre, ce sont les ministres de la pêche qui, une fois de plus, vont s'efforcer de répartir entre les Etats membres les quotas de poisson disponibles.

M. Moran, ministre espagnol des affaires étrangères, avait préparé un discours sévère où il mettait en garde la Communauté contre les inconvénients pouvant résulter du pourrissement de la négociation. Surpris par l'accord sur les fruits et légumes intervenu la nuit précédente entre les ministres de l'agriculture des Dix, il a à peine modifié son texte – il est vrai que les raisons de blocage demeurent nombreuses, – mais s'est néanmoins félicité de ce succès qui devrait permettre d'engager dans des délais proches le volet agricole de la négociation. Quand ? Avant la fin de l'année, a estimé M. Varfis, le secrétaire d'Etat grec chargé des affaires européennes, qui préside les travaux du conseil. M. Moran nourrit le même espoir. Auparavant, les Dix devront définir une position commune concernant les dispositions à appliquer durant la période de transition. S'agissant de l'agriculture, on envisage que celle-ci soit de dix ans. Est-ce à dire que pendant encore une douzaine d'années les exportations agricoles espagnoles les plus sensibles, en particulier celles des fruits et légumes, vont se heurter, pour pénétrer sur le marché de la Communauté, au même dispositif de protection que les pays tiers ? C'est ainsi que l'entendent les Français. M. Moran a répété, mardi, que ce ne serait pas conforme à l'esprit de l'adhésion.

Avec la réforme du règlement « Fruits et légumes », un des obstacles qui empêchaient l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté a été écarté mardi ; mais M. Rocard a sans doute raison d'indiquer que *« les prochaines étapes seront également difficiles »*.

Les ministres de l'agriculture des Dix ont écouté la Commission leur expliquer pourquoi elle avait décidé, la semaine dernière, de suspendre pour dix jours certaines avances normalement versées au titre de la réglementation agricole européenne. C'est apparemment sans trop insister que certains d'entre eux, dont M. Rocard, ont regretté le caractère précipité de la décision. S'il n'y a pas eu erreur sur les chiffres avancés – et les Français demandent qu'ils soient vérifiés, – il est exact que des *précautions* devraient être prises pour éviter que les sommes payées par le Fonds agricole européen ne dépassent les crédits disponibles.

On s'attend que la Commission décide, mercredi 19 octobre, de proroger jusqu'à la fin de l'année la suspension des avances et adopte quelques mesures techniques d'économies supplémentaires.

PHILIPPE LEMAITRE.

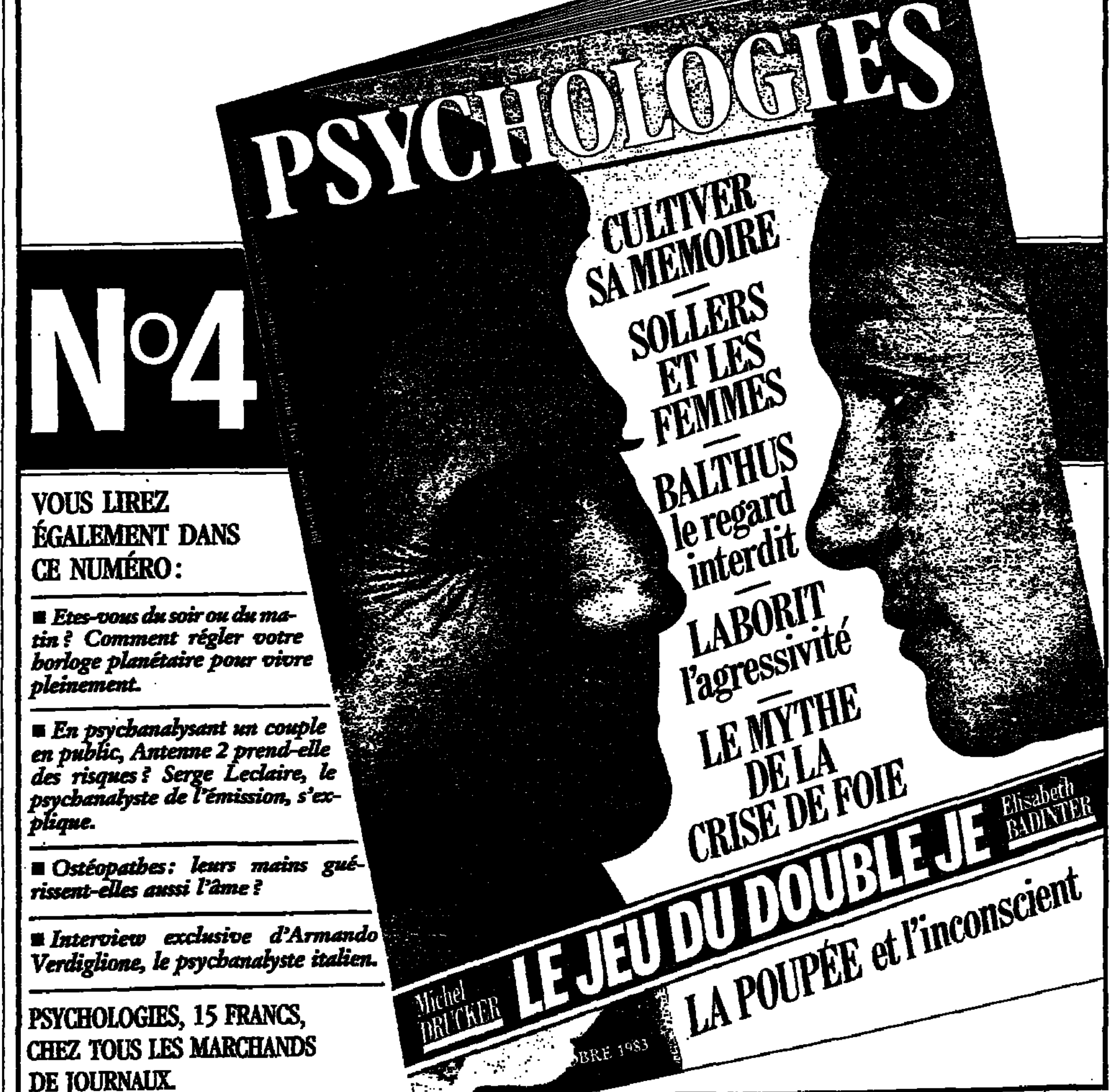
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	7,9165	7,9185	+ 170	+ 220	+ 350	+ 415	+ 1030	+ 1170
$ can.	6,4290	6,4325	+ 140	+ 205	+ 305	+ 380	+ 875	+ 1015
Yen (100)	3,3998	3,4021	+ 155	+ 195	+ 320	+ 365	+ 990	+ 1075
DM	3,0582	3,0597	+ 170	+ 190	+ 335	+ 370	+ 990	+ 1055
Florin	2,7222	2,7237	+ 130	+ 170	+ 270	+ 310	+ 830	+ 905
F.B. (100)	14,9792	14,9872	+ 335	+ 485	+ 650	+ 855	+ 1735	+ 2305
F.S.	3,7710	3,7734	+ 260	+ 295	+ 530	+ 570	+ 1495	+ 1580
L. (1 000)	5,0250	5,0276	– 260	– 285	– 505	– 435	– 1510	– 1375
£	11,8486	11,8572	+ 290	+ 365	+ 600	+ 705	+ 1735	+ 1965

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/4	9 5/8	9 1/4	9 5/8	9 5/16	9 11/16	9 1/2	9 7/8
DM	5 1/16	5 7/16	5 1/4	5 5/8	5 9/16	5 15/16	5 5/8	6
Florin	5 5/8	6 1/8	5 11/16	6 1/16	5 7/8	6 1/8	6 1/8	6 1/2
F.B. (100)	8 1/2	9	9	9 1/2	9	9 1/2	9 3/4	10 1/4
F.S.	2	2 3/4	3 3/8	3 3/4	3 1/2	3 7/8	4 1/8	4 1/2
L. (1 000)	16 3/8	16 5/8	17 1/4	17 3/4	17 1/2	18 1/4	18 1/4	18 3/4
£	8 3/4	9 1/4	9	9 3/8	9 1/16	9 7/16	9 1/4	9 5/8
F. franç.	12	12 1/8	12 1/4	12 1/2	13 3/8	13 5/8	15 5/8	15 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



ÉTRANGER

Pêche

UNE « GUERRE DE LA MORUE » MENACE ENTRE LE GROENLAND ET LA R.F.A.

(De notre correspondante.)

Copenhague. – Le chef de l'exécutif groenlandais, le pasteur Motzfeldt, qui appartient au parti Siumut (plus à gauche que les sociaux-démocrates danois), se rendra à Bonn, le 24 octobre, pour tenter de régler une série de différends qui alourdissent les relations avec la R.F.A. Cette situation vient encore de s'aggraver : le Landsting, assemblée locale du Groenland, vient d'exiger que les chalutiers ouest-allemands quittent immédiatement les eaux groenlandaises (c'est-à-dire une zone de 200 milles), où ils ont épuisé les quotas de morue auxquels ils avaient droit pour la saison.

Les Groenlandais soupçonnent les pêcheurs allemands de continuer à pêcher frauduleusement la morue, sous prétexte de prendre d'autres espèces de poissons. A plusieurs reprises déjà dans le passé, des chalutiers de Brême et de Hambourg ont été pris en flagrant délit de violation des règlements internationaux par les navires de surveillance danois.

C. O.

SELON LA BUNDESBANK

Les entreprises ouest-allemandes ont autofinancé la quasi-totalité de leurs investissements

Francfort *(Agefi)*. – La situation financière des entreprises ouest-allemandes s'est considérablement améliorée au premier semestre au cours duquel la quasi-totalité des nouveaux investissements a pu être autofinancée. Cette évolution favorable, typique du début d'un cycle de reprise, promet une croissance durable et une amélioration de la situation sur le front de l'emploi, note la Bundesbank dans une annexe technique de son dernier rapport mensuel.

L'institut d'émission relève que les investissements des entreprises ont joué un rôle primordial dans la reprise constatée au début de cette année, les sociétés allemandes ayant apparemment décidé de ne plus retarder le remplacement de leurs immobilisations, tandis que les efforts de rationalisation et les tentatives de répercuter les hausses de coûts au niveau de la clientèle portaient leurs premiers fruits. Cependant, Francfort souligne une fois de plus, à ce sujet, que l'essentiel de la reprise doit être inscrit à l'actif de la demande intérieure, les exportations n'étant pas à même de jouer à nouveau le rôle de « moteur de la conjoncture » compte tenu de la mauvaise tenue générale du commerce mondial.

La Bundesbank précise également que les entreprises allemandes ont été en mesure de financer environ 99,5 % de leurs investissements sans recours à des capitaux extérieurs, alors que cette proportion se limitait à 81,5 % pour janvier-juin 1982 et même à 75 % pour le premier semestre 1981. Les besoins de financements extérieurs n'ont porté que sur 500 millions de marks contre 16,9 milliards durant les six premiers mois de l'an dernier et 22,5 milliards pour janvier-juin 1981.

Des bénéfices en hausse

Pour l'institut d'émission ouest-allemand, les investissements bruts dans le secteur privé se sont chiffrés à 94,1 milliards de marks au premier semestre, contre 91,7 milliards en juillet-décembre 1982, et à 90,6 milliards pour le premier semestre de l'an dernier. Sur ce total, près de 86,4 milliards (contre 82,7 milliards en janvier-juin 1982) ont été consacrés à des installations et équipements, ce qui représente une augmentation de 4,5 %, pendant que le produit national brut s'accroissait, à prix courants, de 3,5 % seulement.

La Bundesbank relève par ailleurs que les bénéfices d'exploitation des entreprises se sont améliorés après les fortes baisses accusées en 1980 et 1981.

Au premier semestre, les bénéfices bruts désaisonnalisés auraient porté, selon les statistiques de Francfort, sur 133,4 milliards DM contre 118,1 milliards en juillet-décembre 1982 et 117 milliards pour la période correspondante de l'année dernière.

Il convient cependant de nuancer l'évaluation globale de la situation en tenant compte de l'incidence des faillites sur les besoins de réserves de risques. Aucune statistique précise n'est encore disponible à ce sujet, mais la Bundesbank évalue que les pertes exceptionnelles liées à des faillites de partenaires allemands ou étrangers se seraient chiffrées en 1981 à quelque 4 milliards, montant qui devrait ensuite avoir augmenté en 1982, pour continuer à peser sur les comptes dans des proportions comparables en 1983.

Le Brésil aura remboursé tous ses arriérés d'intérêts d'ici à la fin de l'année (s'il reçoit de nouveaux crédits)

affirme le gouverneur de la Banque centrale

De notre correspondant

Londres. – A l'occasion des entretiens qu'il a eus avec de nombreux banquiers de la City, le 18 octobre, M. Alfonso Celso Pastore, gouverneur de la Banque centrale du Brésil, a affirmé que son pays aura remboursé d'ici à la fin de l'année tous les arriérés concernant le service de sa dette extérieure (93 milliards de dollars) et qu'il éliminera d'ici 1988 le déficit de sa balance des paiements courants.

La dette continuerait d'augmenter, quoique à un rythme ralenti, jusqu'en 1988, année à partir de laquelle le Brésil devra commencer à rembourser les nouveaux crédits.

Durant la réunion, M. Pastore s'était efforcé de convaincre les représentants d'environ deux cents banques européennes d'accorder leur soutien au nouveau prêt de 6,5 milliards de dollars sollicité par le Brésil dans le cadre d'un plan de sauvetage de 11 milliards de dollars portant sur l'année 1984, élaboré le mois dernier à la réunion du Fonds monétaire international (F.M.I.).

Les remarques de M. Pastore concernant le service et le remboursement de la dette brésilienne ont été approuvées par M. William Dale, directeur adjoint du F.M.I., qui les juge réalistes. Mais il est peu probable que le Fonds monétaire verse au Brésil les 800 millions environ de crédit bloqués (somme qui ne fait pas partie des 11 milliards dont il vient d'être question), si le Brésil n'entreprend pas d'assainir ses finances, notamment en renonçant à l'indexation des salaires. Un vote crucial doit avoir lieu dans les prochains jours à ce sujet, trois mois après les décrets pris en ce sens par le gouvernement.

M. Pastore n'a pas été en mesure de donner des garanties définitives aux banquiers sur cette question, mais il les a assurés que le gouvernement brésilien ferait tout son possible pour faire passer le projet de loi.

La plupart des gouvernements occidentaux ont accepté d'accorder au Brésil de nouveaux crédits à l'exportation pour un total de 2,5 milliards de dollars, mais la Grande-Bretagne s'est contentée jusqu'ici d'accepter un rééchelonnement des anciennes dettes brésiliennes. En dépit des recommandations de la Banque d'Angleterre, le cabinet de Mme Thatcher n'est pas disposé à participer au financement du plan de sauvetage proposé par M. Pastore sous les auspices du F.M.I. Plutôt que d'emprunter à l'étranger, estime-t-on à Londres, les Brésiliens devraient faire des sacrifices... comme les Britanniques.

Le gouvernement conservateur estime, en outre, que la Grande-Bretagne a déjà suffisamment aidé le Brésil, directement en acceptant le rééchelonnement de sa dette, et, indirectement, en favorisant l'adoption, en septembre dernier, à la réunion du F.M.I., d'un compromis permettant aux pays fortement endettés d'emprunter jusqu'à 125 % de leur quota.

D'une manière générale, Mme Thatcher et M. Lawson, son chancelier de l'Echiquier, sont hostiles à un accroissement de l'aide britannique au tiers-monde. Mais l'attitude négative de Londres est peut-être dû aussi au refus du Brésil de servir d'étape pour les avions britanniques en route vers les îles Malouines. Rien n'indique que Londres modifiera sa position dans un avenir proche.

(Intérim.)

ETATS-UNIS

● Nouvel indice de croissance. – L'industrie américaine a travaillé en septembre à 78,1 % de ses capacités, soit 1 point de plus qu'en août (71,1 % en septembre 1982). Ce taux d'utilisation a été le plus élevé enregistré depuis octobre 1981. Dans la seule industrie de transformation, ce taux s'est situé à 78,4 %, en hausse de 1,3 point en un mois et de 7,8 points en un an. – *(A.F.P., Agefi.)*

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 octobre

Recul

La Bourse de Paris, a eu mardi un accès de faiblesse. A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une baisse limitée à – 0,4 % après – 0,63 %.

Rien de bien grave au demeurant, mais autour de la corbeille certains s'interrogeaient quand même sur ce léger revirement de tendance.

Déception causée par le comportement de Wall Street, dont l'on attendait ici davantage après l'annonce d'une contraction sensible et surtout inattendue de la masse monétaire américaine ? Les professionnels le disaient. Mais un autre facteur a joué, essentiellement technique celui-là. Le mois boursier s'achèvera dans quarante-huit heures. La liquidation générale, qui aura lieu jeudi 20 octobre, sera, sauf incident de dernière minute, la neuvième gagnante de l'année. Dans ces conditions, nombre d'opérateurs ont jugé bon de prendre leurs bénéfices, ce d'autant que bien des valeurs, comme les indices, ont atteint leurs plus hauts niveaux de l'année comme B.S.N. ou Presses de la Cité. Ajoutons que la Bourse de Paris sera exceptionnellement fermée vendredi afin de permettre aux ouvriers de procéder aux derniers aménagements rendus nécessaires pour la mise en place dès lundi 24 octobre du nouveau marché à règlement mensuel qui se substituera au terme et au comptant du terme. Toute innovation entraîne toujours de la réticence au départ.

La devise-titre s'est effritée pour s'échanger entre 10,70 F et 10,76 F contre 10,71 F-10,78 F.

Peu de changement sur l'or à Londres, coté 396,75 dollars l'once contre 400,50 et 395 dollars la veille respectivement à midi et le soir. A Paris, le lingot a perdu 1 050 F à 101 350 F. Le napoléon, en revanche, a progressé de 1 F à 671 F.

NEW-YORK

Rechute

Wall Street, qui avait timidement réagi en début de semaine à l'annonce d'une encourageante nouvelle monétaire (contraction des capitaux en circulation), a brutalement replongé mardi. Le mouvement de baisse devait s'amorcer peu après l'ouverture. Il s'est poursuivi durant la séance et, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 250,81, soit à 17,88 points en dessous de son niveau précédent.

Le bilan de la séance est tout aussi éloquent. Sur 1 976 valeurs traitées, 1 226 se sont repliées, 392 seulement ont monté et 358 n'ont pas varié.

Mais quelle mouche a bien pu piquer le marché américain ? Selon les professionnels, l'annonce de très mauvais résultats par Digital Equipement (chute de 70 % environ des bénéfices pour le trimestre s'achevant le 1er octobre), « leader » des fabricants américains d'ordinateurs domestiques, a produit l'effet d'une douche glacée. Ils en voulaient pour preuve la retraite précipitée de toutes les valeurs de haute technologie.

Un « boker », cependant, doutait que la nouvelle eût un impact aussi important. Pour lui, le marché a saisi l'occasion pour sanctionner sans pitié les entreprises dont les résultats ne répondaient aux espérances dans le contexte de la reprise économique. L'activité a porté sur 91,08 millions de titres, contre 77,8 millions.

VALEURS	Cours du 17 oct.	Cours du 18 oct.
Alcoa	44 1/4	43 7/8
A.T.T.	64 5/8	64 1/4
Boeing	38 3/4	38 1/2
Chase Manhattan Bank	47 5/8	47 1/4
Du Pont de Nemours	52	51 1/2
Eastman Kodak	71 7/8	70 1/2
Exxon	39	39 1/4
Ford	69 3/8	67 5/8
General Electric	53 3/4	52 3/4
General Foods	49 7/8	49 3/4
General Motors	78 5/8	77 3/8
Goodyear	32 3/8	31 5/8
I.B.M.	131 7/8	129
I.T.T.	43	42 1/8
Mobil Oil	31 1/2	31 3/8
Pfizer	42 1/8	41 5/8
Schlumberger	55 1/8	53 3/8
Texaco	37	37 1/4
U.A.L. Inc.	30 1/4	29 1/4
Union Carbide	66	65 1/8
U.S. Steel	29 3/8	28 3/4
Westinghouse	49 7/8	48 3/4
Xerox Corp.	48 1/4	48 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

L'AIR LIQUIDE S.A. – Le bénéfice brut avant amortissements, provisions et impôts pour le premier semestre, s'élève à 460 millions de francs (+ 10,3 %).

ENKA GLANZSTOFF. – Le groupe néerlandais, filiale d'Akzo, et premier producteur européen de fibres synthétiques, table sur un retour aux bénéfices pour 1983. Aucun chiffre n'est cependant fourni. Les affaires reprennent, et pour l'exercice le chiffre d'affaires devrait atteindre 5 milliards de florins (13,6 milliards de francs), contre 5,1 milliards.

COMMERZBANK. – L'établissement, qui reprendra pour cette année le service de son dividende interrompu depuis trois ans, versera 6 deutschemarks par action, contre 8,50 deutschemarks pour 1979.

BANKERS TRUST NEW-YORK CORP. – Bénéfice net pour les neuf premiers mois : 186,2 millions de dollars, contre 158,3 millions.

DAUPHIN. – Dauphin OTA, l'une des trois plus importantes sociétés françaises d'affichage routier, va introduire ses actions, le 27 octobre, à la Bourse de Paris. Sur le second marché, Dauphin mettra à la disposition du public 10 % de son capital, soit 20 000 actions, au prix minimum de 750 F l'action. Après cette opération, la famille Dauphin détiendra 68 % du capital, la Compagnie française de crédit et de banque du groupe Suez 10 % et le personnel de l'entreprise près de 10 %.

PIRELLI. – Le groupe italien (36 % dans le pneu, 64 % dans les câbles) a réalisé, en 1982, un chiffre d'affaires de 4,2 milliards de dollars, soit environ 28,14 milliards de francs, contre 4,08 milliards. Pour l'exercice clos le 30 juin dernier, Société Internationale Pirelli, actionnaire du groupe à 50 % aux côtés de Pirelli Spa pour 50 % également, annonce un bénéfice net de 34,3 millions de francs suisses, contre 30,2 millions.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	17 oct.	18 oct.
Valeurs françaises	144,7	144,3
Valeurs étrangères	155,2	154,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	17 oct.	18 oct.
Indice général	141,5	141,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 19 oct. .... 12 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18 oct.	19 oct.
1 dollar (en yens)	232,03	232,80

BOURSE DE PARIS — Comptant — 18 OCTOBRE

◆ : prix précédent.

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 933	7 902	7 660	8 060
Allemagne (100 DM)	305 820	305 900	295	315
Belgique (100 F)	15 015	14 992	14	15 100
Pays-Bas (100 fl.)	272 900	272 540	260	280
Danemark (100 krd)	84 530	84 400	79	87
Norvège (100 k)	108 720	108 550	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 928	11 866	11 400	12 200
Grèce (100 drachmes)	8 555	8 546	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 029	5 025	4 707	5 200
Suisse (100 fr.)	377 400	377 050	366	387
Suède (100 krs)	102 050	101 900	99	106
Autriche (100 sch)	43 471	43 480	42 500	44 500
Espagne (100 pes.)	5 255	5 251	4 950	5 550
Portugal (100 esc.)	6 385	6 380	5 300	6 800
Canada ($ can. 1)	6 445	6 422	6 200	6 540
Japon (100 yens)	3 416	3 404	3 280	3 440

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/10
Or fin (kilo en barre)	102600	101350
Or fin (en lingot)	102400	101350
Pièce française (20 fr)	670	671
Pièce française (10 fr)	400	.....
Pièce suisse (20 fr)	661	655
Pièce latine (20 fr)	630	628
Souverain	803	800
Pièce de 20 dollars	4000	3860
Pièce de 10 dollars	1960	1952 50
Pièce de 5 dollars	1250	.....
Pièce de 50 pesos	4275	4200
Pièce de 10 florins	659	662

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 19 octobre 1983 a été tiré à 525 670 exemplaires

L'Assemblée nationale commence la discussion du projet de budget pour 1984

L'Assemblée nationale entreprend ce mercredi 19 octobre son marathon budgétaire annuel. La discussion se poursuivra jusqu'au vendredi 18 novembre avant de commencer au Sénat.

Débattre de la loi de finances annuelle est un acte essentiel pour les parlementaires. Cela permet de mettre en accusation, ou de défendre, selon son camp, l'ensemble de la *politique du gouvernement*. M. Christian Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général du budget, figure, bien entendu, au nombre des avocats ; mais comme la meilleure défense est l'attaque, il explique dans son rapport écrit que « *les efforts demandés aujourd'hui sont le prix qu'il faut inéluctablement payer pour effacer les conséquences de la facilité d'hier* ».

M. Jacques Delors et M. Henri Emmanuelli lui succéderont pour *défendre leur projet, mais – innovation*, – ils seront suivis à la tribune par M. Jean Le Garrec, qui viendra montrer que, cette fois, le budget annuel est la traduction comptable des choix économiques faits pour le IXe Plan.

L'opposition, au contraire, expliquera que la politique de rigueur n'est que la conséquence des premiers choix du gouvernement de la gauche. C'est ce qu'a fait M. Maurice Blin (Un. cent., Ardennes), *rapporteur* général du budget au Sénat, en expliquant mardi 18 devant son groupe : « *Les erreurs accumulées depuis 1981 sont trop graves pour qu'une simple loi de finances suffise à les réparer* (...) *Les nouveaux impôts serviront tout juste à compenser la simple augmentation de la charge de la dette extérieure.* »

A l'Assemblée nationale, M. Jacques Chirac sera le principal orateur du R.P.R., où, d'après M. Claude Labbé, président du groupe, il devra *tout autant critiquer* les positions gouvernementales que présenter la politique économique que son mouvement propose au pays.

Contrairement à l'an dernier, ce n'est pas M. Raymond Barre qui interviendra au nom de l'U.D.F., mais M. Edmond Alphandéry (U.D.F., Maine-et-Loire), qui expliquera que certaines compressions de dépenses sont « *irréalistes* » et que le déficit « *réel* » n'est pas de 125,8 milliards de francs, mais de 160 milliards.

Les députés socialistes ont assez facilement admis la rigueur budgétaire, d'autant que, par l'intermédiaire de leur président de groupe, M. Pierre Joxe, ils ont été assez largement associés à la préparation du budget et qu'ils ont obtenu un certain nombre de modifications fiscales, même s'ils n'ont pu aller aussi loin qu'ils le souhaitaient en ce qui concerne la surtaxe sur les revenus élevés. Tout n'est d'ailleurs pas réglé puisqu'ils souhaitent encore obtenir la reconduction des exonérations *pour le 1 % sur le revenu pour la Sécurité sociale* et la maintien des exonérations pour les véhicules agricoles de la taxe sur les contrats d'assurance, mais sans savoir encore où trouver les 450 millions de francs que cette dernière mesure coûterait à l'Etat.

Quant aux communistes, ils sont décidés à revenir à la charge en séance publique, par exemple sur « l'emprunt Giscard » ou sur la suppression partielle de la taxe d'habitation pour certains logements. Malgré cela, ils ont déjà annoncé qu'ils voteront ce budget, que, dans l'ensemble, ils jugent « *positif* ».

Th. B.

Les élections à la Sécurité sociale

Le scrutin est ouvert depuis le 19 octobre à 8 heures pour les élections aux conseils d'administration de la Sécurité sociale. Les vingt et un maires du canton de Mirebeau-sur-Bèze (*Côte-d'Or*) qui avaient décidé de fermer leurs mairies par solidarité avec les cent trente-cinq *salariés licenciés* de l'usine Drouet-Diamond ont été réquisitionnés par le préfet ; les mairies seront donc ouvertes.

Dernières prises de position : les dirigeants de la Confédération des syndicats libres (C.S.L.) ont appelé leurs propres militants à l'abstention, demandé aux « *autres* » de voter « *contre la C.G.T. et la C.F.D.T.* » et, *dans une lettre au premier ministre*, dénoncé « *le maintien du monopole syndical* » par le gouvernement en renvoyant leurs cartes d'électeur. En revanche, la Ligue communiste révolutionnaire dirigée par Alain Krivine, a invité à voter « *pour la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O.* » pour « *constituer une majorité ouvrière contre les patrons* » dans les conseils.

Enfin, la C.G.T a précisé à propos du coût de sa campagne (*le Monde* du 19 octobre) que le chiffre de 30 millions de francs avancé par son trésorier dans une interview à *la Vie ouvrière* « *représente ce qu'il aurait été souhaitable de rassembler* (...). *En réalité, c'est 5 millions de francs que la Confédération a dépensés* ».

Un début tranquille pour un scrutin complexe

Nanterre (Hauts-de-Seine), 9 heures. Dans l'école des Provinces Françaises *où sont installés deux* bureaux de vote, quelques rares personnes vont et viennent. « *On vote deux fois ?* » Nul n'évite la question. Chacun vient avec sa carte d'électeur. « *Elle est bonne ?* » : on se dirige vers l'urne. « *Elle est mauvaise ?* » : on repart. Les paroles sont parcimonieuses pour ce scrutin qu'on ne semble pas très bien comprendre. Il ressemble à des élections professio*nnelles mais c'est à la mairie de son* domicile qu'il faut aller.

Une heure après l'ouverture des bureaux, une centaine seulement des mille six cents électeurs attendus ont rempli leur devoir. Les autres viendront-ils en fin de journée ? « *Ouvrir les bureaux à 8 heures, c'est déjà trop tard. Il fallait le faire à 6 heures* », regrette une déléguée de liste C.F.D.T. chargée de surveiller *l'opération*. « *Un début bien tranquille* », reconnaît-elle.

Retour à l'Opéra, vers 10 heures. La mairie du 9e arrondissement a ouvert, rue Drouot, quatre de ses quarante bureaux... La queue d'attente est longue, jusqu'à l'entrée... pour se faire inscrire. Devant l'afflux des gens en manque de carte, le *président (nommé par la* mairie) a pris la responsabilité d'ouvrir un guichet supplémentaire sur l'arrondissement à l'intention de ceux qui n'ont pas reçu de carte, mais qui sont inscrits sur les listes.

A 10 h 30, cent soixante-quinze à deux cents personnes ont voté. C'est très peu, là aussi. *Le nombre de* votants attendus est d'environ deux mille huit cents – « *soit deux fois et demi de plus que pour une élection politique* », affirme le président. « *Mais ce soir, ce sera quatre fois plus* », ajoute-il sans impatience.

Electeurs sans carte se précipitant pour se faire régulariser et électeurs avec carte traînant les pieds pour voter, tel est le cours suivi par ce scrutin dans quelques bureaux de vote ces premières heures.

DANIELLE ROUARD.

En Espagne

LE CAPITAINE ENLEVÉ PAR L'ETA A ÉTÉ ASSASSINÉ

Bilbao (*A.F.P.*). – Un officier de l'armée de terre, le capitaine Alberto Martin Barrios, *trente-neuf* ans, qui avait été enlevé le 5 octobre à Bilbao par l'ETA politico-militaire (ETA-P.M.), a été retrouvé mort, ce mercredi 19 octobre, à environ 7 kilomètres de la ville, a-t-on appris de source officielle.

L'officier, directeur d'une pharmacie militaire à Bilbao, avait été séquestré par un commando de l'organisation indépendantiste armée basque alors qu'il se rendait à son travail.

[Cet enlèvement a suscité beaucoup d'émotion dans les milieux militaires, dont certains secteurs réclament la proclamation de l'état d'exception au Pays basque espagnol. L'assassinat du capitaine Martin Barrios va sans nul doute relancer le malaise de l'armée, alors que des rumeurs font état d'un « coup d'État blanc » pour obtenir la formation d'un gouvernement de salut national.]

La crise du P.C.E.

LA PASIONARIA PREND PARTI CONTRE M. CARRILLO

Madrid. (A.F.P.). – L'ancien secrétaire général du Parti commu*niste espagnol (P.C.E.)*, M. Santiago Carrillo, a été « lâché » par l'une des plus importantes figures historiques du parti, la Pasionaria, Mme Dolorès Ibarruri, dans son combat contre l'actuelle direction du P.C.E.

Dans une lettre envoyée au journal *Mundo Obrero* (Monde ouvrier), Mme Dolorès Ibarruri, qui est présidente du P.C.E., dont elle fut l'un des fondateurs, déclare « *inacceptables* », au nom de l'unité du parti, les critiques récentes contre le comité central dirigé par M. Gerardo Iglesias, sans nommer toutefois M. Santiago Carrillo.

Le P.C.E. traverse une grave crise d'identité qui se concrétise par l'affrontement de l'actuelle direction regroupée autour de M. Gerardo Iglesias et des partisans prosoviétiques de Santiago Carrillo (*voir notre correspondance de Madrid page 5*).

APRÈS AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le conseil des ministres adopte le projet de seconde loi de Plan

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'État auprès du premier ministre, a présenté, ce mercredi 19 octobre, au conseil des ministres, le projet de loi relatif à la deuxième loi de Plan. Ce *projet avait fait l'objet d'une com*munication en conseil des ministres le 14 septembre (*le Monde* du 15 septembre) avant d'être soumis au Conseil économique et social. Les délibérations de cette assemblée ont amené le gouvernement à modifier quelque peu le texte initial, en y *introduisant notamment* un chapitre nouveau sur les services. La modernisation de l'industrie, thème central du *IXe Plan*, passe par une meilleure prise en compte du secteur tertiaire, avait fait valoir le Conseil économique.

Les auteurs du Plan ont également accordé une place plus importante à l'artisanat et précisé certains indicateurs associés aux programmes prioritaires d'exécution (P.P.E.). Enfin, il est fait mention explicitement de la création d'une commission tripartite de l'industrie (administration, organisations patronales et syndicales) chargée d'assurer le suivi annuel de la politique industrielle. Cette commission intégrera les groupes tripartites de *stratégie industrielle formés au sein* du commissariat général du Plan.

C'est par 126 voix pour et 30 voix contre (essentiellement les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T.) *que le Conseil économique* et social a adopté un avis assez peu critique, l'assemblée ne s'étant vraiment « mobilisée » qu'autour d'une petite phrase venant en conclusion du chapitre consacré à l'éducation nationale.

Le projet indiquait en effet que l'ensemble des propositions faites devait « *s'accorder avec les perspectives de réduction du dualisme scolaire* ». Après un long débat, le Conseil adoptait un amendement (*115 voix pour et 29 voix contre*) estimant que « *l'évolution ne peut se faire que dans le respect du libre choix des familles* ». – F.S.

LA VISITE DE M. GROMYKO EN R.D.A.

Moscou et Berlin-Est évoquent le « préjudice sérieux » que les Pershing porteront à leurs relations avec Bonn

Un communiqué soviéto-est-allemand publié le mardi 19 octobre, au terme d'une visite de M. Gromyko en R.D.A., déclare que les deux pays, « *tout comme les autres pays du pacte de Varsovie, ne resteront pas les bras croisés si une nouvelle arme nucléaire américaine fait son apparition en R.F.A., et ils feront tout ce qu'exige la nouvelle situation pour garantir leur capacité défensive* ».

L'installation des missiles américains, ajoute le texte, « *contredirait l'esprit et la lettre des traités de Moscou et de Berlin* (signés par M. Brandt au début des années 70 dans le cadre de la normalisation des relations de la R.F.A. avec l'Est), *porterait un préjudice sérieux aux relations de la R.F.A. avec l'Union soviétique et avec la R.D.A.* ». Enfin, les dirigeants des deux pays avertissent le gouvernement de Bonn que, en « *se conformant inconditionnellement à la politique de l'administration américaine* », il « *met en jeu les intérêts fondamentaux* » du pays.

D'autre part, le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré, à propos des déclarations du général Tchervov, porte-parole de l'état-major de Moscou, sur la présence d'armes nucléaires tactiques dans les pays où sont stationnées des divisions soviétiques (*le Monde* du 19 octobre), que l'Armée rouge a déjà installé « *pendant de nombreuses années des missiles à courte portée Frog et Scud en Europe de l'Est. Les Frog sont remplacés par les plus moderne SS-21, et les Scud seront probablement remplacés par les SS-23 récemment développés* ».

Ces missiles, a-t-il ajouté, « *sont des armes à capacité nucléaire et disposent de charges atomiques prêtes à l'emploi. Les Soviétiques et leurs alliés du pacte de Varsovie possèdent en outre un grand nombre de pièces d'artillerie nucléaire et des avions stationnés sur des bases avancées en Europe de l'Est* ».

Tout cet effort de modernisation, « *sera poursuivi que les déploiements américains aient lieu ou non* », a-t-il dit encore, avant de remarquer qu'en ce qui concerne le territoire américain, un grand nombre de sous-marins soviétiques peuvent déjà lancer près des eaux territoriales américaines des missiles pouvant atteindre « *rapidement* » les Etats-Unis. – (*A.F.P., U.P.I.*)

A Paris

UN MILITANT DE « PRIMA LINEA » TUÉ AU COURS D'UN HOLD-UP

L'identité de la personne tuée, vendredi 14 octobre, à Paris, par des policiers après un hold-up (*le Monde* daté 16-17 octobre), est maintenant connue : il s'agit de Ciro Rizzato, un militant de l'organisation terroriste italienne d'extrême gauche *Prima Linea*. Des malfaiteurs venaient d'attaquer une banque avenue de Villiers (Paris 17e) et avaient été repérés par des policiers dans leur retraite. Ciro Rizzato, blessé par balles, était mort le lendemain.

Dans un appel à l'agence italienne ANSA, une femme a déclaré : « *Le combattant communiste Ciro Rizzato a été assassiné à Paris* (...), *où il se trouvait pour effectuer une mission d'ordre financier. Nous n'avons pas de frontières et luttons pour la libération du prolétariat mondial. Honneur au camarade.* »

Les armes utilisées par les malfaiteurs au cours du hold-up avaient fait envisager aux enquêteurs qu'ils pouvaient avoir affaire à des militants politiques. Si la police se refuse à tout commentaire, il apparaît que Ciro Rizzato et ses complices – qui n'ont pu être arrêtés – ont peut-être participé à d'autres attaques de banques en France ces dernières semaines.

TRÈS LÉGÈRE REPRISE DU DOLLAR

Après deux jours de repli, le dollar s'est très légèrement redressé, mercredi matin 19 octobre, sur quelques places financières européennes mais, de l'avis des cambistes, sans conviction et surtout avec peu d'affaires. C'est à Paris que le billet vert a relativement le plus progressé pour se traiter à 7,92 F contre 7,9025 F mardi après-midi. A Tokyo et à Francfort, le dollar a grignoté quelques fractions, valant respectivement 232,80 yens (contre 232,02 yens) et 2,59 DM (contre 2,5850 DM). A Zurich, en revanche, il a reproduit son cours précédent de 2,10 FS.

Les cambistes assurent que les incertitudes sur l'évolution de la politique monétaire américaine gèlent toutes les initiatives : la Réserve fédérale assouplira-t-elle ou non sa politique de crédit avec la marge de manœuvre que lui donne l'expansion ralentie de la masse monétaire ?

L'or a baissé dans la Cité de Londres et son prix a été fixé à 393,60 dollars l'once contre 397,25 dollars.